TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE - N° 11730 — VENDREDI 15 OCTOBRE 1982

M. Kohl a présenté au Bundestag sa « politique du milieu »

LIRE PAGE 7 L'ARTICLE DE BERNARD BRIGOULEIX



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir. ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 80 pes. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 50 dr. ; Libye, 0,350 DL ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 l. ; Liban, 350 P ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 5,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 50 esc. ; Sénégal, 290 F CFA ; Suède, 5,00 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; É.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 55 d.

Tarif des abonnements page 23

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Le dilemme de M. Arafat

Une course contre la montre semble engagée depuis quelques jours entre le dernier bastion des « durs » du monde arabe et de la résistance palestinienne et le camp des modérés, lequel a rallié à nombre de ses vues M. Arafat.

Le président du comité exécutif de l'O.L.P., qui estime que la tâche prioritaire est d'empêcher l'annexion par Israël de la Cisjordanie et de Gaza après le départ des combattants palestiniens du Sud-Liban et de Beyrouth, a accepté le plan de paix du sommet de Fès, s'est gardé de rejeter le plan Reagan, et s'est rapproché, comme le souhaitait Washington, du roi Hussein de Jordanie.

Sans doute pour maintenir le moral de ses troupes durement éprouvées avant d'être dispersées dans plusieurs pays arabes, M. Arafat n'a-t-il cessé de répéter au cours de sa récente tournée au Proche-Orient que les forces palestiniennes « continueront le combat », mais il est également allé assez loin dans la voie des concessions.

Ainsi, le Père Virgilio Levi, rédacteur en chef de « l'Osservatore romano », organe du Vatican, vient-il de révéler que le pape Jean-Paul II avait, lors de son entretien avec M. Arafat, souligné la nécessité que l'O.L.P. « reconnaisse la sécurité d'Israël, renonce au terrorisme et contribue à la renaissance d'un Liban souverain, indépendant et ayant sa propre identité ». « M. Arafat, ajoute le Père Levi, a explicitement dit au pape qu'il acceptait ces trois points. »

Dès lors, il est légitime de se demander, comme l'a fait M. Claude Cheysson à Tunis, pourquoi M. Arafat, qui a multiplié depuis quelques mois les déclarations conciliantes, ne s'engage pas publiquement et officiellement à accepter le principe de la reconnaissance mutuelle avec Israël, proclamation qui lui ouvrirait la porte de l'Elysée et, sans doute, de la Maison Blanche, et renforcerait considérablement la main diplomatique de l'O.L.P. Elle isolerait, non seulement M. Begin, mais tout dirigeant israélien entendant poursuivre sa politique et s'obstinant à ne parler des dirigeants de l'O.L.P. qu'en terme de « terroristes ».

C'est précisément cette intransigeance qui donne des arguments à l'aile gauche de l'O.L.P. et à la Syrie. Celle-ci n'assiste pas sans appréhension au rapprochement palestino-jordanien préfigurant une éventuelle fédération, et Damas, qui a un vieux contentieux avec M. Arafat, vient de contester son droit à négocier avec le roi Hussein sans avoir reçu l'aval de toutes les organisations membres de l'O.L.P. Or, cinq d'entre elles, réunies à Damas, viennent de rejeter toute idée de lien avec la Jordanie.

Face à une telle contestation, les modérés qui soutiennent M. Arafat pressent le mouvement et s'efforcent de marquer des points pour démontrer que leur stratégie est la meilleure. C'est ainsi que les rois Fahd d'Arabie Saoudite et Hassan II du Maroc seraient intervenus auprès du président Reagan pour qu'un représentant de l'O.L.P. soit reçu à la Maison Blanche le 22 octobre avec les autres membres du « comité des sept » qui doit présenter le plan de paix arabe.

Un refus américain sur ce point ne compromettrait sans doute pas la mission de cette délégation — comme l'a remarqué le roi du Maroc, — mais il compliquerait sa tâche. Depuis la fin du sommet de Fès, début septembre, les perspectives d'éventuelles chances de succès de la négociation ne se sont, en effet, nullement dégagées en dépit de la « conjonction d'éléments favorables » dont vient de parler M. Cheysson après avoir rencontré M. Arafat à Tunis.

LA FRANCE ET LA CRISE POLONAISE

Les ministres communistes approuvent la condamnation portée par M. Mitterrand

En Pologne, le travail semblait devoir reprendre, jeudi, aux chantiers Lénine de Gdansk, après leur militarisation. Des manifestations avaient éclaté, cependant, mercredi, à Wroclaw et à Cracovie, et la tension restait forte.

La situation dans ce pays, après l'interdiction du syndicat Solidarité, a donné lieu, mercredi 13 octobre, en conseil des ministres, à un « tour de table », au cours duquel M. Mitterrand a longuement expliqué les difficultés auxquelles se heurte toute tentative d'influer, de l'extérieur, sur les décisions prises en Europe de l'Est.

S'exprimant au nom des ministres communistes, M. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle, a souligné que les solutions aux problèmes qui se posent en Pologne doivent partir des « acquis » d'août 1980.

A Paris, le premier ministre répond, jeudi après-midi, aux critiques et aux propositions des parlementaires communistes sur la politique économique et sociale.

La réalité de la répression en Pologne se trouve, une fois de plus, annexée au débat politique français. L'opposition taxe le pouvoir d'« hypocrisie » et souligne que le chef de l'Etat dénonce un « système » incarné, en France, par les membres d'un parti, le P.C.F., représenté au gouvernement. Il est vrai que la situation qui prévaut en Pologne *« sert les caricatures de la droite »*, comme l'a déclaré, mercredi 13 octobre, à France-Inter, M. Lionel Jospin. Les reproches du premier secrétaire du P.S. vont aussi aux communistes français, coupables, à ses yeux, de *« manquer de fraternité à l'égard des travailleurs polonais »*. M. Jospin souhaite donc que le P.C.F. *« s'exprime avec plus de force »* sur la Pologne.

Le contraste est grand, en effet, entre la déclaration de M. François Mitterrand à l'aéroport Charles-de-Gaulle, lundi 11 octobre, mettant en cause, précisément, le *« système »*, et celles de deux ministres communistes, la veille, caractérisées par un souci d'éluder le problème posé par la dissolution du syndicat Solidarité. Le contraste est grand entre la condamnation de cette *« régression du droit »* formulée par M. Mitterrand et la *« préoccupation »* exprimée par M. Fiterman. Dans ces conditions, la droite aurait tort de ne pas chercher à exploiter ce qui pouvait apparaître comme un problème de gouvernement.

Cette question a nourri l'essentiel du débat du conseil des ministres. Comme au lendemain de l'*« occupation »* de la Pologne *« par sa propre armée »*, selon l'expression de M. Pierre Mauroy, le chef de l'Etat a procédé à un « tour de table » avant d'analyser lui-même les événements. Cette analyse s'inscrit dans le droit fil des déclarations qu'avait faites M. Mitterrand avant même qu'il n'accédât à la plus haute charge. Le président de la République considère, en effet, que la situation polonaise est liée à celle d'un empire et qu'elle ne peut donc être corrigée par des événements limités géographiquement à une petite partie de cet empire.

Déjà le 8 septembre 1980 (au « Club de la presse » d'Europe 1), c'est-à-dire au lendemain des accords de Gdansk, celui qui était encore le premier secrétaire du P.S. avait indiqué : *« Je considère comme absolument impossible la cohabitation du système marxistes-léninistes et des libertés institutionnelles ; il y aura donc, à un moment ou à un autre, confrontation. »*

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(Lire la suite page 10.)

LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Un dirigeant d'Action directe est arrêté à Paris

Saisie de documents sur l'attentat de l'avenue de La Bourdonnais

Au cours d'une opération commencée mardi 12 octobre, les services de police ont arrêté un homme considéré comme l'un des principaux dirigeants du groupe terroriste Action directe. Il s'agit de Frédéric Oriach, âgé de vingt-huit ans.

La police a saisi, à cette occasion, des documents sur des attentats commis l'été dernier à Paris, notamment celui de l'avenue de La Bourdonnais qui, le 21 août, avait coûté la vie à deux artificiers de la préfecture de police. (Lire page 38 l'article de Laurent Greilsamer.)

Les policiers français ont aussi arrêté à Bayonne un Basque espagnol, responsable présumé de l'ETA politico-militaire. Il a été écroué.

Le débat sur l'insécurité et les remèdes qu'il convient de lui apporter risque, d'autre part, de rebondir avec celui engagé sur la réforme pénale. L'avant-projet de code dont nous publions aujourd'hui les grandes lignes prévoit la limitation des courtes peines d'emprisonnement. Dû à M. Badinter lui-même, cet avant-projet se veut libéral et moderniste et doit faire l'objet d'une vaste concertation avant sa discussion au Parlement, probablement au printemps prochain.

LIBÉRAL ET MODERNISTE

Le futur code pénal limitera le nombre des courtes peines de prison

M. Badinter a mis lui-même la dernière main au projet de nouveau code pénal. Cent cinquante-cinq articles sont déjà prêts et forment un tout qui pourrait être soumis au Parlement au printemps prochain. Agrégé de droit et ancien professeur, M. Badinter ne cache pas qu'il *« aime faire la loi »*. En agissant ainsi, il fait d'abord de la politique, pour laquelle il a manifestement moins de passion, et c'est sur ce terrain qu'il sera jugé plutôt que sur sa performance de rédacteur.

La commission de révision qu'il préside en personne s'est inspirée d'un projet que M. Giscard d'Estaing avait mis à l'étude et qui avait été écarté au profit de la loi « sécurité et liberté ». Deux ans après la parenthèse Peyrefitte, la gauche reprend à son compte ce projet, qu'on peut qualifier de libéral et de moderniste, et lui imprime sa propre marque, qui est au premier chef celle du garde des sceaux.

Ce démarquage est d'abord philosophique. L'une des grandes idées du projet écarté par M. Peyrefitte tenait à un changement de vocabulaire.

BERTRAND LE GENDRE.

(Lire la suite page 24.)

POINT

Amalgames et diversions

La gauche reproche naturellement à M. Chirac de pratiquer l'amalgame et la diversion.

L'amalgame, elle le voit dans la dénonciation par le maire de Paris de la concomitance d'affaires fort différentes, concomitance dans laquelle il voit une « opération orchestrée par le pouvoir » contre lui. La diversion, la gauche et le gouvernement veulent la démontrer en affirmant que M. Chirac tente de se présenter comme la cible innocente d'une machination.

M. Chirac accuse le pouvoir de réaliser l'amalgame. Il ne veut pas croire que « la vague de calomnies qui déferle » sur lui ait été déclenchée fortuitement. A son tour, il reproche à ce même pouvoir de conduire par la voie des médias une opération de diversion afin d'amoindrir le maire de Paris, l'ancien candidat à l'Elysée, le président du R.P.R. et le leader de l'opposition nationale qu'il est tout à la fois. Le pouvoir voudrait également par ce moyen détourner l'attention de l'opinion aussi bien de l'« absurde » réforme du statut de Paris que de l'« inquiétude » et du « mécontentement » que provoque la situation économique et sociale. M. Chirac veut ainsi se poser en victime désignée de la vindicte du pouvoir et il dénonce « la spirale dangereuse » dans laquelle celui-ci s'engagerait.

Les socialistes, qui ont compris quel profit électoral le président du R.P.R. pouvait espérer tirer de cette situation, préfèrent maintenant, par les voix de MM. Jospin et Quilès, la réduire aux dimensions d'un simple conflit entre le maire de Paris et la presse. Il reste donc à M. Chirac à démontrer plus concrètement l'« évidence » de la campagne qu'il dénonce.

Si MM. Chirac et Jospin se retrouvent — seul point de convergence — pour souhaiter plus de « sérénité » et plus de « dignité » dans le débat politique, il n'est pas moins clair que leurs analyses et leurs choix sont de plus en plus antagonistes et irréconciliables.

(Lire page 12.)

Un réseau d'inflation

par PIERRE DROUIN

« Encore une minute, M. le bourreau »... Le gouvernement serait bien tenté, le 1er novembre de retarder la pendule où l'on lira la fin du blocage des prix et des salaires, même si l'on prévoit une sortie très « dirigée ». Il est si commode de mettre un coin de l'économie en état d'hibernation ! Mais à trop pousser ce gel, c'est la gangrène qui menacerait. Le retour graduel à la liberté est indispensable si l'on veut éviter que naissent des rigidités toujours causes d'inflation. Un exemple ? L'expérience prouve que s'ils durent trop les contrats Etats-profession pour modérer les prix ont tendance à s'aligner sur les firmes les plus fragiles, ce qui offre aux autres des « rentes de situation ».

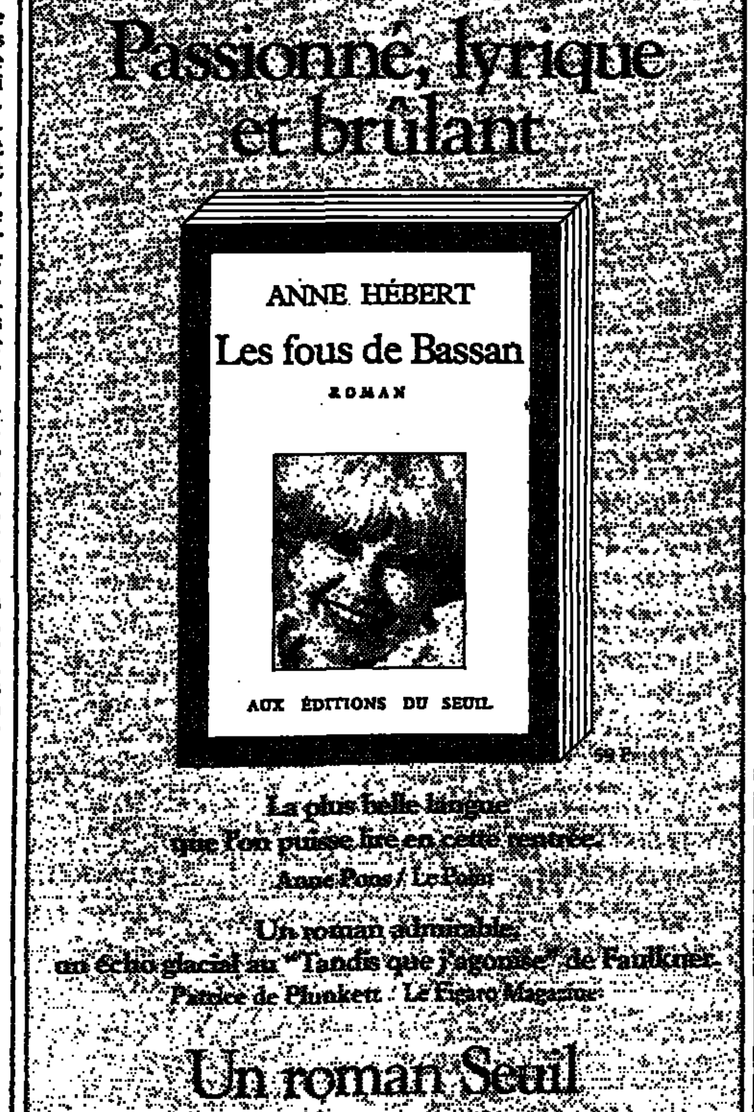
C'est précisément à tous ces facteurs de durcissement des mécanismes de formation des prix et des revenus que le gouvernement a maintenant le souci de s'attaquer. On ne peut que l'encourager à pousser plus loin que ses prédécesseurs son entreprise. Qu'on se rappelle le sort du fameux rapport Rueff-Armand qui avait dévoilé, il y a vingt-trois ans, d'incroyables phénomènes de sclérose. A peine a-t-on touché à quelques-uns des vices dénoncés de peur de soulever des tempêtes dans certaines catégories socio-professionnelles.

Ce ne sont pas seulement des mauvaises herbes qui parsèment le champ économique. Nous vivons dans une véritable jungle de droits acquis, de privilèges, mais aussi de contraintes administratives où il faut tailler pour retrouver cette fluidité indispensable au retour d'une saine gestion. Le livre de François de Closets *Toujours plus !* (1), qui dénonce ce dévergondage, joue un peu aujourd'hui le rôle du rapport Rueff-Armand. Comme il connaît un fort succès de tirage et qu'il a même eu les honneurs d'un long article à la « une » de l'*Herald Tribune* (2), peut-être sera-t-il plus difficile à enterrer.

Le corporatisme s'enfle pendant les périodes de crise. Puisque le ressort de l'expansion régulière de la production et des revenus a été cassé, on s'accroche partout avec encore plus de force à ce qu'on a obtenu durant les « vaches grasses » ou en vertu de traditions remontant beaucoup plus loin.

(Lire la suite page 2.)

(1) *Le Monde* du 25 mai 1982.
(2) Numéro du 14 octobre 1982.



AU JOUR LE JOUR

Affaires

L'opération déballage est bien lancée. Un jour, ce sont des bureaux d'études parisiens qui sont en accusation. Le lendemain, on brandit une liasse de fausses factures à Marseille. Ici, on exhibe des vieillards « maltraités » par le R.P.R. ; là, on accuse M. Defferre d'être un vichyssois ; plus loin, on trouve du pétrole gabonais dans les poches de M. Chirac.

Dans une économie morose, il y a au moins un secteur où les affaires tournent rond, c'est la politique. Quelques experts commencent toutefois à redouter une baisse du taux d'intérêt pour la vie publique.

BRUNO FRAPPAT.

CINQUANTENAIRE DE « VOYAGE AU BOUT DE LA NUIT »

Céline, médecin et scribe de la mouise

Il y a juste cinquante ans, fin octobre 1932, éclatait la bombe de *Voyage au bout de la nuit*.

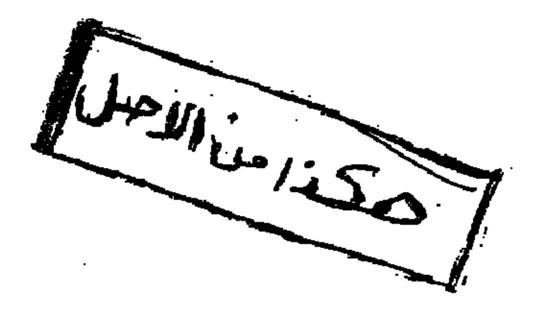
A trente-huit ans, un fils de petits commerçants, rescapé des tranchées de 1914 et devenu médecin des pauvres, dénonçait les agressions majeures du siècle, guerre totale, exploitation coloniale, travail à la chaîne, crise économique, misère cachée des banlieues, ces cancers.

Comble de scandale : en même temps qu'il dérangeait les bonnes consciences, l'écrivain Céline transgressait les tabous culturels en adoptant la syntaxe, la grammaire et l'argot des déshérités, non sans complicité jubilante avec toutes les formes de mouise.

Denoël, quelques critiques, dont Léon Daudet et Georges Altman, et le juré Goncourt Lucien Descaves, ont compris aussitôt, contre les réticences des notables littéraires, que l'apparition de *Voyage au bout de la nuit* allait marquer un tournant du siècle.

Cinquante ans plus tard, l'évidence est là : il y aura à jamais un avant et un après *Voyage au bout de la nuit*. — B. P.-D.

(Lire pages 15, 17 et 18 du « Monde des livres » les articles de Bernard Alliot, Jacques Cellard, Bertrand Poirot-Delpech et Paul Morelle.)



Le Monde

idées

Politique et économie

Devant la menace de faillite, la séparation entre une « gauche généreuse » et une « droite égoïste » n'a pas de réalité profonde, estime Pierre Lefranc : les Français doivent impérativement se rassembler. Autre clivage, celui des titulaires de « rentes de situation » et des autres. Pierre Drouin s'en prend aux scléroses et rigidités qui alimentent un puissant réseau d'inflation. Contrairement aux idées reçues, Philippe Robert prouve que le septennat de M. Giscard d'Estaing a été plus favorable aux travailleurs salariés qu'aux détenteurs de capital. De son côté, Gabriel Gosselin demande que l'on articule l'action gouvernementale sur les mouvements populaires.

Un septennat travailliste

par PHILIPPE ROBERT (*)

L'OPINION est complètement égarée par les contre-vérités proclamées par les hommes politiques, et il va falloir réécrire l'histoire économique de ces dernières années.

Aux yeux de la plupart des Français le septennat de Giscard d'Estaing *a échoué pour avoir pratiqué une politique trop conservatrice* et exagérément favorable au capital, sinon au grand capital pour employer les termes de M. Marchais.

En réalité le septennat de Giscard d'Estaing a été *exagérément* favorable aux travailleurs salariés et défavorable aux détenteurs du capital et aux travailleurs non salariés. C'est ce que nous révèlent les comptes du surplus de productivité établis par le Centre d'étude des revenus *et des* coûts (CERC), *publiés dans le troisième rapport de synthèse sur le revenu* des Français (1) à la fin de 1981 et passés quasiment inaperçus à l'époque. Et pourtant ces comptes sont riches d'enseignement. Leur analyse conduit aux constatations suivantes :

1) Globalement le septennat Giscard d'Estaing est très favorable aux salariés (+ 303 milliards de francs de surplus alors que le surplus total n'est que de 273 milliards de francs) qui ont vu leur part augmenter plus que le total, c'est-à-dire au détriment de celles d'autres allocataires, essentiellement *les travailleurs non salariés (– 16 milliards) est surtout les propriétaires et détenteurs* de capital dont les loyers, les intérêts et les dividendes ont diminué de 123 milliards de francs.

Par contre M. Barre en 1977 *s'est efforcé de rétablir la balance en faveur des détenteurs de capital qui voient leurs gains* atteindre 19 milliards, *sans porter exagérément* atteinte à ceux des travailleurs salariés (+ 38 milliards). Mais les années suivantes la balance penche à nouveau en faveur des salariés, et, en 1980, le deuxième choc pétrolier porte un coup mortel aux revenus du patrimoine et des travailleurs non salariés, tandis que ceux des salariés *continuent de progresser imperturbablement.*

Personne jusqu'ici ne s'était avisé, à part les économistes du CERC, de l'ampleur du phénomène, dédaigné par les médias. Néanmoins, confusément, les *propriétaires de biens immobiliers, d'actions ou d'obligations* ont ressenti les effets de cette politique exagérément travailliste et foncièrement anticapitaliste, et c'est sans doute la raison pour laquelle ils ont manifesté leur désaffection à l'égard du président Giscard d'Estaing et l'ont sanctionné électoralement par leur abstention, voire par des votes hostiles aux dernières élections présidentielles.

2) *La deuxième constatation* globale *que l'on peut faire* est que, outre les salariés, le grand bénéficiaire de l'affectation des surplus de productivité est l'État (+ 50 milliards de francs). On savait déjà que, avant de triompher sous Mitterrand, l'étatisme (rampant) s'était développé sous Giscard. D'ailleurs cette part croissante de l'État dans l'économie est considérée à juste titre par Jean-Hervé Lorenzi, *Olivier Pastre et Joelle Toledano dans leur ouvrage sur « la Crise du XX[e] siècle » (2) comme l'une des quatre causes* de la crise.

3) La troisième constatation est la faible part des surplus de productivité allant aux consommateurs (+ 9 milliards de francs), tragiquement sacrifiés aux salariés. Cette faiblesse est la cause de l'inflation. *En* effet les gains de productivité peuvent être *effectés aux consommateurs par diminution des prix, mais si tous les gains, et même davantage, comme cela a été le cas pendant ces sept ans, vont aux salariés,* la conséquence est l'inflation. La hausse du niveau de vie se produit dans l'inflation en faveur des salariés par la hausse exagérée des salaires, au lieu de se produire par la diminution des prix en faveur des consommateurs.

4) *Les revenus salariaux présentent, face aux variations de la conjoncture, une très grande rigidité qui leur permet de croître de façon accélérée et continue malgré* les prélèvements *de l'étranger* consécutifs aux pétroliers (101 milliards de *francs* en 1974 et 38 milliards de francs en 1980 vont aux fournisseurs étrangers). Ce résultat s'explique par la puissance des syndicats et la force de leur pression, ainsi que par la popularité dans l'opinion française des revenus du travail par opposition à la défaveur que subissent les revenus du capital. Il est en partie normal car les salaires sont fixes et *constituent* de ce fait une assurance *face aux risques* économiques. *Inversement,* les revenus du *capital et des non-salariés, dans la mesure où ils découlent* du *profit, ne bénéficient* d'aucune *assurance ni garantie,* de telle *sorte qu'ils s'effondrent* quand l'économie *va mal.* Qu'ils prennent tous *les coups* de la conjoncture est *conforme* au capitalisme puisque le profit est ce qui reste comme rémunération du risque quand tout est payé. Ces revenus non salariaux constituent les amortisseurs de l'économie et leur souplesse et flexibilité les rendent très préférables du point de vue de *l'intérêt économique général à la rigidité des salaires.*

5) Dans ces comptes de surplus du septennat Giscard, il y a en outre en filigrane l'échec de la gauche au pouvoir. Le matelas des revenus non salariaux ayant disparu sous Giscard, l'économie prise en charge par Mitterrand ne dispose plus d'aucun amortisseur, et les cahots vont être *brutaux. On s'en aperçoit maintenant. Le jugement des socialistes consiste en une erreur* à 100 % : les *choses* allaient mal en France en 1981, non pas parce que la politique suivie par la majorité précédente était trop favorable au capital, mais parce qu'elle était trop complaisante à l'égard des travailleurs salariés. Et les socialistes vont en remettre ! Le résultat ne s'est pas fait attendre : la nécessité de faire effectuer un virage à 180 degrés à leur politique, n'en déplaise à M. Mauroy qui continue de parler de socialisme alors qu'il est contraint par les faits de faire une politique *considérée habituellement comme antisociale. On ne peut plus faire payer les riches, ils sont en droit de répondre aux « tapeurs » : « Nous avons déjà donné sous Giscard ».* Pour éviter la banqueroute, il n'est plus d'autre solution que de faire payer tout le monde par le blocage des salaires, la baisse du pouvoir d'achat, la réduction des prestations sociales, l'augmentation de la fiscalité, les dévaluations en chaîne, etc... Et ce n'est qu'un début !

(1) Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC) : *Les revenus des Français*, troisième rapport de synthèse, pages 19 à 30.

(2) *Jean-Hervé Lorenzi, Olivier Pastre*, Joëlle Toledano : « La crise du XX[e] siècle », *Économica 1980.*

(*) *Professeur à l'université, Paris-V.*

Informer, expliquer

par GABRIEL GOSSELIN (*)

POUR les socialistes, la morosité n'est pas à l'ordre du jour, ni la passivité, ni la critique. Les constructions abstraites ne sont plus de saison, mais les réalités et les réalisations. C'est parce que nous rencontrons de grandes difficultés qu'il nous faut expliquer les axes de la *politique gouvernementale, informer et mobiliser,* mettre en œuvre de nouvelles pratiques politiques.

L'axe principal de cette politique, on le sait, c'est le triptyque : décentralisation, nationalisations, planification. Pour lutter contre l'héritage, ce double mur de l'argent et de la techno-bureaucratie. Pour accroître l'emploi et diminuer l'inflation, non malgré la crise mais afin d'en sortir. La méthode *fondamentale* est aussi *l'objectif essentiel : c'est une* philosophie politique. Celle de la concertation et de la négociation, générales et systématiques. Parce que la recherche de la coopération active des partenaires sociaux et de la solidarité nationale est au fondement de la démarche autogestionnaire. Rendre leur responsabilité aux acteurs sociaux, rechercher le pluralisme, *convaincre et non contraindre,* c'est toujours défendre la liberté.

Mobiliser pour la liberté est nécessaire. *Arriver au gouvernement n'est pas contrôler l'Etat,* encore moins « avoir le pouvoir ». Il ne suffit pas d'utiliser l'appareil d'Etat comme il est, de faire voter de bonnes lois et d'édicter de bons décrets, de s'appuyer sur de bons fonctionnaires. L'Etat n'est pas un arbitre au-dessus des classes, et notre société n'est pas sans contradictions. Si donc nous voulons occuper *le gouvernement mais changer l'Etat, il n'y a qu'une voie :* articuler l'action gouvernementale sur les mouvements populaires. Le rôle des partis de la majorité est ici irremplaçable. Pour le parti socialiste, cela signifie développer le militantisme plus qu'avant, approfondir la démocratie interne plus qu'avant. C'est sur ces deux bases qu'il faut renforcer notre unité et notre fraternité, pour susciter la mobilisation de tout *un peuple.*

Il faut nous donner des rythmes et des moyens nouveaux pour être la *première force de proposition* et de *mobilisation du pays.* En commençant par une grande campagne d'information en direction des socialistes et de tous les Français. Nos élus, notamment, ont là une tâche essentielle. Tous nous devons donner des explications sur les décisions prises et à prendre, replacer celles-ci dans une *cohérence politique générale, informer* des priorités à court et à moyen terme, préciser à chaque catégorie, concrètement, ce que suppose pour elle la politique adoptée. Expliquer « sur le terrain », informer, c'est aujourd'hui essentiel pour gagner les batailles engagées. En sens inverse, il faut faire remonter les informations vers le gouvernement, sur la façon dont est appliquée et vécue sa politique, *sur les luttes et les revendications.* Les sondages ne suffisent pas pour éviter une coupure entre le gouvernement et les Français. Nos élus, ici encore, ne peuvent être remplacés.

Cette mobilisation dans l'information et l'explication nécessite de nouvelles pratiques politiques. Entre les socialistes du gouvernement, le bureau exécutif du parti socialiste et les bureaux de ses groupes parlementaires. Entre nos camarades des cabinets ministériels, les commissions d'études du P.S. et les travaux *de nos groupes d'élus.* Entre les instances nationales fédérales et locales du P.S. A tous les niveaux, l'exigence d'une plus grande démocratie dans la communication interne apparaît. Rien ne fait mieux apparaître ce besoin que le travail urgent d'information. Cela doit se traduire dans la presse du parti, dont une partie (hebdomadaire) devrait être le support principal de cette campagne permanente. Ces rythmes et ces moyens nouveaux exigent des forces nouvelles. Il faut accroître la rotation et le renouvellement des responsables, développer la formation des nouveaux adhérents et des nouveaux responsables.

C'est dire que le succès de notre voie française au socialisme suppose un changement de bien des mœurs politiques. Pour amplifier le renouveau de la gauche socialiste commencé à Epinay, et bien avant 1971, le transformer en renouveau national, il nous revient en définitive de réconcilier la politique et la morale, ici et maintenant. Pour ne pas perdre un état de grâce, cette originalité et cette espérance grâce auxquelles nous pourrons lever bien des obstacles.

(*) Délégué de la fédération du Nord du P.S.

Vers un rassemblement

par PIERRE LEFRANC

CEUX qui ont partagé les aspirations du général de Gaulle et qui l'ont suivi – parfois plus de trois Français sur quatre – ne peuvent accepter que la France soit coupée en deux par une ligne de partage artificielle.

Cette séparation entre *une « gauche généreuse » et une* « droite égoïste » est une partition sans réalité profonde. Elle est voulue et entretenue par les partis politiques soucieux de leur influence.

Depuis la libération – pour ne pas remonter plus loin, – la majorité a souvent changé de composantes, et c'est bien ainsi. Il n'y a pas dans notre pays deux grands blocs de pensée compacts et inébranlables, il y a des noyaux actifs et une masse perméable aux circonstances. Cette masse réagit tantôt dans un sens, tantôt dans un autre. Elle souhaite le progrès social parce que nos concitoyens sont épris de justice, mais elle tient aussi à conserver le fruit de ses *efforts* et reste *attachée à un ordre* qui *garantisse le respect* du travail *et la liberté d'entreprendre.* Hier, pour une série de motifs faciles à déceler, une majorité différente de la précédente s'est constituée ; aujourd'hui, cette nouvelle majorité, après des débuts chimériques, se heurte aux dures réalités du temps

Respectant les décisions du suffrage universel et les dispositions d'une Constitution qui reçut l'appui d'une très large majorité de citoyens – près de 80 %, – les Françaises et les Français doivent œuvrer pour la sauvegarde de leur pays. La politique du pire qui consisterait à souhaiter une aggravation de la crise pour provoquer des changements politiques est un mauvais et coupable calcul.

L'opposition a le droit, et même le devoir, de critiquer les décisions qui *lui paraissent mauvaises,* mais elle perdrait son audience *à remettre en* cause la légitimité du pouvoir actuel et se discréditerait en l'insultant vulgairement.

Quant aux formations qui se disent gaullistes, elles trahiraient leurs sources d'inspiration à s'allier avec les forces réactionnaires et se couperaient des possibilités de participer un jour prochain à l'effort national pour le salut.

En raison des différences profondes qui séparent les socialistes des communistes, l'alliance de ces deux partis ne saurait durer. Sans doute resteront-ils unis jusqu'aux élections municipales, mais après ? Il est vraisemblable que le souci des communistes sera ensuite de se placer dans la meilleure position possible pour retrouver leur audience aux *législatives à suivre.* La position *la plus payante étant celle qui* permet *de critiquer* et de *revendiquer* sans participer aux responsabilités, il est *vraisemblable* que c'est celle que choisira le P.C.

En conséquence, il est à prévoir que le pays subira aussitôt des secousses qui menaceront son équilibre,

Devant la menace de paralysie et de faillite, toutes les Françaises et tous les Français, laissant les extrêmes aux aventures, devront se rassembler. Les gaullistes, ceux qui sont uniquement animés par des convictions et qui ont pour règle de faire passer l'intérêt du pays avant toutes préoccupations partisanes, ne refuseront pas alors, j'en suis sûr, de *se rassembler* avec *ceux qui auront* la charge de la France.

Un réseau d'inflation

(Suite de la première page.)

A l'instar des syndicats de travailleurs, les professions libérales montrent leur pugnacité, et bien peu avisé serait le pouvoir qui, rangeant dans le même sac les représentants de tel ou tel *secteur,* prétendrait *réformer* leur statut sans regarder ailleurs. Tous, loin de là, n'ont pas des revenus excessifs par rapport à leur utilité sociale ou leur qualification.

L'exemple

En fait, une première ébauche d'*action contre les rigidités du secteur privé* ne sera politiquement tolérée que si l'Etat commence par donner l'exemple. Car, comme fauteur d'inflation dite avec plus ou moins de bonheur « structurelle », il n'est pas mal placé. Même si elle correspondait à une promesse électorale *difficile à transformer en fumée une fois acquis le verdict des urnes,* l'embauche de deux cent mille fonctionnaires, dans une période de basses eaux économiques, n'est pas, l'on s'en doute, de nature à peser sur les courbes de hausses de prix.

Avec le projet de budget 1983, qui affiche une réduction de 8 % du volume des dépenses de *fonctionnement,* un certain redressement a été opéré, mais il faut regarder de près la suite et la manière dont passeront dans les faits d'excellentes intentions annoncées récemment. Citons la volonté de réexaminer les services votés, le train de vie de l'Etat, l'utilité de certaines commissions et organisations administratives existantes, les aides publiques. On est beaucoup plus discret en revanche sur le bien-fondé de certaines primes dans la haute fonction publique. La mise en place d'un comité permanent des *économies budgétaires* auprès de M. Fabius *n'aura de sens* que si, à échéances régulières, il fournit un rapport public sur son activité.

D'autres intentions sont louables ; comme celles qui visent les simplifications administratives et les allégements fiscaux en direction des petits commerçants, des artisans, du secteur associatif ou coopératif, et enfin la résolution de l'« Etat payeur » de mieux se *comporter vis-à-vis de ses fournisseurs.* Mais n'avons-nous pas entendu souvent ces refrains ? Si des mesures concrètes suivaient, la possibilité de chercher les poux inflationnistes dans la tête de nombreux agents économiques serait *grandement facilitée.*

Ne conviendrait-*il* pas aussi dans l'*ordre des « préséances » d'examiner* d'un peu plus près le fonctionnement des circuits bancaires. La force de pression de ces établissements avait été telle, au temps du rapport Rueff-Armand, que le gouvernement d'alors avait réussi à les faire échapper aux investigations de la commission. Maintenant que le crédit est entièrement nationalisé, il serait *plus aisé* de regarder quelles *verrues inflationnistes peuvent* pousser dans ce secteur et les extirper. Sans tomber dans de faciles raisonnements sur l'« entente bancaire » qui depuis 1966 ne pouvait tout de même plus être ce qu'elle était, il serait intéressant de se demander quel sera le degré de compétition entre les établissements, puisque, pratiquement, *tous les moyens de la politique de crédit sont maintenant* tenus dans une seule main, celle de l'État.

N'est-il pas piquant de voir le gouvernement prêcher à juste titre pour le renforcement de la concurrence dans les relations entre producteurs et distributeurs alors que, dans le domaine bancaire, toutes les règles du jeu sont imposées par la Rue de Rivoli ? Ne pourrait-on *en* profiter aussi pour surveiller d'un peu plus près l'évolution des conventions, qui, à la Banque de France et dans d'autres établissements moins prestigieux, font fleurir le corporatisme à tous les étages (3).

L'enrichissement indu

Déjà le gouvernement a promis de regarder d'un peu plus près ce qu'il appelle les professions « protégées », c'est-à-dire celles qui du fait de situation de monopole de droit ou de fait conduisent dans certains cas à des revenus exorbitants. C'est par les officiers ministériels, dont la rémunération découle de tarifs fixés *par l'État,* que cet examen *commencera, en principe* avant la fin de l'année, *en* liaison avec les professions intéressées.

On ne prend pas la *question par* le plus mauvais bout. Déjà les notaires avaient eu l'honneur du rapport Rueff-Armand. Tous ne sont pas des nababs, notamment dans les campagnes, mais dans les villes, leur train de vie est *tout à fait* comparable à celui des P.-D.G. des grandes entreprises. Selon des études du C.E.R.C. (Centre d'étude des revenus et des coûts) la moyenne mensuelle des rémunérations des notaires était le triple de celle d'un médecin généraliste. Comme cette enquête remonte à 1978 l'écart a dû s'amplifier encore au bénéfice des notaires, puisqu'ils *sont protégés* contre la création libre d'offices nouveaux, ce qui n'est pas le cas des médecins. (Il y avait 6 323 charges de notaires en 1968, il n'y en a plus aujourd'hui que 5 134).

Vaste programme que celui de repérer les sources d'enrichissement indu ! Mais si l'on doit commencer par les plus remarquables, que l'on n'oublie *surtout* pas, non plus dans la *catégorie* des *officiers ministériels,* mais dans celle des mandataires de justice, les syndics-liquidateurs et administrateurs judiciaires, qui gagnent d'autant mieux leur vie que la crise s'aggrave et qu'ils ont réussi, sans aucune base légale, à « fermer » leur profession *bien plus encore que* les notaires.

Il en est de l'économie comme de l'histoire. Longtemps les grands événements ont retenu toute l'attention. Les énormes déficits publics, comme les guerres, sont apparus à juste titre comme une source majeure de hausse des prix. On laissait plus volontiers dans l'ombre le comportement des agents économiques. Très sensibles aux augmentations nominales de revenus, soucieux de ménager leur évolution par des indexations rigoureuses, de protéger des avantages catégoriels, si ce n'est des « rentes de situation », des millions d'individus *ont* peu à peu tissé *un* véritable réseau d'inflation d'autant moins visible que peu ou prou de larges pans de la population contribuaient à l'alimenter. C'est aux mailles de ce réseau que le gouvernement veut courageusement s'attaquer aujourd'hui. Travail de longue haleine mais de bon rendement car il va aux racines. Il sera d'autant *plus efficace* que l'État aura balayé *devant sa porte.*

PIERRE DROUIN.

(3) Des exemples particulièrement éloquents ont été révélés par François de Closets dans son livre déjà cité, sans parler de celui quasi caricatural des caisses d'épargne Écureuil.

étranger

PROCHE-ORIENT

LES CONDITIONS D'UN RETRAIT ISRAÉLIEN DU LIBAN

Jérusalem veut que la « zone-tampon » soit contrôlée par l'armée libanaise après intégration des milices du commandant Haddad

Jérusalem. — Le ministre israélien des affaires étrangères, M. Itzhak Shamir, devait présenter ce jeudi 14 octobre à Washington, au secrétaire d'Etat, M. George Shultz, un document définissant avec précision les conditions du retrait des troupes israéliennes du Liban. Ce document a été mis au point le 13 octobre au cours d'une réunion extraordinaire du conseil des ministres à Jérusalem. Le contenu n'en a pas été révélé, le cabinet de M. Begin voulant en réserver la primeur, non seulement aux dirigeants de Washington, mais aussi — et c'est là un élément essentiel — à ceux de Beyrouth. La démarche est significative : en effet le gouvernement israélien a décidé de transmettre le texte simultanément dans les deux capitales afin de manifester son intention d'engager des conversations directement avec le gouvernement libanais sur les *« arrangements de sécurité »* qu'il réclame au Sud-Liban.

Sachant maintenant qu'un traité de paix avec Beyrouth n'est plus possible, les dirigeants israéliens souhaitent en quelque sorte prendre une revanche et contraindre au moins le gouvernement libanais à conclure un accord bilatéral pour la création d'une *« zone-tampon »* partiellement démilitarisée au Sud-Liban.

Après avoir subi bien des déconvenues, si l'on considère les objectifs qu'ils s'étaient assignés au début de leur intervention au Liban, ils désirent obtenir un minimum de satisfaction pour, dans une certaine mesure, sauver la face. *« Une question d'honneur »*, dit-on dans les milieux gouvernementaux de Jérusalem. D'ailleurs, il est apparu, après la réunion du gouvernement mercredi, que M. Begin n'a pas renoncé à imposer, faute de traité, une *« paix de fait »* entre Israël et le Liban au moyen d'une *« normalisation »* qui se traduirait par une frontière ouverte et le développement de relations économiques et commerciales, qui, en quelques mois, sont déjà devenues plus importantes que celles qui existent officiellement entre Israël et l'Egypte.

Si le détail des *« conditions de sécurité »* exigées par Israël au Sud-Liban a été gardé secret, on en connaît, cependant, les grandes lignes. Refusant l'implantation d'une force multinationale, et demandant le départ de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) qui s'y trouve toujours, aux alentours de la rivière Litani, le gouvernement de M. Begin voudrait que l'armée libanaise fasse mouvement dans un secteur large de 40 à 50 kilomètres

De notre correspondant

le long de la frontière et que le gouvernement de Beyrouth prenne l'engagement d'interdire dans cette région l'installation d'armements lourds et la présence de groupes palestiniens armés.

Israël, en outre, espère être autorisé à continuer d'effectuer des vols de reconnaissance, voire à organiser sur le terrain des patrouilles conjointes avec l'armée libanaise.

Enfin, les Israéliens insisteraient pour que les milices et leur allié, le commandant Saad Haddad, réintégré dans l'armée régulière libanaise, soient chargés d'assurer l'essentiel du contrôle de ce secteur. D'autre part, le gouvernement de Jérusalem a rappelé qu'il exigeait toujours le départ des hommes de l'O.L.P. qui demeurent encore au Liban *« avant »* le retrait des troupes israéliennes et syriennes.

FRANCIS CORNU.

Le gouvernement envisage l'arrêt définitif des activités d'El Al

De notre correspondant

Jérusalem. — L'opinion israélienne est depuis plusieurs jours à nouveau préoccupée par « l'affaire El Al », qui éclipse tout autre sujet d'actualité. Le conseil d'administration de la compagnie aérienne nationale, qui devait se réunir dans la soirée du 14 octobre, envisage, avec l'approbation du gouvernement, d'arrêter définitivement les activités d'El Al, qui emploie aujourd'hui cinq mille personnes.

Depuis plusieurs années, le sort de la compagnie était gravement menacé. Après des mesures draconiennes qui avaient permis de réduire de moitié son déficit mais avaient entraîné le départ de mille employés et provoqué d'importantes réductions de revenus pour ceux qui restaient, la direction et les syndicats n'ont pu s'entendre sur une nouvelle décision qui se serait traduite par des licenciements supplémentaires et la suppression d'avantages acquis de longue date par le personnel. Une grève partielle des stewards et hôtesses, au début du mois de septembre, a été le détonateur de la crise actuelle, qui pourrait bien être fatale.

Depuis le 13 septembre, les avions d'El Al sont cloués au sol, la direction ayant décidé le lock-out. Un mois après, la centrale syndicale Histradrout a déclenché pendant vingt-quatre heures, le 14 octobre, une grève nationale de solidarité avec les employés d'El Al. Israël a été presque coupé du reste du monde. L'aéroport international de Tel-Aviv, les ports maritimes de Haïfa et d'Ashdod et une grande partie de l'industrie du pays ont été paralysés. Mais, ni la direction, ni le gouvernement n'ont cédé.

Ce dernier est convaincu maintenant qu'il faut recréer *« sur de nouvelles bases »* (en limitant l'action et les revendications des syndicats) une autre compagnie, et il est même favorable à ce que celle-ci soit désormais entièrement financée par des capitaux privés. Plusieurs acheteurs sont déjà sur les rangs. Faisant d'une pierre deux coups, le gouvernement de M. Begin résoudrait ainsi le délicat problème de l'interdiction des vols d'El Al le sabbat et les jours de fêtes religieuses. En effet, le gouvernement avait dû prendre cette mesure à la fin du mois d'août sous la pression des partis religieux ultra-orthodoxes, mais elle ne s'appliquerait pas à une nouvelle compagnie, surtout si elle est privée. — F. C.

L'ENTRETIEN ENTRE M. CHEYSSON ET M. ARAFAT A TUNIS

Le ministre des relations extérieures déplore qu'Israël « ne montre aucun signe d'engagement » sur la voie d'un règlement politique

Tunis. — *« Malheureusement pour vous les journalistes, il n'y a pas chaque jour un événement nouveau »*, a lancé M. Cheysson au cours d'une brève conférence de presse qu'il a tenue à l'aéroport de Tunis avant de regagner Paris dans la soirée de mercredi 13 octobre au terme d'une visite officielle consacrée, le matin, à des entretiens avec le premier ministre et le ministre des affaires étrangères tunisiens et, en fin d'après-midi, à une rencontre avec M. Yasser Arafat.

Ces deux heures d'échanges de vues entre le ministre français des relations extérieures et le président du comité exécutif de l'O.L.P., en présence de M. Ibrahim Souss, chef du bureau de l'organisation à Paris seraient-elles à classer dans la catégorie des « non-événements » ? Pourtant l'incertitude qui a duré jusqu'à la dernière minute sur le lieu et le moment des entretiens suffirait à montrer qu'on est loin de la routine diplomatique.

La veille, à Nairobi, M. Cheysson avait lui-même indiqué qu'il n'était pas certain que la rencontre aurait lieu puisque M. Arafat était occupé à *« une très importante mission »* en Jordanie, mission qui l'avait empêché de revoir le chancelier Kreisky en Tunisie.

De fait, M. Arafat, venant d'Amman, n'est arrivé qu'en fin de matinée à Tunis, évoquant brièvement devant la presse les *« pressions américaines »* sur l'Europe qui le rendaient peu optimiste. Restait à fixer le cadre de la rencontre, question *« secondaire »*, selon les diplomates, mais qui n'a néanmoins été tranchée qu'en début d'après-midi.

Finalement, le ministre français et le chef palestinien se sont retrouvés, après leur première rencontre de l'an dernier chez

De notre envoyé spécial

leur hôte libanais, dans le salon de la villa de M. Balaoui, représentant de l'O.L.P. auprès du gouvernement tunisien et de la Ligue arabe, au cœur du quartier résidentiel de Gamarth. Une simple demeure, dans la verdure, un peu à l'écart, protégée par quelques policiers tunisiens, et préférée, en dernier ressort, à l'hôtel Salva, à 10 kilomètres au sud de Tunis, mis à la disposition de l'état-major palestinien depuis l'évacuation de Beyrouth.

Au ministre français, qui déplorait de ne pas parler l'arabe, M. Arafat, en treillis et revolver au côté, a répondu qu'il s'était mis à l'étude du français. Puis ont commencé les entretiens en cercle restreint sur lesquels M. Arafat n'a guère levé le voile lors d'un court dialogue avec la presse, après avoir reconduit son hôte au seuil de la villa.

Une conjonction d'éléments favorables

M. Cheysson, pour sa part, a d'abord rappelé aux journalistes qu'il était venu en visite officielle en Tunisie, pays dont on souligne dans les milieux français les convergences de vues avec Paris, le président Bourguiba ayant lancé récemment un appel à la *« reconnaissance mutuelle »*, termes également employés dans le projet franco-égyptien de résolution présenté à l'ONU.

Le ministre des relations extérieures, *« saisissant toute occasion pour rencontrer les dirigeants de l'O.L.P. »*, cette entrevue a été davantage *« préparée »* que celle de Beyrouth. Elle a été l'occasion pour M. Cheysson de parler du sort des civils palestiniens restés au Liban et sur lesquels pèse encore *« une certaine menace »*. Les autorités libanaises, a rappelé le ministre, ont été informées que les soldats français ne sauraient participer, *« même passivement, aux opérations de ratissage »*.

M. Cheysson a, bien sûr, évoqué les suites possibles du sommet de Fès. *« Je voudrais vous dire*, a-t-il indiqué, *que l'O.L.P s'est engagée dans la voie politique. Mais je ne le peux pas encore, pace que, pour s'engager sur la voie d'un règlement politique, il faut que tous les partenaires soient d'accord. Or le partenaire le plus puissant, le plus présent sur le terrain, à savoir Israël, ne montre aucun signe à l'heure actuelle d'engagement sur cette voie. »*

M. Cheysson a exprimé ses craintes que *« cette situation, si elle se poursuivait trop longtemps, ne puisse amener certains éléments incontrôlés, certains éléments déçus et frustrés, à être de nouveau tentés par le recours à la force et à la violence »*. Le ministre a estimé que l'autorité de M. Arafat a été prouvée par la discipline avec laquelle ont été exécutées des *« décisions difficiles »*.

La question d'un voyage de M. Arafat à Paris n'a pas été discutée, a dit M. Cheysson. De source française, on rappelle que la position de M. Mitterrand n'a pas changé. Seul ou au sein d'une *« mission d'explication »*, résultat des décisions du sommet de Fès, M. Arafat ne sera pas reçu à l'Elysée tant que l'O.L.P. n'aura pas dit plus explicitement qu'elle admet le droit d'Israël à l'existence dans ses frontières reconnues internationalement.

En revanche, indique-t-on de même source, la rencontre Cheysson-Araffat s'explique par la volonté de profiter d'une conjonction d'éléments favorables pour la paix : le prestige inégalé de M. Arafat, un changement de l'opinion publique américaine et peut-être israélienne, *l'« ouverture »* que constitue le plan Reagan, *« base minimum »* au sujet de laquelle Paris est en contact constant avec Washington. Si ce moment propice n'est pas exploité, ajoute-t-on, la volonté de dialogue se *« perdra rapidement dans les sables »* et M. Arafat risquerait d'être débordé par les extrémistes.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

● *Le cercle Bernard-Lazare*, 17, rue de la Victoire, organise, ce jeudi 14 octobre, à 20 h. 45, une conférence de M. Irmiahov Youvel, professeur à l'université de Jérusalem dont le sujet sera « La société israélienne et la guerre du Liban. »

● *M. Lionel Jospin*, premier secrétaire du P.S., invité de l'émission « Face au public » de France-Inter, a déclaré notamment, le mercredi 13 octobre : *« Si M. Arafat, dans une délégation de responsables politiques, de chefs d'Etat, vient en France, on ne lui interdira pas la frontière. Il sera reçu à un certain niveau mais je n'imagine pas qu'il puisse être reçu un jour par le président de la République sans que des changements politiques significatifs aient été faits auparavant. »* M. Jospin a précisé qu'il s'agissait de *« déclarations sans équivoque sur le terrain de la double reconnaissance entre Israéliens et Palestiniens »*.

● *L'alliance France-Israël* présidée par le général Lecomte a publié un communiqué déclarant que : *« Elle considère comme parfaitement ignobles les déclarations que vient de faire M. Cheysson à Tunis. »* Et ajoute : *« C'est une souillure pour la France que son ministre des relations extérieures ait pu reprendre à son compte le chantage au terrorisme et reporter d'avance sur l'Etat d'Israël la responsabilité des crimes que les terroristes vont commettre. La contradiction avec les positions affirmées par le président de la République est si frappante qu'on se demande qui, en France est responsable de la politique étrangère. »*

● *Le Comité pour la paix au Proche-Orient « se félicite*, dans un communiqué, *des résultats de la rencontre entre M. Cheysson et le président Arafat à Tunis ». « Il approuve sans réserve les propos réalistes du ministre français des relations extérieures, qui a notamment constaté que c'est l'Etat d'Israël qui fait obstacle à la paix et apporte son soutien à l'action du gouvernement français pour une paix juste et durable au Proche-Orient »*

● *Mystère autour de l'arrestation d'un Palestinien en Suisse.* — Un Palestinien trouvé en possession d'armes et d'explosifs, et qui serait affilié au groupe terroriste du dissident de l'O.L.P. Abou Nidal, aurait été arrêté à Zurich en septembre dernier, croit savoir le quotidien suisse *Blick*. Cependant, le département fédéral de justice et police (ministère), interrogé, mercredi 13 octobre, s'est refusé à tout commentaire. — *(A.F.P.)*

● *Trois personnes* sont mortes brûlées vives et dix-huit autres ont été blessées à la suite d'une explosion dont les circonstances n'ont pas encore été éclaircies, jeudi matin, à Marjayoun (Sud-Liban), chef-lieu de l'enclave chrétienne du commandant dissident libanais Saad Haddad. Selon le correspondant de la radio israélienne à Metoulla (frontière israélo-libanaise), il s'agirait vraisemblablement d'un attentat. — *(A.F.P.)*

DIPLOMATIE

L'ATTRIBUTION DES PRIX NOBEL DE LA PAIX

Le comité a écarté la candidature de M. Lech Walesa car il entend récompenser « une œuvre de longue haleine »

Les deux lauréats entre lesquels a été partagé le prix Nobel de la Paix 1982, Mme Alva Myrdal et M. Alfonse Garcia Robles, se sont tous deux déclarés *« très surpris »* de l'attribution de cette récompense, annoncée mercredi 13 octobre (nos dernières éditions du 14). *« Tant de personnes le méritaient plus que moi »*, a dit notamment à la télévision mexicaine M. Roblès. Comme on lui demandait s'il pensait par là à M. Lech Walesa, l'ambassadeur du Mexique a répondu : *« Peut-être »*. Quant à Mme Myrdal, elle a fait savoir que sa part du prix (d'un montant total de 1,15 million de couronnes, soit autant de francs français) servirait à financer la campagne contre les armes nucléaires.

Soixante personnalités et dix-neuf organisations avaient été proposées cette année pour cette distinction. Parmi les candidats figuraient non seulement le fondateur du syndicat Solidarité — dont la candidature avait été appuyée notamment par le Parlement européen et par Soljenitsyne — mais aussi M. Philip Habib, le médiateur américain au Liban, l'évêque sud-africain Desmond Tutu, Mgr Arns, archevêque de Sao-Polo, le roi Juan Carlos d'Espagne, la Fédération mondiale des villes jumelées, etc. Comme on demandait à M. Sverdrup, secrétaire général du comité, mercredi matin, si M. Walesa avait quelque chance de se voir décerner le prix, M. Sverdrup avait répondu que le comité entendait récompenser *« une œuvre de longue haleine »*, ce qui, à ses yeux, est conforme au *« respect à la lettre »* des intentions d'Alfred Nobel, fondateur de la distinction.

[Sans mettre en cause la personnalite des deux lauréats, on ne peut que s'étonner de l'explication donnée par le secrétaire général du comité des prix Nobel au « non-choix » de M. Lech Walesa : si l'on comprend bien, il suffira à un gouvernement répressif de faire en sorte que l'œuvre d'un contestataire ne soit pas « de longue haleine » *— en le mettant, par exemple, sous les verrous — pour éviter l'embarras d'un prix Nobel de la paix à un adversaire politique. Le comité avait été plus courageux, en 1975, lorsqu'il avait couronné André Sakharov, ou encore, en 1980, en choisissant Adolfo-Perez Esquivel, deux personnalités en butte à la répression de leur gouvernement.*

Il est vrai que les « décideurs » en cette matière — qui n'appartiennent pas à l'Académie suédoise des sciences, comme pour les autres Nobel, mais à une commission du Parlement norvégien — ont été échaudés par plusieurs choix polémiques ou malheureux faits dans le passé : MM. Kissinger et Le Duc Tho, en 1973, pour la conclusion des accords de Paris sur le Vietnam ; l'ancien premier ministre japonais, M. Sato, en 1974 ; enfin, MM. Menahem Begin et Anouar El Sadate, en 1978, pour le rapprochement égypto-israélien. Depuis lors, les parlementaires norvégiens semblent préférer les choix « de tout repos ». Mais cette attitude, tout comme les errements du passé, ne contribue pas forcément au prestige de l'institution. — M. T.]

Mme ALVA MYRDAL : Pour la paix sans pacifisme.

Sociologue, spécialiste des questions du désarmement, Mme Alva Myrdal est née en 1902. Après des études en Allemagne et en Angleterre, elle obtient une bourse et arrive aux Etats-Unis au moment du krach financier

En 1934, elle publie avec son mari, le professeur Myrdal, la Crise de la population, *ouvrage dans lequel elle développe ses idées sur la nécessité de réformes sociales Porte-parole à l'époque des mouvements d'émancipation de la femme, elle adhéra très tôt au parti social-démocrate.*

Elle s'intéressa ensuite aux problèmes du tiers-monde En 1949, Mme Myrdal est nommée chef de la section des Nations unies pour les questions sociales, puis chef du département des sciences sociales de l'UNESCO.

En 1955, elle devient la première femme suédoise ambassadeur, à New-Delhi.

Au début des années 60, elle siège au Parlement et est nommée chef de la délégation suédoise à la conférence sur le désarmement de Genève, où elle restera onze ans.

Dans un ouvrage intitulé le Jeu du désarmement *(1976), elle souligne que le désarmement pourrait être en fait « organisé » si les efforts en faveur de la paix n'étaient pas constamment contrariés et sabotés par les super-grands.*

La responsabilité du conflit du Proche-Orient, estime-t-elle, incombe aux Etats-Unis et à l'Union soviétique, qui ne cessent de livrer des armes aux pays belligérants. Mme Myrdal s'est retirée des affaires politiques en 1974

Elle est présidente du Forum pour la paix créé en 1931 par le mouvement ouvrier suédois.

ALAIN DEBOVE.

M. ALFONSO GARCIA ROBLES : Le champion de la dénucléarisation de l'Amérique latine.

M. Alfonso Garcia Robles est l'une des personnalités les plus connues du service diplomatique mexicain. Né le 20 mars 1911, il est diplômé de l'Institut des hautes études internationales de la faculté de droit de l'Université de Paris et de l'Académie de droit international de La Haye. Directeur de la division des affaires politiques du secrétariat des Nations unies de 1946 à 1957, puis ambassadeur à Bruxelles, il fut, de 1964 à 1970 sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

En 1969 et 1970, il fut président de l'Opanal, organisme créé pour mettre en œuvre le traité de la Tlatelolco interdisant les armes nucléaires en Amérique latine Président de la délégation mexicaine au Comité de désarmement à Genève (1967). Il est devenu en 1970 représentant permanent du Mexique aux Nations unies, puis ministre des relations extérieures (1975-1976). Il a occupé depuis cette date le poste de représentant du Mexique au Comité de désarmement à Genève.

A travers le monde

Albanie

● UN NOUVEAU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, M. Reis Malili, est cité par l'agence de presse albanaise ATA dans ses comptes rendus des débats de l'ONU. Il remplace donc M. Nesti Nase dont l'ambassade albanaise à Vienne avait été seule à annoncer, en juillet, le départ à la retraite. M. Malili était l'adjoint de M. Nase. De plus, il apparaît, selon une liste publiée à Tirana en septembre, que M. Pali Miska, vice-premier ministre, a remplacé à une date indéterminée M. Prokop Murra au ministère de l'énergie. En novembre 1981, M. Murra avait perdu son poste de secrétaire du parti, mais s'était vu confier le ministère de l'énergie dans le gouvernement Carcani, en janvier 1982. — *(U.P.I.)*

Vietnam

● « LE GOELO », un petit caboteur français, affrété par l'organisation humanitaire Médecins du monde, a quitté, jeudi 14 octobre, le port de Singapour pour sa quatrième et dernière mission de sauvetage de *« réfugiés de la mer »* au large des côtes du Vietnam. *(A.F.P.)*

Zimbabwe

● UNE VINGTAINE DE SOLDATS de l'armée zimbabwéenne, en poste à Chitungwiza, dans la banlieue de Harare (ex-Salisbury), se sont révoltés le week-end dernier et ont déserté en emportant des armes. La plupart des soldats ont appartenu aux anciennes forces de guérilla du chef de l'opposition, M. Joshua Nkomo. Les déserteurs se sont emparés de deux douzaines d'armes automatiques et d'une mitrailleuse légère. — *(A.F.P.)*





PROCHE-ORIENT

La signature d'une « charte d'intégration » égypto-soudanaise

UNE TRÈS VIEILLE HISTOIRE

La « charte d'intégration » entre les « deux peuples du Nil » que les présidents Nemeiry et Moubarak, ont signée à Khartoum, mardi 12 octobre, ouvrira, selon les signataires, « *la voie à une fusion entre les deux pays* » d'ici une dizaine d'années. Un « *haut conseil d'intégration* », présidé tour à tour par les chefs d'Etat et assisté d'un « *Parlement de la vallée du Nil* », sera chargé de mener à bien cet énième projet d'union entre nations arabes.

Sans remonter jusqu'aux pharaons, il s'agit, dans le cas de l'Egypte et du Soudan, d'une très ancienne histoire, aux mille vicissitudes. De 1821 à 1885, le territoire soudanais fit partie de l'Egypte, avant d'être placé sous condominium anglo-égyptien. Le roi Farouk se fit proclamer « roi du Soudan », mais Nasser, en 1956, laissa les Soudanais créer un Etat indépendant, escomptant que le courant unioniste ramènerait bientôt le pays vers la mère patrie. Les faits ont démenti cet espoir, dont la réalisation aurait permis d'apaiser la faim de terre des fellahs égyptiens, le Soudan étant un réservoir agraire à peine exploité. Jusqu'à aujourd'hui Khartoum a préféré faire appel à la main-d'œuvre tchadienne plutôt qu'à des paysans égyptiens. Théoriquement, désormais, les citoyens des deux pays pourront circuler et travailler librement dans l'ensemble égypto-soudanais.

Tous les efforts de Sadate avaient tendu à rapprocher les deux nations. En 1974, fut signé (mais non appliqué) un programme d'intégration politique et économique. En 1977, s'était tenu au Caire, avec un éclat particulier, une session commune des Parlements du Soudan et d'Egypte. Les deux pays qui, à partir de 1976, ont coopéré activement sur le plan militaire, face à la Libye, n'ont cessé depuis lors de multiplier les rencontres ministérielles, et le maréchal Nemeiry fut, avec le sultan Qabous d'Oman, le seul chef d'Etat arabe à ne pas rompre avec Sadate au moment de la paix israélo-égyptienne. L'idée de M. Boutros-Ghali, ministre d'Etat égyptien aux affaires étrangères, est même de créer une « *communauté des riverains du Nil* » englobant également l'Ethiopie et l'Ouganda.

Mais dans la réalité, faute tant de liens économiques entre les deux pays que de motivation profonde chez une majorité de Soudanais, l'« intégration », sans cesse célébrée, piétine. Les exportations égyptiennes vers le Soudan représentent moins de 2 % de son commerce extérieur et les ventes soudanaises à l'Egypte moins de 2 % aussi des exportations du Soudan. Quant au projet de route Assouan-Khartoum, qui serait un pas d'une importance capitale pour le rapprochement entre les deux peuples, il dort encore dans ses cartons. Et il est toujours quasiment impossible de communiquer par téléphone entre Khartoum et Le Caire... — J.-P. P.-H.

● *Les autorités égyptiennes* ont relâché cinquante-huit des cent quarante-cinq intégristes islamiques arrêtés le mois dernier (*le Monde* du 22 septembre), dans le cadre de l'enquête sur une « *tentative de renversement du gouvernement* ». — (*Reuter*.)

Iran

Téhéran mise en fiches...

Téhéran (*A.F.P.*). — Une photo d'identité, une empreinte digitale en guise de signature, à droite celle du propriétaire, à gauche celle du locataire : une nouvelle fiche signalétique, permettant aux comités de la révolution islamique de Téhéran (les milices de quartier) d'identifier les occupants d'un logement, vient grossir le fichier qui concerne tous les habitants de la capitale iranienne.

Depuis deux semaines, les quelque sept millions d'habitants de Téhéran doivent être enregistrés sur de telles fiches par les quatorze comités de la révolution de la ville, afin que puissent être identifiés « *les membres des groupuscules* (d'opposition) *et les hypocrites* » (appellation officielle des Moudjahidin khalq).

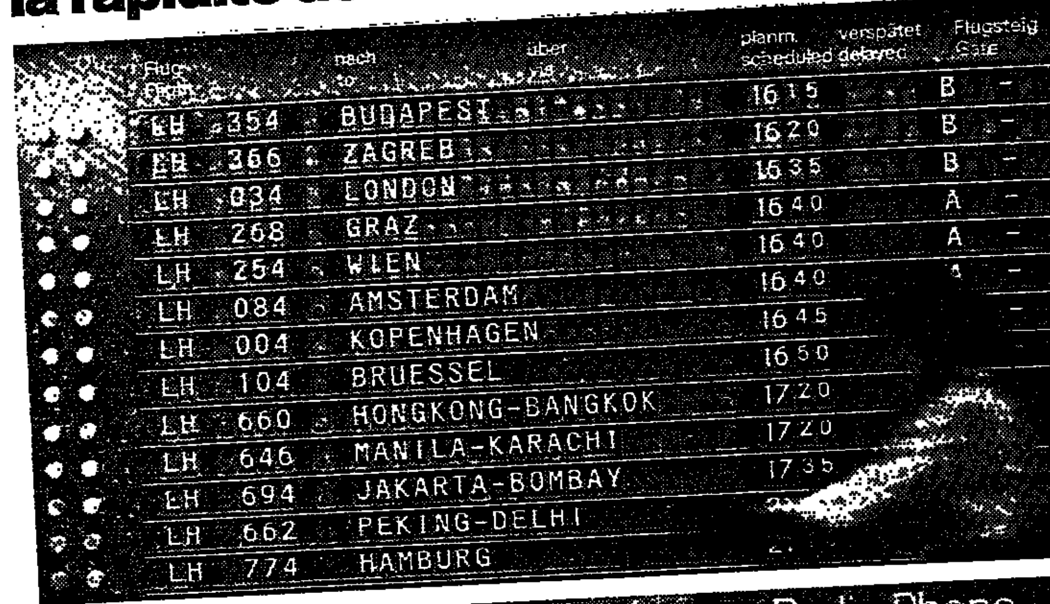
Les habitants de Téhéran ont jusqu'au 16 octobre pour se faire enregistrer. Au-delà de cette date, ils peuvent être considérés comme des « *contre-révolutionnaires* » et passibles des dispositions légales, a averti l'organisateur de cette mise en fiches, le procureur du tribunal central de la révolution islamique, M. Assadolah Ladjevardi.

Dès lors, c'est la bousculade autour d'une dizaine de bureaux installés dans la cour de la mosquée Imam Hossein, sous les cordes qui servent à l'entraînement des combattants à destination du front, dans le centre du quartier des marchands ambulants de Téhéran.

D'un côté les femmes, de l'autre les hommes, les fragiles files d'attente sont vite rompues pour devenir une barrière de bras tendus pour attirer l'attention du jeune volontaire du comité qui remplit les fiches.

Les discussions sont animées, mais évitent d'évoquer le principe de cette mise en fiches générale. « *Ne croyez-vous pas que cela va aussi servir à renforcer les contrôles fiscaux* », est une question qui, immanquablement, suscite d'interminables débats dans les quartiers aisés de la capitale. Par avance, les autorités ont cru devoir y répondre et le procureur Ladjevardi a précisé que « *cette mesure ne fait en aucune façon partie d'un programme fiscal ou autre* ».









AMÉRIQUES

États-Unis

M. Reagan estime que son programme économique « commence à donner des fruits »

De notre correspondant

Washington. — Malgré les protestations indignées des démocrates, le président Reagan a occupé les écrans de télévision pendant vingt-cinq minutes, mercredi soir 13 octobre, pour commenter la situation économique aux Etats-Unis. « *Ce sera un discours non partisan* », affirmait imperturbablement la Maison Blanche. Comme si le seul but d'une telle intervention — précédée de la signature d'une loi pour l'emploi — n'était pas d'influencer les Américains à moins de trois semaines des élections du 2 novembre.

Deux chaînes de télévision nationales sur trois avaient accepté de diffuser le discours présidentiel. Quitte à accorder un droit de réponse de cinq minutes, dans la foulée, à un porte-parole du parti démocrate. Cinq minutes seulement, pour ne pas empiéter sur le grand événement de la soirée : le match de base-ball entre les « Brewers » de Milwaukee et les « Cardinals » de Saint-Louis.

L'allocution de M. Reagan était habile. Plutôt que de passer très vite sur les 10,1 % de chômage — le record de l'après-guerre — et de s'étendre sur les bonnes nouvelles (inflation réduite, taux d'intérêt en baisse, valeurs boursières en hausse et dollar puissant), le président a commencé par gémir pendant dix minutes sur le sort des personnes sans emploi. Tout y est passé, y compris sa propre jeunesse : « *J'avais vingt et un ans en 1932, je cherchais du travail. C'était l'une des pires périodes de la Grande Dépression. Et je me rappelle une sombre nuit des années 20, à la veille de Noël, lorsque mon père apprit qu'il avait perdu son emploi...* »

Le président a lu intégralement une lettre que lui avait adressée une chômeuse de l'Alabama. Et il s'est adressé à elle sur un ton solennel : « *Judith, je vous entends, ainsi que des millions d'hommes et de femmes dans la même situation que vous, qui ont fait par leur labeur cette grande nation. Vous méritez de savoir ce que nous faisons pour rebâtir l'Amérique, pour renouveler le rêve américain, après tant d'années d'erreurs et de négligences.* »

Car si des choses vont mal, c'est à cause de ceux qui ne sont plus au pouvoir. « *Il y a eu huit récessions depuis la guerre,* a dit M. Reagan. *Chaque fois, on faisait des réparations hâtives. Les prétendues reprises laissaient l'économie dans un état plus grave qu'auparavant.* »

Aujourd'hui, c'est différent. « *A mon âge* (il a soixante et onze ans), *je ne suis pas venu à Washington pour faire de la politique avec l'économie. Je ne suis pas venu récompenser des groupes de pression avec l'argent des gens. Je suis venu résoudre les problèmes. Je ne prétends pas avoir réglé en vingt-deux mois plus de trente années d'erreurs. Mais je peux vous dire que ce gouvernement a mis en place un programme qui commence à donner des fruits.* »

Le visage de M. Reagan a cédé alors la place à des graphiques mobiles. On a vu monter la courbe du chômage, mais toutes les autres piquer vers le bas : moins d'inflation, moins d'impôts sur le revenu, moins de dépenses fédérales... Pour que cela continue, a expliqué le président, il faut que le Congrès fasse son travail. Et de détailler le travail non fait, s'arrangeant chaque fois pour mettre en valeur le Sénat (à majorité républicaine) et blâmer la Chambre des représentants (dominée par les démocrates).

« Il faudrait onze millions de pages »

Pour répondre à ce discours, l'opposition avait désigné le sénateur Donald Riegle, du Michigan. N'est-ce pas l'Etat le plus touché par le chômage ?

Disposant d'un temps très limité, le sénateur n'a pas fait de la dentelle : « *Un tiers des hauts dirigeants de cette administration sont des millionnaires. Ils s'intéressent à Wall Street, pas à Main Street* (1). *Ils sont en train de créer une économie à deux vitesses. L'une, destinée à quelques privilégiés. L'autre, pour le reste d'entre nous.* » M. Riegle a montré aux téléspectateurs la photographie d'un chômeur et de sa famille, publiée par un grand hebdomadaire. « *Si on devait présenter toutes les familles américaines dans la même situation, il faudrait onze millions de pages.* »

On ignore comment les citoyens réagissent à ces démonstrations opposées. Deux sondages publiés la même semaine se contredisent complètement. Selon *Newsweek*, 51 % des personnes interrogées (contre 41 %) désapprouvent la manière dont M. Reagan exerce la présidence. Selon *ABC* et le *Washington Post*, au contraire, les satisfaits (49 %) sont plus nombreux que les mécontents (44 %).

Il ne fait pas de doute que « *le chômage à deux chiffres* » tourmente énormément les Américains, comme les tourmentait en 1980 « *l'inflation à deux chiffres* ». Mais rendent-ils M. Reagan et les républicains foncièrement responsables de cette situation ? C'est l'une des réponses qu'on attend des élections du 2 novembre.

ROBERT SOLÉ.

(1) Main Street : la « Grand-Rue » des petites villes, symbole de l'Amérique profonde (N.D.L.R.).



● M. JAMES BUCKLEY, ancien sénateur de l'Etat de New-York, nommé directeur de Radio Free Europe et Radio Liberty qui dépendent du gouvernement américain et assurent des émissions d'information à destination de l'Europe de l'Est et de l'U.R.S.S. Le nouveau directeur, qui est le frère du romancier et journaliste conservateur William Buckley, a été successivement sous-secrétaire d'Etat pour l'assistance à la sécurité, puis conseiller au département d'Etat, dans l'administration Reagan.

● LA MAISON BLANCHE ET LE DEPARTEMENT D'ETAT ont actuellement des discussions avec un certain nombre de pays d'Asie, en particulier le Japon et la Corée du Sud, en vue d'un voyage du président, qui pourrait se situer à la fin de l'hiver ou au début du printemps. Il est néanmoins exclu que le chef de l'Etat américain se rende à cette occasion à Pékin. — *(A.F.P.)*



ASIE

Japon

Les consultations sont engagées sur le mode de désignation du successeur de M. Suzuki

De notre correspondant

Tokyo. — Les chefs de faction de cet assemblage hétérogène de groupes d'intérêt qu'est le parti libéral démocrate japonais (P.L.D. - conservateur) déploient depuis quarante-huit heures une activité fébrile pour s'entendre sur le nom d'un postulant, acceptable par tous, à la succession de M. Suzuki d'ici à samedi, date limite de l'enregistrement des candidatures.

Dès mercredi, ceux qui étaient, dans les coulisses et sur l'avant-scène, à la tête de la fronde visant à écarter le premier ministre de ses fonctions cumulées de président du parti et de chef du gouvernement, se sont accordés avec beaucoup d'opportunisme pour louer sa décision de se retirer de la course au pouvoir, un geste dans lequel ils veulent d'abord voir un « *sacrifice courageux* » pour préserver l'unité du mouvement conservateur. A entendre ceux-là — les partisans de MM. Fukuda, Komoto et Nakagawa, parmi lesquels figurent des membres du cabinet qui, faisant peu de cas de la solidarité gouvernementale, critiquaient ouvertement l'action du premier ministre, — M. Suzuki apparaît, selon une formule célèbre, plus grand mort (politiquement) que vivant. On l'accablait hier encore de reproches, on s'efforce aujourd'hui de l'enterrer sous les fleurs. Tactique et politesse obligent.

La presse refait ses comptes et spécule, en fonction des savantes manœuvres, compromis et dosages qui se préparent, sur les chances de tel ou tel éminent politicien, rappelant au passage leurs qualités et avantages ou, fréquemment, leurs handicaps dus à des compromissions que la « *morale politique* » est censée réprouver et la démocratie sanctionner. L'ombre portée du scandale Lockheed — pour lequel M. Tanaka attend toujours un verdict qui ne semble plus guère faire de doute : coupable — pèse toujours, après tant d'années, sur le monde politique conservateur japonais.

Tout compte fait, M. Suzuki n'est peut-être pas mécontent de passer la main avant que n'intervienne une décision judiciaire qui, en déconsidérant son principal allié politique, aurait inévitablement rejailli sur lui ; elle ne devrait pas non plus manquer de relancer les luttes intestines, nombreux étant ceux qui attendent cette occasion pour affaiblir la faction de l'homme fort du Japon.

Un système perverti

Au sein du P.L.D. et du cabinet lui-même, des voix de plus en plus nombreuses, et plus ou moins feutrées, s'étaient élevées ces temps derniers pour canaliser vers M. Suzuki un mécontentement croissant et pour tirer, du même coup, leur épingle du jeu.

Il y a moins de quarante-huit heures M. Fukuda, ancien premier ministre, avait, pour faire bonne mesure, reproché en outre au premier ministre son incapacité à promouvoir les réformes politiques qui lui paraissent, à lui, indispensables à l'exercice serein de la démocratie — ou qui, plus tactiquement, favoriseraient la résorption de l'influence de M. Tanaka, ennemi juré de M. Fukuda. « *Il est impératif de restaurer la moralité dans les affaires politiques et de mettre fin à un jeu dépourvu de toute éthique* », affirmait notamment M. Fukuda. Le thème n'est pas nouveau, et des générations de politiciens, y compris M. Suzuki, ont brodé dessus sans effet notable sur un système notoirement perverti par le yen et les trafics d'influence.

Cela dit, le geste de M. Suzuki reflète avant tout l'échec d'une politique qu'il entendait fonder en toutes choses sur le sacro-saint principe d'harmonie entre les factions. C'est bien pour cela qu'il avait été, contre toute attente, élu en juillet 1980 à la suite du décès du patron de sa faction et premier ministre, Masayoshi Ohira : pour faire régner l'harmonie, au moins en surface et dans les formes, là où régnaient les dissonances et les empoignades fratricides. Hélas ! M. Suzuki, le conciliateur, n'a pas su empêcher que l'éventualité de sa propre réélection ravive l'antagonisme toujours à fleur de peau entre les factions Tanaka et Fukuda.

Les consultations et les marchandages qui s'engagent dès ce jour entre les hiérarques du P.L.D. portent sur le mode de désignation du futur président du parti et premier ministre. Convient-il de recourir à des élections primaires ? Un tel recours au vote de la base militante du parti est nécessaire lorsqu'au moins quatre candidats sont en lice. Les deux premiers du lot sont ensuite soumis à une élection par les parlementaires du P.L.D. Si les candidats sont moins de quatre, seule l'élection par les parlementaires — en général de pure forme, après désignation d'un candidat agréé par la hiérarchie du parti — est requise.

Il apparaît déjà que la première formule avantagerait M. Komoto, ministre de la planification économique qui jouit d'une bonne popularité et, ce qui est loin d'être négligeable, du soutien du grand patronat. La seconde procédure favoriserait M. Nakasone, ministre chargé de la réforme administrative. Soutenu par les factions Tanaka et Suzuki, il réunirait vraisemblablement plus de deux cent quarante voix sur quatre cent vingt parlementaires.

Mais le souvenir du scandale Lockheed, dans lequel il fut compromis sans toutefois être poursuivi en justice, assombrit quelque peu son image.

Parmi d'autres candidats possibles, on avance fréquemment les noms de MM. Shintaro Abe, mimerce extérieur (faction Fukuda), merce extérieur (faction Fukuda) et Kiichi Miyazawa, chef de cabinet de M. Suzuki et membre de sa faction.

R.-P. PARINGAUX.

Chine

Les conversations sino-soviétiques auraient débuté dans un climat favorable

De notre correspondant

Evoquant le mercredi 13 octobre devant le président ouest-allemand, M. Carl Cartens, les conversations sino-soviétiques engagées depuis une semaine à Pékin, M. Deng Xiaoping, vice-président du P.C. chinois, a déclaré que la Chine avait l'intention de soulever l'ensemble des points de désaccord qui l'opposent à l'U.R.S.S., y compris les problèmes de l'Afghanistan et du Cambodge. Il a toutefois indiqué que, tout en s'opposant à l' « hégémonisme » *soviétique, Pékin jugeait normal et nécessaire d'entretenir un dialogue avec Moscou.*

Pékin. — Les consultations exploratoires sino-soviétiques, engagées la semaine dernière dans la capitale chinoise, paraissent avoir débuté dans un bon climat. C'est du moins l'impression que, des deux côtés, on s'efforce de suggérer. La délégation soviétique, composée d'une dizaine de diplomates assistant M. Ilyitchev, vice-ministre des affaires étrangères, aurait trouvé fort bon l'accueil qui lui a été réservé et s'en dirait heureusement surprise.

Du côté chinois, plusieurs personnalités ont également fait état de l'atmosphère cordiale qui entoure cette reprise de contacts avec Moscou. La même sérénité se retrouve dans la presse, où aucune polémique, jusqu'à présent, n'a éclaté.

Telle est l'ambiance. Reste le fond. Des deux côtés, une stratégie à long terme paraît avoir été mise au point, et, à l'évidence, diplomates chinois et soviétiques ne s'attendent pas à des résultats rapides. Un accord de principe sur l'ouverture officielle de négociations et sur leur nature serait déjà considéré comme un succès.

Les entretiens de la semaine dernière paraissent, pour l'essentiel, avoir servi à un exposé des positions respectives de chacun. Pour la partie soviétique, M. Ilyitchev aurait évoqué le bon temps de la « *grande amitié* » des années 50. Sur cette toile de fond, il aurait ensuite assuré que son gouvernement était disposé à reprendre ou à développer les échanges économiques, culturels, technologiques, scientifiques, sportifs et universitaires avec Pékin.

Du côté chinois, l'accent aurait plutôt été mis, au contraire, sur les obstacles qui empêchent actuellement un changement fondamental dans les rapports entre les deux pays. Replaçant les relations sino-soviétiques dans leur environnement politique, M. Qian Qichen, le chef de la délégation chinoise, aurait insisté sur les dangers que font peser sur la sécurité de son pays le stationnement d'un million de soldats russes à la frontière, la présence militaire de l'U.R.S.S. en Mongolie et en Afghanistan, ainsi que le soutien de Moscou à l'occupation vietnamienne du Cambodge.

Rien ne permet de penser, en tout cas, que Pékin ait, en quoi que ce soit, modifié son analyse du caractère « hégémoniste » de l'Union soviétique. Dans l'entretien qu'il a eu, lundi 11 octobre, avec le président ouest-allemand, M. Carstens, M. Peng Zhen, membre du bureau politique du P.C.C., aurait qualifié l'U.R.S.S. de « *tigre en état d'appétit* ». Le vocabulaire chinois, sur ce point, est au demeurant un peu flottant. Dans une étude sur la politique de détente de l'U.R.S.S. publiée dans la dernière livraison du *Journal des études internationales* (n° 4 1982), ce sont les Etats-Unis qui jouaient le rôle du « tigre », l'U.R.S.S. se voyant attribuer, pour sa part, celui du « loup ».

Pékin paraît, en tout état de cause, continuer de considérer que, des deux hégémonismes, le plus dangereux reste celui de Moscou. C'est contre ce dernier qu'un article du *Quotidien du peuple* consacré à « *la lutte contre l'hégémonisme et la sauvegarde de la paix mondiale* » a appelé, samedi dernier, les peuples à s'unir. Dans ces conditions, on comprend que M. Peng Zhen ait estimé lundi que les convergences avec Moscou ne pourraient se concrétiser que sur des « *sujets de moindre importance* ».

Beaucoup, en fait, va dépendre de l'U.R.S.S. Si la diplomatie soviétique se refuse à parler des « pays tiers » — en clair de l'Afghanistan et du Cambodge, — les progrès des conversations de Pékin seront nécessairement limités. Au mieux, elles permettraient de se concentrer sur le différend frontalier et d'envisager des mesures pratiques dans divers secteurs des rapports bilatéraux. Tel est peut-être du reste le résultat auquel les deux parties, au fond, aspirent dans un premier temps.

MANUEL LUCBERT.

Pakistan

Visitant un camp de réfugiés

M. GUTMANN RÉAFFIRME LE SOUTIEN DE LA FRANCE AU PEUPLE AFGHAN

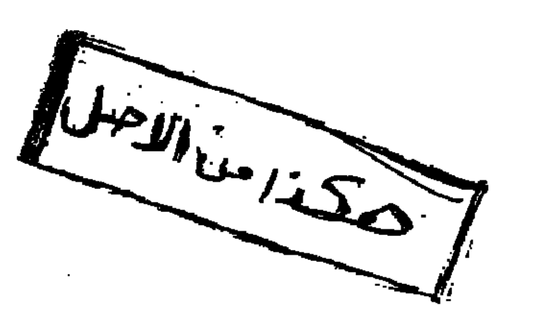
Islamabad *(A.F.P.)*. — Au cours d'une visite qu'il fait actuellement au Pakistan, le secrétaire général du ministère des relations extérieures, M. Francis Gutmann, s'est rendu, mercredi 13 octobre, dans un camp de réfugiés afghans, près de Peshawar, où il a réaffirmé le soutien de la France au « *combat du peuple afghan pour sa dignité, sa souveraineté et son indépendance* ». « *Chaque peuple, le vôtre comme le Palestinien, a le droit de vivre sur sa terre avec sa propre religion* », a-t-il encore déclaré aux notables afghans du camp qui lui ont indiqué que le peuple se battait « *les mains nues* » contre l'« *occupant soviétique* ». M. Gutmann s'est particulièrement intéressé aux conditions sanitaires du camp et a également rendu hommage à l'aide apportée par le Pakistan aux réfugiés.

Le secrétaire général du Quai d'Orsay a, d'autre part, eu des entretiens à Islamabad avec son homologue pakistanais, M. Naik, qui a donné une appréciation très favorable de la politique française au Proche-Orient. M. Gutmann a en outre été reçu par le président Zia-Ul-Haq.

● *Les autorités américaines ont remis*, mercredi 13 octobre, au Texas, à une mission pakistanaise, le premier des quarante appareils F-16, dont la livraison au gouvernement d'Islamabad est prévue dans le cadre de l'accord d'assistance militaire américaine au Pakistan signé l'année dernière. Washington doit égalementf fournir au Pakistan des chars M-46, un système de défense antiaérienne et d'autres armes. — *(UPI.)*

Inde

● *Le voyage en Inde de M. Hernu*, ministre de la défense, s'est achevé le mercredi 13 octobre. Son homologue indien, M. R. Vankataraman, a déclaré que l'Inde et la France étaient parvenues à des accords sur un certain nombre de problèmes concernant la coopération bilatérale et portant en particulier sur l'achat par New-Delhi de Mirage-2000 (*le Monde* des 15 et 17 avril) M. Hernu a visité l'usine de Bangalore, au sud de l'Inde, où sont actuellement assemblés des chasseurs franco-britanniques Jaguar, et où, dans une phase ultérieure, devraient l'être, en principe, des Mirage-2000. Il a indiqué que, dans le cadre d'un renforcement de la coopération militaire entre les deux pays, la France était disposée à entraîner des officiers indiens. Paris propose aussi de fournir à New-Delhi l'hélicoptère Super-Puma, qui se trouve en concurrence avec un appareil ouest-allemand. L'Inde se tourne depuis quelque temps vers l'Europe occidentale, et notamment la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale, pour acquérir des armements et réduire sa dépendance à l'égard de l'U.R.S.S. Londres étudie la vente éventuelle d'hélicoptères et de chasseurs à décollage vertical Harrier pour la marine indienne. — *(Reuter, A.P.)*



AFRIQUE

Guinée-Bissau

La visite en France du président Vieira

En visite privée à Paris, où il est arrivé mercredi 13 octobre, M. Bernardo Vieira, chef d'Etat de la Guinée-Bissau, devait déjeuner ce jeudi à l'Elysée.

M. Vieira, dont c'est la seconde visite en France en moins d'un an, séjournera à Paris jusqu'au dimanche 17 octobre.

En 1981, la France avait fourni à la Guinée-Bissau une aide financière de 19 millions de francs destinée à son plan de développement de la culture de l'arachide, au traitement des produits de la pêche et à diverses études géologiques. Notre envoyé spécial, Pierre Biarnès, qui a récemment séjourné en Guinée-Bissau, fait le point de la situation dans cet Etat de l'Ouest africain.

Le développement de l'ancienne colonie portugaise est freiné par des échecs économiques et des luttes de clans

De notre envoyé spécial

Bissau. — Quand, après avoir survolé la verte Casamance sénégalaise, en laissant au nord les savanes desséchées du Sahel, on aborde enfin le *« pays des rivières »*, comme les navigateurs portugais dénommèrent l'actuelle Guinée-Bissau, on constate que les terre apparemment fertiles que l'on aperçoit doivent permettre de nourrir aisément les habitants de ce petit pays.

La surprise est grande, pourtant, quand, pénétrant en ville, après avoir quitté le modeste aéroport de la capitale, on se rend que les tréteaux des petits marchés de quartier, comme les rayons des *« magasins du peuple »* ou les étalages des boutiques encore tenues par quelques commerçants privés sont pratiquement dépourvus de marchandises. Le manque de légumes frais est à peu près total, tandis que, bien que la Guinée soit aussi un pays d'élevage et que la mer soit à quelques centaines de mètres, la viande et le poisson *sont* la plupart du temps introuvables.

Cette pénurie, qui traduit tantô de graves insuffisances de la production nationale, tantôt une crise aiguë de devises, prévaut également dans à peu près tous les autres secteurs économiques : électricité (les coupures sont quotidiennes), véhicules de transport, pièces de rechange, matières premières d'importation nécessaires aux quelques trèr rares industries existantes (ainsi, la petite chaîne de montage de voitures Citroën a dû fermer ses portes, faute d'éléments à assembler, et la fabrique de bière et de boissons gazeuses est fréquemment arrêtée, faute de houblon, de bouteilles ou de bouchons.

Des causes géographiques et historiques expliquent en partie cette situation difficile. Tout d'abord, le climat de la Guinée-Bissau demeure soudano-sahélien, et, contrairement aux apparences, les années de sécheresse n'y sont pas rares du tout. Par ailleurs, quand elles tombent, les pluies sont d'ordinaire très violentes et causent de graves dégâts.

D'autre part, en plus de cinq siècles de présence, les Portugais ne se sont jamais beaucoup intéressés à ce petit pays, demeuré longtemps insalubre, sans ressources aisément exploitables, cerné par les possessions françaises aux marchés inaccessibles. A la veille de l'indépendance, leus investissements y demeuraient assez dérisoires.

Enfin, il est évident que les quelque quinze ans de lutte armée, qui ont précédé l'accession de la Guinée-Bissau à la souveraineté internationale, n'ont pas arrangé les choses, en dépit des efforts de développement entrepris très tôt par le P.A.I.G.C. (Parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et de Cap-Vert) dans les premières zones libérées. En 1974, bien des rizières étaient détruites et envahies par les remontées d'eau salée, et les superficies cultivées n'étaient plus que de l'ordre de 300 000 hectares, contre environ 400 000 hectares au début des hostilités.

Ceci ne suffit pas cependant à expliquer les importantes chutes de production intervenues depuis lors — le riz tombé de 100 000 tonnes à 50 000 tonnes, l'arachide de 65 000 tonnes à 25 000 tonnes, — ni la stagnation de la pêche à un bas niveau, ni la disparition accélérée d'un cheptel pourtant traditionnellement important.

« Parti-Etat » et « Grande-Guinée »

En fait, l'économie souffre des maux que l'on rencontre communément dans les pays africains qui se sont lancés, ces vingt dernières années, dans des expériences socialistes précipitées : une administration pléthorique et généralement peu compétente, dont les soldes représentent plus de 75 % des dépenses publiques ; une population rurale, presque totalement regroupée dans des villages semi-communautaires, et privée de la possibilité de commercialiser librement ses productions, qui, découragée, est progressivement retournée à l'état d'autosubsistance et qui tend à ne s'adonner encore aux cultures de rente, étroitement contrôlées, comme à l'élevage, que dans la mesur où elle peut en écouler les fruits en contrebande, au Sénégal voisin, pour se procurer en contrepartie un minimum de marchandises d'importation introuvables sur le marché national ; une balance des paiement de plus en plus déséquilibrée, en dépit d'une aide internationale importante ; une monnaie dépréciée (1) et sans pouvoir d'achat extérieur.

Président du Conseil de la révolution, chef d'état-major depuis le 14 novembre 1980, secrétaire général du P.A.I.G.C. depuis le congrès extraordinaire de novembre 1981, le général Vieira paraît avoir encore renforcé son emprise sur le pays, lorsque, le 17 juin dernier, il a profité d'un important remaniement ministériel, pour s'attribuer personnellement les portefeuilles de ministre des forces armées, de ministre de l'intérieur et de ministre des anciens combattants. D'autre part, à la faveur de ce remaniement, plusieurs personnalités généralemen considérées comme plus à gauche que la plupart de leurs collègues ont été rétrogradées, comme le colonel Manuel Saturnino Da Costa, qui est passé de l'intérieur aux travaux publics, soit totalement écartées du gouvernement, comme M. Vasco Cabral, inamovible ministre du Plan depuis l'indépendance.

Des rumeurs de complot ont couru à plusieurs reprises à Bissau au cours des derniers mois. Au printemps, les colonels Paulo Correia et Manuel Saturnino, encore respectivement ministres des forces armées et de l'intérieur, ont même été mis en cause par l'opinion publique. Le 8 juillet dernier, c'est le général Vieira lui-même qui a dénoncé la découverte d'une conjuration, en même temps qu'il annonçait l'arrestation de ses principaux auteurs, trois personnalités assez connues, membres des instances dirigeantes du parti : MM. Joao Da Costa, ancien ministre de la santé de l'ancien président Luiz Cabral, et Honorio Fonseca, ancien ambassadeur à Moscou et à Cuba, et plus grave, le commandant Duki Djassi, qui occupait depuis novembre 1980 les fonctions de chef de le sûreté.

Profondément traumatisé par le coup d'État du 14 novembre 1980, qui l'a privé de la quasi-totalité de ses cadres d'origine cap-verdienne, le P.A.I.G.C., contrairement à ce qu'on aurait pu penser tout d'abord, n'en continue pas moins à jouer un rôle important. Se proclamant fidèle aux principes révolutionnaires de son fondateur, devenu le refuge de quelques uns des éléments les plus radicaux du Conseil de la révolution écartés récemment du gouvernement, comme M. Vasco Cabral et son homonyme, l'ancien ministre de la justice Mario Cabral, bénéficiant d'une importante assistance technique soviétique, s'efforçant de développer méthodiquement une action d'animation populaire, il constitue, face aux responsable qui se voudraient généralement plus modérés de l'administration, un foyer de surenchère permanente. Apparemment pour mieux le contrôler, le général Vieira, qui s'est déjà emparé de son secrétaire général à la fin de l'an dernier, envisage de plus en plus de le transformer en *« parti-État »*, à l'instar de ce qui s'est fait, il y a quelques années déjà, dans la Guinée-Conakry voisine. Mais, qui, alors, sera le prisonnier de l'autre ?

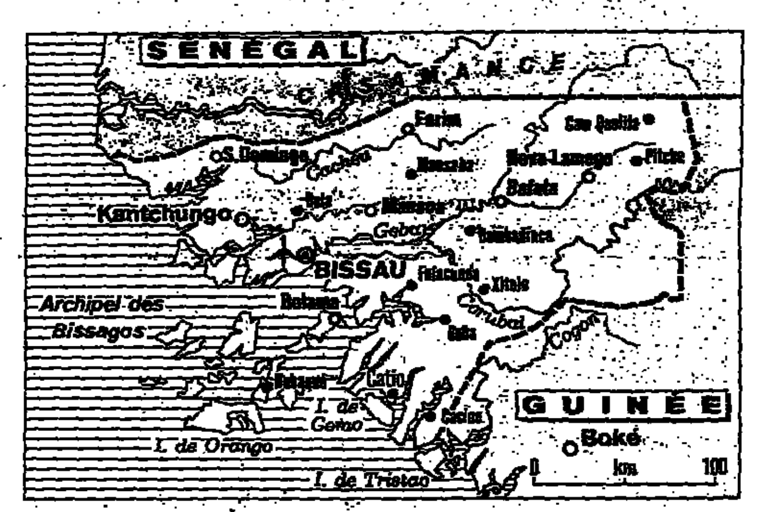
Ces luttes de clans et ces rivalités de personnes sur fonds idéologique ne sont pas sans rapports avec l'ingérence plus ou moins avouée de quelques puissances étrangères. Pour l'Union soviétique tout d'abord, la Guinée-Bissau demeure encore un pays où elle continue à exercer, avec quelques uns de ses alliés du camp socialiste, une influence certaine. Héritage du soutien important qu'elle a apporté au P.A.I.G.C. tout au long de sa lutte pour l'indépendance, elle y maintient, en plus de nombreux diplomates, au moins trois cents conseillers, placés notamment auprès des forces armées et du parti, tandis que les allemands de l'Est sont bien implantés dans la police et les télécommunications et que les cubains apportent une assistance d'appoint dans d'autres secteurs importants, tels que la santé.

Comme dans de nombreux autres pays de la région, les soviétiques sont actifs dans le secteur de la pêche. Il est dès lors facile de comprendre que les représentants de Moscou à Bissau ne voient pas d'un bon œil les efforts concurrents déployés par plusieurs pays occidentaux pour prendre pied ici à leur tour, et qu'il font tout ce qu'ils peuvent pour contrecarrer leurs desseins. En particulier, les entreprises de la France, qui s'intéresse aussi à la pêche, qui a livré, l'an dernier, une cinquantaine de véhicules légers à l'armée guinéenne, rompant ainsi pour la première fois leur monopole en ce domaine-clé, les irritent beaucoup. Aussi certains observateurs avancent-ils qu'ils pourraient bien ne pas être étranger aux ennuis du *« Capitaine Cook »*, le chalutier français bloqué dans le port de Bissau en avril dernier *« le Monde » du 20 juillet]*.

Aussi anciennes, les visées du président Sékou Touré n'en perturbent pas moins le jeu politique local. Rêvant d'une *« grande Guinée »*, qui rassemblerait l'ancienne colonie française et l'ancienne portugaise et dont il prendrait tout naturellement la tête, il a lutté contre l'emprise des leaders cap-verdiens sur le PAIGC d'abord, sur Bissau ensuite, et il n'a pas été plus surpris par le coup d'État du 14 novembre 1980 qu'il l'avait été par l'assassinat d'Amilcar Cabral en janvier 1973. Ses rapports avec le général Vieira ont toujours été amicaux, et on dit que le colonel Iafai Camara, nouveau vice-ministre des forces armées, *« patron »* des blindés et véritable auteur du renversement de l'ancien président Luiz Cabral, serait à sa dévotion.

Il n'est pas du tout certain cependant que les Bissau-Guinéens, qui ont si chèrement payé leur indépendance, accepteraient aisément, si on le leur proposait ouvertement de s'engager très loin dans la voie d'une union qui, en l'état actuel des choses, ne pourrait être au mieux, comme eût dit Madame de Sévigné, que celle *« de la soif et de la faim »*.

PIERRE BIARNÈS.



Ancienne colonie portugaise, la Guinée-Bissau est indépendante depuis le 10 septembre 1974. La vie politique est intégralement contrôlée par un parti unique, le parti africain pour l'indépendance de la Guinée et des îles du Cap-Vert (P.A.I.G.C.), commun à la République de Guinée-Bissau et des îles du Cap-Vert, qui constituent néanmoins un état indépendant.

D'une superficie de 36 125 kilomètres carrés, ce pays compte moins de cinq millions d'habitants qui vivent presque exclusivement d'agriculture (arachide et riz).

(1) Créé en 1976, le peso bissau-guinéen a été rattaché en 1978 au D.T.S., sur la base d'1 D.T.S. pour 44 pesos. En fait, ceci est parfaitement artificiel.

EUROPE

Pologne

APRÈS LA MILITARISATION DES CHANTIERS

Le travail semble avoir repris à Gdansk

La militarisation, mercredi 13 octobre, des chantiers Lénine semble bien avoir eu raison du mouvement de grève qui y avait éclaté lundi. Il faudra cependant pour en être certain attendre les premiers témoignages sur la matinée de ce jeudi à Gdansk, car pour l'instant la rareté des informations, souvent contradictoires, est telle que la prudence s'impose. Il est sûr, en revanche, que des affrontements entre ouvriers et forces de l'ordre se sont produits mercredi après-midi à Wroclaw et autour des aciéries de Nowa-Huta, près de Cracovie.

Quand les travailleurs arrivent, mercredi à l'aube, aux chantiers Lénine pour y observer, de 6 à 14 heures, leur troisième journée de grève sur le tas, un tract leur est distribué. Mais ce texte-là ne sort pas des imprimeries clandestines. C'est la junte militaire qui l'a fait imprimer et il est titré : *« Extrait de l'ordre numéro un du commandant des chantiers (...) au sujet de la pleine militarisation de l'entreprise. »* Suit le détail des interdits et des peines encourues en cas d'insubordination. La peine de mort, pourtant prévue en ce cas par les règlements de l'état de guerre, n'est pas mentionnée, mais l'ensemble n'en est pas moins impressionnant. Les ouvriers risquent désormais jusqu'à cinq ans de prison pour — entre autres — un simple *« colportage (...) d'informations semant l'inquiétude publique »*, et il est spécifié que *« personne n'a le droit de faire appel de ces consignes »*.

Ce qui se passe alors dans les ateliers, personne ne le sait. La seule chose qu'on puisse affirmer est que, si les signes extérieurs de la grève disparaissent des grilles et des murs d'enceinte, la reprise en main à l'intérieur n'est pas, elle, immédiate. De Varsovie les autorités ne parlent que d'un *« meilleur niveau de travail que les deux jours précédents »*. Autour du chantier, les rumeurs, crédibles, font état de nombreuses mises à pied parmi ces ouvriers qui n'ont plus même le droit de donner leur démission — assimilée maintenant à une désertion.

A 14 heures, lorsque la première équipe sort de l'entreprise, les mines, selon les rares journalistes présents, sont longues. Un ouvrier lance un chant contestataire que personne ne reprend. Ceux qui veulent bien répondre aux questions disent : *« Comment pourrait-on faire quoi que ce soit quand on vous met un pistolet sur la tempe ? »* Un autre affirme : *« Pour l'immédiat c'est fini. Nous reprenons notre souffle. »* Un troisième enchaîne : *« Cela ne signifie pas que cela soit fini pour Solidarité. Il peut se passer quelque chose plus tard, ce mois-ci ou bien le mois prochain. »*

Des réflexions amères fusent aussi sur les autres grandes entreprises du pays qui n'ont pas bougé, pas assez en tout cas. Un tract, clandestin celui-ci, dit : *« Le temps n'est pas encore venu pour une grève générale. Le comité de coordination régionale appelle à la préparer pour la date choisie par le syndicat* (c'est-à-dire le 10 novembre). *La lutte pour Solidarité se poursuivra jusqu'à la victoire. »* Cela a tout l'air d'un succès pour le pouvoir — mais encore incertain et surtout précaire, comme le dit assez l'importance des forces de police massées tout près de là.

A peu près au même moment, à la sortie des aciéries de Nowa Huta, un cortège de trois mille personnes se forme. Ici, les ouvriers ont décidé de s'en tenir aux consignes de la direction syndicale clandestine, aux quatre heures de grève du 10 novembre, mais ne veulent pas pour autant rester passifs. Ils entendent se rendre ensemble à l'église de leur ville pour une de ces *« messes politiques »* qui sont depuis trente-sept ans une spécialité polonaise. Les Zomos chargent et les combats, très violents, vont durer jusqu'au début de la soirée. A Wroclaw un rassemblement se fait devant le dépôt de tramways où siégeait en août 1980 le comité de grève régional. Les forces de l'ordre dispersent rapidement les manifestants (trois à cinq cents personnes) et en interpellent une trentaine. La manifestation se reforme, grossit très vite, mais les rangs de la milice s'étoffent aussi et les protestataires décident finalement de ne pas risquer de nouveaux heurts.

On sait maintenant, et de source officielle, que mardi un débrayage d'une heure a également eu lieu aux grandes usines mécaniques Cegielski de Poznan. Il est très probable qu'on aprendra bientôt, mais comme toujours avec retard, que d'autres usines encore ont bougé. Pour l'heure, cependant, le mouvement tout en s'étant étendu géographiquement, se tasse, et la Pologne, mercredi, a un sujet supplémentaire de tristesse.

La déception d'Oslo

Ce prix Nobel de la paix que chacun espérait voir attribuer à M. Walesa, d'autres l'ont reçu. Le matin, les bureaux des agences de presse occidentales avaient été assaillis de coups de fil anonymes : *« Savez-vous déjà quelque chose ? C'est Walesa ? »* L'après-midi, on sait, et les coups de fil maintenant sont déçus ou furieux. A Gdansk, Mme Walesa ne cache pas sa tristesse aux journalistes : *« Ce sera pour une autre fois,* dit-elle, *mais on espérait quand même bien qu'il l'aurait, car cela aurait peut-être accéléré sa libération. »* Interrogée sur la grève des chantiers, elle répond : *« Je pense que mon mari conseillerait aux ouvriers de continuer la lutte pour les idéaux de Solidarité, mais qu'il serait opposé aux manifestations de rues. »* L'agence officielle P.A.P. ne cache pas quant à elle sa satisfaction : *« Cette année,* écrit-elle, *le prix Nobel de la paix qui avait à plusieurs reprises été transformé en un « prix nobel de la politique », est réellement de nature à promouvoir les idéaux »* qu'il doit récompenser.

A Tallin, en Estonie, M. Roussakov, secrétaire du comité central soviétique, a déclaré que les mesures prises par le pouvoir polonais *« ont permis d'arrêter l'offensive* (de la contre-révolution) *et de créer les conditions de la normalisation »*. Au Vatican, le pape dit lui que *« la victoire du bien est difficile »* mais qu'il *« finit quand même par gagner »*. A Belgrade, le quotidien *Politika* estime que la société polonaise *« aborde la plus sérieuse étape de sa polarisation »*. Comme pour confirmer cette analyse, seize anciens conseillers juridiques de Solidarité qui sont aussi pour la plupart d'entre eux — et c'est là l'important — conseillers politiques du primat, viennent de signer une déclaration publique dénonçant la nouvelle loi syndicale comme contraire aux accords de Gdansk et aux conventions internationales. Cette loi, disent-ils, ne peut qu'approfondir le *« manque de confiance »* entre la société et le pouvoir, *« éloigner la perspective de l'entente nationale »* et *« retarder la solution de la crise »*.

● *Une dizaine de personnes* appartenant au Comité de solidarité avec Solidarnosc ont « occupé », mercredi matin 13 octobre, pendant quarante-cinq minutes le consulat de Pologne à Lille, avant d'être interpellé par la police pour vérification d'identité. Dans la soirée, à l'appel des organisations de gauche, sauf la C.G.T. et le P.C., plusieurs centaines de personnes ont manifesté devant le consulat pour protester contre l'interdiction de Solidarnosc. Un exilé, délégué de Solidarité à Gdansk, M. André Szajac, a appelé l'opinion publique à se mobiliser pour soutenir les travailleurs polonais en lutte. — *(Corresp.)*

R.F.A.

M. Helmut Kohl a présenté au Bundestag les grandes lignes de sa « politique du milieu »

De notre envoyé spécial

Bonn. — *« La coalition centriste que la C.D.U., la C.S.U. et le F.D.P. ont décidé de constituer... »* M. Helmut Kohl n'avait pas achevé la première phrase de son long discours-programme, mercredi 13 octobre en fin de matinée, que la salle rectangulaire archi-comble du Bundestag, qui ressemble si peu à un hémicycle à la française, frémissait d'aise ou d'ironie — la première à droite et la seconde à gauche.

« Comment la réunion du centre droit, de la droite molle et de la droite dure, peut-elle produire une coalition centriste ? Mystère ! », devait s'exclamer plus tard dans les couloirs un député social-démocrate. Mais, dans l'immédiat, la nouvelle majorité paraissait ravie de s'entendre ainsi situer sur l'échiquier politique ouest-allemand. D'autant plus que le nouveau chef du gouvernement, subtilement, préféra à plusieurs reprises le terme de « milieu » à celui de « centre », dont la connotation historique est ambiguë en R.F.A. En réalité, pourtant, le discours de M. Kohl devant les députés devait lui permettre de définir les principes généraux d'une philosophie politique assez typiquement représentative de la nouvelle droite libérale européenne, démocrate mais sans complexe.

Le « programme d'urgence »

Il est vrai que, pour donner davantage de consistance à son appel en faveur d'un *« gouvernement du renouveau »*, le chancelier Kohl avait commencé par une analyse sans complaisance de la crise, et poursuivi par une liste de mesures regroupées sous l'appellation générale de *« programme d'urgence »*. La coalition, a-t-il estimé, *« commence son travail dans une crise économique qui est la plus grave de toute l'existence de la République fédérale. Cette crise a ébranlé la confiance de nombreux citoyens dans la capacité de gestion de l'Etat »*. En dénonçant la lourdeur de l'*« héritage »*, il s'est toutefois donné à plusieurs reprises l'élégance de souligner la part des effets d'une crise non pas allemande mais mondiale sur la situation que connaît actuellement la R.F.A.

Mais cette concession faite à son prédécesseur n'a fait que renforcer le pessimisme de son analyse — *« Nous vivons actuellement une période de chômage qui est pire que celle que nous avons connue durant les années de la reconstruction »* — et celui des pronostics immédiats. M. Kohl a ainsi exprimé la crainte que le cap des deux millions cinq cent mille demandeurs d'emploi ne soit franchi dès cet hiver. *« Aucune politique n'est en mesure de lever à court terme les hypothèques du passé »* dans le domaine économique et social, a-t-il ajouté. Avant d'assurer que le pays avait besoin d'un sérieux changement de cap à cet égard, dont le résultat *« sera soumis le 6 mars 1983 au jugement des électeurs »*. Le doute qui continue de planer sur la date réelle du prochain scrutin n'a pas, cependant, été totalement dissipé par cette affirmation, dans la mesure où il a ensuite été fait allusion aux difficultés constitutionnelles que présente une telle dissolution du Bundestag.

Enumérant les solutions immédiates à apporter à une crise qui *« n'est pas seulement économique, mais aussi politique et même spirituelle »*, après avoir rendu hommage à *« l'économie sociale de marché, qui fut une œuvre féconde »*, le chancelier a affirmé que son gouvernement allait travailler dès maintenant dans quatre directions. Créer de nouveaux emplois, en particulier par l'exploitation méthodique de nouvelles technologies où la R.F.A. est bien armée pour l'emporter sur ses concurrents ; mieux assurer la protection sociale ; mettre en œuvre une politique *« humaine mais réaliste »* à l'égard des immigrés ; et rénover les fondements de la politique étrangère et militaire de la République fédérale.

En matière sociale, la préservation des droits acquis implique une « pause » dans les réformes si l'on ne veut pas ruiner l'Etat, et donc à terme l'ensemble du système de protection, a-t-il souligné. Non sans lancer à l'adresse de ceux qui abusent des facilités ainsi accordées l'accusation de manquer d'esprit de solidarité nationale, sous les applaudissement du centre et de la droite. Quant aux travailleurs étrangers en R.F.A., il faut faciliter leur intégration lorsqu'ils le souhaitent, mais aussi éventuellement leur retour dans leurs pays d'origine, tout en limitant les arrivées nouvelles... et les *« abus du droit d'asile »*, a ajouté le chancelier.

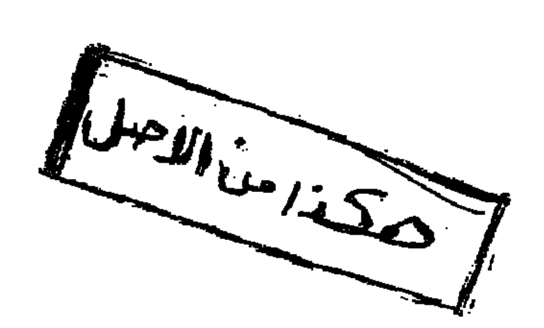
A propos de la politique étrangère, M. Kohl a déclaré qu'elle serait désormais fondée, comme il avait déjà été indiqué à plusieurs reprises, sur un renforcement des liens d'amitié avec les Etats-Unis et de la coopération avec les autres membres de l'alliance atlantique, dont la *« double décision »* de 1979 en matière de modernisation des armes nucléaires stationnées en Europe est toujours approuvée. Mais aussi sur la poursuite du dialogue avec l'Est, y compris la R.D.A., même si, comme il est désormais d'usage en pareille circonstance, M. Kohl a rappelé que Bonn réclame le droit à l'autodétermination pour les *« frères séparés »* d'au-delà du rideau de fer, et a eu au sujet du statut de Berlin et de ses violations par l'Allemagne de l'Est des paroles assez amères.

Appliqué, voire un peu scolaire, lorsqu'il énumérait, sans faire grâce à son auditoire d'aucun secteur de l'activité publique, les mesures à prendre par le nouveau gouvernement, dûment comptabilisées en premièrement, deuxièmement, troisièmement, M. Kohl a trouvé des accents plus personnels — même si le lyrisme n'est décidément pas son fort — pour esquisser le cadre idéologique qui sera désormais celui de l'action du cabinet. *« Finissons-en avec le renforcement perpétuel de l'Etat, allons vers celui du marché ! Finissons-en avec les charges collectives, allons vers l'accomplissement personnel ! Finissons-en avec les structures figées, allons vers plus de mobilité, d'initiatives individuelles et de compétitivité ! »*, a-t-il lancé, avant d'en appeler à l'instauration d'une *« société à visage humain »*. Ce qui a provoqué l'agacement de MM. Schmidt et Brandt ainsi que de leurs amis, qui n'avaient visiblement pas le sentiment d'avoir donné à la société ouest-allemande des traits particulièrement inhumains...

Un débat s'est ensuite engagé dans l'après-midi, qui doit se poursuivre jusqu'à la fin de la semaine.

En fait, ni la nouvelle majorité ni la nouvelle opposition ne paraissent encore avoir trouvé leur vrai registre. M. Ehmke a fait au nom du S.P.D. une critique plus hargneuse qu'argumentée de la déclaration prononcée par le chancelier Kohl dans la matinée. M. Dregger, au nom de la C.D.U., a reproché à la gauche de *« ne pas accepter sa défaite »*, dans des termes qui auraient été plus convaincants si le suffrage universel et non les états d'âme de la direction du F.D.P. en avait été la cause. Et M. Hans Apel, ancien ministre libéral de la défense a surtout exprimé à la tribune son embarras et son incertitude. Un double sentiment que, pour l'instant, l'ensemble de la classe politique ouest-allemande ne paraît pas éloigné de partager.

BERNARD BRIGOULEIX.



EUROPE

Italie

La recherche d'un compromis se dessine entre Rome et le Vatican dans l'affaire du Banco Ambrosiano

Le porte-parole du Saint-Siège, le père Panciroli, a confirmé, le 12 octobre, que des contacts étaient en cours entre l'Italie et le Saint-Siège pour trouver une solution au problème des dettes que l'I.O.R. (Institut pour les œuvres de religion), banque du Saint-Siège, aurait contractées auprès de l'ancien Banco Ambrosiano, désormais en liquidation judiciaire.

Correspondance

Rome. — Comment récupérer les 1 287 millions de dollars prêtés directement ou indirectement par Roberto Calvi et éviter de mettre cette somme à la charge de la collectivité italienne ? Cinq mois après la découverte sous un pont de Londres du cadavre du président du Banco Ambrosiano, le gouvernement italien se pose encore la question, et cela n'est pas sans susciter des polémiques au sein du gouvernement, mais aussi entre Rome et le Saint-Siège.

Dans un discours prononcé à la fin de la semaine dernière devant le Parlement, le ministre du trésor, M. Nino Andreatta, démocrate-chrétien, connu pour son franc-parler, affirmait que s'il est vrai que l'Italie n'a pas de pouvoir sur l'I.O.R. « *puisque cet Institut fait partie de l'État du Vatican, il est dans les possibilités du Saint-Siège et du Parlement d'intervenir... Le pape peut débloquer la situation en obligeant la banque vaticane à restituer les 1 287 millions de dollars obtenus de Calvi* ».

Cette petite phrase, quoique démentie aussitôt après, suscita une tempête au sein de la démocratie chrétienne. Le ministre des affaires étrangères, Emilio Colombo, affirma : « *Les rapports entre Rome et le Vatican risquent d'être mis en cause.* » La démocratie chrétienne décidait aussitôt après de convoquer son bureau politique pour prendre des mesures disciplinaires contre M. Andreatta. Mais les autres partis de la coalition ont pris position pour le ministre du trésor dont ils contestaient, il y a encore deux semaines, le rigorisme monétaire. Et la réunion du bureau politique de la D.C. est donc reportée de jour en jour pour éviter de poser trop de problèmes à la coalition.

Le verdict des experts

Si le Vatican, dans un communiqué, s'était félicité du démenti apporté à la phrase jugée la plus offensante du discours de M. Andreatta, il n'en souligne pas moins que « *dans cette phase, aucune des deux parties ne peut s'attendre que soit acceptée comme vérité certaine sa propre reconstitution des rapports institués entre I.O.R. et Banco Ambrosiano* ». Pour les trois enquêteurs de la Banque d'Italie nommés par le gouvernement italien, il ne fait en effet pas de doute que la responsabilité de l'IOR est engagée.

En revanche, la commission des trois experts financiers internationaux (MM. Carlo Cerutti, Philippe de Wech, John Brennan), nommée par le Saint-Siège pour enquêter sur les rapports IOR Banco Ambriosiano aurait conclu différemment. Dans ce rapport, qui n'est connu que par des indiscrétions, les trois sages affirmaient : « *Du point de vue strictement légal apparaît défendable la thèse de l'I.O.R., selon laquelle il n'est pas tenu de payer les dettes contractées par ses sociétés paravents.* » En utilisant l'expression « *strictement légal* », les trois sages laissent néanmoins entendre que, sur un plan moral, il n'en est pas de même. Ce qui donne à penser que, dans l'avenir, un compromis entre la position italienne et celle du Saint-Siège pourrait être trouvé.

Les conclusions de ce rapport des trois sages se résument en quelques points :

L'I.O.R. n'a rien reçu, ni de l'Ambrosio ni de Calvi ;

Les sociétés étrangères qui ont reçu les prêts de l'Ambrosiano ne dépendaient pas, du point de vue de leur gestion, de l'I.O.R.

Les lettres de patronage signées par Mgr Marcinkus sont postérieures aux versements faits par l'Ambrosiano à ces sociétés étrangères.

Le porte-parole du Saint-Siège, interrogé sur la fiabilité de ces indiscrétions s'est contenté de répondre : « *Je ne peux ni confirmer ni démentir.* »

Cette affaire I.O.R. - banque Ambrosiano n'en continue pas moins de susciter une certaine gêne au Vatican, comme en témoigne le démenti au ton extrêmement sec apporté la semaine dernière par le porte-parole du Saint-Siège à une interview de la veuve de Roberto Calvi, publiée par la *Stampa* des 7 et 8 octobre. Mme Clara Calvi affirmait que la mort de son mari « *pouvait être liée à la dernière opération bancaire qu'il préparait en se rendant à Londres* » et précisait que celle-ci « *consistait en une reprise des dettes de l'I.O.R. par une partie de l'Opus Dei* ».

Puis, évoquant le projet de création d'une grande banque catholique en Italie, Mme Calvi affirmait que l'I.O.R. et Mgr Marcinkus y étaient opposés, mais « *que le pape était d'accord et avait vu Roberto Calvi au début de l'année pour lui dire qu'il voulait lui confier les finances du Vatican afin de les remettre sur pied* ».

Le Vatican, dans son démenti, déclarait : « *Avec Roberto Calvi semble aussi être mort le sens du vraisemblable. Le pape n'a pas reçu Calvi et ne lui a pas confié — ni entendait lui confier — des charges de ce genre.* » Ce démenti n'a pas été sans susciter une certaine surprise.

MARC SEMO.

Vatican Connection

Les journalistes, fréquemment, lorsqu'ils veulent faire sortir en librairie un « dossier qui colle à l'actualité », tombent mal : il est déjà trop tard car l'événement n'intéresse déjà plus le lecteur.

Au contraire, la publication de Vatican Connection *a coïncidé exactement avec les ennuis de la banque du Vatican et de son président, Mgr Marcinkus. Mais le titre est parfaitement abusif, car ce dernier et le Vatican n'apparaissent que dans un épisode de quarante pages sur trois cents consacrées aux activités d'un clan de la Mafia américaine qui, vers 1970, diffusa de fausses obligations sur le marché international.*

Le Vatican, selon l'auteur ou plutôt selon les personnages dont il décrypte les aveux, se montrait fort gourmand : il en voulait pour 1 milliard de dollars ! L'édition française supprime le nom du prince de l'Eglise qui avait énoncé placidement une telle revendication. Il s'agit, selon l'édition américaine, du cardinal Tisserand. Qui l'a connu à cette époque trouvera le stratagème un peu gros et pas du tout crédible. Pour le reste, enfilant la transcription de centaines de mètres de bandes magnétiques, l'ouvrage peut demeurer dans la masse grise de « polars » dont la neutralité d'écriture se donne pour un gage d'authenticité.

Mieux vaut mille fois, pour percevoir un climat et un homme tel que Mgr Marcinkus, relire le Monsignore, *de Jack-Alain Léger. Paru voilà sept ans, ce récit qui se donnait pour un roman traitait toute l'affaire dans une ambiance et un style dignes d'Alexandre Dumas. Il était, lui, parfaitement vraisemblable. — J. N.*

★ Richard Hammer : *Vatican Connection*, traduit de l'américain par J.-P. Carasso. Editions Balland, 315 pages, 70 francs.

Pays-Bas

M. Van Agt renonce à diriger le prochain gouvernement

De notre correspondant

Amsterdam. — M. Andres Van Agt, premier ministre depuis 1977, a annoncé le mercredi 13 octobre, qu'il ne participerait pas au prochain gouvernement, à la surprise des milieux politiques néerlandais qui s'attendaient qu'il prenne la tête d'un quatrième gouvernement dans les jours qui viennent.

M. Van Agt a déclaré qu'il n'avait plus « l'énergie nécessaire » pour conduire à nouveau les affaires de l'Etat pendant quatre ans et qu'il entendait occuper son siège de député, mais « pas aux premiers rangs ».

M. Rud Lubbers, président du groupe parlementaire des chrétiens démocrates, le remplacera à la tête du parti chrétien démocrate (C.D.A.), ce qui augmente ses chances de conduire le prochain gouvernement. Lors des élections législatives anticipées du 8 septembre dernier, après la chute du troisième gouvernement Van Agt, le C.D.A. avait été devancé par le parti socialiste (P.V.D.A.). Les efforts pour constituer un nouveau gouvernement de centre gauche entre les deux formations devaient ensuite échouer, en raison notamment du conflit portant sur l'installation de missiles de croisière de l'OTAN aux Pays-Bas, à laquelle les socialistes sont opposés.

M. Van Agt s'est montré optimiste en ce qui concerne les négociations actuellement menées par le C.D.A. avec les libéraux conservateurs. Elles devraient, selon lui, prochainement aboutir à la formation d'un gouvernement.

Des voix de plus en plus nombreuses s'étaient élevées ces temps derniers parmi les chrétiens démocrates contre le virage à droite que M. Van Agt était en train de faire subir au parti. L'inimitié légendaire qu'il nourrissait depuis longtemps à l'égard de M. Den Uyl — qui la lui rendait bien — avait fini par hypothéquer lourdement les relations entre chrétiens démocrates et socialistes, au point d'inciter des membres influents des deux partis à lancer un appel aux deux dirigeants pour qu'ils se retirent. M. Van Agt aura attendu pour y répondre que les bases d'un accord soient trouvées entre son parti et les libéraux.

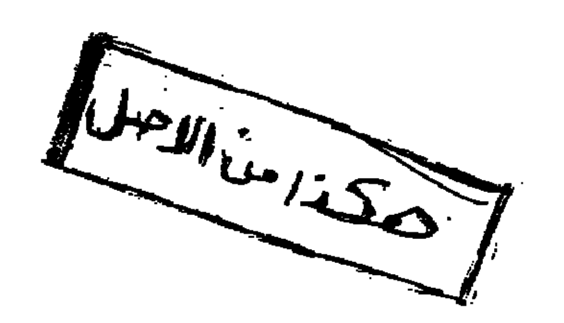
RENÉ TER STEEGE.

[M. Van Agt (cinquante et un ans) a dirigé un gouvernement de coalition avec les libéraux de 1977 à 1981. Après les élections de 1981 où cette coalition a perdu la majorité, un accord avait pu être trouvé, après de longues tractations, entre le C.D.A., les socialistes et les libéraux de gauche (D-66). Une crise intervenait un mois plus tard à propos de la politique d'austérité prônée par M. Van Agt. Un compromis était à nouveau difficilement élaboré, et M. Van Agt continua de diriger la coalition de centre gauche, qui devait s'effondrer au mois de mai dernier, toujours en raison de la politique d'austérité. Le premier ministre dirigeait depuis un gouvernement minoritaire chargé d'expédier les affaires courantes.]

Finlande

● LES COMMUNISTES NE QUITTERONT PAS LE GOUVERNEMENT. — En dépit de leur opposition à la dévaluation du mark et aux mesures de soutien à la compétitivité de l'industrie, décidées dimanche 10 octobre, à l'issue des entretiens auxquels ont participé M. Sorsa, le premier ministre social-démocrate et les dirigeants de l'Union démocratique populaire (communistes et socialistes de gauche), il a été décidé que les communistes ne voteraient pas à la fin du mois contre les mesures d'accompagnement de la dévaluation. Il a été entendu aussi que des nouvelles mesures sociales seront mises à l'étude pour soutenir le revenu des familles. — *(Corresp.)*

● RECTIFICATIF. — Ce sont mille deux cents soldats, représentants des trois armes qui ont combattu aux Malouines, qui ont défilé le mardi 12 octobre à Londres, et non douze mille comme nous l'avions indiqué par erreur.



Le Monde

politique

Les options internationales du P.S. et du P.C.F.

Les communistes cherchent à marquer davantage leur indépendance en matière de politique extérieure

La visite de M. Georges Marchais en Chine illustre la volonté des dirigeants du parti communiste français d'entretenir des relations avec l'ensemble du mouvement communiste. M. Marchais avait rencontré, au printemps dernier, M. Enrico Berlinguer, secrétaire général du P.C. italien, puis il avait assisté, fin juin, au congrès de la Ligue des communistes de Yougoslavie.

Une délégation du P.C.F., conduite par M. Maxime Gremetz, membre du secrétariat du comité central, chargé de la politique extérieure, s'était rendue entre-temps à Prague et avait renoué avec les dirigeants d'un parti, que les communistes français accusaient, deux ans plus tôt, de mettre en œuvre une *« caricature du socialisme »*.

En rétablissant les relations avec les dirigeants tchèques, proches de Moscou, tout en rencontrant les « eurocommunistes » italiens et yougoslaves, et, avant le voyage du secrétaire général en Chine, les communistes français montraient qu'ils entendent *« discuter avec tout le monde »*.

Le voyage à Pékin correspond davantage, selon les communistes français, à une évolution du P.C. chinois, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, qu'à un changement d'attitude de leur part vis-à-vis du socialisme « à la chinoise ». M. Gremetz soulignait, le 5 octobre, au cours d'une conférence de presse, l'*« attention soutenue »* portée par les responsables du P.C.F. aux travaux et aux décisions du douzième congrès du P.C. chinois, en septembre dernier, congrès marqué par la priorité donnée au redressement économique et par un certain renouvellement des cadres.

M. Gremetz insistait, aussi, sur *« le rapprochement entre la Chine et les autres pays socialistes, au plan des relations économiques d'Etat à Etat »*, et sur la présence à Pékin de M. Leonid Ilyitchev, vice-ministre soviétique des affaires étrangères.

Les communistes français ne situent pas, cependant, la visite de M. Marchais dans le cadre de ce rapprochement entre la Chine et les Etats ou partis proches de l'Union soviétique. Ils soulignent que les relations entre le P.C.F. et le P.C.C. sont celles de deux partis qui ne représentent qu'eux-mêmes. Aussi ce voyage a-t-il une partie essentiellement symbolique, en illustrant, sans contenu politique précis, une certaine pratique, commune aux deux partis, des relations au sein du mouvement communiste, la période des anathèmes et des exclusives étant révolue.

Le P.C.F. tient à réaffirmer à la fois son insertion dans le mouvement communiste international et son autonomie au sein de celui-ci, au moment où, participant au pouvoir, il *est conduit à cautionner une politique étrangère qui ne correspond pas aux intérêts, d'ailleurs condradictoires, de ce mouvement.* L'appartenance à celui-ci est, pour les communistes français, un élément central de leur identité qu'ils prennent garde de ne pas laisser s'effacer dans l'alliance avec le P.S.

Au demeurant les événements de Pologne, après ceux d'Afghanistan, imposent au P.C.F., depuis trois ans, une lourde charge à cet égard. Les dirigeants communistes cherchent à *compenser ce passif en mettant davantage* en évidence leur indépendance au sein du mouvement et le caractère positif de l'action de celui-ci contre la politique américaine et pour le désarmement.

M. Marchais avait interpellé, à ce sujet, le 11 septembre dernier, à la fête de *l'Humanité*, la communauté socialiste, en soulignant le « revers » subi au Liban. Ce discours s'adressait essentiellement à l'Union soviétique, dont la passivité, lors de l'action israélienne contre l'O.L.P., avait surpris les communistes français.

La question a été abordée lors de la venue à Paris, au mois de septembre, de M. Vadim Zagladine, chef adjoint de la section politique extérieure du P.C. soviétique. Les Soviétiques expliquent leur attitude par le rétrécissement de leur influence au Proche-Orient, où ils ne comptent plus qu'un allié incertain la Syrie, et par l'isolement de l'O.L.P., dont le sort, en outre, se jouait alors, pour l'essentiel, entre Israël et les Etats-Unis.

La préoccupation provoquée par cette situation, chez les communistes français, s'était traduite par l'entretien que M. Marchais avait eu, à sa demande, avec le président de la République, le 20 septembre, au *sujet des mesures que la France* pourrait prendre après les massacres commis dans les camps palestiniens de Sabra et de Chatila, à Beyrouth. Le secrétaire général du P.C.F. avait, alors, cru pouvoir annoncer, avant le président de la République lui-même, la participation de la France à une force internationale envoyée à Beyrouth. Le chef de l'Etat avait été agacé par cette attitude qui visait à souligner le rôle à la fois national et international du P.C.F.

Des différences de sensibilités

La situation créée par les événements de Pologne est évidemment moins commode pour les communistes français. Le silence et la discrétion du parti, après l'interdiction de Solidarité, témoignent d'un embarras, qui recouvre des différences de sensibilités. Celle qui s'était exprimée dans un éditorial de l'hebdomadaire *Révolution*, soulignant que le « coup de force » du général Jaruzelski *n'avait rien résolu (le Monde* du 4 septembre), avait ainsi gagné du terrain, puisque M. Roland Leroy, directeur de *l'Humanité*, n'avait pu obtenir du bureau politique qu'il obligeât la direction de l'hebdomadaire à désavouer cet éditorial.

La position exprimée par *Révolution* constituait, en fait, une critique directe de la position adoptée par le P.C.F. lorsque M. Marchais avait adressé une lettre au général Jaruzelski, en décembre 1981. L'analyse sur laquelle reposait cette démarche était que le dirigeant du parti et de l'armée polonaise avait l'autorité nécessaire pour imposer certaines concessions aux Soviétiques, tant en rétablissant le système communiste polonais sur des bases plus solides, parce que plus conformes à la réalité *sociale et politique de ce pays. Ce* pari sur l'émergence d'une sorte de « Tito polonais » ne paraît pas devoir être gagné.

La position exprimée par M. Marcel Rigout, au nom des ministres communistes, lors du conseil des ministres du mercredi 13 octobre, marque une volonté de se distancier par rapport aux autorités polonaises et de sortir d'un discours qui se borne, comme le faisait le même jour M. Claude Cabanes, dans *l'Humanité (le Monde* du 14 octobre), à distinguer le projet socialiste du P.C.F. de celui qui est mis en œuvre dans les pays de l'Est. Dans son son numéro daté 15-21 octobre, *Révolution*, tout en mettant le redressement économique au premier rang des priorités – avant l'existence de *« syndicats véritables, indépendants et autogérés »*, la levée de l'*« état de siège »* et la libération des détenus, – souligne que la *« base sociale »* du pouvoir polonais *« reste minée »* et que l'espoir de renouveau, né en août 1980, *« ne se dissout pas »*.

M. Charles Fiterman avait déjà manifesté, à propos du conflit des îles Malouines, la volonté que les positions du P.C.F., en matière de politique extérieure, se déterminent davantage en fonction de ses responsabilités gouvernementales et moins en fonction de son appartenance à un mouvement communiste, lui-même divisé. Le bureau politique du P.C.F. va devoir prendre position sur les événements de Pologne, tardivement, en l'absence du secrétaire général et du responsable de la politique extérieure, qui accompagne M. Marchais en Chine. Pourra-t-il adopter en direction de l'opinion, un langage différent de celui que les ministres communistes ont tenu face au président de la République et à leurs collègues socialistes ?

PATRICK JARREAU.

A son arrivée à Pékin

M. MARCHAIS DÉNONCE « LA POLITIQUE DE CONFRONTATION DE L'IMPÉRIALISME AMÉRICAIN »

Arrivé mercredi 13 octobre à Pékin, M. Marchais, secrétaire général du P.C.F., a été aussitôt reçu par M. Hu Yaobang, secrétaire général du P.C. chinois, avec qui il a eu, dans l'après-midi, une première séance d'entretiens.

Dans une déclaration lue à sa descente d'avion, M. Marchais a estimé que *« dans le contexte international, marqué par une aggravation de la politique de confrontation»*, menée par *« l'impérialisme américain »*, la reprise des relations entre communistes français et chinois est *« une excellente chose »* pour la paix et pour le socialisme.

« Nul n'ignore, a-t-il ajouté, *que nous avons – c'est aussi le cas avec d'autres partis communistes et ouvriers – des positions différentes sur plusieurs problèmes. Nous allons donc, dans le respect mutuel, échanger nos points de vue, nos analyses, nos appréciations sur toutes les grandes questions, en toute franchise et amitié. »*

La France et la crise polonaise

(Suite de la première page.)

Le 11 octobre 1982, le président de la République a attribué la *« régression du droit »* que constitue la mise hors la loi de Solidarité à *« la nature du système »*. Cette déclaration de Roissy constitue, en elle-même, l'essentiel de la doctrine française, telle qu'elle a été explicitée en conseil des ministres. *« La France*, a déclaré M. Mitterrand à son retour d'Afrique, *fera ce qu'elle doit pour aider les Polonais, envers et contre tout, à continuer de vivre sans cesser d'espérer. »*

Continuer de vivre : cela signifie que la France ne saurait, à l'instar des Etats-Unis, s'engager dans une politique de sanction, telle qu'elle priverait les Polonais eux-mêmes de l'aide alimentaire, par exemple. Il est possible, toutefois, que cette aide, au moins dans le domaine économique et financier, soit mesurée, autant que faire se peut, en fonction de l'attitude du gouvernement polonais. La loi contre Solidarité serait considérée comme *« une nouvelle entrave aux relations franco-polonaises »*, avait déclaré le 7 octobre M. Pierre Mauroy. Le premier ministre est d'avis, sur ce point, qu'une attitude plus ferme doit être adoptée.

Des principes permanents

Concrètement, cela signifie le maintien d'une position dure sur le problème de la dette polonaise : alors que la dette privée a été rééchelonnée, il n'est pas envisagé de faire de même pour la dette publique. Tout le monde s'accorde, en outre, pour souligner la nécessité de poursuivre l'aide, dont on est sûr qu'elle parvient au peuple polonais lui-même. *« Le gouvernement français n'a jamais interrompu son aide humanitaire, dès lors qu'il était certain qu'elle allait bien à la population »*, a, d'ailleurs, déclaré M. André Chandernagor, mercredi, à la tribune de l'Assemblée nationale.

En revanche, il y a débat, au sein du gouvernement, sur le point de savoir si les crédits accordés à la Pologne, *pour des achats de produits alimentaires*, doivent, ou non, être remis en cause, personne ne contestant l'opportunité du maintien d'une aide en nature.

Continuer à vivre, donc, *« sans cesser d'espérer »*, a dit le chef de l'Etat : là intervient une partie purement théorique, certes, mais qui correspond à l'idée que M. Mitterrand se fait du devoir. *Il faut donc prononcer des paroles fortes et fermes*, afin de donner aux Polonais le sentiment qu'ils ne sont pas oubliés.

Entretenir l'espoir ne veut pas dire encourager à pousser plus loin la révolte : à ce même « Club de la presse » du 8 septembre 1980, M. Mitterrand avait rappelé la culpabilité de ceux qui, en 1956, avaient encouragé les Hongrois à la révolte. *« Il faut se garder des paroles imprudentes, d'encouragements, comme cela, de loin »*, avait-il déclaré, avant d'ajouter : *« Il faut marquer (...) qu'il existe des principes permanents (...) qui s'appellent justice, liberté. (...)*

Ce souci d'entretenir l'espoir, qui correspond à l'idée rappelée le 31 décembre 1981 selon laquelle *« tout ce qui permettra de sortir de Yalta sera bon »* s'accompagne d'un constat, réaliste, d'impuissance à court terme. Sauf à s'inscrire dans une logique de guerre. *« Le gouvernement est conscient de ses devoirs à l'égard du peuple polonais*, a souligné M. Chandernagor, *mais il est aussi responsable de la paix et de la sécurité des Français. »*

Ce serait faire preuve d'un romantisme excessif, selon le chef de l'État, que de croire que l'on peut faire bouger l'empire soviétique, le système, à partir des événements polonais. La dissolution de Solidarité a en effet dissipé quelques illusions. Certains ont pu croire, comme l'a expliqué M. Jospin à France-Inter, que ce pays, *« toujours stratégiquement à l'Est, appartenait à notre monde, était passé dans le camp de la démocratie ; et on a cru que ce compromis pourrait peut-être se poursuivre. »* En vain.

Ce réalisme, joint au fait que le régime polonais n'a pas donné les gages que l'on attendait de lui (quand il n'a pas déçu certains espoirs) fonde le rapprochement qui s'est opéré, au conseil des ministres, entre socialistes et communistes. Ces derniers, du moins certains d'entre eux, avaient nourri l'espoir de voir le général Jaruzelski devenir un *« Tito polonais »*. Il n'en a rien été. Le P.C.F. semble en mesure d'en tirer les conséquences *(voir l'article de Patrick Jarreau)*.

D'ores et déjà, l'intervention de M. Marcel Rigout marque une évolution sensible, au moins des ministres communistes. Le ministre de la formation professionnelle, qui s'est déclaré à la sortie du conseil en plein accord avec l'intervention du chef de l'État, avait, auparavant, mis l'accent successivement sur les points suivants : pour les communistes, le socialisme est inconcevable sans la liberté ; la solution des problèmes polonais ne peut être trouvée qu'à partir des « acquis » du mois d'août 1980 (date des accords de Gdansk) ; cette solution passe par le pluralisme syndical, et, donc, d'abord par la libération des militants syndicaux emprisonnés ; enfin, et enfin seulement, ce n'est que le retour au fonctionnement normal des institutions qui permettra la reprise de l'activité économique.

Ainsi les ministres communistes ont, par la voix de M. Rigout, renversé l'ordre de leurs propres priorités et placé au point de départ de leur argumentation les *« acquis »* d'août 1980. En mettant en cause, une nouvelle fois, *« la nature du système »*, M. Mitterrand avait délibérément placé la barre très haut : les membres communistes du gouvernement ont relevé positivement ce défi, au point que les incidences de la situation polonaise sur le débat politique français paraissent pouvoir être gérées en commun par les deux principales composantes de la majorité.

Il reste que, déjà, au conseil des ministres du 16 décembre 1981, M. Fiterman, s'exprimant comme M. Rigout le 13 octobre au nom de ses collègues, avait approuvé les propos du chef de l'Etat réprouvant l'instauration d'un *« régime d'exception »* en Pologne. A l'époque, MM. Mitterrand et Mauroy s'en étaient tenus à cette approbation, alors que le parti communiste usait d'un langage différent. Il reste donc à vérifier que la nouvelle et importante prise de position des ministres communistes sera bien relayée par le parti lui-même.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

La concertation à l'intérieur de la majorité

M. Mauroy répond aux propositions et aux critiques des parlementaires du P.C.F.

Neuf ministres – sept socialistes et deux communistes – ont participé, le jeudi 14 octobre, dans les locaux de l'Assemblée nationale, à la rencontre de concertation et d'explication sur la politique économique et sociale du gouvernement organisée à la demande des parlementaires du P.C. Les députés et les sénateurs communistes devaient ainsi débattre toute la journée, à huis clos, tour à tour, avec MM. Jacques Delors (économie et finances), Laurent Fabius (budget), Jean-Pierre Chevènement (recherche et industrie), Pierre Bérégovoy (affaires sociales et solidarité nationale), Jean Le Garrec (emploi), Jean Auroux (travail), Anicet Le Pors (fonction publique et réformes administratives), Marcel Rigout (formation professionnelle), mais aussi avec le ministre de l'éducation nationale, M. Alain Savary, qu'ils souhaitaient notamment interroger sur les difficultés de la rentrée scolaire.

La réunion devait se terminer, en début de soirée, par un échange de vues entre les parlementaires du PC et le premier ministre.

C'est la première fois que les rapports entre le gouvernement et les élus de son principal allié au sein de la majorité parlementaire prennent une telle forme et une telle ampleur. La paternité de cette rencontre inédite revient au président du groupe communiste de l'Assemblée nationale. M. André Lajoinie en avait suggéré l'organisation à l'issue du séminaire qui avait réuni les membres du gouvernement et les dirigeants du P.S., le 16 juillet dernier, au château de Maisons-Laffitte.

Bien que cette rencontre s'apparente plus, dans la forme, aux échanges de vues du 17 septembre dernier entre les membres du gouvernement et les parlementaires socialistes qu'au séminaire de Maisons-Laffitte, elle n'en présente pas moins certaines analogies quant au fond.

A Maisons-Laffitte, le premier ministre et les membres du gouvernement avaient dû s'employer à rasséréner des élus et des militants qui n'avaient pas ménagé leurs réserves et leurs critiques, au cours des semaines précédentes, sur différents points de l'action gouvernementale.

Pour M. Mauroy et les ministres présents, cet exercice s'annonçait beaucoup plus difficile devant les parlementaires du P.C., surtout après, d'une part, le sévère rapport présenté, le 4 octobre, par M. Lajoinie au comité central du P.C. – rapport dans lequel le président du groupe communiste reprochait au gouvernement de céder à *« la pression de la droite et du patronat »* – et, d'autre part, la polémique entre M. Bérégovoy et le ministre de la santé, M. Jack Ralite, sur le financement de la Sécurité sociale.

Quelques interrogations

Sur le coup, à l'Hôtel Matignon comme à la direction du P.S., ce raidissement des dirigeants du P.C. avait suscité quelques interrogations : s'agissait-il simplement pour les communistes de coups de semonce tactiques avant les élections municipales ou fallait-il y voir un signe précurseur de crise interne ? La modération des propos tenus par la suite tant par MM. Pierre Juquin et Maxime Gremetz, au nom de l'état-major du P.C., que par MM. Charles Fiterman et Anicet Le Pors, au nom des ministres communistes, a un peu atténué les craintes socialistes sous-jacentes à ces interrogations.

Dans son interview du 12 octobre au *Matin de Paris*, M. Mauroy s'est montré aussi conciliant que possible à l'égard des communistes *(le Monde* du 13 octobre).

Le maire de Lille s'est d'ailleurs toujours senti à l'aise dans ses relations personnelles avec les communistes. On souligne volontiers, dans son entourage, que l'électorat communiste est actuellement, à gauche, celui qui, selon les sondages, approuve avec le moins de réserves les grandes lignes de l'action gouvernementale.

L'Hôtel Matignon en veut pour preuve les enquêtes de B.V.A. qui font ressortir que les sympathisants communistes, interrogés sur ce point, se montraient approbateurs à 71 % en avril dernier, puis à 80 % en mai, à 79 % en juin, à 78 % en juillet et septembre (alors que chez les sympathisants socialistes les réponses positives s'établissent pour la même période successivement à 79 %, 83 %, 79 %, 71 % et 74 %).

En outre, il appartient naturellement au premier ministre, en sa qualité de chef de la majorité, de mettre tout en œuvre pour essayer de donner satisfaction, autant que faire se peut, aux parlementaires du P.C. A la veille de cette rencontre, le cabinet de M. Mauroy étudiait d'ailleurs avec les ministres concernés les moyens d'apporter quelques réponses positives aux propositions présentées par les parlementaires du P.C. en ce qui concerne le financement de la Sécurité sociale, les aides aux entreprises en difficulté et la « reconquête du marché intérieur », thème cher à la place du Colonel-Fabien.

Le chef du gouvernement envisageait en particulier de préciser les conditions dans lesquelles pourrait être appliqué le système de déconnexion des taux d'intérêt suggéré par les communistes en faveur de l'appareil productif industriel. Il s'agit d'accorder des prêts à taux d'intérêt spécifique pour certains investissements (1).

M. Mauroy, toutefois, se proposait d'accorder son intervention personnellle, en conclusion de la rencontre, à la tonalité générale des débats.

En quelque sorte, le premier ministre attendait de savoir si, dans l'ensemble, les parlementaires du P.C. se montraient plus proches de la sévérité exprimée, il y a dix jours, par M. Lajoinie ou de la « rondeur » affichée par leurs collègues membres du gouvernement. M. Mauroy partage, en effet, le point de vue de M. Jean Poperen, numéro deux du P.S., qui souligne, dans une interview publiée dans *Paris-Match*, qu'il y aurait *« un réel malaise à l'intérieur de la gauche »* si *« on devait trop souvent constater que les ministres communistes approuvent alors que le P.C. désapprouve »* [la politique du gouvernement].

Les déclarations faites mercredi après-midi par M. Philippe Herzog, membre du bureau politique du P.C.F., qui a relancé les critiques communistes sur la politique économique du gouvernement, *sont* venues à point, si l'on ose dire, pour justifier cette expectative prudente.

ALAIN ROLLAT.

(1) A ce sujet, M. Philippe Herzog, qui conduisait la délégation communiste qui s'est entretenue de ce projet avec le premier ministre, la semaine dernière, a précisé que jusqu'à présent les échanges de vues du P.C. avec le gouvernement étaient demeurés informels. *« Ni accord ni désaccord n'en est résulté »*, a-t-il déclaré pour souligner que la question n'est pas tranchée.

M. Herzog (P.C.) : « Les sacrifices risquent d'être stériles »

M. Philippe Herzog, membre du bureau politique du parti communiste, s'est livré, le 13 octobre, à une analyse critique de la politique gouvernementale à l'occasion de la présentation à la presse de son livre *l'Économie à bras-le-corps* (1). *« Nous ne proposons pas une politique alternative, un contre-plan*, a indiqué l'économiste du P.C., *mais il faut créer dans le monde des entreprises, dans le monde du travail, un courant d'idées qui vienne contrebalancer le courant dominant du capitalisme (...).*

Face aux obstacles, *« le gouvernement fait des tentatives »*, a admis M. Herzog. Mais, évoquant la pression idéologique *« considérable »* du patronat et la contrainte extérieure, il a ajouté : *« Il y a parfois des dérapages, parfois des contradictions. »* Après avoir fait ressortir le bilan positif des quinze premiers mois (nationalisations, décentralisations, extension des droits des travailleurs), M. Herzog a nuancé : *« Tout cela continue d'une certaine façon. »*

Se faisant plus précis, l'auteur d'un ouvrage présenté comme *« un élément de la stratégie »* du parti communiste a indiqué que les pouvoirs publics poursuivaient *« deux objectifs contradictoires »* : la reconquête du marché intérieur et l'exportation, alors que selon lui priorité doit être donnée au premier et qu'il s'agit d'*« exporter autrement »*. En outre, pour lui, *« MM. Delors et Chevènement sous-estiment la gravité du problème de l'investissement »* – dont le contenu n'a pas été suffisamment analysé –, alors même que *« l'austérité aggrave la crise »* et que les *« sacrifices risquent d'être stériles »*.

Pour éviter la poursuite de la détérioration de l'appareil de production, il faut, selon lui, mettre en œuvre une nouvelle gestion, cette *« Bastille à prendre »* selon le bandeau de son livre. Car, pour M. Herzog, le capitalisme ne s'effondrera pas du fait de la crise ; mais ce sont les économies en transition vers le socialisme qui en sortiront renforcées. L'économiste du parti communiste ne pense manifestement pas que la tentative actuelle de relance par l'investissement assure cette transition. Dès lors la publication de son livre ne s'inscrit-elle pas, faute d'un changement de politique, dans la perspective d'une sortie du gouvernement ?

M. B.

(1) *L'Économie, à bras-le-corps. Initiation aux politiques économiques actuelles*, « Problèmes », Éditions sociales, 332 pages, 60 francs.



LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le Sénat ne veut appliquer la nouvelle loi qu'aux communes de plus de 10 000 habitants

Les sénateurs, au terme de leur séance de nuit et avec un jour d'avance sur leur calendrier, ont adopté mercredi 13 octobre l'ensemble du projet de loi relatif à l'élection des conseillers municipaux.

Ce projet, sensiblement modifié a été voté par 194 voix contre 103 (P.C., P.S., M.R.G.), la gauche refusant d'entériner un texte « totalement déformé », selon le porte-parole du groupe socialiste, M. Schwint (Doubs).

Avant le scrutin final, M. Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieure et de la décentralisation, avait néanmoins souligné l'effort de conciliation du président de la commission des lois, M. Jozeau-Marigné (R.I., Manche), et émis l'avis que les divergences qui subsistaient pourraient être surmontées en commission mixte paritaire.

Dans la discussion générale, M. Vallon (Un. centr., Rhône) avait notamment évoqué l'opinion de *« son ami Jean Poperèn »*, qui admettait dans son rapport devant l'Assemblée nationale que la loi municipale de 1884 avait donné satisfaction aux électeurs pendant près d'un siècle. Pourquoi l'avoir rejetée ?

M. Mercier (M.R.G.), élu du même département que l'orateur précédent, avait souligné la contradiction de certaines dispositions du projet avec les déclarations du *« candidat François Mitterrand »* en particulier à propos du seuil d'application de la loi. M. Mitterrand fixait ce seuil à 9 000 habitants. L'Assemblée nationale l'a réduit à 3 500.

Relever ce seuil à 9 000 habitants, a répliqué M. Eberhard (P.C., Seine-Maritime), serait limiter l'application de la loi à 2 % des communes. M. Carous (R.P.R., Nord) approuve les modifications proposées par le rapporteur, tout en estimant que le second tour (écarté par la commission) est dans la logique de la réforme *« d'essence majoritaire »*.

M. Taittinger (R.I., Paris) demande : *« Pourquoi la carpe et le lapin feraient-ils au second tour un meilleur tandem qu'au premier, réunis qu'ils seraient par la seule ambition d'obtenir le maximum de sièges ? »*

Mme Brigitte Gros (Gauche dém., Yvelines) voudrait que le Sénat corrige l'image antiféministe qu'il a eue naguère, en fixant à 30 % la proportion de femmes que doivent compter les conseils municipaux dans les villes de plus de 15 000 habitants.

M. Girault (R.I., Calvados) demande qu'au second tour la composition des listes et l'ordre de présentation des candidats restent les mêmes qu'au premier tour, pour éviter les *« combinaisons qui faussent la volonté de l'électeur »*.

M. Rouvière (P.S., Gard) pense, au contraire, que l'électeur aura un choix plus réduit s'il n'y a qu'un tour, car les partis se regrouperont dès ce tour unique. Pour M. Tajan (Gauche dém., Tarn-et-Garonne), l'important est de permettre la représentation de tous les courants de pensée et de réduire les *« effets pervers de la bipolarisation »*.

M. Pintat (R.I., Gironde) ne croit pas que ce soit un progrès de substituer aux *« notables »* des *« militants encadrés par leur parti »*. M. Girod (Gauche dém., Aisne) ne veut pas, lui non plus, d'une loi qui renforce le pouvoir des *« états-majors des partis »*.

Les principales modifications

Les sénateurs adoptent ensuite, sur proposition de leur rapporteur, M. Schiélé (Union centriste, Haut-Rhin), les principales modifications suivantes :

- Le seuil d'application de la loi est relevé : 10 000 habitants au lieu de 3 500.
- Le Sénat adopte le tour unique (189 voix contre 111).
- Vote des Français de l'étranger : le Sénat veut laisser à ceux-ci la possibilité de s'inscrire dans les communes de plus de 50 000 habitants et dans la limite de 2 % des électeurs de la commune.
- Effectif des conseils municipaux : l'Assemblée nationale avait sensiblement relevé le nombre des conseils municipaux. Le Sénat a rétabli les effectifs proposés par le texte initial du gouvernement.

Les explications de vote qui précèdent le scrutin sur l'ensemble du texte font ressortir la nature du différend qui a opposé entre eux les sénateurs : pour la gauche socialiste (les communistes s'y résignent), il s'agit d'instituer un scrutin majoritaire *« avec un brin de proportionnelle »*. Pour le rapporteur et sa majorité, c'est l'inverse. Mais, dans les deux camps, on manque de logique : à gauche, en réduisant au minimum le nombre des communes où s'appliquerait l'actuel scrutin majoritaire ; à droite, au contraire, en étendant ce scrutin à toutes les communes ayant moins de 10 000 habitants.

A. G.

A Paris

• M. SARRE est candidat à l'investiture du P.S.
• M. JOSPIN soutient M. QUILÈS.

M. Georges Sarre, député socialiste de Paris, président du groupe socialiste du Conseil de Paris, a annoncé, jeudi 14 octobre, qu'il est candidat à l'investiture du P.S. pour conduire la campagne des élections municipales dans la capitale. Les militants de la fédération de Paris devront donc choisir, le 21 octobre, entre M. Sarre et M. Paul Quilès, député de Paris, membre du secrétariat national du P.S., en faveur duquel M. Lionel Jospin s'est prononcé, publiquement, mercredi 13 octobre, *« en tant que militant »*.

M. Sarre, qui compte obtenir le soutien public de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de l'industrie – les deux hommes sont fondateurs du CERES, s'efforcera aussi de mobiliser les militants parisiens afin de contrebalancer le poids de M. Lionel Jospin et de la majorité de la direction du P.S.

Pour sa part, M. Jospin paraît ne pas exclure d'obtenir le retrait de M. Sarre, qu'il a l'intention de rencontrer, ainsi que M. Quilès. *« Mais si on doit voter au sein du parti, on votera. Cela nous est déjà arrivé à la veille de l'élection présidentielle et cela ne nous a pas mal réussi »*, a-t-il dit mercredi à France-Inter.

Le premier secrétaire du P.S. a confirmé, au cours de l'émission « Face au public », qu'il ne serait pas candidat à l'investiture, *« car il n'est pas possible d'être en même temps premier secrétaire d'un parti vivant, difficile, nombreux, et maire de Paris »* (nos dernières éditions du 14 octobre).

• *Un sondage sur le statut des grandes villes.* – Le *Quotidien de Paris* publie jeudi 14 octobre un sondage réalisé par l'IFRES du 6 au 8 octobre auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 personnes. 47 % d'entre elles « n'approuvent pas » la réforme du statut des grandes villes tandis que 32 % « l'approuvent ». – Jugée « plutôt politique » par 61 % des personnes interrogées et « plutôt technique » par 25 %, cette réforme va avantager l'opposition pour 9 %, la majorité pour 48 %. 68 % souhaiteraient que le nouveau statut des grandes villes fasse l'objet d'une consultation populaire.

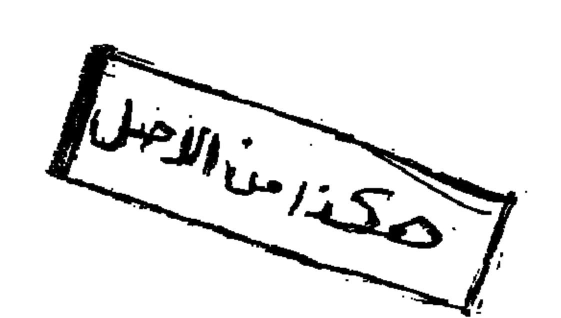
M. DEFFERRE : pas d'extension du statut des grandes villes

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, entendu, jeudi 7 octobre, par la commission des lois de l'Assemblée nationale sur le projet de réforme du statut des grandes villes a assuré : *« Il n'est pas question d'étendre à d'autres communes les dispositions prévues pour Paris, Lyon et Marseille. »* Le ministre a ajouté que *« la réforme envisagée pour les communes de plus de cent mille habitants qui n'interviendra d'ailleurs pas avant les prochaines élections municipales consistera à institutionnaliser les structures de participation du type « comités de quartier » qui permettent d'associer la population à la gestion des affaires municipales »*.

Les députés de l'opposition membres de la commission des lois se sont abstenus de poser des questions au ministre de l'intérieur afin de marquer leur opposition totale au projet. M. Jacques Toubon, député R.P.R. de Paris, qui sera chef de file de son groupe lors de la discussion en séance publique à l'Assemblée nationale posera à l'ouverture du débat, le 20 octobre, la question préalable qui tend à faire décider qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur le texte présenté par le gouvernement.

TOULOUSE. – A la suite de l'article que nous avons consacré à sa candidature (*le Monde* du 14 octobre), M. Dominique Baudis, qui conduira la liste de l'opposition à Toulouse, nous précise que ce n'est pas M. André Lacaze, R.P.R., qui figure en seconde position sur la liste, mais M. Guy Hersant, sans étiquette, qui est actuellement adjoint au maire, chargé de l'urbanisme.

• *La place Paul-Reynaud* sera inaugurée vendredi 15 octobre à 11 heures, à Paris, à l'angle de l'avenue de Versailles et de la rue Le Marois, en présence du maire, M. Chirac, et des dirigeants de l'Association des amis de l'ancien président du conseil.



POLITIQUE

M. Chirac estime être la cible d'une campagne orchestrée

M. Chirac serait la victime d'une « *campagne organisée et orchestrée* ». Il l'a dit mercredi. Le reportage réalisé et diffusé par TF 1 sur la maison de cure médicale de Cachan, l'enquête de *Libération* sur les « bureaux d'études », utilisés par la mairie de Paris, les affirmations du *Canard enchaîné*, selon lesquelles le Gabon, via la société Elf-Aquitaine, aurait participé au financement de la campagne présidentielle de M. Chirac coïncident, remarque-t-il, avec l'annonce de la candidature de M. Paul Quilès, numéro 3 du parti socialiste, à la mairie de Paris.

Ainsi, M. Jacques Chirac s'efforce de déplacer le débat engagé entre trois organes de presse et lui sur le terrain d'un affrontement politique entre la gauche et lui. Cette manœuvre tactique est de bonne guerre, et la gauche tente d'en empêcher le déploiement.

Le jour même de la publication de l'enquête de *Libération* sur les « bureaux d'études », M. Paul Quilès avait évité d'entrer dans le jeu qui aurait consisté à mener campagne sur des « affaires ». M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., qui soutient sa candidature « *en tant que militant* », se félicite de cette modération et remarque, pour sa part, que ni le gouvernement ni le parti socialiste n'ont exploité ces révélations. Pour l'instant, cela est vrai, si l'on fait exception de la première déclaration de M. Bertrand Delanoë, porte-parole du P.S., selon lequel « *le masque de M. Chirac commence à se fissurer* ».

Seul M. Georges Marchais est entré dans la polémique, en s'indignant de la manière dont les personnes âgées sont traitées dans la maison de cure de Cachan. Mais s'il écrit à M. Chirac pour lui faire part de son indignation, il le fait en sa qualité de député du Val-de-Marne et non pas de secrétaire général du parti communiste.

Ainsi, la gauche se donne l'élégance de garder les mains propres en considérant de haut les affaires « *bourbeuses* », selon l'expression utilisée par M. Quilès. Les socialistes sont d'autant plus enclins à respecter ce noble comportement, qu'ils ont dénoncé, en leur temps, l'exploitation politique des affaires Lucet et des fausses factures de Marseille.

Dès lors, M. Chirac est contraint de faire déraper le débat et de déraper lui-même dans son langage. Il accuse la gauche de s'être lancée dans une opération de diversion et utilise lui-même la tactique qu'il dénonce en affirmant que le gouvernement a créé une « *police politique* », chargée de surveiller l'opposition et singulièrement les activités du maire de Paris. Il s'agirait, selon lui, d'une « *section spéciale* » des renseignements généraux, doté de moyens tels qu'elle créerait des envieux parmi les policiers chargés de lutter contre le terrorisme et d'assurer la sécurité des Français... « *Section spéciale* », l'expression a une résonance historique inquiétante.

Le maire de Paris l'entend bien ainsi, puisqu'il n'hésite pas à créer l'amalgame entre les « *sections spéciales* », créées par le régime de Vichy — tribunaux d'exception de sinistre mémoire, chargés de juger à la sauvette de prétendus « *terroristes* », — et celle organisée, selon lui, par le gouvernement au sein des renseignements généraux. Un tel amalgame permet au ministre de l'intérieur, M. Gaston Defferre, de répliquer en toute sérénité que M. Chirac est victime « *des excès de langage, dont il est coutumier* ».

Même si elle n'a pas « *orchestré* » une campagne dirigée contre le maire de Paris, la gauche se félicitera que les accusations portées par des organes de presse contre M. Chirac le conduisent à sortir de ses gonds et à offrir, une fois de plus, l'image de la démesure.

JEAN-YVES LHOMEAU.

La conférence de presse du maire de Paris

M. Jacques Chirac a dénoncé, le mercredi 13 octobre, au cours d'une réunion de presse, « *la campagne organisée et orchestrée contre la municipalité de la capitale, le mouvement politique qu'il préside et sa propre personne* ».

La meilleure défense étant l'attaque, M. Chirac a donc estimé que « *le moment était venu pour s'exprimer* » sur quatre affaires « *reprises et amplifiées par la télévision gouvernementale* ». Ces affaires intéressent la maison de retraite de Cachan, des bureaux d'études « fantômes », le financement de sa campagne présidentielle et la création d'une section spéciale des renseignements généraux *(voir ci-dessous)*. Ces quatre affaires ont éclaté entre dimanche et mercredi, juste après l'annonce de la candidature à la mairie de Paris de M. Paul Quilès.

A propos du reportage télévisé sur la maison de retraite de Cachan qui dénonçait le manque de personnel, le maire a souligné que, en juin dernier, le bureau d'aide sociale de la Ville de Paris avait demandé la création de cent vingt-sept postes d'infirmières, dont trente-huit pour la maison de Cachan, et que le gouvernement avait refusé à deux reprises ces créations.

L'affaire des bureaux d'études ? M. Jacques Chirac a repris l'argumentation développée le 11 octobre, par son adjoint, M. Jean Tibéri. Il a notamment souligné que le bureau d'études incriminé, le CRESPU, avait travaillé avec la ville avant son arrivée à la mairie. Cet organisme a notamment réalisé pour la préfecture de Paris, une vingtaine d'études. A propos de l'ouverture par le parquet d'une enquête sur la comptabilité de la société GRESPU, il a indiqué que si elle débouchait sur une information judiciaire, il se porterait partie civile au nom de la Ville de Paris.

Concernant le financement de sa campagne présidentielle par des fonds gabonais, le maire de Paris a déclaré qu'il s'agissait « d'informations mensongères et rocambolesques ». Il s'est étonné que « *cette information publiée dans un livre, il y a quatre mois, ressorte cette semaine* ». Bref, pour M. Chirac, « *l'objectif de cette campagne est clair : on veut détourner l'attention du peuple de Paris et du peuple de France des vraies difficultés qui les assaillent : on cherche à faire oublier l'absurdité de la réforme du statut des grandes villes dont la principale motivation est d'amoindrir le maire de Paris* ». Il s'agit là, ajoute le maire, d' « *une manifestation de crainte et un aveu de faiblesse. Crainte de voir les Parisiens, juger la municipalité sur ses actes, c'est-à-dire, sur la qualité reconnue de sa gestion* ». Conclusion : « *il n'est pas vrai qu'en démocratie, tous les coups sont permis. L'acharnement que l'actuelle majorité gouvernementale met à discréditer son adversaire, comporte un risque que des démocrates responsables ne devraient pas prendre. Ce n'est pas impunément qu'on développe, dans la nation, un climat qui, par la calomnie et la vindicte personnelle, suscite la division et peut conduire à la haine. Pour ma part, je refuse d'entrer dans cette spirale dangereuse* ».

Un incident avec un journaliste de TF1

Au cours de cette conférence de presse, un échange très vif a eu lieu, entre le maire de Paris et M. Yvon Charon, le journaliste de TF1, qui a effectué le reportage sur la maison de retraite de Cachan. « *Vous avez employé des méthodes indignes d'un journaliste professionnel* », a affirmé M. Chirac qui a affirmé que l'équipe de TF1, s'était présenté à la maison de personnes âgées, à Cachan, vers vingt-trois heures et, conduite par des représentants de la C.G.T., y était entrée « *presque par effraction* ». M. Charon conteste cette version des faits ...... s'être présenté à dix-huit heures quarante-cinq, à Cachan, une heure où les visites sont très nombreuses.

JEAN PERRIN.

Au cours de sa conférence de presse, M. Jacques Chirac n'a pas repris la mise en cause, faite la veille dans le huis-clos du conseil politique du R.P.R., à propos des affaires immobilières de la Ville de Paris *(le Monde* du 14 octobre). Celle-ci visait, ainsi que nous l'écrivions, « *un proche collaborateur de l'actuel chef de l'Etat qui aurait eu des responsabilités en matière immobilière lorsqu'il était en poste à l'Hôtel de Ville de Paris avant l'élection de M. Jacques Chirac* ».

La polémique entre le maire de la capitale et le ministre de l'intérieur

M. Chirac : une police politique à Paris

Citant des « *informations de presse* », le maire de Paris a fait état, au cours de sa conférence de mercredi, de l'existence au sein de la direction des renseignements généraux de la préfecture de police de Paris d'une « *section spéciale chargée de s'intéresser aux partis politiques de l'opposition et plus particulièrement au R.P.R. et à la mairie de Paris* ». M. Chirac a notamment ajouté : « *Cette section spéciale, dirigée par un commissaire principal, s'est vu affecter plusieurs dizaines de fonctionnaires de police dotés de moyens techniques particulièrement sophistiqués, que doivent à juste titre envier leurs collègues chargés seulement de la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme.* »

« *Alors*, a dit M. Chirac, *je demande solennellement au gouvernement, si cette information n'est pas exacte, qu'il apporte un démenti formel. Je lui demande aussi de m'indiquer si d'autres services chargés de la sécurité intérieure ou extérieure de l'État ne sont pas ainsi détournés de leur mission. Si ce démenti n'était pas fait de manière très précise et vérifiable, ou si l'organisme n'était pas dissous, force me serait de constater que le gouvernement socialo-communiste a mis en place une police politique et que, pour la première fois depuis le gouvernement de Vichy, nous assisterions à la résurgence des sections spéciales.* »

[Ce qu'on appelle communément les sections spéciales relève du domaine de la justice et non de la police. Le 23 août 1941, le gouvernement du maréchal Pétain promulguait une loi créant des « sections spéciales » destinées à juger les auteurs d'« *activités communistes ou anarchistes* ». Les autorités de Vichy répondaient ainsi à un désir des occupants, qui exigeaient la création d'un tribunal d'exception à la suite de l'assassinat d'un soldat allemand au métro Barbès, à Paris. L'un des articles de la loi créant ce tribunal d'exception prévoyait sa rétroactivité.

Ce n'est pas la première fois qu'un membre du R.P.R. accuse le gouvernement de faire resurgir les spectres des sections spéciales. Avant M. Chirac, M. Messmer avait lancé cette même accusation contre M. Badinter à propos de la création de « cours d'assises spécialisées » au cours d'un débat à l'Assemblée nationale le 14 avril.]

M. DEFFERRE : une diversion

Répondant à M. Chirac qui, dans l'après-midi, avait fait état d'une section politique spéciale des renseignements généraux parisiens, M. Defferre a publié dans la soirée du mercredi 13 octobre la mise au point suivante :

« *M. Chirac, au lieu de répondre aux accusations dont il a été l'objet en tant que maire de Paris, s'est livré à une diversion en reprenant purement et simplement les élucubrations d'un journal à l'affût de la sensation.*

« *Les renseignements généraux ont toujours eu pour mission d'informer le gouvernement, non seulement sur des comportements touchant à l'ordre public et à la sécurité de l'Etat, mais aussi sur l'évolution de la situation économique, politique et sociale. Les archives de ce service démontrent que le parti socialiste n'a pas échappé à cette pratique dans le passé.*

« *M. Chirac, qui a été ministre de l'intérieur, le sait parfaitement.*

« *Le gouvernement n'a donc pas mis en place une police politique comme l'a affirmé le maire de Paris. Parler du* « retour aux mœurs de Vichy » *relève des excès de langage dont M. Chirac est coutumier.* »

PRÉCISION. — La société R.E.R. (Recherche Etude Rationalisation) ayant son siège au 17, rue Lauriston, Paris-16e, tient à faire savoir qu'elle n'a aucun lien d'aucune sorte avec la société R.E.R. (Recherche Etudes Réalisations), de même sigle, dont on a fait état dans l'affaire des bureaux d'études parisiens.

Il y a révélations et révélations

A en croire M. Defferre, M. Chirac serait un hypocrite et un naïf. Naïf de faire mine d'ignorer que les Renseignements généraux ont notamment pour mission d'informer le gouvernement sur la situation politique. Sous-entendu : de le renseigner sur ses adversaires, voire ses (faux) amis. M. Chirac, qui occupa jadis le fauteuil de M. Defferre, devrait savoir cela, s'étonne le ministre de l'intérieur.

L'hypocrisie consiste à faire semblant d'ignorer que le parti socialiste a lui aussi fait l'objet de la sollicitude des R.G. du temps où il était dans l'opposition. M. Defferre, qui ne dément pas que le R.P.R. fasse l'objet d'un « suivi » de ses services, en a, assure-t-il, la preuve. Autres temps, mêmes mœurs.

La déclaration de M. Chirac est à la fois précise et floue. Précise, parce que l'accusation vise un service de la préfecture de police de Paris, et floue parce que le maire de la capitale laisse entendre que d'autres services pourraient être détournés de leur vraie mission au détriment de la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme. L'accusation est grave, et, plutôt que d'exiger un démenti sur ce point, M. Chirac ferait sans doute mieux d'apporter quelques précisions, s'il le peut.

On laissait entendre, ce jeudi matin, à la mairie de Paris, que le chef du R.P.R. ne s'était pas engagé dans cette polémique sans biscuits. Faute de précisions supplémentaires, on en est cependant réduit à se référer à la seule source citée par M. Chirac, c'est-à-dire des « *informations de presse* ».

Il s'agit de « révélations » contenues dans deux articles du *Journal du dimanche* (22 août et 10 octobre), signés Jacques Tillier, et dont ce journal maintient aujourd'hui la teneur. On y lit effectivement qu'une « *section spéciale des R.G.* » a été créée « *pour surveiller la droite, la mairie de Paris et les syndicats de police* ». Ce sont quasiment les termes de M. Chirac.

A la suite de ces « révélations », nous avions mené une enquête sur cette « section spéciale » *(le Monde* du 26 août). Les conclusions de cette enquête, qui nous ont été confirmées ce jeudi matin par M. André Maguer, directeur des Renseignements généraux à la préfecture de police de Paris, sont les suivantes : il existe bien un service des R.G. parisiens dénommé Groupe des enquêtes réservées (GER) chargés — mais pas exclusivement — de surveiller les agissements de la droite et de l'extrême droite. Ce service, que dirige le commissaire principal Didier Adam, a été renforcé récemment de sept à huit membres et compte aujourd'hui dix-huit hommes (et non trente-cinq comme l'affirme *le Journal du dimanche*, ou des dizaines, comme le dit M. Chirac).

Les raisons de ce renforcement tiennent, explique M. Maguer, à la nécessité nouvelle d'établir des synthèses sur les agissements des terroristes, qui se sont multipliés. Tous les terroristes : c'est ainsi que l'on doit au GER le coup de filet contre Action directe révélé ce jeudi.

Rien que de très banal donc, à en croire, la version officieuse qui conforte celle, officielle, de M. Defferre, lequel paraît attendre sereinement d'autres « révélations » de M. Chirac. — B. L. G.

M. Jospin : M. Chirac commence à effacer de Gaulle

Au cours d'une émission enregistrée avant la conférence de presse du maire de Paris, M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., a déclaré, mercredi 14 octobre à France-Inter, à propos de l'affaire des sociétés d'études : « *Pour le moment, le problème est posé entre un journal et la mairie de Paris. A moins que vous ne pensiez que nous* « *instrumentalisions* » Libération, *c'est-à-dire que* Libération *soit lié au parti socialiste* (...). *Ni le gouvernement ni les leaders de la gauche, en tout cas pas le parti socialiste, ne se sont emparés de cette affaire, ne l'ont exploitée en quoi que ce soit jusqu'ici* (...). *Il y a une affaire de gros sous. Je ne sais pas exactement quelle est sa nature, si les accusations sont injustes ou non. Je pense que les preuves seront apportées d'un côté ou de l'autre. On nous demande la fraternité républicaine lorsqu'il y a une affaire de gros sous à la mairie de Paris. Moi, je préférerais que l'on commence par manifester cet état d'esprit sur des questions beaucoup plus fondamentales telles que le terrorisme, la Pologne, le Proche-Orient, et que, sur ces questions, l'opposition fasse preuve d'un peu plus de sens de l'intérêt général et, éventuellement, de fraternité républicaine. Je ne suis pas du tout pour le dévoiement du débat politique, j'essaie de ne pas y contribuer.* »

D'autre part, M. Jospin a répondu à deux déclarations de M. Chirac, qui a exprimé la volonté, s'il revenait au pouvoir, de défaire certaines réformes mises en œuvre par la gauche, et de gouverner par ordonnances. « *Il ne pense qu'à détruire* », a dit M. Jospin, qui relève que M. Chirac souhaite remettre en cause toutes les nationalisations, y compris celles réalisées en 1945 par le général de Gaulle. « *Croyant effacer Mitterrand, M. Chirac commence à effacer de Gaulle.* »

(Dessin de PLANTU.)

L'affaire des fonds gabonais

Après la publication par *le Canard enchaîné* du 13 octobre d'un « document » selon lequel des fonds provenant du pétrole gabonais auraient été versés à M. Chirac pendant la campagne présidentielle de 1981, par l'intermédiaire de la société Elf-Aquitaine *(le Monde* du 14 octobre), le maire de Paris a déclaré, le 13 octobre, qu'il s'agissait « *d'informations mensongères et rocambolesques* ».

La société nationale Elf-Aquitaine a, d'autre part, publié le démenti suivant :

« *La société nationale Elf-Aquitaine et l'un de ses collaborateurs ont été mis en cause par un document anonyme publié dans* le Canard enchaîné *daté du 13 octobre. Pour ce qui la concerne, comme pour ce qui vise son collaborateur, la S.N.E.A. oppose un démenti formel aux allégations contenues dans ce document dont, au demeurant, l'authenticité paraît douteuse.* »

Elf-Aquitaine garde pour le Gabon une attention toute particulière. Bien que faible producteur de pétrole (moins de 10 millions de tonnes par an désormais), ce pays est l'une des principales sources de revenus pour le groupe pétrolier français, qui extrait 70 % de l'or noir gabonais.

Membre de l'OPEP, ce petit pays africain dispose d'une fiscalité très intéressante. Alors que tous les pays membres de l'organisation, ou presque, ont repris le contrôle intégral de leur richesse pétrolière, le président Bongo se contente de détenir 25 % d'Elf-Gabon (une négociation a été ouverte il y a plus d'un an pour accroître cette participation à 34 %, mais nul ne semble pressé d'aboutir). De plus, Elf-Gabon peut, depuis 1974, distraire de toute imposition jusqu'à 10 % de ses ventes et constituer ainsi une provision pour investissements diversifiés. Sur les bénéfices restants, le taux d'imposition est de 73 % au lieu de 85 % au Moyen-Orient. Bref, là où la plupart des pays de l'OPEP ne laissent que quelque dizaines de cents aux compagnies par baril produit, Elf-Aquitaine conserve environ 10 dollars par baril, ce qui constitue une rente — la plus importante après Lacq et près du quart de la marge brute d'autofinancement du groupe, — fondement de la prospérité actuelle de la compagnie pétrolière.

A la direction d'Elf-Aquitaine, on qualifie de « roman » les « révélations » du *Canard enchaîné*, et l'on indique que l'opération décrite est techniquement impossible, ne serait-ce qu'en raison du contrôle que la Cour des comptes exerce sur la société nationale. D'autre part, il est à noter que si la S.N.E.A. commercialise 75 % de la production gabonaise, 25 % sont commercialisés par la société Pétrobag.

JOURS DE FRANCE


Photo : Henry PESSAR

AU CAFÉ DU COMMERCE CREDIT DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Un agriculteur et un petit commerçant

L'agriculteur

Comment les affaires marchent-elles actuellement ?

Le commerçant

Pas bien fort, bien que le gouvernement ait fait beaucoup pour nous aider. Mais l'environnement international nous a fait perdre les avantages qui nous avaient été consentis. Nous sommes ramenés aux problèmes précédents.

L'agriculteur

Pourquoi les commerçants et artisans ne disposeraient-ils pas d'une banque comme le Crédit Agricole pour les agriculteurs ?

Le commerçant

En quoi consiste exactement le Crédit Agricole ?

L'agriculteur

C'est une banque comme les autres, mais c'est la plus grande. Elle est spécialisée dans nos problèmes. Ses directeurs d'agences connaissent très bien leur région, connaissent l'histoire de leurs clients agriculteurs, les familles, le nombre d'hectares, la surface en culture, la surface en herbage, le cheptel, la surface des étables, leurs équipements, etc.-etc...

Le Crédit Agricole peut nous consentir, dans certains cas, des prêts à un taux avantageux. Ses directeurs peuvent également nous conseiller lorsque nous venons leur dire, par exemple : nous avons besoin d'une grange, elle doit avoir telle surface. Est-ce que vous nous conseillez de la construire en béton ou en fer ? Il arrive qu'ils nous disent : je connais un entrepreneur en charpentes qui, actuellement, fait des prix intéressants. Vous pourriez lui passer commande à prix ferme pour en exécuter la moitié cette année et la moitié l'année prochaine, ce qui vous permettrait d'étaler vos paiements et de payer moins d'intérêts.

Le commerçant

Vous en avez de la chance, car nous, nous sommes livrés à nous-mêmes et quand nous avons besoin d'un conseil nous ne savons pas à qui nous adresser.

L'agriculteur

Pourquoi est-ce que l'Etat qui a nationalisé tant de banques ne pourrait pas en prendre une parmi les plus importantes qui s'appellerait «Crédit du Commerce et de l'Artisanat», dont le capital serait augmenté du 1,5 % de l'impôt sur la fortune qui doit être payé prochainement ?

Bénéficiant d'un capital important qui ne lui coûterait rien, il serait possible à cette banque de prêter à des taux intéressants. Bien sûr, cette banque devrait avoir des agences régionales susceptibles de conseiller leurs clients. Comme jusqu'à présent, les Banques Populaires ont été plus compréhensives que d'autres pour les problèmes du commerce et de l'artisanat, elles seraient choisies comme agences du «Crédit du Commerce et de l'Artisanat» dans leur région, ce qui ne les empêcherait pas de continuer leurs autres activités.

Le commerçant

Tout cela serait merveilleux, mais croyez-vous que le gouvernement y pense ?

L'agriculteur

S'il n'y pense pas aujourd'hui, il y pensera peut-être demain.

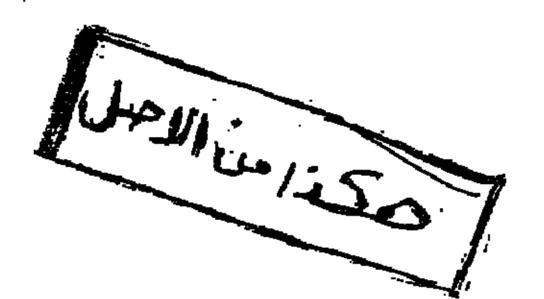
Le commerçant

Nous avons terminé nos consommations. Je vous offre une tournée au café d'en face.

L'agriculteur

Je n'en demandais pas tant. Merci. Mais si vous voulez que ce projet aboutisse, parlez-en à votre syndicat.

Marcel Dassault
Député de l'Oise



POLITIQUE

La discussion du projet sur les transports intérieurs à l'Assemblée nationale

L'État garantit la liberté de gestion des entreprises privées

Mercredi matin 13 octobre, l'Assemblée nationale poursuit la discussion des articles du projet de loi d'orientation des transports intérieurs (ce texte a été analysé dans *le Monde* du 29 juillet).

L'article 5 définit le service public des transports comme l'ensemble des missions qui incombent aux pouvoirs publics en vue d'organiser et de promouvoir le transport de personnes et de biens. Après avoir repoussé plusieurs amendements de l'opposition tendant à supprimer ou à transformer la notion de service public (afin, notamment, d'en exclure le transport privé), l'Assemblée adopte un amendement du groupe socialiste ajoutant aux missions du service public *« le développement de l'information sur le système des transports »*.

Pour couper court aux accusations de l'opposition concernant sa volonté d'*« étatiser »* le secteur des transports, M. Fiterman, ministre d'Etat, ministre des transports, propose un amendement précisant que, *« dans le cadre des dispositions de la loi, la liberté de gestion des entreprises privées est garantie par l'Etat »*. Cet amendement est adopté par l'Assemblée. D'autre part, contre l'avis de la commission, mais avec l'accord du gouvernement, les députés adoptent un amendement du groupe R.P.R. stipulant : *« Sont considérés comme des transports publics tous les transports de personnes ou de marchandises, à l'exception des transports qu'organisent pour leur propre compte des personnes, publiques ou privées, agissant individuellement ou dans le cadre d'un groupement. »*

L'article 7 détermine les principes relatifs à l'organisation et au financement des transports publics réguliers de personnes. Il prévoit notamment que les entreprises peuvent être radiées du registre des transporteurs publics. M. Weisenhorn (R.P.R., Haut-Rhin) estime que la possibilité de radier certaines entreprises fait peser sur celles-ci *« la menace d'une condamnation à mort »*. *« Une entreprise fermée pendant plusieurs mois*, explique-t-il, *ne pourra plus reprendre son activité. »* Le texte, ajoute M. Galley (R.P.R., Aube), met les entreprises *« à la merci d'un pouvoir discrétionnaire »*. M. Fiterman répond notamment que la solution qui a été retenue a recueilli l'accord des représentants de la profession. Cette disposition, précise-t-il, était jusqu'à présent d'ordre réglementaire. Il ne s'agit que de l'introduire dans la loi.

Sur proposition du gouvernement, l'Assemblée adopte la rédaction suivante : *« Les entreprises de transport public de personnes doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à la délivrance d'une attestation de capacité professionnelle et, le cas échéant, à des conditions de garantie financière, selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat. Les entreprises peuvent être radiées en cas de manquements graves ou répétés à la réglementation des transports, du travail ou de la sécurité. Les entreprises inscrites au registre à la date d'entrée en vigueur des dispositions du présent article conservent le bénéfice de cette inscription. »*

Sur proposition de la commission et de M. Duroméa (P.C., Seine-Maritime), les députés adoptent les précisions suivantes : *« Tout contrat ou convention entre une personne publique et une entreprise, qui a pour conséquence d'engager des fonds publics ou d'accorder une garantie financière publique est assorti, à peine de nullité, de clauses relatives au contrôle de l'utilisation des fonds engagés ou garantis par cette personne publique. »*

L'article 9 stipule que les opérations de transport doivent être conduites dans des conditions conformes à la réglementation des conditions de travail et de sécurité. Il prévoit notamment la nullité de plein droit, dans les contrats de transport, de toute clause de rémunération principale ou accessoire de nature à compromettre la sécurité, notamment par l'incitation directe ou indirecte au dépassement de la durée du travail autorisée. Il s'agit essentiellement des primes kilométriques. L'Assemblée adopte un amendement de la commission interdisant, outre le dépassement de la durée du travail, celui des temps de conduite autorisés.

A l'article 10 (conditions et durée du travail des salariés et non-salariés chargés de la conduite ou du pilotage), l'Assemblée, à la suite d'une proposition identique du gouvernement et du groupe U.D.F., adopte les dispositions suivantes : *« En ce qui concerne les agents non salariés, la durée du temps consacré à la conduite ou au pilotage et aux opérations annexes et le temps de repos font l'objet de dispositions particulières tenant compte des exigences de la sécurité. »*

L'article 11 prévoit que le temps de travail des agents chargés de la conduite ou du pilotage comprend le temps consacré à la conduite ainsi que, dans des conditions fixées par décret, le temps pendant lequel ils sont à la disposition de l'employeur. Répondant aux accusations de M. Weisenhorn, M. Fiterman dément que ce décret soit en passe d'être pris. Il s'agit d'un projet de décret sur la réduction de la durée du travail, précise-t-il, qui est *« soumis à consultation »*, notamment auprès des organisations professionnelles et syndicales. En outre, ces dispositions concernent tous les modes de transport. L'objectif du gouvernement est, à terme, la suppression des équivalences en matière de durée du travail.

L'article 12 prévoit notamment que, en vue d'assurer la sécurité de ces agents et celle des tiers, l'Etat contrôle ou fait contrôler l'aptitude physique des personnes chargées de la conduite ou du pilotage. Pour les transporteurs routiers, le texte instaure un régime obligatoire de protection contre l'inaptitude permanente reconnue médicalement, ainsi qu'une possibilité de réinsertion professionnelle grâce à une formation complémentaire (ce dernier droit résulte d'un amendement de MM. Fèvre (U.D.F., Haute-Marne) et Weisenhorn).

L'article 13 prévoit la création, dans chaque département, d'une commission paritaire employeurs-salariés, chargée de suivre l'application des dispositions relatives à la sécurité de la conduite et à la durée du travail des personnels concernés.

L'article 14 définit de nouvelles modalités des choix en matière d'infrastructures, d'équipements et de matériels de transport. Il introduit deux innovations essentielles : d'une part, une approche « intermodale » (des « modes » de transport), afin d'éviter les gaspillages et doubles emplois, et, d'autre part, la prise en compte de nouveaux critères de choix plus conformes à l'intérêt collectif.

Ces choix, est-il précisé par un amendement de la commission, *« tiennent compte des impératifs de la sécurité »*. Les grands projets d'infrastructures et les grands choix technologiques feront l'objet d'évaluations qui seront rendues publiques. Lorsque ces opérations seront réalisées avec le concours de financements publics, un bilan des résultats économiques et sociaux devra être établi (amendement du groupe communiste). Celui-ci devra être rendu public. Des schémas directeurs d'infrastructures devront être établis par l'Etat et les collectivités territoriales, afin d'assurer la cohérence à long terme des réseaux définis pour les différents modes de transport.

Après avoir adopté les dispositions relatives aux institutions (conseil national, comités régionaux et départementaux des transports), l'Assemblée adopte un amendement du gouvernement qui complète l'article 17 par les dispositions suivantes : *« Les sanctions, notamment les mesures de radiation prévues par la présente loi, ne peuvent être prononcées qu'après avis d'une commission des sanctions administratives, créée au sein du comité régional des transports et présidée par un magistrat de l'ordre administratif ou judiciaire. La procédure devant cette commission revêt un caractère contradictoire. »*

L'article 18 crée, à compter du 1er janvier 1983, un établissement public industriel et commercial qui prend le nom de Société nationale des chemins de fer français. Ainsi, la S.N.C.F., personne morale de droit public, succède à une société anonyme d'économie mixte, personne morale de droit privé. Cet établissement *« peut créer des filiales ou prendre des participations dans des sociétés, groupements ou organismes ayant un objet connexe ou complémentaire »*. M. Fiterman indique qu'avant 1981 l'effectif de la S.N.C.F. se réduisait en moyenne de 5 000 personnes par an. Au cours de l'année 1981, ajoute-t-il, l'effectif moyen sur l'année était de 248 400 personnes. A la fin de 1982, il sera d'environ 253 000 unités. Enfin, entre juin 1981 et décembre 1982, l'entreprise aura embauché, en raison notamment de la réduction de la durée du travail, environ 15 000 personnes.

La séance est levée, jeudi 14 octobre, à 3 h 05, la suite du débat étant renvoyée à 21 h 30.

L. Z.

A PROPOS DU « SYNDROME DES CAMIONNEURS »

M. CHEVÈNEMENT : Un doute sérieux sur les convictions démocratiques de l'opposition

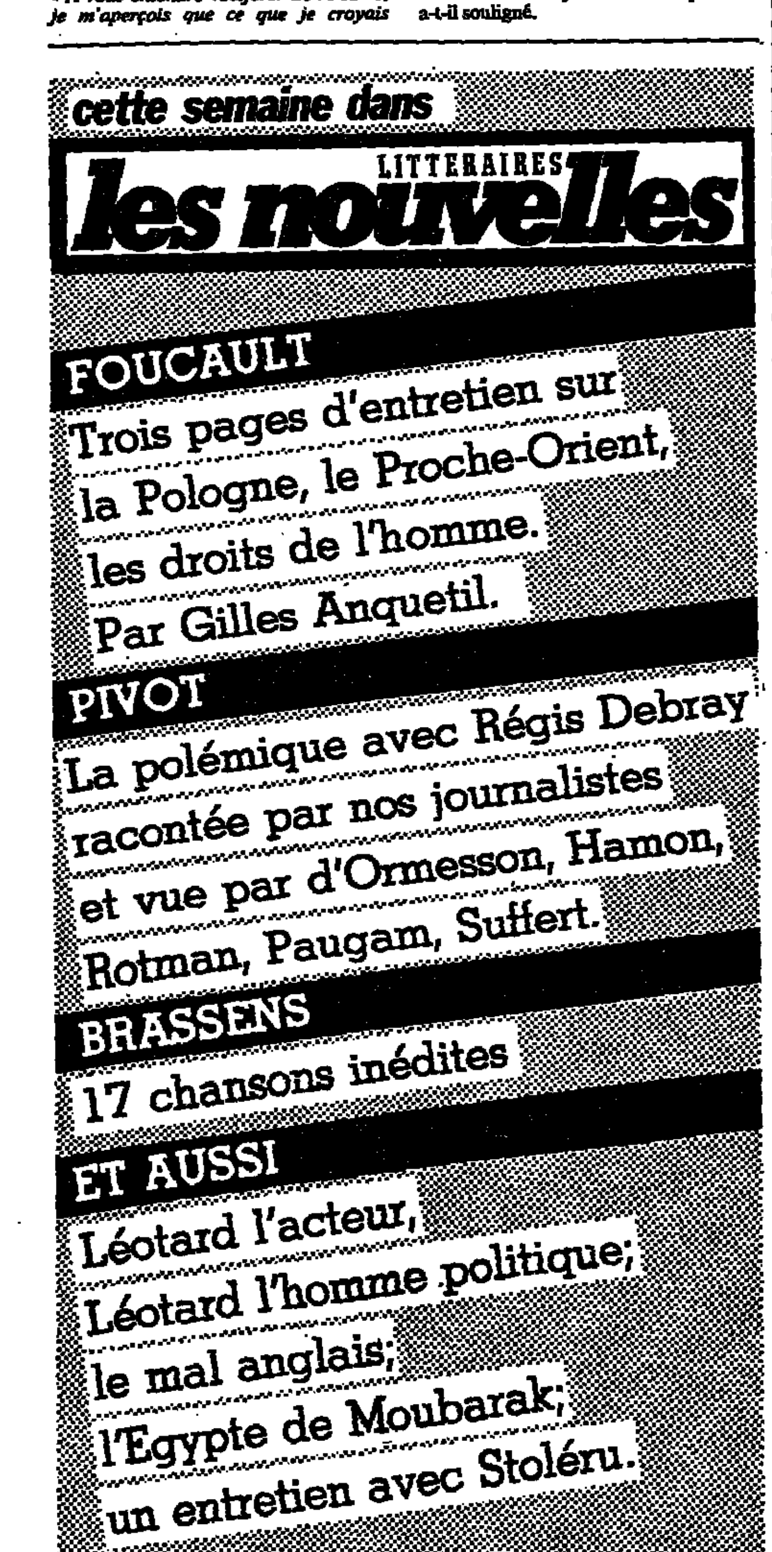
Au nom du groupe socialiste, M. Delisle, député du Calvados, a élevé une *« véhémente protestation »*, mercredi 13 octobre, à l'Assemblée nationale, contre les propos tenus la veille par M. Fèvre (U.D.F., Haute-Marne). Celui-ci avait établi un parallèle entre le rôle des camionneurs chiliens lors du renversement du régime de Salvador Allende et la situation des routiers français (voir *le Monde* du 14 octobre).

Le député socialiste, qui s'exprimait lors de la séance consacrée aux questions au gouvernement, a dénoncé *« des propos inqualifiables, qu'un véritable démocrate ne saurait supporter »*. En l'absence du premier ministre, c'est M. Chevènement, ministre d'État, ministre de la recherche et de l'industrie, qui a répondu. Il a notamment déclaré : *« Ces propos sont, en effet, tout à fait déplacés, surtout ici. Le pays a fait un choix démocratique, par la voie du suffrage universel, et il n'appartient à aucun groupe social, à aucune corporation, de s'opposer à la volonté majoritaire des Français. »*

Interrompu par les protestations de l'opposition, M. Chevènement a ajouté : *« A vous entendre vociférer de la sorte, je m'aperçois que ce que je croyais n'être qu'un incident de séance jette un doute sérieux sur la conviction démocratique de l'opposition ! »*

Plusieurs députés ont ensuite pris la parole sur le même sujet. M. Geng (U.D.F., Orne) a protesté contre *« la mise en cause inacceptable »* de M. Fèvre, et M. Lauriol (R.P.R., Yvelines) a estimé que M. Chevènement, ayant pris position *« sur la façon dont les députés exerceront leurs droits constitutionnels »*, avait violé *« le principe de la séparation des pouvoirs »*. Protestant contre... ces protestations, M. Joxe, président du groupe socialiste, a souligné que la question posée par M. Delisle était en réalité *« un rappel à la République »*.

Enfin, l'intéressé, M. Fèvre, s'est élevé contre l'utilisation d'une procédure (les questions au gouvernement) qui ne lui permettait pas de répondre immédiatement. Il a ajouté : *« En mai 1968, tels éminents personnages de la gauche ont laissé entendre qu'ils étaient prêts à prendre le pouvoir en s'appuyant sur les mouvements de rue. Avant de donner des leçons aux autres, mieux vaut balayer devant sa porte »*, a-t-il souligné.



● *Suppression du secteur privé dans les hôpitaux publics.* – L'Assemblée nationale a adopté définitivement, mercredi 13 octobre, par 324 voix contre 157, en quatrième et dernière lecture, le projet de loi modifiant l'article L 680 du code de la santé publique relatif aux activités de secteur privé dans les établissements d'hospitalisation publique (il s'agit de la suppression définitive du secteur privé le 31 décembre 1986 et de la fixation d'un régime transitoire jusqu'à cette date). Le Sénat ayant de nouveau rejeté ce texte en troisième lecture, les députés ont adopté celui-ci dans la rédaction qu'ils avaient approuvée en troisième lecture (voir *le Monde* du 9 octobre).

● *Négociation collective.* – L'Assemblée a également adopté, en deuxième lecture, le projet de loi relatif à la négociation collective et au règlement des conflits collectifs du travail. Le Sénat ayant rejeté ce texte et la commission mixte paritaire n'ayant pu aboutir à un accord, les députés sont revenus au texte qu'ils avaient adopté en première lecture (*le Monde* daté 27-28 juin), en y apportant plusieurs modifications résultant d'amendements d'harmonisation, de codification ou de précision.

● *M. Raymond Barre*, député apparenté U.D.F. du Rhône, nous prie de préciser que lors du vote sur le projet de loi instituant une contribution exceptionnelle des fonctionnaires de 1 %, il souhaitait se prononcer pour (voir *le Monde* du 13 octobre). L'ancien premier ministre avait laissé une consigne de vote en ce sens, qui n'a pas été observée.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le président de la République a réuni le conseil des ministres, le mercredi 13 octobre 1982, au palais de l'Élysée.

● LES DÉCRETS D'APPLICATION DES LOIS ET DES ORDONNANCES

Le premier ministre a présenté une communication sur les décrets d'application des lois et des ordonnances, conformément à la décision du conseil des ministres du 18 mai dernier, qui a estimé nécessaire de faire régulièrement le point sur la mise en œuvre effective des réformes.

A quelques exceptions près, les textes nécessaires ont été pris dans des délais satisfaisants. De ce fait, les lois votées jusqu'en mars 1982 sont maintenant pourvues de la quasi-totalité des décrets prévus pour leur application.

Pour les lois plus récentes, il a été demandé aux ministres en effort particulier afin que les réformes qu'elles apportent entrent en vigueur rapidement.

Aussi, les modalités de l'examen auquel procèdent les organismes consultatifs seront-elles simplifiées ; de même, le nombre des signatures par les ministres sera ramené au niveau qu'imposent strictement les règles constitutionnelles.

Pour permettre au Parlement d'exercer son rôle sur la mise en œuvre des textes législatifs, le premier ministre communiquera aux commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat le bilan complet des décrets d'application des ordonnances et des lois promulguées entre juillet 1981 et août 1982.

● LA RÉFORME DE L'INSERM

Le ministre d'État, ministre de la recherche et de l'industrie, et le ministre de la santé ont présenté une communication relative à la réforme de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Créé en 1964, l'INSERM a atteint aujourd'hui, dans un grand nombre de disciplines, un niveau international reconnu.

La réforme de cet Institut aura pour premier objet de mieux définir ses missions. Elle mettra l'accent sur sa double vocation de recherche en santé et de recherche médicale, sur son rôle en matière de valorisation économique et sociale de la recherche ainsi que d'information et de formation, sur la nécessité de développer ses actions de coopération scientifique internationale en faveur du développement, et, de façon plus générale, sur une plus grande ouverture vers le monde extérieur.

Cette évolution dans les missions entraînera une modification de la composition du conseil d'administration de l'Institut et le renforcement de ses structures régionales. Les rôles respectifs du conseil scientifique et des commissions scientifiques spécialisées seront précisés. La représentation du personnel dans les différentes instances sera mieux assurée. Enfin, des intercommissions pourront promouvoir la recherche dans les secteurs dont le développement ne peut être assuré par les commissions existantes.

Comme pour le C.N.R.S., les directeurs d'une même unité ne pourront plus exercer leurs fonctions au-delà de douze années consécutives. Ils auront cependant la possibilité d'accéder à la direction d'autres unités sous certaines conditions.

Cette mesure d'encouragement à la mobilité favorisera, à terme, le renouvellement nécessaire des équipes. Des mesures transitoires, s'appliquant jusqu'à la fin de l'année 1985, seront prévues pour les directeurs actuellement en cours de mandat :

– Les mandats en cours depuis plus de douze ans pourront être poursuivis jusqu'à leur terme ;

– Les mandats venant à échéance avant le 31 décembre 1985 pourront être prolongés jusqu'à cette date.

● LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le ministre de l'éducation nationale a présenté au conseil des ministres une communication sur l'avant-projet de loi relatif aux enseignements supérieurs.

Les principales dispositions viseront à :

– Porter le nombre des personnes poursuivant en France des études supérieures à un niveau équivalant à celui atteint dans d'autres pays développés tels que les États-Unis, le Japon ou l'Allemagne fédérale ;

Mettre en place des méthodes d'enseignement supérieur permettant de mieux orienter les étudiants vers les métiers d'avenir et de donner à leur formation une finalité professionnelle plus marquée ;

– Rapprocher les universités, les écoles et les grands établissements, notamment en incitant chacune de ces catégories à poursuivre simultanément des activités d'enseignement, de recherche fondamentale et appliquée et de formation continue et en développant les passerelles entre les différentes voies de formation ;

– Ouvrir davantage les établissements d'enseignement supérieur sur leur environnement, notamment professionnel, régional et international ;

– Améliorer la participation des étudiants et mieux associer l'ensemble des personnels aux instances des établissements et au mode de désignation de ces instances.

La préparation de ce texte a déjà donné lieu à une large concertation, qui sera poursuivie jusqu'à sa mise au point définitive. (Voir *le Monde* des 13 et 14 octobre.)

● LE BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE ESTIVALE EN 1982

Le secrétaire d'État auprès du ministre du temps libre, chargé du tourisme, a rendu compte de la saison touristique estivale.

La saison touristique a enregistré une forte progression, qui traduit non seulement le mouvement irréversible du droit aux vacances mais aussi l'effet des actions en faveur du tourisme social. Aux près de trente millions de Français s'est ajouté un nombre croissant de visiteurs étrangers, permettant ainsi à notre pays d'accueillir près du cinquième du flux touristique de l'ensemble des pays européens.

La saison 1982 a permis un certain rééquilibrage de la fréquentation des diverses régions, au profit de l'espace rural en général et de la montagne en particulier. A cet égard, l'opération de promotion et de découverte de la France a conjugué ses effets avec des conditions climatiques exceptionnelles.

Ainsi, le tourisme constitue l'un des éléments essentiels et en expansion de notre économie : il représente près du dixième du produit intérieur brut, apporte à la France d'importantes recettes en devises et fait vivre, directement ou indirectement, près de 1 500 000 professionnels et salariés, dont plus de 300 000 sont employés de façon permanente dans des activités proprement touristiques. L'effort d'étalement des vacances devrait permettre d'accroître sensiblement l'emploi dans ce secteur.

Le développement de nouvelles formes de tourisme, la priorité au tourisme de qualité, l'accès aux vacances de catégories sociales qui en étaient écartées jusqu'à présent, notamment grâce à la mise en œuvre du chèque-vacances et à la diversification que permettra la cinquième semaine de congés, renforceront une activité économique essentielle pour l'emploi, l'aménagement du territoire et la balance des paiements.

Le Monde LIVRES

Il y a cinquante ans, le « Voyage au bout de la nuit » de Céline

L'étrange cas du docteur Destouches

QUE le *Voyage au bout de la nuit* ait été écrit par le docteur Destouches (Louis), tout le monde le sait aujourd'hui, et il n'y aurait pas à revenir sur cette banalité si, précisément, on avait tiré d'elle les enseignements qu'elle comporte. Ce n'est pas le cas.

Et puis, « banalité » est vite dit. Dans l'histoire de nos lettres, les cas que l'on peut rapprocher de celui de Destouches-Céline se comptent sur les doigts d'une main, à peine. Des écrivains qui aient été, parallèlement et tout au long de leur vie, des hommes d'un métier autre, nous en avons quelques-uns. A la vérité, bien peu dont l'œuvre pourrait se comparer, ne serait-ce qu'en quantité, à la sienne : deux ou trois diplomates, quelques fonctionnaires, un médecin de salon par-ci, par-là.

Mais de véritable ouvrier de la médecine, de praticien de chaque jour qui ait été en même temps un écrivain, il n'en est que deux : Destouches-Céline, et, longtemps avant lui, Rabelais.

La rencontre, à quatre siècles de distance, mérite d'être soulignée : c'est en 1532, à trente-huit ans, que le docteur François Rabelais fait paraître, sous le nom de plume d'Alcofribas Nasier, *les Horribles et Espouvantables Faicts et Prouesses de Pantagruel*. C'est en 1932, à trente-huit ans, que le docteur Louis Destouches fait paraître, sous le pseudonyme de Céline, ce *Voyage*, littéralement « horrible et épouvantable ».

Doctor Jekyll...

Médecin, médecin des pauvres, médecin de la rue, médecin des poux, de la gale, des chaudes-pisses et des véroles, médecin à 5 F qu'il n'ose pas réclamer à ses malades, Louis Destouches l'a été sans doute par goût ou passion davantage que par nécessité. Il s'engage dans la carrière un peu tard, du fait de la guerre, mais regagne brillamment ce retard avec une thèse sur Semmelweis, même si l'on tient compte de ce que l'un des membres du jury de thèse est son beau-père, le professeur Follet, et un autre le professeur Gunn, de la fondation Rockefeller, sous les ordres duquel il travaille depuis cinq ans.

Belle thèse, bonne « image » internationale, des idées, l'écriture facile, il n'en faut pas tant pour se faire une carrière prestigieuse et fructueuse. Le docteur Destouches y avait ajouté en 1920 et 1921, un passage à l'Institut Pasteur, devenu dans le *Voyage* l'institut Bioduret Joseph, comme la Compagnie forestière du Cameroun est devenue la Compagnie « pordurière ».

André Lwoff, prix Nobel depuis, et qui le rencontra alors à l'Institut Pasteur (Destouches était son aîné de huit ans), dira en 1969 (1) qu'il n'y a pas à regretter que (le docteur Destouches) « *ait sacrifié le métier de chercheur à celui d'écrivain* ». C'est évident ; mais cela ne signifie nullement que ce médecin-chercheur de vingt-six ans ait été un amateur naïf. Le mémoire présenté en 1920 à l'Académie des sciences sur le *Convoluta roscoffensis*, si on le replace à son époque et comme venant d'un praticien qui veut seulement « avoir tâté de la recherche », n'est pas une contribution négligeable.



(Dessin de Bérénice CLEEVE.)

Ce qui est vrai de la recherche l'est tout autant de son activité en médecine sociale internationale. On croira difficilement que la fondation Rockefeller puis la Société des nations aient fait confiance durant plus de dix ans à un amateur, au point de l'envoyer officiellement un peu partout dans le monde, souvent sur sa demande il est vrai ; car le docteur Destouches, et c'est son handicap le plus évident à cet égard, « a la bougeotte ».

Il se retrouve donc, en 1931, médecin chef du dispensaire municipal de Clichy. En fait, il est alors médecin à un triple titre : international, toujours pour le compte de la S.D.N. ; municipal (après Clichy ce sera Sartrouville puis Bezons, rien que de la banlieue misérable) ; et généraliste en clientèle privée, par accès, un peu partout, mais en définitive jusqu'à sa mort à Meudon, en 1961.

Un médecin d'une valeur plus que moyenne, mais trop dispersé entre ces trois activités, trop curieux, trop soucieux des hommes et trop insoucieux de son intérêt pour s'attacher à « faire carrière », tel est le docteur Destouches dans les années 1928-1929. Tripes et boyaux médecin, certainement ; mais trop peu « docteur en médecine » pour s'enfermer dans le métier.

JACQUES CELLARD.

(Lire la suite page 19.)

(1) Dans un long article sur Céline, « chercheur » à l'Institut Pasteur. Voir *le Figaro littéraire* du 7-13 avril 1969.

le feuilleton

Un coup de poing

ON commémore volontiers la naissance ou la mort d'un écrivain ; rarement la publication d'une œuvre. Il faut que celle-ci fasse date, comme *le Cid* en 1636, *le Mariage de Figaro* en 1784 ou *J'accuse* de Zola en 1898. Ce gage suprême de survie, Céline ne l'a pas volé. *Voyage au bout de la nuit* aura été un des événements du vingtième siècle, pour l'histoire des mentalités comme pour celle des lettres. Le cinquantenaire de sa sortie incite à poser, relecture faite, deux questions : pourquoi un tel retentissement en 1932 ? Le choc dure-t-il encore ?

En préface à la réédition de 1949, Céline impute ses « malheurs » — entendez : les violentes controverses d'avant guerre, les poursuites pour collaboration, l'exil au Danemark, qui s'achèvera en 1951, — non à ses pamphlets antisémites, mais au *Voyage*. Si on le « cherche », c'est à cause de ce livre, le « seul vraiment méchant », qui touche « le fonds sensible ».

Sa paranoïa ne l'égare pas. C'est bien la première fois qu'un écrivain dénonce d'un coup les agressions majeures du siècle, guerres totales, exploitation coloniale, travail à la chaîne, crise économique, misère cachée des pays industriels, villes tentaculaires, banlieues désespérantes, et cela en prenant radicalement le parti des victimes, en adoptant jusqu'à leur langage. La bonne conscience sociale et culturelle vole en éclats sous l'effet de ce véritable coup de poing. Comment dire autre chose, autrement, après « ça » !

par Bertrand Poirot-Delpech

A l'intention de qui n'a pas lu *Voyage au bout de la nuit*, rappelons que le livre se présente comme l'errance éructante d'un double transparent de l'auteur, le nommé Bardamu, marginal et anar, à qui « on ne la fait pas ».

Il y a de quoi ne croire à rien, sinon à la mort de tout, quand on est plongé à vingt ans dans la boucherie de 14. L'héroïsme, le patriotisme ? Laissez-le rigoler. C'est bon pour les discours des états-majors et de l'arrière. Au front, la seule réalité qui tienne, ce sont les viandes qui tremblent de trouille, et qui saignent ensemble dans la boue. La vie ne réserve que des « tours de cochon », et l'homme a « le carnage dans les fibres ».

L'effroi et le nihilisme contractés au combat poursuivent Bardamu dans le temps de paix. En Afrique noire, chaleur, insectes et trafics lui confirment la vocation inexorable des hommes à pourrir lentement, au physique comme au moral. Dans l'Amérique en crise, l'opulence apparente et la fraîcheur des femmes n'arrivent pas à lui masquer l'âpreté des rapports, entièrement fondés sur l'argent.

Même constat effaré quand, revenu en Europe et devenu médecin, il découvre dans les dispensaires et les asiles de la banlieue parisienne une misère endémique, marinant dans les odeurs de choux, le vin, le ciné, la sanie.

A cause de sa virulence contre les pouvoirs et les bour... la morale célinienne, comme son idéologie, relève de ... a d'abord été classé d'extrême gauche. On s'est aperçu après coup que sa révolte tous azimuts englobait le culte du chef et de l'ordre, prôné à droite, de même que l'instruction, le suffrage universel et le progrès, vantés à gauche.

En réalité, l'auteur et son double n'ont d'autre pensée politique que le réflexe de sauve-qui-peut acquis à la guerre, et appliqué à la jungle des villes. A moins de « *fermer le monde pendant deux ou trois générations* » pour pratiquer on ne sait quelle hygiène, il n'y a de vérité, de liberté, que dans le « pognon ». Parler d'autre chose à qui en manque, prêcher la morale notamment, est la pire des duperies.

Les riches ont bien raison d'être riches ; ils sentent moins mauvais, et leurs femmes sont plus douces à caresser. Les pauvres, que Céline appelle les « miteux », n'ont que ce qu'ils méritent. Il fallait être plus malin, au lieu de se consoler dans les besoins naturels mal satisfaits, et les illusions au rabais !

De toutes façons, la charogne est au bout. Nous ne sommes que des boyaux pourrissants qui trompent la peur avec des idéaux hors d'atteinte. Les gens n'ont rien à se dire, hors leurs peines. La santé ne sert qu'à travailler. Fêtes, souvenirs et projets parviennent seulement à nous cacher cette « farce atroce de durer », qui menace tout de ruine. Nous nous battons pour nous élever au-dessus de notre immondice foncière, et nous y retombons, dans un râle.

La morale célinienne, comme son idéologie, relève du l'instinct de conservation des combattants, mêlé de défiance petite bourgeoise : ne rien devoir, éviter les coups, rivaliser de beaux principes avec les supérieurs. On ne survit qu'en mentant.

(Lire la suite page 18.)

Le roman dé la manipulation

● *Vladimir Volkoff et les astuces du K.G.B.*

SI je n'avais pas découvert, en 1979, Vladimir Volkoff dans *le Retournement*, où l'on voyait un bolchevik se convertir à l'orthodoxie et mourir en martyr, si je ne l'avais pas suivi dans la pyramide ambitieuse des *Humeurs de la mer*, où cinquante ans de notre histoire, la guerre d'Algérie et la condition humaine se cherchaient un sens, j'aurais pris *le Montage* pour un excellent roman d'espionnage et rien d'autre. Je me serais laissée aller, sans chercher plus loin, à son invention, son ingéniosité, ses coups de théâtre, sa verve satirique, bref aux dons indéniables d'un romancier, certes des plus traditionnels, mais qui sait bâtir une histoire, la faire rebondir autant de fois qu'il faut, la commencer en comédie pour l'achever en tragédie, et prêter vie et mystère à d'étonnants personnages. Innocente, j'aurais lu plus facilement, plus rapidement, cette aventure d'un agent du K.G.B. qui échappe à ses maîtres quand il comprend que lui aussi a été joué.

Mais les choses ne sont pas si simples avec cet écrivain qui s'affirme différent des autres, ce qui est vrai. Volkoff n'est pas qu'un conteur, qu'un habile monteur. Il a des idées qui provoquent, des intentions qu'il masque, l'ambition de révéler non pas *sa* vérité mais *la* vérité qu'il veut dégager du mensonge. C'est un homme de certitudes, qui irrite. C'est un écrivain de combat, qui déroute parce que son arme est l'ironie. Pour qui, pour quoi, lutte-t-il ? Dès que la question se pose, les soupçons les plus divers pèsent sur lui, on trouve un goût bizarre à son œuvre, on l'attaque avec virulence. Il arrive qu'on l'injurie (1).

Cela s'est produit à « Apostrophes » le 24 septembre. Pierre Joffroy avec des arguments peu probants l'a traité sans détours d'anti-juif, d'anti-arabe, de fasciste. Volkoff n'a pas répondu, mais maintenant il intente un procès à son détracteur, et des téléspectateurs écrivent aux journaux pour dénoncer le scandale que Bernard Pivot a laissé s'accomplir.

Volkoff ne pouvait trouver mieux que cet incident pour illustrer *le Montage*. Il y verra une preuve de ce que, cette fois très carrément, il dénonce : la manipulation de l'intelligentsia française par les services secrets soviétiques avec des techniques si habiles, un tel machiavélisme que celle-ci ne s'en rend même pas compte. Il est vrai que le manipulateur lui-même ne s'aperçoit que très tard qu'il est aussi manipulé.

Double jeu

Nous pensions avoir affaire à un roman bien ficelé. Attention ! crie l'auteur dès le seuil, « *on ne me croirait pas si j'affirmais que* le Montage *n'est que le fruit de mon imagination* ». Et de remercier « *les camarades de tous les bords* » qui l'ont aidé de leur compétence. Nous basculons donc dans le document, et cela non sans un certain malaise. Car le dévoilement du réel s'opère à travers une fiction. Alors comment faire la part entre les deux domaines ?

La première attaque de Pierre Joffroy visait ce double jeu. Que ne s'y est-il tenu ! Cette accusation porte. Mais calomnier l'auteur comme il l'a fait ensuite, c'est lui donner raison, apporter de l'eau à son moulin, puisque le discrédit était jeté gratuitement sur un livre dont l'anticommunisme est patent.

Il se trouve que, dans *le Montage*, Volkoff raconte justement une histoire similaire. Car il n'est pas seulement question dans ce roman du choix, du recrutement, de la formation, de l'action, du désabusement, de la fuite, de la trahison et de l'échec final d'un agent d'influence, le dénommé Aleksandre Psar, il est aussi beaucoup question de la publication d'un livre clandestin et très ambigu, *la Vérité russe*, que télécommande le K.G.B. pour compromettre la dissidence et affaiblir son emprise sur l'opinion française. Et, bien entendu, ce livre explosif et maudit est donné, reçu, dénoncé, comme fasciste.

L'est-il vraiment ? Ne reflète-t-il pas les idées de l'auteur ? Qui est censé l'avoir écrit ? Le K.G.B. ? Le fou qui a tenté d'assassiner Brejnev ? Le prisonnier anonyme, dit « Masque de fer », d'un hôpital psychiatrique de Leningrad, qui se confondrait avec le meurtrier ? Rien de tout cela n'est très clair. Mais, quoique obscure, *la Vérité russe* joue un rôle capital dans *le Montage*. La mise en abîme d'une œuvre à l'intérieur de l'œuvre est un procédé fréquent chez Volkoff. Il y en a plusieurs exemples dans *les Humeurs de la mer*.

Le pacte de Faust

Le destin manœuvré d'Aleksandre Psar, l'aventure fabriquée de *la Vérité russe*, se lieront tout naturellement, puisque Psar travaille pour les Soviétiques comme agent littéraire, et qu'il est chargé de faire publier ce livre scandaleux, d'orchestrer son succès, de « cornaquer » son faux, puis son véritable auteur. L'action proprement dite commence avec cette publication. Avant, c'est un prologue d'une centaine de pages, où les choses se mettent en place, non pas lentement, car le temps y galope, sauf dans une grande scène sur les tours de Notre-Dame, qui fait pendant à celle du pont Mirabeau ou de la confession dans *le Retournement*. C'est parmi les gargouilles à têtes de chimères que s'accomplissent le recrutement du jeune Psar par un membre futé du K.G.B. et son initiation aux subtiles méthodes d'intoxication et de désinformation qui doivent faire tomber la France intacte dans la mouvance soviétique.

Psar a alors dix-neuf ans, il vient d'enterrer son père, un Russe blanc de la première émigration qui aura vainement rêvé de rentrer dans son pays après la seconde guerre mondiale. Notons en passant, parce que c'est une malice de plus, que, par l'âge et les origines, il ressemble à l'auteur comme un frère. Ce sera par piété filiale, pour réaliser, lui, le vœu paternel, qu'Aleksandre Psar vendra son âme au diable pour trente ans. Nous ne sommes pas loin du pacte de Faust.

Après cette résonance médiévale, nous sommes jetés en plein dans le monde contemporain et ses idées subversives, qui, selon Volkoff, sapent l'Université, l'Eglise, la famille, l'armée, l'orthographe, la culture, la natalité, et que notre agent encourage. La bataille autour de *la Vérité russe* se livre en 1981 après nos élections. Elle nous ouvre les milieux de l'édition et de la presse parisiennes, mais pour quelle satire ! Tous ces pantins dansent sous la houlette d'un Psar insoupçonnable. S'ils résistent, on lui fournit des moyens — un peu gros — de chantage. Et les manuscrits clandestins sortent de l'U.R.S.S. en suivant leurs filières, des dissidents arrivent, des faux, des vrais, des conférences de presse se tiennent, des articles s'écrivent, des pétitions se signent, des manifestations s'organisent, des gens déjeunent au restaurant.

C'est bien le tout-venant de la vie intellectuelle. Or, derrière ces habitudes et ces petits événements, Volkoff nous montre les maîtres et les agents du K.G.B., les télécommandant, les exploitant, ourdissant de vastes plans, élaborant de diaboliques combinaisons.

On ne saurait donner plus forte impression de la toute-puissance d'un réseau de services secrets.

JACQUELINE PIATIER.

(Lire la suite page 17.)

(1) Le mystère qui entoure V. Volkoff est très agréablement levé dans le recueil de ses entretiens avec la romancière Jacqueline Bruller, fille de Vercors (Le Centurion, 1982, 225 p., 68 F.)





la vie littéraire

Louis Chevalier donne ses archives sur Paris à l'université Yale

Louis Chevalier, au moment de la publication des *Parisiens*, eut l'idée de fonder un Institut de recherches parisiennes qui aurait abrité le monceau d'archives récoltées par lui et ses élèves. Il annonce aujourd'hui qu'il donnera ces documents à l'université Yale, aux Etats-Unis.

« Qu'y a-t-il donc dans ces dossiers ?

— Des notes d'observations quotidiennes sur l'évolution de Paris depuis la guerre. Le changement, jour par jour, des quartiers et des gens qui y vivaient. Une masse considérable de faits divers. C'est très important, les faits divers. L'historien y lit l'époque, ses mœurs.

— Ce dépôt, à Yale, est un mouvement de réprobation ?

— J'y ai beaucoup d'amis et d'anciens élèves. Les Américains sont honnêtes : ils conservent ce qu'on leur confie. Ce n'est pas toujours le cas en France. Un exemple ? J'avais recueilli, par hasard, deux paquets de documents administratifs provenant du premier recensement d'après guerre, notamment ces « feuilles de ménages », si significatives. Quand je les ai rendues pour qu'on les rapporte à la masse, j'ai appris que cette masse avait été brûlée, perte irréparable. Je veux mes documents accessibles à tous, et facilement. L'université Yale projette de créer les archives des grandes capitales du monde. J'apporte ma contribution, la première. A mes yeux, c'est un honneur pour Paris. »

G. G.-A.

Forum des livres et des idées au Mans

Pour la cinquième édition de ses Vingt-Quatre Heures du livre du Mans, l'Association Lire et vivre attirera au moins ses dix mille visiteurs habituels. Les 17 et 18 octobre, on pourra encore difficilement se frayer un chemin dans le village de lecture installé cette fois place des Anciennes-Halles et dont la surface aura pourtant été doublée (5 000 mètres carrés).

La preuve : l'an passé les éditeurs n'avaient délégué qu'une douzaine de leurs écrivains, cette année on dépassera la cinquantaine sur les cent cinquante auteurs attendus. Ainsi verra-t-on Monique Lange, Prix des libraires 1982, Henri Gougaud, Evelyne Le Garrec, Driss Chraïbi, Serge Lentz, Catherine Salles, Mireille, Michel Ragon (qui recevra le Prix des lecteurs de « Lire et vivre »), Guy Hocquenghem, Catherine Baker, Jeanne Bourin, Jean-Claude Allanic, Miguel Benessayag et Denis Langlois. Au total, une quinzaine de maisons d'édition seront présentes.

Les animateurs de Lire et vivre ont voulu faire de ces vingt-quatre heures, un véritable forum des idées et une école de tolérance, et il n'y aura pas moins de quatre-vingts associations culturelles et politiques (du P.C.F. au R.P.R.). Une trentaine d'entre elles auront un ou deux invités derrière leur étalage pour lancer ou poursuivre un débat parfois commencé la veille.

ALAIN MACHEFER.

Le développement de la lecture, thème du Salon et de la Fête du livre.

Le Salon du livre de Paris aura lieu, en 1983, au Grand Palais, du 14 au 20 avril, après les vacances scolaires du printemps. Le lundi 18 avril sera une journée réservée aux professionnels durant laquelle le problème des commandes informatisées, notamment, sera abordé. La journée du mercredi, consacrée aux éducateurs et à la jeunesse, aura pour thème général « Apprendre à lire et aimer lire ». Des spécialistes français et étrangers feront des communications sur de récentes expériences en matière d'enseignement et de développement de la lecture.

D'autre part, une série d'initiatives, encore à l'étude, marqueront la vie du livre et de la lecture, au cours du premier semestre 1982. En ce qui concerne la Fête du livre, les professionnels ont demandé à la direction du livre du ministère de la culture, qui a donné son accord, d'organiser différentes manifestations décentralisées en s'appuyant sur les bibliothèques et les librairies et sur les associations et personnes (auteurs, éditeurs, libraires et enseignants) ayant une responsabilité dans le développement de la lecture.

Nulla dies sine linea.

Les amateurs de journaux intimes se délecteront de l'essai publié par Claude Bonnafont : *Ecrire son journal intime* (200 pages, 74 F, Ed. Retz), qui prolonge tout naturellement l'enquête que leur avait proposée sur ce thème « le Monde des livres » durant l'été. Evidemment, c'est un genre qui a ses adversaires acharnés : ils le tiennent pour malsain, complaisant, voire obscène. « *Qu'on nous laisse tranquilles avec ces misérables tas de petits secrets !* », fulminait André Malraux.

L'intérêt du livre de Claude Bonnafont tient à ce qu'elle joue à la fois des grilles caractérologiques et psychanalytiques, sans pédantisme aucun, pour décrire les « diaristes » les plus célèbres et pour montrer quel rôle un journal intime peut tenir dans une existence. Au passage, elle discrédite avec raison la thèse selon laquelle les auteurs de journaux intimes formeraient une cohorte de Narcisse captivés par l'image enchanteresse qu'ils donnent d'eux-mêmes. L'une des fonctions essentielles de l'écriture intime, souligne-t-elle justement, consiste bien plutôt à réparer, à restaurer un narcissisme meurtri.

La devise du « diariste » pourrait être : *Nulla dies sine linea* ; cette règle, il semble bien que seul H.-F. Amiel l'ait respectée. Il attachait une telle importance à la tenue d'un Journal — c'était à ses yeux le plus sûr critère de la qualité d'un être — qu'il repoussa une éventuelle épouse en arguant qu'il était « *douteux qu'elle écrive un journal intime* ». — ROLAND JACCARD.

vient de paraître

Romans

MIREILLE PRIGENT : *Entre parenthèses.* — Comment une application vigoureuse de la morale laïque conduit une jeune femme sur les chemins de traverse de la mauvaise vie. (Nouvelles éditions Rupture, 280 p., 59 F.)

AUGUSTE LE BRETON : *Fortif's.* — Sur fond de misère sociale, une évocation de la faune des fortifications dans le Paris de 1930. (Hachette, 406 p., 69 F.)

Récit

FRANCE HUSER : *la Maison du désir.* — Portrait, à petites touches, d'une héroïne partagée entre les voluptés du mensonge et les partis pris du corps. (Le Seuil, 186 p., 57 F.)

Lettres étrangères

SHERWOOD ANDERSON : *Pauvre Blanc.* — Un roman publié, en 1920, aux Etats-Unis, qui devrait contribuer à nous faire découvrir, enfin, celui que Faulkner et Hemingway considèrent comme leur maître. Traduit de l'américain par Anne Mises. (J.-C. Lattès, 312 p., 90 F.)

JOAO GUIMARAES ROSA : *Premières histoires.* — Une vingtaine de nouvelles qui nous projettent dans un Brésil étrange, loin des stéréotypes exotiques. Traduit du brésilien par Inès Oseki Depré. (Edition A.-M. Métailié, 208 p., 60 F.)

MALAPARTE : *Sang,* suivi de *Sodome et Gomorrhe* et de *Une femme comme moi.* — Trois recueils de nouvelles réunis pour la première fois rendent justice à un Malaparte méconnu. Traduit de l'italien par René Novella. (Editions du Rocher, 306 p., 68 F.)

Critique littéraire

JEAN BURGOS : *Pour une poétique de l'imaginaire.* — Animateur du Centre de recherche sur l'imaginaire, à Chambéry, l'auteur met au jour une syntaxe des images par des études d'Apollinaire, de Michaux, de Saint-Pol Roux, d'Eluard, de Saint-John Perse. (Seuil, « Pierres vives », 407 p., 100 F.)

Histoire littéraire

COLLECTIF : *Autour de Louise Colet.* — Sous la direction de Roger Bellet, une étude collective de la situation de la femme de lettres au dix-neuvième siècle, ici Louise Colet. (Presses universitaires de Lyon, 318 p., 65 F.)

Recueil

JEAN DUTOURD : *De la France considérée comme une maladie.* — Un recueil de chroniques de Jean Dutourd publiées dans *France-soir, France-soir magazine* et *l'Est républicain* durant l'année 1981. (Flammarion, 281 p., 78 F.)

Politique

BERNARD MEURET : *le Socialisme municipal : Villeurbanne 1880-1982.* — Les événements civils ou militaires, individuels ou sociaux et politiques qui ont façonné l'identité villeurbannaise. Préface de Charles Hernu. (Presses universitaires de Lyon, 302 p., 88 F.)

Essai

JEAN-PIERRE DUPUY : *Ordres et désordres.* — L'auteur de cette « enquête sur un nouveau paradigme » veut bâtir un pont entre les cultures littéraires et scientifiques pour apprendre à « penser la complexité ». (Seuil, 282 p., 80 F.)

Psychanalyse

OCTAVE MANNONI : *Ça n'empêche pas d'exister.* — L'aventure de l'interprétation racontée sans dogmatisme aucun par Octave Mannoni. (Edition du Seuil, 172 p., 65 F.)

Sociologie

FRANÇOIS-ANDRE ISAMBERT : *le Sens du sacré.* — Un essai de sociologie religieuse portant sur les fêtes et religions populaires. (Edition de Minuit, 314 p., 69 F.)

Histoire

FLORENCE TRYSTRAM : *le Coq et la Louve. Gerbert et l'an mille.* — A travers le destin exceptionnel d'un homme né pauvre et mort pape, le tableau d'une époque. (Flammarion, 405 p., 85 F.)

GEORGES DUBY, ROBERT MANTRAN ET COLLABORATEURS : *l'Eurasie, onzième-treizième siècles.* — Ce livre prend, dans la collection « Peuples et civilisations », la place de *l'Essor de l'Europe,* de Louis Halphen. Ce nouveau volume s'efforce d'intégrer les civilisations asiatiques à l'étude du développement historique. (Presses universitaires de France, 635 p., 210 F.)

CHARLES SEIGNOBOS : *Histoire sincère de la nation française.* — Réédition en poche d'un classique de l'historiographie nationale. (Presses universitaires de France, 340 p., 39 F.)

PHILIPPE LEVILLAIN : *Boulanger, fossoyeur de la monarchie.* — Comment le général Boulanger sauva la République en voulant la coloniser. (Flammarion, 225 p., 80 F.)

JEAN-YVES BLOT : *la Méduse, chronique d'un naufrage ordinaire.* — L'auteur, qui a retrouvé, avec son équipe, l'épave de la *Méduse,* raconte le naufrage de la frégate amiral il y a plus de cent cinquante ans et la naissance d'un mythe. (Arthaud, 422 p., 88 F.)

en poche

Un bon usage des citations

DANS certains milieux intellectuels, un jeu fait actuellement fureur : il consiste à puiser une citation dans un livre de préférence introuvable, à l'isoler de son contexte et à faire ainsi dire à de grands disparus l'inverse de ce qu'ils ont toujours affirmé. Elevée au rang d'un art par les staliniens, cette plaisante méthode a été utilisée récemment, on le sait, afin de prouver, « pièces en main », que les penseurs français, depuis la nuit des temps et toutes tendances confondues, ont fourni des armes à l'antisémitisme hitlérien.

Fort heureusement, il se trouve encore des esprits assez honnêtes pour ne pas céder à cette mode. Ancien grand rabbin de France, Jacob Kaplan est de ce petit nombre, et, à l'heure où les passions de nouveau s'exaspèrent, on ne saurait trop recommander la lecture de la passionnante anthologie (1) où il a réuni les plus beaux textes que les écrivains français ont consacrés au judaïsme, du dix-septième siècle à nos jours. Les conclusions qui en découlent sont, en effet, pleines d'intérêt : le livre refermé, on s'aperçoit non seulement, comme le note le préfacier, que « *l'impression générale qui s'en dégage est nettement favorable à Israël* », mais aussi que des auteurs réputés antisémites tels Gobineau, Léon Bloy ou Paul Bourget, ont, parfois, rendu hommage au génie du peuple juif.

Face à ces « *curiosités historiques* », on peut, bien entendu, retourner l'argument précédemment évoqué et répliquer que ces morceaux choisis, forcément tronqués, sont dénués de signification. La remarque n'est pas fausse. A cela près que Jacob Kaplan, lui, n'est pas dupe et prend soin de souligner que, effectivement, ces lignes élogieuses ne peuvent en faire oublier d'autres particulièrement abjectes, dues aux mêmes plumes et prouvent simplement que « *plus d'une fois, au cours de sa longue carrière, Israël a forcé l'estime de ses détracteurs* ». Tant il est vrai, comme le disait Paul Bourget, que la « *loi du Sinaï semble avoir épuisé à l'avance les conditions qui gouvernent le sort des hommes* » et que « *ce mystère confond la pensée* ».

ERIC ROUSSEL.

(1) Publié pour la première fois, en 1938, l'ouvrage a été largement réactualisé.

★ UN ENSEIGNEMENT DE L'ESTIME, de Jacob Kaplan, Stock. Collection « Judaïsme/Israël ». 285 pages. 36 F.

⁂

● « *J'ai écrit d'autres poèmes, moins bagarreurs. Il se peut que ceux-ci soient le règlement de comptes ou d'un romancier ou d'un critique. J'accepte les blâmes, comme les comparaisons.* » Ainsi, Alain Bosquet présente-t-il ses *Sonnets pour une fin de siècle.* L'amateur jugera sur pièces ; le recueil, publié en 1979, reparaît dans la collection « Poésie Gallimard ». Et si vous êtes, selon Alain Bosquet :

« Déçu par le réel ? Engagez un poète :
C'est moins cher qu'un chauffeur ou qu'une dactylo. »

● Le plus méconnu des romans stendhaliens, *Lucien Leuwen,* est repris, en deux volumes, dans la collection « GF » de Flammarion, dans l'édition établie par Henry Debraye. Michel Crouzet, professeur à l'université de Picardie, éclaire l'œuvre d'une longue et pertinente introduction.

en bref

● « LA MEMOIRE ET L'OUBLI », tel est le thème d'un colloque organisé du 22 au 24 octobre par le Collège d'échanges contemporains de Saint-Maximin et préparé par Philippe Joutard et Anne Roche. Parmi les participants, on relève, en particulier, les noms de René Allio, Philippe Lejeune, Pierre Nora, Mona Ozouf, etc. (Renseignements : Alain Paire, Collège d'échanges contemporains, ancien couvent royal, place Jean-Salusse, 83470 Saint-Maximin. Tél. : 94-78-01-93.)

● L'ALLIANCE FRANÇAISE DES PAYS-BAS (5 000 membres et 6 000 élèves) organise les 29 et 30 octobre 1982, au musée Van Gogh d'Amsterdam, un colloque des Alliances françaises du nord de l'Europe. Ce colloque réunira les responsables de Belgique, du Danemark, de la Finlande, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de la Norvège, de la Suède et des Pays-Bas.

Les Alliances de ces pays, qui touchent annuellement plus de 25 000 élèves adultes et qui comptent 30 000 membres, souhaitent au cours de ces deux journées mettre en commun leurs expériences nationales pour répondre à « l'engouement grandissant constaté chez les adultes de ces pays à l'égard de la langue et de la culture françaises ».

● LE QUATRIEME FESTIVAL DU ROMAN ET DU FILM POLICIERS, organisé par l'Association 813 et par la Maison de la culture A.-Malraux (3 et 5, chaussée Bocquaine, 51100 Reims. Tél. : 26-40-23-26), se déroulera à Reims du 27 au 31 octobre. De nombreux auteurs seront présents à cette manifestation, notamment Harry Whittington, Julian Symons, Claude Aveline et le cinéaste Jacques Deray. Des films policiers seront projetés. Des expositions, une « foire au polar », des rencontres et un colloque consacré aux « primitifs du roman policier français » seront proposés. Le grand prix de la littérature policière et les trophées « 813 » seront attribués au cours de ce festival.

● LE GRAND PRIX DE LITTERATURE DE PROVENCE a été attribué à l'écrivain et poète Antoine Audouard pour son livre « Abeilles, vous avez changé de maître », publié chez Gallimard.

romans

Le romantisme de Marc Cholodenko

● *L'amour et ses tourments.*

APRES les méditations solitaires de *Mordechaï Schamz*, Marc Cholodenko revient avec *Meurtre* à un romanesque apparemment plus conventionnel. Des liens se tissent et se défont entre quatre personnages : une femme du monde, la quarantaine, la belle Catherine Hart, veuve d'un Américain fortuné ; un écrivain renommé, Georges Hélias, cinquante ans depuis peu ; son fils Geza, vingt-cinq ans passés — ils sont issus d'une riche famille de minotiers hongrois ; enfin un délicat aristocrate, Charles de Born, lointain descendant du fameux troubadour.

Si *Mordechaï Schamz* était une sorte d'apologie du dénuement, on est revenu ici dans un monde où l'on vit de ses rentes. Tout, ou presque, se passe dans le noble Faubourg, à l'ombre de Sainte-Clotilde et de Saint-Sulpice, où ces personnages, oisifs sauf l'écrivain, se consacrent à l'analyse de leurs sentiments.

C'est d'amitié et surtout d'amour qu'il sera question. Malgré dix ans d'amitié amoureuse avec Charles, Catherine n'a « *pas encore trouvé son cœur* ». Il lui faudra passer par l'étape de « *rapports absolument et purement physiques* » avec l'écrivain pour enfin découvrir la passion, corps et âme, avec le fils de ce dernier. Entre les hommes, l'amitié se teinte de rivalité : « *Charles s'occupait à porter le nom de ses ancêtres, Georges à illustrer celui qu'il s'était fait.* »

Père et fils rivalisent aussi non seulement à propos de la même femme, mais dans leur idée de l'art et de la vie, car Geza Hélias voudrait être écrivain; mais un écrivain différent, qui ne renoncerait pas, pour écrire, à vivre.

Si le titre annonce un *Meurtre*, c'est que chacun ici est un meurtrier potentiel. La mort de Bettina Hart, fille de Catherine et fiancée de Geza, a réuni les quatre personnages — mort probablement accidentelle dont Geza ne se sent pas moins responsable. Et le sort de chacun des personnages se résoudra soit dans un meurtre fictif, soit dans l'anticipation d'un suicide, ou dans une mort sociale: loin de la scène parisienne, comme dans les romans du siècle dernier. Mais c'est aussi que la mort, dans ce roman initiatique, est symbole d'un arrachement à soi-même qui prélude à une nouvelle naissance. Cet essor douloureux loin d'une réalité ancienne se fera pour chacun à travers une crise violente : « *La douleur, n'est-ce pas cela la seule expérience vraie ?* »

Chacun est donc le lieu d'un combat furieux contre soi-même dont l'issue ne peut être que la solitude. Geza et Catherine, qui découvrent à Combourg un amour ineffable, se séparent pour préserver cette « beauté inhumaine » dont ils n'ont été que les supports passagers. L'affable Charles n'a jamais quitté le « désert brûlant de sa souffrance ». Le seul à n'avoir pas accompli un « destin » mais une œuvre, c'est Georges Hélias, l'écrivain pour qui Catherine, « éternelle idole », n'est que l'inspiratrice de son prochain roman. Il renoncera à l'expérience ultime qui, célébrant les noces de la fiction et de la vie, aurait produit le « grand œuvre ».

Si l'on quitte sans grand regret ces personnages trop lourdement symboliques, c'est pour retenir, plus encore que le dessein d'ensemble de l'ouvrage, sa belle intensité romantique.

MONIQUE PETILLON.

★ MEURTRES, de Marc Cholodenko. Hachette-POL.

Les neiges hongroises

« C'EST *cela qui est insupportable à l'Est, on ne sait jamais ce que pensent les gens !* »

L'Est, ici la Hongrie. « *Un petit pays qui ne fait plus l'histoire* » ou « *la baraque la plus confortable du goulag* », ou encore : « *Le régime est comme un criminel qui caresse les enfants dont il a tué les parents.* » Pour Anna, installée dans un grand hôtel de Budapest, il y règne une lumière de brouillard.

Un temps de neige, immobile. Elle promène sa solitude au côté d'une comédienne, Stella Sand, sur les lieux du tournage d'un film. Le brouillard de l'âme d'Anna s'enveloppe d'une écriture alanguie, amère. Le désespoir produit une lente fatigue. Michèle Manceaux pense qu'on rencontre les pays en traversant les êtres. Elle volette, la plume *allégée* par l'usage systématique du « on », de l'imparfait et des articles indéfinis, à la rencontre de ses personnages. C'est une sorte de démarche fusionnelle, animée par une foi parfois irritante en les vertus de l'empathie.

La Hongrie, donc, ce sera un chauffeur de taxi, Stella, bien sûr, et ses confidences décousues, la statue d'un moine aux allures de femme, Anonymus, le chroniqueur de Bela IV. Et surtout un homme rencontré après le voyage, à Paris, Antal. Qui aime le rock, Scott Fitzgerald, Musil et Flaubert.

Peut-être y a-t-il trop de choses explicitement inscrites au programme de ce roman : l'exil, le désenchantement, la solitude et la Hongrie. On flotte, on dérive, accroché souvent par une phrase qui indiquerait le chemin d'une rêverie. Mais qui oscille entre généralité et aveu, glissant parfois au lieu commun. Michèle Manceaux a succombé au charme de conter une « *histoire curieusement privée de noyau, à peine palpable* ». Ceux qui avaient aimé *Grand Reportage* regretteront qu'il ne se dégage pas d'*Anonymus* la même violence.

GENEVIÈVE BRISAC.

★ ANONYMUS, de Michèle Manceaux. Le Seuil. 59 F.

Les nostalgies douces-amères de Pascal Sevran

● *La ballade d'un jeune égaré du sentiment.*

DES les premières pages d'*Un garçon de France*, on retrouve un ton familier, rapide, aisé, une écriture exacte, vive et un peu narquoise. D'emblée, le troisième roman de Pascal Sevran vous provoque avec un gentil clin d'œil : « *On me donnait le Bon Dieu sans confession. On avait tort. Il faut se méfier des enfants propres et bien coiffés, des autres aussi d'ailleurs. J'avais les yeux bleus, de bonnes manières avec les dames du patronage, et si j'allais à la messe sans me faire prier, ce n'est pas seulement pour les raisons que l'on croit. Je couchais avec le curé. Plutôt par politesse que par conviction, mais enfin le cœur y était.* »

Au bout de quelques pages, sans apitoiement et sans retard, nous voici entraînés dans une sorte d'éducation sentimentale sur les pas de Laurent d'Entraigue, fils unique d'un sous-préfet de la Haute-Vienne, qui file poliment le parfait ennui, à Bellac, entre un père pris par ses fonctions et une belle-mère froide comme une extrême-onction.

A dix-neuf ans, ce jeune mousquetaire sans emploi « monte » à Paris, moins pour y jeter sa gourme que pour retrouver sa mère, Maria-Luisa Rodriguez, une Espagnole, dépositaire des secrets de sa prime enfance. Fidèle à son écriture, Pascal Sevran reste aussi fidèle à ses thèmes ; *Vichy dancing*, son deuxième roman, n'était-il pas la défense et l'illustration d'une mère, chanteuse populaire des années 30, qu'un fils aimant aidait à reconquérir un semblant de célébrité après l'ambiguë traversée des années noires qui lui avaient été fatales ?

Ici, nous sommes au début des années 60, et l'auteur est assez habile à restituer les climats d'époque comme dans son précédent livre : rock, remous de la guerre d'Algérie, mythologies du cinéma où domine, pour Laurent, la blonde Lana Turner. C'est précisément à elle que lui fait penser Mado, alias Josiane Lampin, ex-miss Alger 1933, hôtesse de La Maison rose, une boîte où elle le fait engager comme barman. Après ses premiers temps de solitude à Paris, dans un hôtel plutôt modeste où vivait un assassin, après de furtives premières amours, Laurent a trouvé là son point d'ancrage dans la capitale, côté Pigalle.

A La Maison rose, on s'occupe beaucoup de défendre l'Algérie française autour du patron, Samyr, un pied-noir qu'entoure une faune douteuse et inquiétante. Pour Laurent, le vrai refuge, c'est cette maison d'Arcueil-Cachan où vit Mado, avec qui il va découvrir une complicité bon enfant.

Laurent n'en oublie pas son projet : retrouver sa mère, et nous le suivrons au fil d'une enquête difficile, d'un atelier de confection où elle travailla jadis à ce bureau d'un astrologue dont elle fut la maîtresse avant de s'enfuir. Une surprise attend cependant Laurent : lorsqu'il parviendra à son but, il découvrira qu'il vaut mieux laisser Maria-Luisa vivre sa vie, continuer de rêver à une mère mythique et accepter que son identité soit celle qu'il s'est forgée au cours de son périple parisien.

Cette ballade d'un jeune égaré du sentiment qui n'a pas froid aux yeux se lit d'une traite avec un plaisir enjoué. Le roman se relâche dans sa seconde moitié et tourne un peu court ; Pascal Sevran atteint là aux limites dangereuses de son art qui sacrifie beaucoup à l'ellipse, à l'instantané, aux rapprochements heurtés des situations et des comportements. A force de retenir son souffle, ou de l'économiser, il risque de le perdre un peu et d'amaigrir ses personnages, voire de les affadir. On n'en aimera pas moins, dans *Un garçon de France*, le charme dansant du style, l'élégance moqueuse du trait, la note aigrelette du moraliste, au rythme de cette petite fête des nostalgies douces-amères empreintes d'un parfum d'époque, qui, contrairement à ce que croit Mme Signoret, restent ce qu'elles sont...

PIERRE KYRIA.

★ UN GARÇON DE FRANCE de Pascal Sevran, Olivier Orban, 186 pages, 58 F.

Anne Philipe et le carrousel des amours

● *Une voix sans éclat mais toujours juste*

CEUX qui ont aimé le précédent roman d'Anne Philipe, *Un été près de la mer*, aimeront sûrement celui de cette année, *les Résonances de l'amour*, où ils ne se sentiront pas dépaysés. Même voix, bien sûr, même ton — mais aussi même décor méditerranéen, même genre de personnages, surtout des femmes, qui s'interrogent sur la vie, la mort et l'amour.

C'est l'été. Dans une maison rose, une femme, Louise, essaie d'écrire un livre. Comment l'amour naît-il ? Voilà ce qu'elle voudrait saisir : la première intuition, le regard décisif, la certitude de deux êtres qui se sentent faits l'un pour l'autre. L'échange premier. Louise vit seule avec sa chatte, Bleue, mais elle a beaucoup de souvenirs : un mari, Jean, qu'elle a quitté ; un grand amour, Julien, qui est mort jeune. Avec la curiosité détachée de l'écrivain, elle est attentive à ce qui arrive aux autres, à leurs bonheurs, à leurs chagrins.

Dans une autre maison, proche du même rivage, une autre femme, Cécile, meurt d'un cancer. Elle en est à l'accélération finale de la maladie. Il faut qu'elle se sépare de son dernier compagnon, son petit-fils qu'elle a élevé, et à qui elle veut épargner le spectacle de son agonie. Entre Louise et Cécile, il y a une amitié qui se vit sans guère se dire, en sobres visites et en soins quotidiens.

Le calme de ces personnages est terrible. Ainsi, le fils de Cécile, qui est médecin, viendra, sur un appel, pour achever sa mère comme elle le souhaite. Une piqûre, et c'est fini. On ne saura pas ce qu'il en pense. Il est vrai que cet Adrien rayonne de bonheur : il vient de rencontrer Laure, et il l'aime. Laure n'aime plus son mari. Adrien a souffert d'être quitté, jadis par Marianne, qui ne l'aimait plus et en aimait un autre — mais c'est fini, maintenant, et il est heureux.

Un autre témoin aurait peut-être un soupçon d'ironie au spectacle de ces amours interchangeables, qui éclatent en feux d'artifice et disparaissent dans le ciel noir. Mais il n'y a pas d'humour chez Louise, et toute dérision lui est étrangère.

Anne Philipe excelle surtout dans l'évocation des changements discrets d'un paysage familier, des altérations de lumière d'une saison qui s'en va. Avec les mots les plus simples, elle sait rendre présent le bonheur de vivre un instant parfait, tel qu'il se donne parfois, on ne sait comment, au sein d'une longue et mélancolique solitude. Louise, qui ressemble beaucoup à Anne Philipe, est de celles qui se réjouissent de la joie des autres : ce n'est pas si fréquent.

La vue d'un amour partagé rend à son cœur les ailes qu'il avait perdues. Tout cela se dit d'une voix lente, sincère, sans éclat, sans excès, dont l'application à saisir le vrai sonne toujours juste, même si, dans ce dernier livre, la modération ressemble parfois à de la froideur.

JOSANE DURANTEAU.

★ LES RESONANCES DE L'AMOUR, d'Anne Philipe. Gallimard. 173 p., 47 F.

Vladimir Volkoff

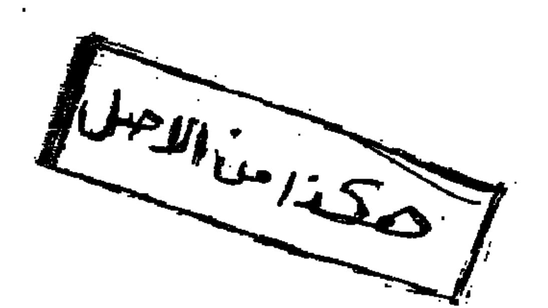
(Suite de la page 15.)

C'est bien là que *le Montage* devient embarrassant. Qu'est-ce qu'il a dans la tête, Vladimir Volkoff, qui promet la victoire à ce communisme qu'il déteste et, à travers l'efficace K.G.B., semble lui en donner les moyens ? Fait-il siennes les idées de ce Kournossov, auteur de *la Vérité russe*, qui distingue radicalement la Russie de sa Révolution que des étrangers, juifs, banquiers américains ou allemands sont venus faire chez elle et contre elle ? Voit-il comme l'autre la Russie promise à une vocation christique, appelée à sauver le monde, non par la théocratie, comme le voulait Dostoïevski, mais par son martyre ? En ce cas, le communisme auquel elle est livrée comme au Mal absolu deviendrait instrument du salut.

Toutes ces réflexions politiques, historiques, théologiques, s'insèrent dans ce roman d'espionnage, dont elles suspendent un moment le cours, sans jamais en rompre l'élan, et elles lui donnent une dimension, une richesse, une épaisseur exceptionnelles. La manipulation est une idée nouvelle aujourd'hui, peut-être une science, une arme, peut-être une des formes futures de la guerre. Vladimir Volkoff vient d'en faire le roman. Mais qu'il remette l'arme entre les mains des seuls communistes quand bien d'autres manipulent, donne à l'œuvre une allure de pamphlet qui atténue sa force de persuasion. Et comment Volkoff, si respectueux de la réalité qu'il n'accorde à aucune idéologie le droit de la violer, préfère-t-il à la complexité qui est l'essence du réel ces grandes machinations simplificatrices ? A moins que ce ne soit, comme je le crois, par goût, par passion du pur jeu de l'esprit.

JACQUELINE PIATIER.

★ LE MONTAGE, de Vladimir Volkoff. Julliard / L'Age d'homme. 348 p., 68 F.



au fil des lectures

Romans

UNE ÉPOPÉE INTIMISTE

Sea, Sun and Sex. Parce qu'il aperçoir ce slogan sur un dépliant touristique, le Français (ainsi sera nommé le personnage) part en Sardaigne retrouver Lélia, dite la Princesse, pour qui il a soudain un « *coup de chaud* ». Mais ce n'est pas pour une banale amourette que le Français a décidé ce voyage, c'est pour se comprendre, pour « *cesser de se ressembler* ». Par sa présence et ses souvenirs l'y aidera un attachant autochtone, Oberano. Le roman de Robert Sainz, c'est donc l'itinéraire d'un homme de quarante ans parti pour une quête comme on part pour une initiation ; un chemin fait de réminiscences, de découvertes, de haltes et de redéparts, vers le point... de chute.

Les qualités du précédent livre de Robert Sainz, *Un roi d'Allemagne dans la nuit d'Occident*, se retrouvent ici, et particulièrement un goût pour le romanesque qui, en l'occurrence, s'enrichit de notes exotiques ; de plus, il y a toujours, au fond, quelque chose de fantastique avec l'ombre de Freud. Mais on aimerait que tout cela fût plus percutant. Le romancier se laisse parfois trop dominer par l'érudit. Les références littéraires alourdissent les portraits comme certaines phrases chargées d'incises brisent le rythme qui, plus haletant, épouserait mieux l'âme du personnage. Reste cependant une espèce d'épopée intimiste, l'évocation assez envoûtante d'une vie qui se remet en question. Résumant le propos du romancier, la Princesse ne dit-elle pas : « *Je voudrais bien savoir comment ça fonctionne, un homme ?* »

PIERRE-ROBERT LECLERCQ.

★ *Comme un jour en Sardaigne*, de Robert Sainz. Flammarion, 187 pages, 55 F.

LA RAGE D'HERVÉ PRUDON

Tendresse et amertume : pour réussir ce mélange, comme autrefois Nelson Algren, le paumé de Chicago, il faut avoir brûlé ses jours sur le bout du doigt, verre après verre. Hervé Prudon, qui éparpilla sa colère dans des polars (*Mardi-Gras*, *Banquisol*), y arrive avec *les Yeux doux*, un roman bleu et noir, le roman d'une génération.

Son héros, son double, Léo Schneider, écrit des « romans pour les bonnes » : *Tremble carcasse à Caracas*. *Le fakir planta toujours deux clous*. Mai 68, Katmandou, c'est loin tout ça ; la jeunesse fout le camp, mais en douceur. Léo se fait beaucoup d'argent et même, puisque sa femme Sarah attend un enfant, croit au bonheur.

Le bébé meurt. Alors, si vivre c'est ne connaître ni trêve ni fin, Léo tombe du paradis dans tous les cercles du malheur, il tourne, jusqu'aux dernières pages du livre, dans un Paris moite, poussiéreux, qui laisse un goût pâteux dans la bouche. Il s'enfonce, en compagnie des travelos, des cloches, des furieux. Il va, tel un somnambule. Il patauge.

Prendre son petit déjeuner au café du Cafard, discuter avec Cameroun, le chauffeur-livreur, écouter les histoires dingues de l'Indien, faire l'amour avec l'Italienne... Léo s'éloigne de Sarah. Poches trouées, cauchemars, puanteurs, le monde des choses sordides l'étouffe jusqu'à l'exténuation.

La prose de Prudon, rapide, forcenée, hoquetante passe d'un jour à un autre, sans crier gare. Elle crache du sang, de la bave, du sperme, toutes ces humeurs que, sous les apparences des années 80, à peine entamées, la vieille viande humaine continue à exsuder.

Portrait d'un homme déçu dans une ville au bord de l'implosion, *les Yeux doux* ajoute une bonne dose de ténèbres au désespoir ambiant. Gadenne, Reverzy et Calet n'avaient pas tenté autre chose.

La littérature comme maladie, la vie proche de l'infection, la mort pour compagne, voilà le triple credo de Prudon. Il le crie avec les mots de ce temps. Avec toute sa rage.

RAPHAËL SORIN.

★ *Les yeux doux*, d'Hervé Prudon. Mazarine. 315 pages, 69 F.

LES CONFIDENCES DE MICHEL LUNEAU

Il faut bien, une fois ou l'autre, consentir à devenir adulte. Il faut bien, une fois ou l'autre, faire le deuil de l'intégrité, psychique ou physique, de ses parents. Chacun, à sa manière, doit affronter dans ses fantasmes ou dans la réalité l'horreur (et parfois pire que l'horreur : la banalité) du monde tel qu'il est. Et s'en accommoder.

Ce pourrait être la leçon du roman d'apprentissage de Michel Luneau : « *Folle alliée* », sans pathos, tout en demi-teintes et d'autant plus émouvant. Il s'achève sur une séquence convenue : le narrateur, Daniel, vient de passer son bac ; après avoir surmonté le désespoir provoqué par l'internement de sa mère, il doit encore faire face à la mort de son père. A bout de souffle, il se couche, il se recroqueville dans le lit, vide et froid, du défunt. Une jeune psychiatre, Maryvonne, aidera Daniel à ne pas s'enliser dans son malheur, à ne pas se détruire. « Nous fîmes l'amour, écrit-il. Je crois même y avoir pris une part active. »

« Folle alliée » se lit comme une longue lettre dans laquelle un adulte tenterait de retrouver les émois, les angoisses, les hontes, les échecs, les ravissements aussi, qu'il connut adolescent. Le ton de cette lettre est celui d'une sérénité un peu crispée, sans complaisance aucune, comme si l'auteur se bornait à enregistrer l'écho douloureux d'une voix que le temps a déjà enveloppée dans son linceul.

ROLAND JACCARD.

★ *Folle alliée*, de Michel Luneau. Grasset. 191 pages, 48 F.

Histoire littéraire

DEUX TEXTES INÉDITS DE PAUL NIZAN

Un jeune homme charcutant le corps de sa petite amie morte à l'hôpital rumine diverses pensées sur l'absurde et le néant et tâche de saisir, dans son ironie, la morale de son impulsion, faisant en somme, sur le vif, le travail du deuil. C'est *la complainte du carabin qui disséqua sa petite amie en fumant deux paquets de Maryland*.

Deuxième conte : *Hécate ou la méprise sentimentale*. Monologue faussement cynique et tout à fait misogyne du jeune homme qui tient à son bras une femme de quinze ans plus âgée que lui. Paul-Yves Nizan a dix-neuf ans en 1924, quand il rédige ces textes pour la *Revue sans titre*. Il a déjà bien du dégoût et le sens aigu du non-sens insupportable de son existence. Il veut dire mais ne sait pas encore bien quoi. Alors, il triture les mots et c'est assez joli, raisonnablement ennuyé, tout à fait esthète. Il vient d'entrer à Normale, dans deux ans il partira pour Aden et trouvera matière à cristalliser la haine et la peur diffuses qui l'étouffent. Les éditions Spectres Familiers ont fait pour ces deux textes inédits une très belle édition originale.

GENEVIÈVE BRISAC.

★ Paul-Yves Nizan, *Complainte du carabin qui disséqua sa petite amie en fumant deux paquets de Maryland, et Hécate*. 48 F (sur vergé antique). 210 F (sur lana royal). Éditions Spectres Familiers (Quartier du Haut-Ray, 83760 *Le Revest les Eaux*).

Les Éditions Spectres Familiers publient également une « feuille » de « Lectures - Notes - Parutions - Textes et Travaux » intitulée *Skôria*. Une belle revue de poésie et d'information sur la poésie. L'abonnement pour six numéros : 30 F.

histoire littéraire

« Mon seul livre vraiment méchant »

LE cinquantenaire de la parution de *Voyage au bout de la nuit* coïncide avec la publication en neuf volumes, par le Club de l'honnête homme (1), en souscription, des œuvres complètes de Céline, à l'exception des pamphlets *Bagatelles pour un massacre*, *l'École des cadavres* et *les Beaux Draps*, que la volonté de Lucette Destouches interdit de rééditer.

Quatre volumes sont déjà publiés, consacrés essentiellement au *Voyage*, « *mon seul livre vraiment méchant* », disait Céline, et à *Mort à crédit*. Cinq autres vont suivre, qui reproduiront en gros *Eglise*, *Guignol's Band*, *le Pont de Londres*, *Semmelweiss*, *Mea Culpa*, *Féerie pour une autre fois-I et II*, et la trilogie d'*Un château l'autre*, *Nord* et *Rigodon*.

L'intérêt de cette publication, outre son caractère bibliophilique (chaque volume, relié pleine peau avec étui ou pleine toile, doit sa typographie, sa mise en pages et sa reliure à Jean Massin, et les exemplaires sur peau sont illustrés de lithographies et de compositions de Raymond Moretti), réside dans les préfaces ou notices que Frédéric Vitoux consacre à chacune des œuvres, et notamment aux plus méconnues.

Car — et c'est là une des originalités de la collection, si on la compare aux précédentes et excellentes éditions de Balland ou aux deux tomes de la Bibliothèque de la Pléiade, — la présente édition comporte, en dehors des grands textes déjà cités, toutes sortes d'écrits secondaires, de jeunesse ou de circonstances, qui éclairent, précisent et parfois corrigent la personnalité de l'auteur

C'est ainsi qu'en 1933, un an après le *Voyage*, dans un article de *Candide* intitulé « Qu'on s'explique », Céline répond à un agent forestier qui affirmait arracher, dans les livres de sa bibliothèque, tous les passages inutiles et n'avoir, en particulier, conservé que dix pages du *Voyage* : « *Ce n'est pas chaque jour qu'il nous parvient de l'Infini de tels messages. Nous voici tous, grands morts et minuscules vivants, déculottés par le terrible garde-chasse.* »

Tous les amateurs de Céline connaissent *l'Hommage à Zola*, les *Entretiens avec le professeur Y*, les interviews avec Madeleine Chapsal, Pierre Dumayet, L.-A. Zbinden. Mais a-t-on lu le *Carnet du cuirassier Destouches*, suivi de *Casse-pipe*, ce roman inachevé qui devait chronologiquement s'intercaler entre *Mort à crédit* et le *Voyage*, et dont seuls quelques fragments ont pu paraître en 1949. La première œuvre de fiction de notre auteur, *les Vagues*, a été publiée dans le quatrième volume des *Cahiers Céline*, en 1978. Mais *Progrès*, écrit en 1927, sous forme de pièce (quelques mois avant *l'Eglise*) est inédit. De même que *31, cité d'Antin*, texte écrit en 1933 comme préface à un recueil du peintre Henri Mahé, qui ne parut jamais. La préface, elle, est restée, de même que celle de *Bezons à travers les âges* du bibliothécaire de la ville de Bezons, Albert Sérouille. L'ouvrage est aujourd'hui introuvable, mais la préface a paru dans *la Gerbe* en 1944. « *Ah, nous vivons des temps moroses. Nos lendemains sont impossibles* », écrivait alors Céline.

A-t-on souvenir de la nouvelle *Secrets dans l'île*, que publia Gallimard en 1936, dans le recueil collectif *Neuf et une* pour célébrer le dixième anniversaire du prix Théophraste-Renaudot ? Si l'on connaît l'expression : « *A l'agité du bocal* » relative à Sartre, en sait-on le texte qu'Albert Paraz inséra dans son propre ouvrage : *le Gala des vaches*, paru en 1948 ? Et se souvient-on que, en 1957, Céline fit paraître dans *Rivarol* un article intitulé « Vive l'amnistie, monsieur ! », où il répond à ses anciens amis politiques qui l'accusaient de trahison. Ce texte figure ici dans sa version complète.

PAUL MORELLE.

(1) 32, rue Rousselet, Paris. Téléphone : 783-61-85.

Ma première rencontre avec Bardamu

1956. J'entrais dans ma dix-huitième année, en traînant les pieds. Pour d'autres adolescents, l'affaire eût été conséquente ; elle m'émut à peine tant je me tenais au chaud dans le cocon de la lecture. J'y trouverai, pensais-je, toutes les clefs. Quand je tournais les pages, j'effeuillais la vraie vie, j'en avais la certitude. La rumeur me soufflait en vain que la guerre d'Algérie s'occuperait de mes vingt ans. Autant dire dans un siècle.

A l'improviste, les tourments qui incombaient à mon âge me rattrapèrent : je levai les yeux sur le monde et cessai de croire les livres. Près de moi, les carcasses de navire vibraient sur les cales. Dans le ciel, les grues tendaient leur potence. Cet univers de cris, de déchirures d'acier et de crépitements des marteaux à air comprimé : tels étaient ma réalité et mon destin. Une littérature de mots magiques et de nobles sentiments me parut singulièrement mensongère. Elle me conviait à une cérémonie funèbre ; je trouvais un goût délétère à la madeleine de Proust.

Je repris le chemin de « ma » librairie dans cette disposition d'esprit. Je promenais mes doigts sur le dos des livres avec une indifférence affectée : on ne m'y reprendrait plus. Un titre accrocha mon regard : *Voyage au bout de la nuit*, d'un nommé Céline, que je ne connaissais pas. Le parcours me concernait... Au hasard, je lis : « *Tout tremblait dans l'immense édifice et soi-même des pieds aux oreilles possédé par le tremblement, il en venait des vitres et du plancher et de la ferraille, des secousses, vibré de haut en bas. On en devenait machine aussi soi-même à force et de toute sa viande encore tremblotante dans ce bruit de rage énorme et qui nous prenait le dedans et le tour de la tête et plus bas vous agitant les tripes et remontait aux yeux par petits coups précipités, infinis, inlassables (...) Et les mille roulettes et les pilons qui ne tombent jamais en même temps avec des bruits qui s'écrasent les uns contre les autres et certains si violents qu'ils déclenchent autour d'eux comme des espèces de silences qui vous font un peu de bien.* »

Je ressentis violemment, je le ressens encore, l'étouffement de Bardamu dans l'enfer organisé de M. Ford, à Détroit. Je ne lâchai plus le livre. J'étais au diapason de la « petite musique ». Je reconnus les quartiers ouvriers que Céline peignait avec rage : c'était aussi les miens. Son évocation de la misère physique et spirituelle, la poisse, l'abandon des petites gens souleva chez moi une sauvage émotion : j'avais failli m'engluer dans le cloaque.

Avec des mots volés au quotidien, à la vie ordinaire, Céline me rendait, avec art, ma réalité. Il ridiculisait toute une littérature de pacotille. Il « cassait la baraque ».

C'est ainsi que je fis ma première rencontre avec Céline, lors de l'édition de poche du *Voyage*. Plus tard, je devins sévère pour le pamphlétaire réactionnaire qu'il fut aussi. N'est-il pas à l'honneur de l'artiste ou du génie d'assumer la responsabilité de tous ses écrits ?

Mais, paradoxalement, ce révolté sans révolution, ce prophète ricanant de toutes les défaites, me redonna l'espoir de sortir du prolétariat, avant sa lointaine disparition par l'abolition de toutes les classes. Je devais bien à Bardamu cet hommage dont l'aspect dérisoire et impudique ne m'échappe pas. —

B. A.

LE CINQUANTENAIRE

Un coup de poing

(Suite de la page 15.)

On ne fait d'ailleurs que différer l'agonie. La vérité du monde, c'est l'envie de tuer et de se tuer.

SI le livre témoigne de tant de noirceur, et en témoigne de façon indéniable, c'est que l'auteur a payé de sa personne. Il a été jeté à vingt ans dans les tranchées, et, contrairement à Montherlant qui exalte la guerre en évitant de la faire, le cuirassier Destouches conquiert par une conduite héroïque le droit de haïr le casse-pipe. En Afrique et en Amérique, comme ancêtre des « routards » d'aujourd'hui, puis à Clichy comme médecin de pauvres, il a éprouvé les violences du monde avec ses tripes. Cela aussi, c'était une grande première.

Il a fallu la rencontre exceptionnelle d'une expérience et d'un tempérament bien particulier. A Detroit et à Clichy, notamment, le docteur Céline-Bardamu n'est plus aussi déshérité qu'il aime à le dire. Au traumatisme de la guerre s'est ajouté un trait de nature, ce qu'il appelle une « incurable mélancolie ». Qu'il examine un malade ou qu'il diagnostique l'état de l'univers, on ne sait quel vertige le condamne à éprouver la mouise jusqu'au tréfonds, à se barbouiller l'âme de détresse, à épouser le point de vue du mal, à en faire, pour un peu, sa chose, sa cause. Qu'un village brûle, qu'un homme expire, qu'un corps ou un embarcadère se mangent aux vers, une part de lui, c'est clair, jubile.

L'ÉCRIVAIN sent bien cette connivence, et il sait qu'elle lui flatte la plume. S'il en rajoute dans la désolation, c'est par un choix d'artiste plus délibéré qu'il ne l'avoue. Il a conscience qu'après Zola le cinéma, la presse et les sciences humaines ont affadi l'intérêt documentaire du roman. La psychanalyse ne permet plus de « faire le La Bruyère ». Il faut trouver autre chose. Puisqu'il est affligé, pour son malheur, de ce malaise intime qui renouvelle la perception des réalités, y compris de la réalité d'un livre en train de s'écrire — « *on est artiste avec ce qu'on trouve* », — il en tirera son fameux « rendu émotif ».

On croit que Céline fait table rase du passé littéraire : ce n'est pas si simple. Il s'est « *soigneusement dégoûté des autres pour être mieux fixé sur ce qu'il pouvait faire* ». Mais, comme le rappelle Henri Godard dans sa remarquable préface de la Pléiade, il a fait son profit des populistes qui l'ont précédé, en particulier Barbusse et Dabit, dont l'*Hôtel du Nord* date de 1929. Bien que tout les sépare, il a compris que Morand s'était imposé en créant un style — le premier à « jazzer » la langue française, dira-t-il.

Sa trouvaille, à lui, sera de ne plus enfermer le parler populaire dans des dialogues, comme Dabit par exemple, pour le pittoresque, en visiteur, mais de le laisser envahir le langage du narrateur lui-même. A l'inverse, c'est le style pompeux des puissants, officiers ou notables, qui se retrouve dans la prison des guillemets. Le fameux style célinien naît de ce déferlement d'une logique, d'une syntaxe, d'un vocabulaire, d'un accent, d'autant plus chargés d'émotion qu'ils ont été bannis de l'expression écrite depuis plus de trois siècles que celle-ci a quitté la rue pour se calfeutrer dans les salons. A raison de cette longue rétention, l'effet est moins d'une bombe que d'une bonde soudain lâchée.

RELU en 1982, *Voyage au bout de la nuit* ne produit plus l'effet de submersion qu'il provoquait encore lors de la réédition de 1949. Les innombrables imitations, encore qu'impuissantes à éclipser l'original, ont émoussé notre surprise. La bousculade des sujets et des compléments sur le modèle de la parole, qui avait tant décontenancé, paraît désormais systématique et démodée. Céline inaugure ce qu'il appellera sa « dentelle ». Le recours aux morceaux de bravoure et aux célèbres points de suspension reste mesuré. Du point de vue stylistique, *Voyage* est moins typique et abouti que *Mort à crédit* et la trilogie d'après-guerre. Bafoué quant à la grammaire, l'héritage du passé se maintient à travers un pessimisme et un goût de l'aphorisme très conformes à la grande tradition moraliste.

Ce pessimisme ravageur, il faut d'ailleurs y regarder de plus près. Soit, Céline parie sur le mal et en savoure les victoires, en particulier avec ses adverbes « bien » accolés aux adjectifs abjects : une chaleur bien atroce, une misère bien putride. On dirait que les cataclysmes individuels et collectifs le rassurent, plus que les répits. Tout ce qui tombe, englue, vérifie le pourrissement universel, l'enchante presque... Mais les rémissions et les bribes d'espoir existent, si on les cherche sous les hontes dont elles s'enveloppent.

S'il est vrai que le ventre des femmes « *recèle toujours un enfant ou une maladie* », et que « *l'amour n'est que l'infini à la portée des caniches* », sa lueur tremble dans la nuit ; sinon l'amour, le sentiment de confiance qui, chez les êtres apeurés, tient lieu d'amour. Chaque créature possède son rythme enchanteur, de quoi échapper à l'engluement général, danser un peu, se dandiner pour tromper la douleur.

Après tout, le docteur Destouches s'échine à préserver la vie, dans le temps où l'écrivain Céline la blasphème. Son dandinement est là, dans cette hésitation entre soigner et consentir au néant. Écoutez-le :

« *Il n'y a de terrible en nous que ce qui n'a pas encore été dit. On ne sera tranquille que quand tout aura été dit, une bonne fois pour toutes. Alors on fera silence, et on n'aura plus peur de se taire.* »

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ VOYAGE AU BOUT DE LA NUIT, de Céline. Collection Folio No. 28, volume sextuple, 632 pages, 25 F. Ou bien : in Pléiade, tome I, avec « Mort à crédit » ; introduction, notices et variantes de Henri Godard, 1584 pages, 229,16 F.

DU « VOYAGE AU BOUT DE LA NUIT »

L'étrange cas du docteur Destouches

(Suite de la page 15.)

Voilà pour le docteur Jekyll-Destouches.

Et voici Mister Hyde-Céline : homme de nuit, il va de soi, et d'un voyage au bout de la nuit dont il faut aussi prendre le titre à la lettre, comme celui d'une œuvre longuement et durement écrite *« à la clarté déserte de la lampe »*.

A Edmond Jaloux, qui avait traité du *Voyage* (2) avec une sympathie condescendante, comme d'un livre écrit sous le coup de la mode populiste et qui passerait avec cette mode, Céline répond, le 19 novembre 1932, que si le critique a *« mille droits de férule »* contre l'auteur (lui-même), l'« ouvrier », lui (toujours Céline), a droit au respect de son travail : *« Ce projet remonte à 10 ans. Le boulot dura 6 ans et me tint* 50 000 pages manuscrites. *On ne parlait pas à cette époque ni de populisme ni de romans anglais. »*

La lettre est signée *Louis Destouches*, et, en dessous, *Céline ;* et le passage sur les cinquante mille pages manuscrites est souligné par lui.

Exagération bien sûr, qui répond à la désinvolture du critique. Dix ans nous ramèneraient à l'été 1922, alors que L. Destouches n'est encore qu'un étudiant de troisième année à la faculté de médecine de Rennes. Il parlera plus tard de six ans, puis de cinq ans, et cette fois à juste titre : la thèse sur Semmelweis, œuvre véritablement « littéraire », est écrite en fin 1923-début 1924, et *l'Eglise* en 1925. *Progrès*, écrit en 1927 (3), comédie-féerie bouffe en quatre tableaux comme *l'Eglise* était une comédie en cinq actes, établit nettement que Mr Hyde couvait sous le Dr Jekyll depuis plusieurs années ; mais que Céline n'avait pas encore trouvé la voie du roman.

Dans la genèse du *Voyage*, le succès de *Hôtel du Nord* d'Eugène Dabit (1929), souvent rappelé, a été un événement moins déterminant que les deux rencontres, en 1928, de Paul F., puis l'année suivante, de Jérôme G., deux hommes dont bien des traits confluèront pour en faire des modèles du Bardamu du *Voyage* et du Cascade de *Guignol's Band* (4).

Et que la rencontre, surtout, et la liaison, à partir de 1927, avec Elisabeth Craig, « l'Américaine », à laquelle est dédié le *Voyage*. Ce n'est pas seulement ce « Voyage » qui se construit dès 1927, 1928 au plus tard, dans la tête de Céline, cependant que le docteur Destouches reçoit à longueur de journée, à Clichy, qu'il décrit alors lui-même comme *« le faubourg pauvre et insalubre d'une grande ville »*, ses misérables malades ; c'est aussi l'épisode londonien (*Guignol's Band* et *le Pont de Londres*), qui ne verra le jour de l'édition que quinze ans plus tard (1944), mais pour lequel il échange déjà toute une correspondance avec Jérôme G., et enfin *Mort à crédit*.

Deux univers

Cette double vie, construite méthodiquement à partir de 1926 ou 1927, menée avec une ténacité obsessionnelle jusqu'à la mort, cet incessant va-et-vient entre Destouches-Jekyll et Céline-Hyde... Il est difficile de ne pas penser à un comportement schizophrène, au sens banal et atténué du mot si l'on veut, mais avec ses traits classiques et connus : la prédominance de la vie intérieure, les bouffées délirantes (les pamphlets antisémites), le maintien — et, dans son cas, l'exaltation — des facultés intellectuelles, les mots inventés ou torturés, le débit verbal. Tout cela, plus le génie et la sensibilité, est déjà dans le Destouches-Céline de 1932.

L'énorme boum qu'est la parution, le 23 ou 24 octobre 1932, chez Denoël, du *Voyage au bout de la nuit* agit à cet égard comme un révélateur. Qu'un médecin-fonctionnaire fasse paraître un roman à succès, et à succès de scandale, rien de grave. Mais on s'attend ou qu'il abandonne la médecine, comme le fit Georges Duhamel après son *Civilisation*, prix Goncourt 1918 ; ou que du moins il ne touche aux basses œuvres littéraires que du bout des doigts.

C'est mal connaître Destouches, devenu Céline : André Lwoff, encore, raconte qu'un de ses collègues vit passer en coup de vent, fin 1932 ou début 1933, dans une petite librairie de Montmartre, une sorte de fou qui, lui dit le libraire, venait chaque jour s'enquérir du chiffre des ventes de la veille. Ce fou était Céline.

Dans ces mêmes mois qui suivirent le coup de tonnerre du *Voyage*, le docteur Destouches avait pour voisin de palier, 98, rue Lepic, un cinéaste déjà célèbre, et son aîné de cinq ans : Abel Gance.

Les deux hommes sympathisaient, se voyaient, causaient. Abel Gance, un soir de l'hiver 1932, sous la porte cochère sans doute, parle avec enthousiasme au docteur de ce roman qui vient de paraître, un chef-d'œuvre d'un certain Louis-Ferdinand Céline. Et le docteur Destouches de répondre en riant : *« Mon vieux, Céline c'est moi ! »* (5).

Ni alors ni depuis on n'a, croyons-nous, attaché à cet étrange cas du docteur Destouches une attention assez pertinente. Faut-il rappeler par exemple que, s'il doit donner en décembre 1937 sa démission de médecin-chef du dispensaire de Clichy, c'est plus à cause de ses trop nombreux voyages en France ou à l'étranger que de son œuvre ? Qu'il est accepté sans difficulté en novembre 1939 comme médecin de première classe de la marine de guerre, embarqué à bord du *Chella*, paquebot armé ? Nommé l'année suivante (le *Chella* ayant été coulé) au dispensaire de Sartrouville ?

Tout se passe donc durant trente ans « comme si » l'univers du docteur Louis Destouches et celui de Louis-Ferdinand Céline n'avaient eu de communication, rare et furtive, qu'à sa volonté ; et comme si quelque convention secrète et respectée avait maintenu ces deux univers séparés l'un de l'autre, sans que l'un des deux l'emporte jamais sur l'autre. Un cas.

JACQUES CELLARD.

2) Dans *les Nouvelles littéraires* du 19 novembre. Mais un long compte rendu du même E.J., le 10 décembre 1932, dans le même hebdomadaire, était beaucoup plus « positif », et Céline en remercia chaleureusement le critique. Les deux lettres de L.-F. C. sont du 19 novembre et du 10 décembre, donc du jour même de la parution des articles. Preuve supplémentaire de son « souci ouvrier » du travail bien fait.

3) Première édition en février 1978, au *Mercure de France*, avec une notice bibliographique.

4) Lire, sur ces rencontres, Pierre Lainé, dans les *Actes du colloque (Céline) international*, Paris 1979, à la Société des Etudes céliniennes, 5, rue Sébastien-Bottin, 75007. Outre les *Cahiers Céline* (Gallimard) et le bulletin intérieur de la Société des études céliniennes (université Paris VII), rappelons pour la genèse et l'accueil du *Voyage*, l'indispensable documentation réunie par Henri Godard dans l'édition « Pléiade » 1981 du texte.

5) L'anecdote est rapportée par Claude Lafaye, conservateur des archives Abel Gance au C.N.C., qui la tenait du cinéaste lui-même. Voir *Libération* du 5 octobre 1982, page 27.









essais

LA PRÉHISTOIRE A L'ORDRE DU JOUR

André Leroi-Gourhan, le maître qui frise les marges

● A la recherche de « l'homme tout simplement ».

A la veille de prendre sa retraite de professeur au Collège de France (chaire de préhistoire), M. André Leroi-Gourhan a eu toute une série d'entretiens avec Claude-Henri Rocquet. Ces conversations ont été rassemblées dans un livre, *les Racines du monde*. Ainsi comprend-on mieux l'ampleur de cet esprit extraordinaire auquel on doit, en grande partie, le renouvellement et l'enrichissement des méthodes et des buts des études préhistoriques. M. Leroi-Gourhan a été, en effet, l'un des premiers à rechercher non plus seulement les vestiges physiques et les industries de nos lointains ancêtres, mais *« l'homme tout simplement »*.

Cette curiosité pour l'homme s'est manifestée très tôt en lui. S'étant fait dans plusieurs écoles une bonne réputation de cancre (sauf en français et en sciences naturelles), il commence à travailler à quatorze ans (en 1925) : librairie, bonneterie, édition d'art ne l'empêchent pas de préparer seul le bac et de suivre — déjà — des cours d'anthropologie. Attiré depuis son enfance par les collections d'os d'animaux fossiles qu'il visite ou actuels qu'il accumule, il débute... par l'étude du russe — il est diplômé à vingt ans — et du chinois.

Il suit des cours au Collège de France, à l'Ecole pratique des hautes études, au Musée de l'homme, et il participe, en bénévole, à la réorganisation de cette dernière institution. Puis, grâce à une bourse, il s'installe de 1937 à 1939 au Japon pour y faire de la recherche ethnologique et aussi — fins de mois obligent — pour enseigner le français à l'Institut français de Kyoto.

Les étapes suivantes ne sont pas moins zigzagantes : marin en 1939-1940, conservateur-adjoint provisoire du musée Guimet de 1940 à 1944 (pour garder le poste à Philippe Stern qui, étant juif, avait dû disparaître), résistant, et... gardien des œuvres d'art mises à l'abri à Valençay. Avec tout cela, docteur ès lettres en 1945 : une thèse sur l'archéologie du Pacifique nord ; docteur ès sciences en 1954 : une thèse sur les tracés d'équilibre mécanique du crâne des vertébrés terrestres.

La suite de l'itinéraire est plus classique : sous-directeur intérimaire du Musée de l'homme (en remplacement de M. Jacques Soustelle), de 1945 à 1950, professeur d'ethnologie et de préhistoire à Lyon, puis à Paris et, à partir de 1968, professeur au Collège de France.

L'intérêt de M. Leroi-Gourhan pour tout ce qui concerne l'homme est tel que, pour lui, *« le travail et le jeu se confondent d'une façon indissociable »*. Il n'a pas conscience d'avoir suivi de multiples voies. Il s'étonne pourtant un peu d'en être arrivé là, se définissant comme *« quelqu'un qui a toujours un peu frisé les marges »*.

L'homme est unique dans l'évolution du règne animal. Il s'est redressé, marche sur ses deux pattes de derrière, et il est le seul primate à l'avoir fait. Autant nos mains ressemblent à celles des singes, autant nos pieds sont différents des leurs. Si nous avions conservé un gros orteil opposable aux autres doigts, notre bipédie n'aurait pas été possible, les mains n'auraient donc pu être libres, et notre cerveau n'aurait pu prendre un tel développement. Indéniablement, *« l'homme a commencé par les pieds »*.

Cette libération permanente des mains a été suivie de la fabrication d'outils qui étaient, pour l'homme, le seul moyen de satisfaire ses désirs. *« Nous ne faisons rien de notablement humain tant que le désir n'est pas en jeu. »* Très vite est venu le désir de création. Sans celui-ci le pithécanthrope n'aurait pas réalisé les bifaces, ces outils où l'on voit déjà apparaître, à côté du souci d'efficacité, la notion de symétrie.

Pour M. Leroi-Gourhan, qui a toujours eu le goût des objets, des formes et du travail manuel, l'outil est le prolongement de la main. Malheureusement, les intellectuels, surtout les Français, n'en sont pas suffisamment conscients. *« La recherche du comportement technique de l'homme devrait être la base préliminaire sur tout sujet d'ethnologie »* et de préhistoire. La seule différence qui sépare l'ethnologie de la préhistoire est que la première s'intéresse à l'homme actuel et la seconde à l'homme fossile. Cependant, il faut se méfier du *« comparatisme ethnologique »* qui essaye de retrouver les comportements des hommes fossiles d'après les comportements des hommes « primitifs » actuels.

La fouille horizontale

« La fouille — qui était une chose presque secondaire il y a trente ans, — [M. Leroi-Gourhan] *a essayé d'en faire l'acte fondamental, l'acte de lecture des documents grâce à une technique qui n'a rien de très mystérieux mais qui tente de ne pas laisser échapper le moindre indice qui ait pu survivre dans le sol aux hommes eux-mêmes. »* Il faut travailler couche par couche, c'est-à-dire décaper millimètre par millimètre le sol de tout un habitat en suivant les moindres inégalités de ce sol. Rien ne doit être bougé avant d'être photographié, dessiné, répertorié.

Une telle méthode horizontale est très lente : de 1963 à 1981, à raison de deux mois de fouilles par an, trente mille heures de travail ont ainsi été consacrées au site de chasseurs de rennes de Pincevent (près de Montereau), et dix-huit campagnes de fouilles ne l'ont pas épuisé.

Combien de sites ont été perdus à jamais, ou tout au moins gâchés irrémédiablement par les fouilles verticales dans lesquelles on creuse un puits pour avoir, le plus vite possible, une idée de la stratigraphie locale. Les fouilles horizontales seraient aussi indispensables pour les temps historiques : les vestiges, les objets avec leur répartition sont seuls à pouvoir renseigner sur la vie quotidienne.

M. Leroi-Gourhan a beaucoup étudié l'art préhistorique. La grotte de Lascaux, par exemple, est universellement connue, mais combien de non-spécialistes ont entendu parler de ses quelque mille cinq cents gravures ? Beaucoup de celles-ci sont des semis abstraits de points et de traits qui ont été manifestement disposés selon un dessein bien défini.

Les grottes ornées servaient très probablement de sanctuaires. Tous les grands monuments anciens que l'on connaît sont des palais ou des temples. Lascaux, pour ne parler que d'elle, ne peut être un palais ; c'est donc un temple.

Le premier, M. Leroi-Gourhan a fait pour ces grottes des études d'ensemble des sujets, de la disposition et de la fréquence des peintures et des gravures, décorations qui ne sont pas plus gratuites que celles de nos cathédrales. Toutes doivent être considérées comme des symboles qui traduisent des mythes. Mais lesquels ?

« Je me suis efforcé, dit-il, *de prouver que les formes les plus abstraites des signes étaient issues de figures génitales masculines et féminines, lesquelles se trouvent présenter une exécution réaliste dans un certain nombre de cas. Il ne faudrait pas se méprendre sur le caractère de ces figures. L'érotisme est absent de l'art paléolithique (...) Sur le plan psychosociologique, les paléolithiques (...) avaient une attitude restrictive à l'égard de la représentation sexuelle, restriction qui a conduit à des symboles morphologiquement inexplicites. »*

L'extension de certains signes est intéressante : on en connaît *« dont la diffusion ne dépasse pas une dizaine de kilomètres autour des Eyzies ; d'autres dont le périmètre d'expansion ne dépasse pas une trentaine ou une quarantaine de kilomètres. En somme, les signes des cavernes sont réunis sur des étendues géographiques qui correspondent à peu près à une journée de marche. »*.

En revanche, *« les objets voyagent (...ils) sont précieux pour caractériser la diffusion, les contacts entre groupes humains différents. Il n'est pas étonnant de retrouver parmi les objets exhumés dans la grotte de Tito-Boustillo, dans les Asturies, un bâton percé dont le décor est inspiré par un thème connu depuis longtemps à la Madeleine, en Dordogne, c'est-à-dire à plus de 500 kilomètres »*.

« A quoi sert la préhistoire ? La République a-t-elle besoin de préhistoriens ? » a demandé M. Claude-Henri Rocquet. La réponse de M. Leroi-Gourhan est sans ambiguïté : *« L'homme du futur est incompréhensible si l'on n'a pas compris l'homme du passé. Je crois que tout ce qu'il y a de possibilités, de virtualité dynamique dans l'espèce humaine demande à être saisi depuis sa base et suivi paisiblement jusqu'à son développement final. Il y a toutes sortes de questions que l'on ne se pose pas et que l'on pourrait se poser si l'on avait les éléments d'une rétrospective, à longue distance, seul élément possible d'une prospective à longue distance, elle aussi. »*

YVONNE REBEYROL.

★ LES RACINES DU MONDE. Edité par Pierre Belfond dans la collection « Entretiens », 297 pages. Illustrations. 79 francs.

D'où vient l'homme ? C'est à quoi tenteront de répondre les participants au premier colloque international de paléontologie humaine qui se réunit à Nice, du 15 au 22 octobre prochains. Les trois livres que nous présentons dans cette page s'interrogent, chacun à sa manière, sur l'évolution de l'homme.

FAITS SURPRENANTS ET HISTOIRES COCASSES

● Du pouce du panda au Papou ornithologue.

LE Pouce du panda est un livre à la fois déroutant et fascinant.

Déroutant parce qu'il est fait du rassemblement de trente et une chroniques mensuelles — étoffées ou non pour ce livre — écrites par M. Stephen Jay Gould (professeur à l'université Harvard) pour la revue américaine *Natural History*. Ce rassemblement se sent : chaque chapitre peut se lire indépendamment des autres, ce qui est un avantage, mais il y a souvent des redites. La diversité des sujets traités est extrême, et, même après avoir lu le prologue où M. Gould dit qu'il a *« tenté de souder ces essais dans un ensemble intégré* [organisé] *en huit parties »*, l'unité et l'articulation de l'ouvrage ne sont pas d'une évidence limpide. En outre, certains chapitres se comprennent aisément, mais d'autres traitant de sujets plus complexes plongent le profane dans la perplexité d'autant que de nombreux termes ne sont pas expliqués.

Fascinant parce que ce livre, écrit souvent sur le mode familier, révèle des faits surprenants et des histoires cocasses et qu'au bout du compte il apprend beaucoup de choses sur l'évolution, les sciences naturelles, les sciences humaines... et sur les facettes de l'esprit de M. Gould. Tout lui est bon pour faire comprendre les mystères qu'il étudie, aussi bien la silhouette... évolutive de Mickey Mouse et le triste destin du mâle unique des « couvées » de l'*Acarophenax tribolii* que la descendance des dinosaures et la durée du temps, qui peut être, selon les organismes, instant ou quasi-éternité.

L'auteur saute d'un sujet à l'autre, parfois à l'intérieur d'un même chapitre. Ainsi le premier commence par la description de cette sorte de pseudo-pouce surnuméraire grâce auquel le panda géant attrape les pousses de bambou dont il se nourrit presque exclusivement et finit par les systèmes astucieux développés chez certaines orchidées pour piéger les insectes et assurer la reproduction de l'espèce.

Au siècle dernier, les savants les plus éminents pensaient que l'intelligence était proportionnelle au poids du cerveau. Les femmes, ayant en moyenne un cerveau plus petit que celui des hommes, étaient obligatoirement moins intelligentes. *« Ce fait,* commentait Broca, *peut venir renforcer un préjugé commun dans une société d'hommes, mais c'est aussi une vérité scientifique. »* Et Gustave Le Bon (célèbre médecin et psychologue mort en 1931) affirmait péremptoirement : *« Dans les races les plus intelligentes, comme les Parisiens (...), il y a une notable proportion de la population féminine dont les crânes se rapprochent plus par le volume de ceux des gorilles que des crânes du sexe masculin les plus développés (...) »* Ce racisme n'était pas uniquement antiféministe. Il s'étendait aux Noirs, aux Jaunes, spécimens de l'humanité moins développés, moins achevés que les adultes blancs « normaux ».

Avec le chapitre « Chapeaux larges et esprits étroits », ces doctes discussions atteignent des sommets de cocasserie macabre. De son vivant, Georges Cuvier était connu pour ses chapeaux particulièrement grands. Sitôt qu'il fut mort, ses collègues médecins et biologistes le disséquèrent et trouvèrent que le cerveau du feu savant *« pesait 1 830 grammes, soit 400 grammes de plus que la moyenne »*.

Ces chiffres surprirent, mais ne purent être contrôlés par la suite, car on avait perdu le crâne et le cerveau de Georges Cuvier. Toutefois, on retrouva l'un de ses chapeaux et les discussions reprirent de plus belle jusqu'à ce que l'autopsie d'Anatole France (en 1924) montre que le cerveau du célèbre écrivain pesait seulement 1 017 grammes...

M. Gould conte aussi les histoires incroyables de l'Eozoon de Randolph Kirkpatrick et du Bathybius, de Thomas Henry Huxley, qui montrent comment des esprits éminents obnubilés par une idée fixe, perdent tout sens critique et trouvent partout les preuves de leurs chimères.

Plus rassurante pour les capacités intellectuelles de l'humanité est la classification des espèces animales et végétales élaborée par une tribu papoue de Nouvelle-Guinée. Ces hommes, qui vivaient encore à l'âge de la pierre, avaient d'eux-mêmes réparti les oiseaux de leur environnement en 136 espèces dotées chacune d'un nom particulier. La classification de Linné en a identifié 137.

Mieux encore, un Papou amené par l'ethnologue Jared Diamond dans une région de Nouvelle-Guinée inconnue de lui a baptisé immédiatement « petit coucou brun » (*peteobeye*) un gros oiseau noir qu'il n'avait encore jamais vu. Etudié par des spécialistes occidentaux, le gros oiseau noir fut effectivement identifié comme *« un coucal de Menbeck, membre aberrant de la famille des coucous, dont certaines caractéristiques dans l'aspect du corps et dans la forme de la patte et du bec trahissent l'affinité »*.

Y. R.

★ LE POUCE DU PANDA, 318 p., nombreuses illustrations ; édité par Bernard Grasset ; publié en 1980 sous le titre « The panda's thumb, more reflections in natural history » par W.W. Norton and Co Inc. New-York. 75 francs.

Le paradis perdu

« EN regrettant désespérément un passé qu'il croit avoir été heureux, l'homme, cet être paradoxal, va toujours de l'avant, mais en regardant derrière soi, comme s'il vivait, dans sa progression incessante, une éternelle décadence. »

La progression de l'homme est indéniable si l'on lit attentivement dans l'ouvrage, *la Préhistoire, à la recherche du paradis perdu*, que vient de publier M. Gabriel Camps, la description très technique et très méticuleuse des outillages que l'homme préhistorique a peu à peu élaborés.

Par comparaison avec les Bushmen actuels, M. Camps pense que le mode de vie des chasseurs-cueilleurs paléolithiques laissait à ceux-ci beaucoup de loisirs, mais que la paresse naturelle de l'espèce humaine a poussé celle-ci, il y a quelques milliers d'années, à inventer les techniques qui, certes, apportent plus de sécurité alimentaire mais qui obligent à un travail régulier.

Parallèlement aux progrès technologiques se sont développées les capacités intellectuelles qui ont abouti, au moins à partir de l'homme de Neandertal, au sentiment religieux, puis, chez l'*Homo sapiens* à l'art.

Néanmoins, *« de Belle Epoque en Bon vieux temps, de Siècle d'or en Paradis perdu, l'homme ne cesse de regretter son passé. Un passé dépoussiéré, aseptisé, enjolivé par une mémoire singulièrement sélective qui oublie la misère, les massacres, les épidémies, les souffrances physiques, le temps dévoré par un labeur harassant. Tout se passe comme si l'allègement progressif et régulier du fardeau donnait à l'homme un peu plus de souffle et de voix pour clamer son malheur et l'injustice de son sort »*.

★ LA PREHISTOIRE, A LA RECHERCHE DU PARADIS PERDU, de Gabriel Camps, 462 pages, nombreuses illustrations. Edité par la Librairie académique Perrin, dans la collection « Histoire et décadence ». 95 francs.

Y. R.





psychanalyse

La littérature et le divan

LA tentative de Pamela Tytell se ramasserait bien dans cette formule qu'elle reprend à Bernard Pingaud, qui sait de quoi il parle : *« Le roman se déguise en analyse, l'analyse produit du roman. »* Dans un essai qui tient du reportage et de la thèse universitaire, ce qu'il fut à l'origine, l'auteur décrit en effet son étonnement de jeune Américaine, passée par le divan, devant les liens de la littérature et de la psychanalyse, plus serrés en France qu'en aucun autre pays.

Venue d'un pays où la psychanalyse a été récupérée par la médecine, pour s'installer dans un autre où les analystes, médecins ou non, sont fascinés par la littérature et souffrent de la tarentule de « l'écriture », Pamela Tytell insiste sur le fait que la production de textes psychanalytiques en France se compose largement d'études sur le génie créateur, de « cas » traités comme des fictions, dont le patient devient un personnage, au détriment des perspectives scientifiques et de la démarche thérapeutique.

La vue est nouvelle, en ce sens que jamais cette évidence n'a été formulée en ces termes. Dans une première partie consacrée à la diffusion des idées freudiennes en France par le canal de la littérature, qui vainquit les résistances suscitées par le chauvinisme antigermanique et la fidélité à Janet, l'auteur remet en place des éléments connus.

Mais Pamela Tytell montre comment cet itinéraire a conduit, selon elle, bien des psychanalystes français à donner au texte, à tout texte de fiction en tout cas, le statut de « discours de l'analysant ».

Dans une seconde partie, elle développe ce thème en étudiant les travaux de quelques psychanalystes tentés par le roman autant que fascinés par Freud et par son existence. Ses vues, souvent ingénieuses, ont, certes, de quoi faire réfléchir quiconque, en marge de l'analyse ou plongé en elle, se débat désespérément avec la dialectique de la fiction. Mais Pamela Tytell ne semble pas apercevoir que, loin d'exprimer l'abandon du comportement des pionniers qui défendaient une spécificité « latine » de la psychanalyse en France, cette passion pour Freud repose sur une autre forme de chauvinisme. La plupart de ces auteurs, en effet, tout en invoquant la primauté du langage et de la langue, étudient Freud dans sa transcription anglaise. Bien peu ont pris la peine de l'entendre à sa source, en allemand.

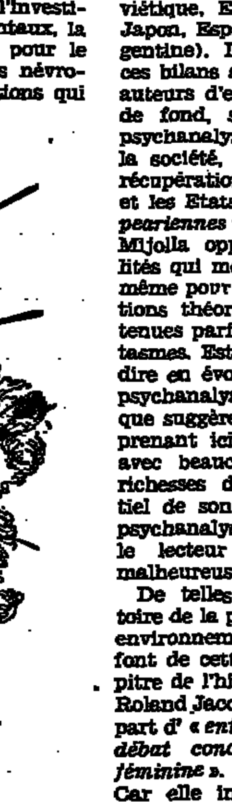
J. N.

★ « La Plume sur le divan », de Pamela Tytell, Aubier-Montaigne. 326 pages, 87 francs.

Une histoire culturelle

● ***Le bilan de l'aventure freudienne.***

AMBITIEUSE et sans précédents, au moins sous cette forme, cette *Histoire de la psychanalyse*, dont Roland Jaccard a assumé la direction, est essentiellement pédagogique. Ses auteurs traitent de la psychanalyse, en se plaçant à l'extérieur de celle-ci, indépendamment des rapports que chacun d'eux peut avoir avec elle. Psychanalystes ou non, ils n'apportent pas ici d'élaborations théoriques ni de réflexions cliniques. Si des problèmes surgissent de leurs textes, c'est peut-être à leur insu.



Dessin de Cagnat.

L'histoire de la psychanalyse est dessinée et commentée dans d'autres champs que le sien propre : histoire des idées, de la psychologie, situations sociologiques. Tandis que l'histoire de la philosophie appartient à la philosophie, celle de la physique à la physique, la psychanalyse demanderait-elle une approche purement extérieure, du moins quand il s'agit d'en rendre compte pour des lecteurs qui n'en ont pas une expérience directe ?

Question qui semble tarabuster Roland Jaccard lorsqu'il propose, çà et là, des définitions sujettes à débat : une *« idéologie dominante de notre temps »*, une *« discipline fondamentalement morale et psychologique »*, qui risque de *« mourir de vieillesse et non pour avoir été réfutée »*, mais aussi *« la pierre de touche d'un certain raffinement intellectuel, d'un individualisme insolemment et parfois pathétiquement revendiqué »*. Pourtant, le débat est éludé par la formule : *« La psychanalyse permettait de scruter l'âme humaine. »*

L'entreprise ne manque pas d'ampleur : plus de sept cents pages en deux volumes. Le premier tome traite de Freud et son temps, le second retrace la diffusion de la psychanalyse dans le monde. Car tout part de Freud : sans lui, pas de psychanalyse puisqu'il est le premier à nouer trois éléments : l'investigation des processus mentaux, la méthode qui en dérive pour le traitement des désordres névrotiques, et les thésaurisations qui constituent une nouvelle discipline scientifique. Alain de Mijolla évoque donc les origines, Roland Jaccard le milieu viennois et les rapports de Freud avec la religion, Jacques Le Rider l'attitude de Freud vis-à-vis de la littérature.

Les bilans majeurs sont dus à Paul-Laurent Assoun, éclairant, d'une part, les fondements philosophiques de la psychanalyse et son ambition de dénouer, de délier obstinément l'organisation du monde et de l'Etre, et reprenant, d'autre part, le processus des « grandes découvertes », dans une perspective chronologique, clinique et psychologique. Appuyé sur son œuvre antérieure, P.-L. Assoun construit là de solides bases pour une lecture de Freud dans sa logique même. S'interrogeant sur « Freud et l'économie politique », Gérard Raulet privilégie la psychologie collective dans un commentaire original de *Malaise dans la civilisation*. Mijolla rappelle enfin les débuts des psychanalyses au temps de Freud, R. Jaccard évoque Adler et Rank, tandis que Christian Delacampagne s'efforce *« avec sérénité »* — et en philosophe — de *« cerner les ambiguïtés et les équivoques »* autour de Jung.

Les mêmes auteurs, rejoints par d'autres, apportent, dans le second tome, beaucoup d'informations sur la psychanalyse dans les principaux pays (France, Allemagne, Hongrie, Union soviétique, Etats-Unis, Angleterre, Japon, Espagne et Portugal, Argentine). La formule même de ces bilans successifs interdit aux auteurs d'entrer dans les débats de fond, sur la nature de la psychanalyse, sur son rôle dans la société, sur les tentatives de récupération par les institutions et les Etats. Les *« luttes shakespeariennes »* dont parle Alain de Mijolla opposent des personnalités qui mettent en jeu leur vie même pour soutenir des affirmations théoriques, risquant d'être tenues parfois pour de purs fantasmes. Est-ce bien ce qu'il veut dire en évoquant l'histoire de la psychanalyse en France ? Ou ce que suggère Michel David en reprenant ici succinctement, mais avec beaucoup de verve et de richesses d'information, l'essentiel de son gros ouvrage sur la psychanalyse en Italie, auquel le lecteur français n'aura malheureusement jamais accès ?

De telles limites à une histoire de la psychanalyse dans son environnement socio-politique font de cette entreprise un chapitre de l'histoire événementielle. Roland Jaccard se défend quelque part d' *« entrer dans le fastidieux débat concernant la sexualité féminine »*. Incise riche de sens. Car elle indique que la même entreprise aurait pu intégrer la description du sort que les disciples de Freud ont réservé aux concepts fondamentaux de sa théorie, nés de son expérience : primauté de la cure par la parole et donc place du langage, rôle fondateur de la sexualité, dialectique entre réalité psychique et réalité historique, pulsion de mort, autonomie de la psychanalyse vis-à-vis de la médecine et de la philosophie. Sur ces thèmes et sur d'autres aussi fondamentaux, se sont faites les scissions et forgés les dogmatismes. On continue de se déchirer autour d'eux.

Les deux approches ne s'excluent pas. Et Freud lui-même a quelquefois cédé sur la seconde, l'épreuve de vérité, pour être inscrit dans la première, qui lui assurait le plaisir d'être reconnu par le monde intellectuel et médical. Plus d'un analyste connaît la même tentation.

JACQUES NOBÉCOURT.

★ HISTOIRE DE LA PSYCHANALYSE sous la direction de Roland Jaccard, tome I, 276 pages et index. 85 F. Tome II, 463 pages et index. 100 F. Hachette-Littérature.

Une imposture ?

● ***Maurice Maschino mène l'enquête.***

ENQUETEUR chevronné, notamment dans les domaines des délaissés et du tiers-monde, Maurice T. Maschino a choisi cette fois un secteur qu'il connaissait, dit-il, d'expérience : celui des psychanalystes et de leurs clients. Son enquête veut être lue comme telle, non comme un libelle ou un pamphlet. Elle lui apporte ce qu'il cherchait, confirme en somme son idée de départ, à savoir que la psychanalyse est une imposture, une entreprise *« aussi risquée qu'arbitraire »*, ses praticiens des champions *« de filouterie et de mauvaise foi »*, fonctionnant *« à la magie et au mythe »*, et ses patients des « exhibitionnistes » dramatiquement coincés.

Bref, au fil des pages, l'auteur abat illusion sur illusion : celle de l'argent, celle du savoir, celle de l'efficacité thérapeutique, du jeu de séduction réciproque entre le fauteuil et le divan, du silence de l'analyste, pour en arriver à ce qui apparaît comme le péché majeur : la psychanalyse démobilise politiquement en attribuant au Moi ce qui est à mettre au compte de la société. *« Aveugle au politique, l'analysé l'est à lui-même »*, dit encore l'auteur. Ou ceci : *« Le divan met en état d'hypnose politique... le champ analytique reproduit et consolide le rapport de forces qui existe dans la société globale. »* La psychanalyse ne peut exister qu'en fonction des rapports de production et dans une société de classes.

C'est une thèse. Elle n'est pas neuve, mais gagnerait à s'appuyer sur un éventail plus diversifié d'interrogatoires. Car Maurice T. Maschino, ayant recruté son « échantillon » par petites annonces, avait toutes chances de ne rencontrer que des interlocuteurs empêtrés dans les comptes qu'ils avaient à régler avec leur psychanalyste propre. Cela ne veut pas dire que toutes les critiques émises dans ce livre manquent de fondement. Plus d'une flèche touche au but et, comme toujours, la caricature n'est qu'une déformation de la réalité. Mais l'enquête eût gagné à développer le thème de la *« mise en état d'hypnose politique »*, qui demeure en marge.

Il entraîne la conclusion : s'il le faut vraiment, s'adresser à un psychologue ou à un analyste-médecin, recourir à la chimiothérapie ou *« compter sur ses propres forces »*, comme le recommande *in fine* le docteur René Held.

J. N.

★ VOTRE DESIR M'INTERESSE, de Maurice T. Maschino. 254 pages, 68 F. Hachette-Littérature.



lettres étrangères

Les nouveaux conteurs d'Amérique latine

● *Quarante-cinq auteurs entre le poème et le roman.*

LA nouvelle jouit en Amérique latine d'un prestige qu'on imagine mal en France. Elle est le genre littéraire par excellence de ce continent, et tous les auteurs lui consacrent une part importante de leur création. Faut-il voir dans cette popularité l'impact d'une tradition orale restée vivace dans les campagnes à majorité indienne ou de descendance africaine? C'est possible.

« *La souplesse de ce type de récit*, affirme le poète vénézuélien Juan Liscano, *accepte mieux que le roman l'improvisation, le libre jeu de l'inspiration, la poussée lyrique, la création intuitive.* » Durant longtemps, la nouvelle latino-américaine a puisé dans la réalité agraire ou tellurique, dans les conflits raciaux, dans la misère du prolétariat urbain ou le faste des grands propriétaires, dans les abus du pouvoir ou la violence des dictatures, sa thématique, presque toujours teintée d'inquiétude sociale.

Depuis un demi-siècle, sans trahir cette vocation, la nouvelle, en même temps qu'elle acquérait son autonomie en se situant, comme le dit encore Liscano, « *entre le poème et le roman* », a su habilement mêler à la matière documentaire les investigations que facilitent l'intense développement des sciences humaines et les possibilités sans cesse accrues du langage. Des traductions de plus en plus nombreuses nous ont permis d'apprécier les « *histoires - rêves - poèmes* » de Miguel Angel Asturias — l'expression est de Paul Valéry ; le fantastique érudit de Borges, politique de Cortazar, historique ou mythique de Carpentier, existentiel de Rulfo ou d'Onetti ; le raffinement dans l'étrange de Julio Ramon Ribeyro, Hector Bianciotti ou Gloria Alcorta.

En 1958, dans sa précieuse anthologie *les Vingt Meilleures Nouvelles de l'Amérique latine*, publiée par Pierre Seghers, Juan Liscano présentait un premier bilan. L'ouvrage, hélas! est devenu introuvable. Une initiative prise par deux universitaires spécialistes, Olver Gilberto de Léon et Ruben Bareiro-Saguier, comble aujourd'hui ce vide. Leur *Anthologie de la nouvelle hispano-américaine* réunit quarante-cinq textes, la plupart inédits, de quarante-cinq auteurs représentant les différents pays. Beaucoup de noms nouveaux côtoient ici les noms devenus familiers. Des écritures originales et fascinantes apparaissent.

Roa Bastos et les Indiens Guaranis

« *Nous nous sommes proposé de rapporter la pluralité des tons dans l'écriture en choisissant des textes qui témoignent de la diversité polysémique de la nouvelle* », écrivent les compilateurs. Il est évident qu'en dépit de quelques absences — du côté de l'Argentine et du Chili, notamment — l'entreprise projetée a été menée efficacement à son terme. Ajoutons, et ce n'est pas le moindre mérite de l'ouvrage, que sa traduction a été confiée à ceux qui, depuis de longues années, révèlent et diffusent en France la littérature latino-américaine.

Dans le même temps paraît chez le même éditeur *Fils d'homme* du grand conteur et romancier paraguayen Augusto Roa Bastos. Ecrit en 1960, ce roman avait été traduit en 1968 sous le titre *le Feu et la Lèpre* et publié dans la collection « La Croix du Sud », dirigée par Roger Caillois. C'est une nouvelle version corrigée et augmentée par l'auteur qui nous est proposée. La traduction de J.F. Reille était, *nous semble-t-il*, plus musclée ; celle d'Iris Gimenez est plus fidèle et « intégrale ». Ceux qui avaient aimé le sortilège des contes de *Moriencia* (Flammarion, 1980) et l'épopée secrète du dictateur Francia dans *Moi le Suprême* (Belfond, 1977) retrouveront dans ce livre ancien de Roa Bastos le charme d'une écriture dans laquelle brûle un feu passionné.

Nous sommes ici au cœur du Nouveau Monde, sur des terres dont on prétend qu'elles furent le lieu « *corporel, réel et véritable* » du paradis terrestre, celui où fut créé le premier homme. Si l'on en croit le narrateur, qui reprend les arguments du cosmographe et théologien Léon Pinelo, « *n'importe lequel de ces arbres a pu être l'Arbre de vie et l'Arbre du Bien et du Mal, et il ne serait pas étonnant que dans la lagune d'Isla Poli se soient baignés Adam et Eve, les yeux encore éblouis des merveilles du premier jardin* ». Hélas! pour leurs descendants le châtiment a été terrible et c'est dans « *les cendres de l'Eden* » que vivent les Indiens Guaranis.

Les épidémies, les violences telluriques, les guerres, les dictatures, l'exploitation féodale ont fait du Paraguay l'un des pays les plus déshérités de l'Amérique latine.

C'est cette patrie belle et âpre que Roa Bastos évoque à travers une succession de récits dont trois régions constituent le cadre. La première est celle des vallées bleues d'Iturbe. L'auteur y a passé son enfance, parmi des hommes et des femmes oubliés, superstitieux, que leur imagination et leur isolement poussent toujours à transfigurer en miracles, comme pour les exorciser, leurs malheurs ou les avatars de leur vie quotidienne. La seconde région est celle des forêts du Haut-Parana, où les péons triment dans les plantations, liés aux trusts qui les exploitent à cause d'une dette qu'ils n'arrivent pas à acquitter.

Ayant réussi à tromper la vigilance des contremaîtres, un couple de fugitifs finit par s'installer dans une gare en occupant un wagon désaffecté. Pour devenir les propriétaires de leur gîte insolite, ils font rouler peu à peu, durant des mois, le wagon vers une clairière de la forêt, sans que les gens du village s'en aperçoivent. Quand le wagon a disparu, le village crie au mirage, à l'hallucination.

Avec la guerre du Chaco, qui opposa de 1932 à 1935 le Paraguay à la Bolivie pour la conquête du pétrole, nous nous déplaçons vers le nord-ouest, dans la jungle, où des soldats à moitié fous de faim, de soif et de terreur se fraient un chemin à la machette. On sait que Roa Bastos, alors étudiant à Asuncion, dut interrompre ses études pour participer à cette opération apocalyptique. Les pages qu'il nous livre ont donc l'accent tragique du souvenir. Le courage des hommes et des femmes qui combattirent est exalté avec un lyrisme grandiose non dépourvu d'éclairs prémonitoires. En effet, dans ce journal de guerre relatant l'absurde crucifixion de l'homme par l'homme transparaît la possibilité, encore inconsciente mais présente, d'une rédemption par des luttes qui, des années plus tard, éclateront sur le continent.

Garcia Marquez s'explique

Conteur à l'imagination suavement débridée, Gabriel Garcia Marquez s'est révélé comme l'un des maîtres de la nouvelle dans *les Funérailles de la Grande Mémé* et *l'Incroyable et Triste Histoire de la candide Erendira* (Grasset, 1977). Dans une suite d'entretiens avec son ami de toujours, Plinio Mendoza, il s'explique sur son métier d'écrivain, les origines de ses personnages et les sources thématiques, mais aussi sur lui-même, sur « les siens », sur ses amitiés politiques.

A quelques boutades près, on ne retrouve pas, dans *Une odeur de goyave*, ces déclarations cocasses, étincelantes de mots d'esprit auxquelles Garcia Marquez nous avait jusqu'alors habitués dans ses interviews. Le ton est devenu grave, mesuré, presque solennel. Ne boudons pas pourtant notre plaisir. Tel quel, l'ouvrage est passionnant. De courts chapitres dans lesquels Plinio Mendoza reconstitue méthodiquement la biographie du romancier alternent avec les dialogues. Anecdotiques, hauts en couleur, ces textes biographiques apportent une touche de poésie à la rigueur de ces propos.

CLAUDE COUFFON.

★ **ANTHOLOGIE DE LA NOUVELLE HISPANO-AMERICAINE**, de Olver Gilberto de Leon et Ruben Bareiro-Saguier. Traduit de l'espagnol par Michel Bibard, Françoise Campo, René L. F. Durand, Claude Fell, Laure Guille-Bataillon, Juan et Lea Marey, Annie Morvan. Belfond, 288 p., 89 F.

★ **FILS D'HOMME** d'Augusto Roa Bastos, traduit de l'espagnol paraguayen par Iris Gimenez. Belfond, 380 p., 79 F.

★ **UNE ODEUR DE GOYAVE. ENTRETIENS DE GABRIEL GARCIA MARQUEZ AVEC PLINIO MENDOZA.** Traduit de l'espagnol par Jacques Gilard. Belfond, 190 p., 59 F.

La geste du petit-bourgeois

● *Selon Martin Walser*

LA société allemande d'aujourd'hui a trouvé en Martin Walser son romancier réaliste. Après l'observation du cas Xaver Zürn, chauffeur de P.-D. G. dans *Travail d'âme*, voici un reportage sur le milieu des agents immobiliers qui s'affairent autour d'un château à vendre, la « maison des cygnes ». Le courtier Gottlieb Zürn a, lui aussi, des états d'âme. Le jeu de la concurrence capitaliste l'épuise. Il rêve de « décrocher » pour vivre écologiquement et pacifiquement dans son petit coin de Heimat, au bord du lac de Constance.

La subjectivité du petit-bourgeois, en cette fin de siècle du capitalisme en crise, est une eau qui dort. Elle rumine discrètement, en toute décence, les rapports d'argent et d'autorité qui contrarient son aspiration au bonheur bucolique. Elle ne se livre guère, mais Martin Walser sait la faire parler en volubiles monologues intérieurs. Les Zürn bovarysent volontiers. A chaque accalmie, Gottlieb sort le cahier où il couche amoureusement ses vers de mirlitons. Regrette-t-il vraiment de perdre le marché de la maison des cygnes? Non, il attendait cet échec pour faire la nique à tous et savourer les petites fugues de sa fantaisie.

L'ironique sympathie de Martin Walser pour ce parfait représentant de la classe moyenne est-elle démagogique? Ses derniers romans, d'une écriture élégante, mais sans audace, ont conquis un large public et désappointé les intellectuels, qui répugnent à se reconnaître dans ces chroniques de la médiocrité provinciale. Martin Walser a le courage du réalisme. La maison des cygnes, dernier refuge du romanesque, finit détruite par les bulldozers. La race des Zürn, à laquelle nous aurions tort de nous croire supérieurs, n'a plus que le choix des façons de perdre.

JACQUES LE RIDER.

★ **LA MAISON DES CYGNES**, de Martin Walser. Traduit de l'allemand par Bernard Kreiss, Gallimard, 234 p. 72 F.

Cortazar mode d'emploi

UN homme, une femme, un chat. Cela pourrait être un roman de Colette ou de Simenon. Mais avec Cortazar, l'auteur argentin de *Marelle* et de *Gites*, l'étrange est inévitablement au rendez-vous. L'homme regarde la femme qui regarde le chat. Un jour, dans une exposition, elle tombe en arrêt devant un tableau qui représente un chat devant une fenêtre. Le chat regarde quelque chose qui est au-delà de la fenêtre, que l'homme ne voit pas, mais que la femme, elle, voit. Elle est passée de l'autre côté de la fenêtre, avec le chat. Elle ne reviendra plus. Le triangle s'est cassé.

Les dix histoires que Cortazar a rassemblées dans ce nouveau recueil de nouvelles ont en commun ce même goût de mystère et de mort, d'inachevé et d'inexpliqué. Ainsi de *Nous l'aimons tant, Glenda*, qui donne son titre au recueil, récit d'une passion que des fans entretiennent pour une vedette qui pourrait être Greta Garbo ou Marilyn Monroe, passion qui va jusqu'à l'adoration, jusqu'au meurtre. Ainsi de *Graffiti*, où un homme dessine sur les murs d'une ville soumise à la dictature des figures qu'une main féminine, aussi anonyme que lui-même, accompagne d'autres images. La femme est arrêtée. Et cependant, les mêmes graffiti se poursuivent.

Quelquefois, l'intention politique est plus évidente, comme dans *Coupures de presse*, sur fond d'arrestations, de tortures et de mort, avec toutefois, toujours, un petit clin d'œil au mystère ; ou, comme dans *Texte sur un carnet*, évocation d'une conjuration que mènent, dans les souterrains du métro, des êtres soustraits à la vie quotidienne pour on ne sait quel machiavélique projet. Ou bien l'inspiration se veut plus réaliste, comme pour ce *Tango du retour* qui pourrait être une version latino-américaine du *Colonel Chabert* (cette fois, l'homme qu'on a fait passer pour mort se venge).

Mais la nouvelle qui permettra le mieux aux admirateurs de Cortazar de retrouver sa manière, feutrée, tâtonnante et cependant concertée — comme aux nouveaux venus de la découvrir — est sans doute ce *Clone* que l'auteur fait d'ailleurs suivre d'un texte explicatif sur ses sources et ses méthodes d'inspiration, une sorte de « Cortazar, mode d'emploi ». Ici, la source, ce fut l'histoire de Gesualdo, madrigaliste italien du seizième siècle qui fit assassiner sa femme. La méthode : une adaptation littéraire au moule de l'*Offrande musicale* de Jean-Sébastien Bach, chaque péripétie de l'intrigue correspondant à un moment des variations, canons ou fugues et se pliant à la forme musicale. Les huit instruments sont remplacés par des personnages — les instrumentistes d'un orchestre de chambre, précisément. Et cela donne une histoire pleine de rythme et de langueur, de résonances et de fureur, de silences et d'accords, jusqu'au désaccord final où la ligne mélodique rejoint le fait d'histoire : ce Gesualdo qui tue sa femme.

Les passionnés de création littéraire trouveront là matière à fructueuses méditations et les lecteurs de Cortazar, qui sont aussi un peu ceux de Borges, d'utiles clés pour pénétrer dans cet univers de fantasmagories et de symboles, à la fois débridé, vagabond et savant.

Agrégatifs, à vos marques !

PAULE MORELLE.

★ **NOUS L'AIMONS TANT, GLENDA, ET AUTRES RECITS**, de Julio Cortazar, traduit de l'espagnol par Laure Guille-Bataillon et Françoise Campo. Gallimard, « Du monde entier », 159 pages, 61 francs.

Les premiers mots de Pablo Neruda

NE en 1904, Pablo Neruda (de son véritable nom : Neftali Ricardo Reyes) fut attiré dès son adolescence par la poésie. Sa compagne, Mathilde Neruda, a publié, en 1980, les premiers poèmes écrits par le jeune homme. Un choix de ces textes inauguraux figure dans le présent ouvrage : *les Premiers Livres*. On y découvre un débutant influencé par les poètes symbolistes français, mais déjà soucieux de pousser plus loin sa « poétique » et attiré par le lyrisme sentimental et le sens puissant de la nature qui marqueront son œuvre ultérieure. Le recueil de 1923, *Crépusculaire*, est encore influencé par le symbolisme, mais s'ouvre aux voix modernistes du temps. On y sent une grande soif de vivre et cette mélancolie du cœur propre à la jeunesse :

Me voici moi et mon pauvre
[corps face au crépuscule
Qui encre de ses ors rougis le
[ciel du soir...

L'année suivante, pour sa vingtième année, Pablo Neruda publie un ensemble qui le rendra célèbre aussitôt : *Vingt poèmes d'amour et Une chanson désespérée*. Ce sont des poèmes transparents :

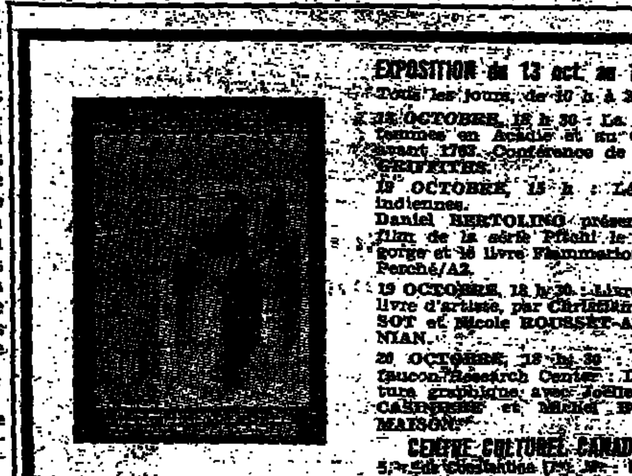
Ton jouet quotidien, c'est la
[clarté du monde,
Visiteuse subtile, venue sur
[l'eau et sur la fleur...

Vient *le Frondeur enthousiaste*, en 1933, rempli de métaphores et délibérément ouvert à la charge explosive des mots libérés.

Ces écrits de formation complètent l'image que nous avons de Pablo Neruda et fondent la continuité de cette voix puissante et multiple. On y trouve les racines de ce qui deviendra *l'Espagne au cœur*, *Résidence sur la terre* et *le Chant général* : le lyrisme, l'héritage de la voix commune, la force tellurique et la souveraineté de l'amour. Dès le départ, les paysages de Pablo Neruda sont des paysages peuplés. L'engagement, qui sera plus tard ferme et décidé, est présent dès les premiers mots sous la forme d'une irrésistible tentation.

HUBERT JUIN.

★ **LES PREMIERS LIVRES**, de Pablo Neruda. Poésie et prose. Traduit de l'espagnol par Claude Couffon, André Bonhomme et Jean Marcenac, Sylvie Sesé-Léger et Bernard Sesé. Gallimard, 422 pages, 103 F.





EN BELGIQUE

Plusieurs condamnations de femmes et de médecins relancent le débat sur l'avortement

Bruxelles. — Après les condamnations prononcées, lundi 11 octobre, par le tribunal correctionnel de Bruxelles, la bataille déjà vieille pour la légalisation de l'avortement en Belgique pourrait entrer dans une phase beaucoup plus chaude. Dès mardi, diverses organisations favorables à une « dépénalisation » de l'I.V.G. ont réuni leurs partisans pour manifester au centre de la capitale.

Les juges bruxellois ont pourtant pris soin de n'infliger que des peines aussi modérées que possible aux inculpés de ce procès d'avortement. Les trois médecins, qui représentent la « première fournée » d'un dossier beaucoup plus important, ont été condamnés chacun à quatre mois de prison avec sursis. Les femmes mises en cause ont été traitées avec encore plus d'indulgence. Même la plus compromise, si elle ne pouvait pas être acquittée, a néanmoins bénéficié de ce qu'on appelle ici une *« suspension du prononcé de la sentence »*. La réserve manifeste dont les juges ont ainsi fait preuve ne suffit pas cependant à dissiper le profond malaise qui entoure cette affaire.

Le tribunal lui-même a tenu compte des conditions plutôt anor-

De notre correspondant

males dans lesquelles se situent les poursuites judiciaires. Depuis bien des années, en effet, alors que l'avortement était pratiqué ouvertement en Belgique, la justice fermait les yeux bien que, jusqu'ici, le code pénal n'ait laissé place à aucune équivoque. Si les juges sont certes prisonniers de ce code, une « trêve des poursuites » avait été respectée depuis dix ans pour permettre au Parlement d'amender une loi vieille de plus d'un siècle.

La trêve rompue

Il n'empêche que les procureurs généraux ne sont nullement tenus de respecter les directives qui peuvent leur être adressées par le ministre de la justice. A la différence de ses collègues de Liège ou d'Anvers, le procureur de Bruxelles a donc résolu, il y a quelque temps déjà, de rompre la trêve qui s'était établie sur le front des avortements. Comme on l'imagine sans peine, cette initiative a fourni aux avocats de l'I.V.G. le plus magnifique des arguments : y aurait-il désormais deux justices au sein de l'Etat belge ?

Dans ses attendus, le tribunal correctionnel de Bruxelles a donc pris en considération le fait que les poursuites sur lesquelles il devait se prononcer n'ont repris que dans le seul arrondissement judiciaire de la capitale. En même temps, il ne serait pas possible d'ignorer que le Parlement n'a pas encore abandonné ses efforts en vue de libéraliser la loi sur l'avortement. Enfin, dans un tel procès, on ne saurait ignorer complètement la situation telle qu'elle s'est développée dans les pays voisins de la Belgique.

Cette argumentation se situe d'ailleurs sur un plan très théorique. En fait, depuis une dizaine d'années déjà, le fossé entre le code pénal et la pratique s'était, sans cesse, approfondi. Le nombre des centres extra-hospitaliers prêts à pratiquer les avortements est passé de cinq en 1978 à seize aujourd'hui. Si ces centres devaient être à nouveau fermés, on estime que vingt mille femmes au moins auraient recours chaque année à des « faiseuses d'anges » et autres spécialistes travaillant dans des conditions extrêmement discutables.

Un aspect exceptionnel du procès de Bruxelles tient au fait que, lors du réquisitoire prononcé la semaine dernière et lors de la lecture du verdict, lundi matin, ni les accusés ni leurs avocats n'étaient présents. Ils entendaient protester ainsi contre la tactique du parquet. Celle-ci vise, en effet, à attaquer tout d'abord les médecins des établissements extra-hospitaliers considérés sans doute comme plus vulnérables qu'un grand patron de la médecine belge. Aussi, le professeur Hubinont, chef du service de gynécologie de l'hôpital Saint-Pierre, qui est lié à l'université libre de Bruxelles, a-t-il demandé — bien en vain — au ministre de la justice qu'on le juge en premier. Le professeur s'est affirmé publiquement instigateur et complice des avortements effectués dans les centres. C'est pourquoi il entendait *« être jugé à la tête de ses élèves et non pas après eux »*.

JEAN WETZ.

AUX ÉTATS-UNIS

L'affaire du Tylenol met en lumière le laxisme de la législation pharmaceutique

Sept personnes sont mortes à Chicago (Illinois), entre le 1er et le 3 octobre, après avoir absorbé des gélules de Tylenol extra-fort, un médicament analgésique d'usage très courant aux États-Unis, où il est vendu sans ordonnance, dans lequel du cyanure avait été, semble-t-il, intentionnellement introduit (*le Monde* du 5 octobre). L'enquête, confiée au F.B.I., n'a pas abouti jusqu'ici, et, tandis que l'émoi suscité chez les usagers tend à s'apaiser, cette affaire, en revanche, cause de vives inquiétudes dans les milieux pharmaceutiques.

New-York. — L'affaire du Tylenol empoisonné a fait naître des remous considérables dans l'opinion américaine à cause du début de panique qu'elle provoque chez les usagers, mais aussi de l'inquiétude qu'elle suscite dans les milieux pharmaceutiques.

De toutes les hypothèses envisagées par les enquêteurs (accident de fabrication, erreur de conditionnement, vengeance d'un employé mécontent, campagne d'intimidation de concurrents, crime gratuit de fou), c'est la dernière qui paraît, désormais, la plus plausible. Avec quelque répugnance, les enquêteurs n'écartent cependant pas tout à fait la possibilité que le succès fantastique du Tylenol, qui, aux États-Unis, a largement remplacé l'aspirine dénoncée comme *« nocive pour l'appareil digestif »*, et, plus récemment, pour les jeunes enfants, ait pu donner des idées de représailles à certains.

Fabriqué par la grande firme Johnson and Johnson et sa filiale, Mc Neill Consumer Products, le Tylenol a conquis, en neuf ans, 37 % du marché des analgésiques améri-

De notre correspondante

cains, lesquels représentent un chiffre d'affaires annuel d'un peu plus de 1 milliard de dollars. Il existe d'autres substituts de l'aspirine, mais leur popularité est loin d'égaler celle du Tylenol.

Le public est d'autant plus inquiet que le Tylenol faisait partie de ces médicaments vendus *over the counter*, c'est-à-dire non seulement sans ordonnance et sans contrôle, mais en libre service dans de multiples magasins et dans les supermarchés. Il y a ainsi, aux États-Unis, de nombreuses spécialités, parfois à la limite de la pharmacopée et de la poudre de perlimpinpin, qui sont réputées inoffensives par la très rigoureuse Food and Drug Administration (F.D.A.), et qui, comme telles, peuvent être achetées — et manipulées — par tous.

Accessoirement, ces spécialités font l'objet d'un formidable matraquage publicitaire, en particulier à la télévision, qui vante sans cesse les propriétés incroyables d'innombrables pilules digestives, laxatives, amaigrissantes, décongestionnantes, calmantes ou euphorisantes. Jusqu'à la semaine dernière, le Tylenol occupait une place de choix dans ces « spots » : Johnson and Johnson avait investi, en 1976, 85 millions de dollars dans le lancement de son produit miracle. Non sans résultat, puisque son chiffre d'affaires annuel s'établissait autour de 300 millions de dollars (la « facture » pour Johnson and Johnson, qui a dû retirer de la circulation des centaines de milliers de flacons de Tylenol, pourrait dépasser 50 millions de dollars).

Parmi les remèdes envisagés par le Food and Drug Administration figure l'obligation, pour les firmes, de sceller tous les produits vendus en libre service et sans ordonnance. Mais, outre que rien n'empêcherait un criminel déterminé de perforer l'empaquetage avec une seringue, par exemple, les fabricants n'ont pas l'intention de se laisser imposer un tel surcroît de dépenses sans livrer bataille. Une bataille pour laquelle l'arsenal juridique américain est riche en armes de toutes sortes.

« Emulation » ?

En fait, la F.D.A. est assez désarmée devant le laxisme de la législation. Un bon exemple vient d'en être fourni par la manière dont elle a réussi à faire détruire les stocks de Starch Blocker, des pilules réputées « amaigrissantes » parce qu'elles empêchaient la fixation de l'amidon dans l'organisme. Ayant eu la preuve que la drogue provoquait des nausées, des vomissements et peut-être des dommages au foie, un juge fédéral a décidé que le Starch Blocker n'était pas un « aliment », comme le proclamait sa publicité, sous le prétexte qu'il était fabriqué à partir de haricots secs, mais bel et bien un médicament, et, comme tel, soumis à l'approbation de la F.D.A.

En attendant, à cause du Tylenol, les hôpitaux et les médecins sont assaillis d'appels téléphoniques de particuliers qui se souviennent d'avoir utilisé ce médicament... et se sentent mal.

La découverte de strychnine dans des capsules de Tylenol en Californie fait craindre une inquiétante « émulation », du genre de celle qu'ont provoquée les premiers détournements d'avion. On commence à évoquer des scénarios de « chantage » à l'empoisonnement collectif, guère moins terrifiant que le chantage à la bombe A ou H qui a déjà fait rêver les romanciers.

NICOLE BERNHEIM.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	533 F	962 F	1 391 F	1 820 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. – SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

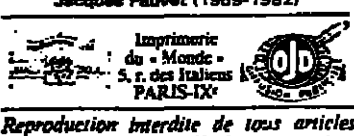
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

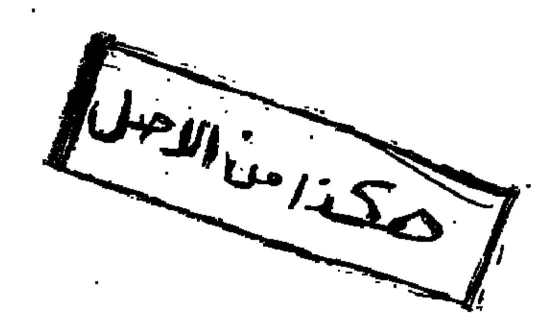
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037



JUSTICE

L'AVANT-PROJET DE RÉFORME DU CODE PÉNAL

● Moins de petits délinquants en prison
● Une plus grande personnalisation des peines

Les projets et contre-projets de réforme pénale se sont succédé à un tel rythme ces dernières années qu'il n'est pas inutile de faire le point. Au commencement était le souci, largement partagé, de rajeunir le code pénal, qui date pour l'essentiel de 1810. De timides tentatives eurent lieu dès 1938, puis au milieu des années 60, à l'époque où M. Jean Foye était ministre de la justice. De réformes avortées en projets mort-nés, on en arriva à 1974, date à laquelle un décret de M. Giscard d'Estaing institua une commission de révision du code pénal. Les travaux de cette commission débouchèrent sur un avant-projet, puis sur un « avant-projet définitif », tous deux d'inspiration libérale, dont M. Peyrefitte hérita à son arrivée Place Vendôme et qu'il écarta aussitôt.

La gauche, elle, a hérité de la loi « sécurité et liberté » et de « l'avant-projet ». La première est, pour l'essentiel, un cours d'abrogation. L'« avant-projet définitif », lui, a été réactualisé et sert de trame au projet de « code Badinter », dont les grandes lignes sont résumées ci-dessous. Parallèlement a été mise en place une commission de révision du code de procédure pénale que préside M. Jacques Léauté, et dont les travaux devraient déboucher en 1983 sur la création d'un tribunal d'exécution des peines et sur une Cour de révision des erreurs judiciaires.

Le document que nous analysons ci-dessous est un avant-projet pouvant être modifié avant sa discussion en conseil des ministres. Il ne porte que sur la partie générale du code pénal, c'est-à-dire sur l'échelle des peines et la manière de les appliquer. La refonte des infractions et leur rajeunissement, eux, sont pour un peu plus tard.

Voici les principales dispositions de l'avant-projet de code pénal :

● **ÉVITER LA PRISON**

Une série de mesures a pour objet de limiter les courtes peines d'emprisonnement. Ces peines sont supprimées pour toutes les contraventions. En outre, les tribunaux ne pourront prononcer des condamnations de moins de quatre mois d'incarcération que par *« décision spéciale et motivée »*.

En contrepartie, la gamme des sanctions mise à la disposition des tribunaux a été considérablement élargie. Ainsi lorsque les juridictions ne condamnent pas les auteurs d'infractions à des peines d'emprisonnement, elles pourront prononcer une ou plusieurs des peines suivantes : *« La suspension pour cinq ans au plus du permis de conduire, cette suspension pouvant être assortie du droit pour le condamné de conduire dans l'exercice de son activité professionnelle ; l'annulation du permis de conduire avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis pour une durée de six mois à cinq ans ; la confiscation d'un ou plusieurs véhicules dont le prévenu est propriétaire ; l'immobilisation, pour une durée d'un an au plus d'un ou plusieurs véhicules dont le prévenu est propriétaire. »*

Les autres sanctions possibles sont les suivantes : *« Le retrait du permis de chasser, avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis pour une durée d'un à cinq ans ; l'interdiction de détenir ou de porter, pour une durée d'un à cinq ans, une arme soumise à autorisation ou une arme à feu quelconque soumise à déclaration ; la confiscation d'une ou plusieurs armes dont le prévenu est propriétaire ou dont il a la libre disposition ; l'interdiction d'émettre des chèques pour une durée d'un an à cinq ans ; la confiscation spéciale (...) du corps du délit, des choses produites par l'infraction, des choses qui ont servi ou étaient destinées à commettre l'infraction (ou) de tout objet mobilier déterminé par la loi. »*

Dans les cas les plus graves, c'est-à-dire de délit ou de crime, les tribunaux pourront recourir à d'autres sanctions, parmi lesquelles : l'interdiction d'exercer une fonction publique ou une activité de nature professionnelle ou sociale (sauf s'il s'agit d'un mandat syndical) ; l'interdiction de séjour pour un étranger ; *« la fermeture pour une durée de six mois à cinq ans ou à titre définitif de l'un, de plusieurs ou de l'ensemble des établissements de l'entreprise qui a servi à commettre l'infraction »* et *« l'exclusion des marchés publics pour une durée d'un à cinq ans ou définitivement. »*

Toujours dans le souci de limiter les peines d'emprisonnement, les tribunaux pourront condamner les délinquants à un travail d'intérêt général. Cette possibilité est en cours de discussion au Parlement. le nouveau code pénal prévoit aussi les jours-amende. Cette formule consiste à convertir en amende journalière la peine d'emprisonnement encourue par l'auteur de l'infraction. L'avant-projet précise que *« le nombre de jours-amende, qui ne peut excéder deux cent quarante, est déterminé en tenant compte des circonstances de l'infraction »* et que son montant est fonction *« des ressources et des charges du prévenu »*. L'avant-projet ajoute que *« le défaut total ou partiel de versement de l'amende prononcée entraîne l'incarcération du condamné pour une durée qui correspond à la moitié du nombre de jours-amende impayés. »*

Fractionnement et dispense

● **LA PERSONNALISATION DES PEINES**

Afin de parvenir à des sanctions mieux adaptées, l'avant-projet prévoit que les tribunaux devront tenir compte *« des circonstances de l'infraction, de la personnalité et des mobiles de son auteur ainsi que du comportement de celui-ci après l'infraction, particulièrement à l'égard de la victime »*.

Ce souci de personnalisation se traduit par la suppression de la peine minimum encourue aujourd'hui. Un exemple permet de mieux comprendre la portée de cette innovation. Actuellement, le code prévoit une peine de deux mois à deux ans d'emprisonnement pour les coups et blessures volontaires graves. Avec le nouveau code, ce minimum de deux mois sera supprimé. Toutes les infractions seront désormais définies par un maximum à ne pas dépasser (deux ans dans l'exemple ci-dessus). Ce mécanisme donnera une plus grande liberté aux juges qui, aujourd'hui, doivent invoquer les circonstances atténuantes pour descendre au-dessous du minimum prévu par le code et qui, en matière criminelle, doivent obligatoirement prononcer une peine d'emprisonnement. Le nouveau mécanisme de l'avant-projet rendra inutile le recours aux circonstances atténuantes et cette notion disparaîtra du code.

Trois autres mesures traduisent ce souci de personnalisation :

1) Le fractionnement de la peine. L'avant-projet prévoit qu'*« en matière correctionnelle, la juridiction peut, pour motifs graves d'ordre médical, familial, professionnel ou social, décider que l'emprisonnement prononcé pour une durée de six mois au plus sera, pendant une période n'excédant pas trois ans, exécuté par fractions aucune d'entre elles ne pouvant être inférieure à deux jours »*.

2) La dispense de peine. Cette dispense pourra être décidée *« lorsqu'il apparaît que le reclassement du prévenu est acquis, que le dommage causé est réparé et que le trouble résultant de l'infraction a cessé »*.

3) L'ajournement de la peine. Cette formule aura pour effet de retarder le moment où la peine sera prononcée. L'ajournement sera décidé *« lorsqu'il apparaît que le reclassement du prévenu est en voie d'être acquis, que le dommage causé est en voie d'être réparé et que le trouble résultant de l'infraction va cesser »*. L'ajournement pourra être assorti de certaines obligations, obligation de réparation en particulier, sous forme d'« injonction ».

● **LE SURSIS AVEC MISE A L'ÉPREUVE**

Cette formule relève du même souci de personnalisation et de limitation des peines d'emprisonnement. Si les juges le décident, les condamnés à des peines de cinq ans au plus pourront éviter l'incarcération à condition de remplir pendant au moins deux ans l'une ou plusieurs des obligations suivantes : *« Exercer une activité professionnelle ou suivre un enseignement ou une formation professionnelle. Etablir sa résidence dans un lieu déterminé. Se soumettre à des mesures (...) de soins (...) notamment aux fins de désintoxication. Participer (...) aux activités d'un centre d'hébergement ou de réadaptation sociale.*

» Réparer en tout ou en partie, en fonction de ses facultés contributives, les dommages causés par l'infraction (...). S'abstenir de conduire certains véhicules (...). Ne pas fréquenter certains lieux, tels que débits de boissons, champs de courses, casinos, maisons de jeux, établissements de danse. Ne pas engager de paris (...). S'abstenir de tout excès de boissons alcoolisées. Ne pas fréquenter certains condamnés (...). S'abstenir de recevoir ou d'héberger à son domicile certaines personnes, notamment les victimes de l'infraction s'il s'agit d'une atteinte à la liberté sexuelle ou aux mœurs. Ne pas détenir ou porter une arme. »

● **L'ÉLARGISSEMENT DE LA RÉCIDIVE.**

L'avant-projet de code pénal élargit la notion de récidive. Est actuellement considéré comme un récidiviste, si l'on excepte certaines dispositions de la loi « sécurité et liberté » en cours d'abrogation, le condamné qui commet dans les cinq ans le même délit que celui qui a entraîné sa condamnation.

N'est donc pas assimilé à un récidiviste le malfaiteur qui commet une infraction d'une autre nature, sauf s'il s'agit d'un vol, d'une escroquerie ou d'un abus de confiance, considérés par le code actuel comme un même délit. Dans un souci de sévérité le nouveau code prévoit d'élargir la notion actuelle de récidive en assimilant à un même délit quelques grandes catégories d'infraction dont la liste reste à déterminer. En cas de récidive ainsi entendue, le maximum de la peine d'emprisonnement encourue est doublé.

● **LA RESPONSABILITÉ DES PERSONNES MORALES.**

Le code actuel, qui date de 1810, ignore la responsabilité pénale des personnes morales, entreprises ou groupements divers, bien que, au fil des années, des palliatifs aient été trouvés pour remédier à cet anachronisme. L'avant-projet prévoit explicitement cette responsabilité : *« La personne morale est pénalement responsable, dans les cas prévus par la loi, des infractions réalisées pour son compte et par ses organes. »* Toutefois, ajoute l'avant-projet, *« la responsabilité pénale des personnes morales n'est pas exclusive de celle des personnes physiques »*, c'est-à-dire, le cas échéant, de ses dirigeants.

Le nouveau code comportera des peines particulières aux personnes morales. Ainsi en cas d'amende le maximum encouru sera décuplé. Les autres peines particulières seront les suivantes : *« La dissolution, lorsque la personne morale a été créée ou détournée de son objet pour faciliter la commission du délit. Le placement pour une durée de un à cinq ans sous surveillance judiciaire. L'interdiction de faire appel public à l'épargne. (...) L'interdiction d'exercer pour une durée d'un à cinq ans tout ou partie d'une activité professionnelle. La fermeture pour une durée de six mois à cinq ans ou à titre définitif de l'un, de plusieurs ou de l'ensemble des établissements de la personne morale qui ont servi à commettre l'infraction. L'exclusion des marchés publics pour une durée d'un à cinq ans ou à titre définitif. La confiscation. (...) La publicité de la condamnation. »*

● **LES PERSONNES NON PUNISSABLES**

Ont été notamment groupés dans ce chapitre les malades mentaux dont le code actuel écarte la responsabilité s'il apparaît qu'ils étaient *« en état de démence au moment des faits »*. Cette notion de démence est aujourd'hui remise en cause, l'état qu'elle suppose n'étant qu'une des formes de maladie mentale. Le nouveau code contient une notion plus précise de l'aliénation : *« N'est pas punissable celui qui était atteint au moment des faits d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes. »*

Dans ce cas, le placement dans un service hospitalier peut être ordonné par le magistrat instructeur ou le tribunal. C'est également au tribunal qu'il revient de décider de *« tout changement du régime de placement »*, l'administration étant par là même écartée.

Les autres personnes non punissables sont celles, notamment, qui commettent une infraction *« par suite d'une erreur de droit qu'elles n'étaient pas en mesure d'éviter »*.

Cette formule fait litière de l'adage *« nul n'est censé ignorer la loi »* et tient compte du fait, qu'avec la prolifération des textes réglementaires et législatifs, il arrive que l'administration elle-même fournisse des indications erronées aux administrés.

La notion de légitime défense a été elle aussi repensée. Par rapport au code actuel, elle englobe désormais les atteintes aux biens et non plus seulement aux personnes, *« à condition que cette défense soit légitime et proportionnée à la nature et à la gravité de l'agression »*. En outre *« est présumé avoir agi en état de légitime défense celui qui accomplit l'acte en repoussant l'entrée par escalade ou effraction dans un lieu habité »*. Le terme de « lieu » remplace la notion de local habité qui figure dans l'actuel code pénal. B.L. G.

Libéral et moderniste

(Suite de la première page.)

Au lieu du mot peine, on aurait parlé de sanction, un terme beaucoup plus neutre (un diplôme ne « sanctionne »-t-il pas la réussite à un examen ?). Cet état d'esprit, presque rousseauiste, se traduisait par la conviction que au-delà de l'infraction, c'est d'abord l'homme que l'on juge et qu'il convenait d'en tenir compte.

Cette préoccupation n'est pas absente du code Badinter, mais la nécessité de la peine est affirmée comme antidote aux crimes et aux délits qualifiés d'*« atteintes aux valeurs essentielles de la société »*, les contraventions étant simplement considérées comme des atteintes à la « discipline » de cette société.

Le souci de tenir compte de la personnalité du délinquant et des circonstances de son acte existe cependant et se traduit, à l'opposé de la loi « sécurité et liberté », par une plus grande liberté qui sera laissée aux juges pour ce qui concerne le choix de la peine.

Une ambition

Reflet d'un certain durcissement, les peines perpétuelles, souvent considérées à gauche comme inhumaines, sont maintenues. C'est le prix de l'abolition de la peine de mort. A l'inverse, l'esprit libéral qui anime ce texte se traduit par la limitation des courtes peines d'emprisonnement. C'est l'apport le plus original de M. Badinter qui, avec la plupart des criminologues, considère que la prison est un remède pire que le mal pour les petits délinquants ; qu'elle est « criminogène ». D'où l'obligation qui sera faite aux tribunaux de motiver précisément toute condamnation à moins de quatre mois d'emprisonnement.

En Allemagne fédérale, où en 1975 cette barre a été fixée à six mois, le nombre des courtes peines a chuté sensiblement sans que ce mouvement se soit accompagné d'une augmentation, considérée comme un effet pervers, des condamnations à plus de six mois.

Invités à choisir d'autres solutions que la prison, les magistrats auront à leur disposition une palette de sanctions beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui. Cela va de la confiscation du véhicule (la moto du casseur du samedi soir) à l'obligation pour un drogué de se soumettre à une cure de désintoxication. Certaines de ces sanctions sont un peu naïves. Ainsi l'obligation d'exercer une activité professionnelle (certes !) ou de s'abstenir de tout excès de boissons alcoolisées...

L'esprit moderniste de ce code se traduit par la volonté, présente dans le projet écarté par M. Peyrefitte, de faciliter les poursuites contre les personnes morales. Le code pénal de 1810, malgré les transformations qu'il a subies, rend ces poursuites malaisées, et il arrive que des dirigeants de société soient poursuivis personnellement parce que la personne morale qu'ils représentent est juridiquement hors d'atteinte. En même temps, M. Badinter souhaite que soit mieux réprimée la délinquance économique et financière, ainsi que les infractions au règlement sur la pollution ou relatif à la sécurité sur les lieux de travail. Le futur code comporte une gamme étendue de sanctions applicables aux entreprises coupables de telles infractions.

Les projets de M. Badinter sont ambitieux puisque, après d'autres qui ont dû renoncer, il souhaite refondre complètement le code pénal. Les exemples passés démontrent que le principal écueil est celui de la longévité ministérielle. L'autre écueil réside dans les critiques que ce projet d'inspiration libérale risque de soulever dans l'opposition et peut-être dans la majorité. A l'heure où la sécurité quotidienne est devenue une quasi-affaire d'Etat, un renoncement à l'emprisonnement, même circonscrit aux courtes peines, risque de susciter des réactions négatives. S'il parvient à surmonter ces obstacles, M. Badinter pourra se féliciter, après l'abolition de la peine de mort et la suppression des juridictions d'exception, d'avoir marqué le droit de son époque, son ambition secrète.

BERTRAND LEGENDRE.

ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT DU BASQUE

Le recteur de Bordeaux annonce l'ouverture de maternelles bilingues

De notre correspondante

Bayonne. – L'enseignement du basque, et en basque, sera bientôt l'affaire de l'éducation nationale, qui va installer des classes au sein de l'école publique. C'est un projet dont les grandes lignes ont été récemment présentées à Bayonne par M. Jean-Louis Martin, recteur de l'académie de Bordeaux. Les intentions de l'Etat s'appuient sur la circulaire de l'été dernier (*le Monde* daté 20-21 juin), concernant le développement des langues et cultures régionales. Des classes expérimentales bilingues – dans un premier temps des maternelles – seront ouvertes avec un minimum de huit élèves dans les écoles publiques, sous l'autorité du directeur de l'école.

La clause première sera le volontariat, aussi bien pour les maîtres que pour les élèves. Le taux respectif d'enseignement en français et en basque sera étudié de manière à éviter la domination d'une langue sur l'autre. Il existera des cours renforcés, un prolongement dans les premier et deuxième cycles, et des « passerelles » pour les élèves qui voudraient abandonner un enseignement bilingue pour un autre, exclusivement en français, et *vice versa*.

Le passage en sixième pour les enfants issus de classes bilingues se fera selon les modalités habituelles.

Les maîtres devront suivre des stages de formation sous l'égide de l'école normale et de l'Institut d'études basques de Bayonne.

Le recteur a précisé qu'une proposition de collaboration avec l'éducation nationale va être faite à l'Association Seaska, qui accueille six cents enfants dans vingt-sept écoles basques qu'elle a créées. Mais il n'a pas caché que cette collaboration, en allégeant les charges de Seaska, dispensera le gouvernement de subventionner la Fédération des Ikastolak, qui en juin et juillet derniers avait mené une série d'actions visant à obtenir la prise en charge de leurs dépenses par l'Etat. La Fédération des écoles basques a fait savoir qu'*« elle n'accepteraient pas d'abandonner l'expérience pédagogique menée depuis treize ans, avec des résultats satisfaisants, pour la voir remplacée par des expériences à résultats hypothétiques »*.

PATRICIA GANDIN.

● ***Renouvellement dans leurs fonctions des enseignants associés.*** – Un décret publié le 9 octobre au *Journal officiel*, fixe à *« une durée égale à une année universitaire renouvelable une fois »* le temps de fonctions des personnels associés dans les établissements d'enseignement supérieur. Cette décision assure les personnels associés qui étaient en fonctions jusqu'à cette rentrée d'une garantie d'emploi pour deux ans. C'est peu pour ces personnels – ils sont quelques centaines à enseigner dans les universités – qui attendaient du ministère un texte leur assurant une meilleure sécurité. Ces enseignants regrettent que le ministre n'ait pas tenu ses promesses, faites il y a un an, de pérenniser les personnels associés. Les organisations syndicales se déclarent surprises par ce décret en retrait par rapport aux règles antérieures et le jugent *« largement négatif »*.

LE SÉJOUR EN FRANCE DES ASSISTANTS ÉTRANGERS DE LANGUE VIVANTE VA ÊTRE AMÉLIORÉ

Les assistants étrangers de langue vivante en poste dans les lycées et collèges vont bénéficier de meilleures conditions d'accueil et de séjour en France. Une note adressée aux recteurs, publiée dans le *Bulletin officiel* du ministère de l'éducation nationale, recommande que les chefs d'établissement veillent à l'intégration des assistants étrangers pour qu'ils ne soient *« ni livrés à eux-mêmes ni sous-employés »*. La note invite les chefs d'établissement à désigner un professeur « responsable » des assistants, *« pour une période de deux à trois ans »*.

Quant au salaire des assistants, qui a été l'occasion d'un mouvement de protestation (*le Monde* du 30 janvier 1982), des instructions ont été données pour faciliter le versement d'avances sur traitement. D'autre part, les caisses primaires d'assurance-maladie ont été avisées que le service horaire des assistants étrangers *« ouvre droit aux prestations »*.

FAITS ET JUGEMENTS

MM. Comiti et Santoni (R.P.R.) entendus comme témoins dans l'affaire d'Auriol

Marseille. – Le professeur Joseph Comiti, ancien ministre et président de la fédération R.P.R. des Bouches-du-Rhône-Sud, ainsi que M. Hyacinthe Santoni, député R.P.R. des Bouches-du-Rhône et secrétaire de la même fédération, ont été entendus comme témoins, mercredi 13 octobre, par Mme Françoise Llaurens-Guérin, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Marseille, chargée du dossier de la tuerie d'Auriol.

Ces auditions, intervenant quinze mois après le début de l'enquête, ont porté sur les relations existant entre le R.P.R. des Bouches-du-Rhône et le SAC marseillais. Plusieurs correspondances entre les responsables du Service d'action civique et le parti gaulliste avaient été saisies au cours de l'enquête. M. Comiti, qui estime *« normal »* d'avoir été entendu *« en tant que responsable du R.P.R. »*, nous a déclaré avoir été *« très impressionné par le sérieux et le souci de vérité dont fait preuve le juge d'instruction »*. – *(Corresp. rég.)*

Le Conseil d'État estime que l'extradition de M. Piperno était légale

Le Conseil d'État vient de rejeter la requête de M. Francesco Piperno dirigée contre le décret du 17 octobre 1979, qui accordait aux autorités italiennes son extradition. M. Piperno, inculpé avec vingt-cinq autres ressortissants de plusieurs crimes ou délits liés à la séquestration et à l'assassinat d'Aldo Moro et arrêté à Paris à la suite d'un autre mandat d'arrêt décerné contre lui peu de temps auparavant, fit l'objet le 10 septembre 1979 d'une demande d'extradition de la part des autorités italiennes.

Saisie de cette demande, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris émit le 17 septembre 1979 un avis favorable partiel en ce qui concerne les deux seuls chefs de complicité dans la séquestration et l'assassinat d'Aldo Moro. Et c'est dans ces limites que, le même jour, le gouvernement français prononça l'extradition de M. Piperno : l'intéressé fut remis aux autorités italiennes dès le lendemain.

M. Piperno attaqua le décret d'extradition devant le Conseil d'État. Sa requête vient d'être rejetée par une décision du 13 octobre 1982. Le Conseil d'État a, d'une part, admis que la procédure suivie devant la chambre d'accusation, au cours de laquelle les avocats de M. Piperno avaient pu valablement exercer les droits de la défense, avait été régulière. Il a, d'autre part, jugé que les crimes dont l'intéressé était inculpé n'étaient pas politiques par leur objet et que le fait qu'ils aient été commis, selon le mandat d'arrêt, en raison des fonctions publiques exercées par Aldo Moro ne suffisait pas, compte tenu de leur gravité, à leur donner un caractère politique. Pour cette raison, il entrait dans le champ d'application de la convention d'extradition franco-italienne du 12 mai 1970.

LETTRES

L'ÉCRIVAIN GILBERT SIGAUX EST MORT

L'écrivain Gilbert Sigaux est décédé mardi 12 octobre, à son domicile, dans le Val-d'Oise, des suites d'une longue maladie. Il était âgé de soixante-quatre ans.

[Né le 4 mai 1918, à Lure (Haute-Saône), Gilbert Sigaux a fait ses études au lycée du Parc et à la faculté des lettres de Lyon, jusqu'à la déclaration de guerre en 1939 qui l'empêche d'achever une licence de philosophie. Il était licencié ès-lettres. On le retrouve ensuite dans les milieux de l'imprimerie, de l'édition, de la presse écrite et parlée. Il collabora notamment aux maisons d'édition Hachette, Julliard et Calmann-Lévy. Il a été journaliste à *Combat*, à la *Gazette des lettres*, dont il fut le secrétaire de rédaction. Il a collaboré aussi aux *Nouvelles littéraires*, à *Preuves*, *Carrefour*, *la Nef*, la *Revue de la pensée française*.

Il a aussi enseigné au Bryn Mawr College, aux Etats-Unis, et au Conservatoire national d'art dramatique.

En 1946, il publie son premier roman, *les Grands Intérêts*, suivi de *Terre lointaine* en 1947 puis des *Chiens enragés* — récit court et dur, dans lequel ses héros luttent pour la vérité contre la raison d'Etat, et qui lui vaudra le prix Interallié 1949 — et *Fin* en 1951. Il a écrit un essai, *Vingt ans en 1951*, en collaboration avec Robert Kanters.

Passionné d'édition — il était directeur littéraire au Cercle bibliophile à Genève, — Gilbert Sigaux a contribué à une centaine d'éditions critiques, notamment de Jules Renard, Maupassant, Zola, Mac-Orlan, Simenon, Kessel, Conan Doyle, Labiche et d'Alexandre Dumas qu'il a complété, pour la Pléiade, par de précieuses annexes. Il est l'auteur aussi d'adaptations théâtrales, notamment des œuvres d'Ibsen.]

M. BERNARD-HENRI LÉVY NOMMÉ CONSEILLER AU LIVRE DE POCHE POUR LA NON-FICTION

Chez Hachette, on annonce que M. Bernard-Henri Lévy va entrer au Livre de Poche au côté de Frédéric Ditis, à titre de conseiller pour la non-fiction.

Il sera notamment responsable d'une collection d'essais de haut niveau qui devrait être le pendant de la collection littéraire « Biblio » créée cette année. Cette collection commencera au printemps 1983, date du trentième anniversaire du Livre de Poche.

On peut se demander ce qui va advenir de « Pluriel », autre collection au format de poche publiée par Hachette, spécialisée elle aussi dans les essais, les sciences humaines et la non-fiction. Créée en 1977, la collection « Pluriel, que dirige Georges Liébert, n'est plus rattachée depuis la fin 1981 au Livre de Poche, mais directement à Hachette pour la diffusion et la fabrication. Elle a publié quatre-vingts titres et en annonce une vingtaine pour 1982.

Par ailleurs, Bernard-Henri Lévy vient d'entrer au comité de direction des Editions Grasset qui comprend MM. Fasquelle, Berger, Méry, Nourrissier.

● *Le prix mondial Cino Del Duca*, d'un montant de 200 000 F, a été décerné à l'écrivain turc Yachar Kemal, l'auteur de *Memed Le Mince*. Son œuvre épique, consacrée aux paysans d'Anatolie, est traduite actuellement chez Gallimard, qui vient de faire paraître *Tu écraseras le serpent*.

CARNET

Naissances

— M. et Mme Jean Noël ont la joie de faire part de la naissance de leur petite-fille

Marie-Pierre,

sœur de Sabine et de Yannick, chez Jean-Pierre et Florence Jamet, le 5 septembre 1982.

7, avenue Ferdinand-Buisson, Paris-16e.
12, rue Fallempin, Paris-15e.

— Ortrud Wiest-Sète et Arnaud Sète ont la joie d'annoncer la naissance d'

Olivier,

à Budapest, le 12 octobre 1982.
Vadrozsa U. 3
H - 1022 - Budapest.

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Jacques CHOQUET,
née Andrée Goetschel,

survenu le 12 octobre 1982, à l'âge de soixante-sept ans.

De la part de :
M. Jacques Choquet, son époux,
M. et Mme Claude Bargas et leurs enfants,
Ses enfants et petits-enfants,
Mme Jacques Forest et ses enfants.

Le service religieux sera célébré, le vendredi 15 octobre à 14 heures, en l'église Notre-Dame-des-Otages, 81, rue Haxo, Paris-20e.

L'incinération aura lieu, le mardi 19 octobre, à 12 h 30, au Crématorium du cimetière du Père-Lachaise.

9, rue Jules-Dumien,
75020 Paris.

— Mme Marcel Cosson,
M. et Mme Jean-Michel Morellet et leur fille,
M. et Mme Gilles Cosson et leurs enfants,
M. et Mme Alain Cosson et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Chardot et leurs enfants,
Et toute leur famille,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-troisième année, de

M. Marcel COSSON,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien contrôleur général d'E.D.F.-G.D.F.,
président honoraire de la Croix-Rouge de Meurthe-et-Moselle,

endormi dans la paix du Seigneur le 9 octobre 1982.

77, rue Isabey,
54 Nancy.

— Nous apprenons le décès de

Sylvère CLOUZET,

survenu subitement le 13 octobre, dans sa soixante-dix-septième année au Teil (Ardèche).

L'inhumation a lieu dans la plus stricte intimité.

De la part de :
Marie-Louise Clouzet, son épouse,
et de Maxime et Colette Clouzet, ses frère et nièce.

[Sylvère Clouzet avait été avant la guerre, secrétaire de rédaction à l'agence d'information « Radio ». Après la libération, il devint chef des informations au « Parisien libéré », puis rédacteur au « *Monde* », avant de se fixer à Rabat, où il exerça pendant vingt ans les fonctions de rédacteur à l'« Echo du Maroc » et de correspondant de l'Agence centrale de presse.]

— Les familles Reybet-Degat, Dalleau, Pratx, Juillard, Gondrand, Poilroux, Crassous, Jamme, ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul DEGAT,

survenu à Paris, lundi 12 octobre. Les obsèques auront lieu, vendredi 15 octobre, à 9 heures, en l'église Sainte-Pauline du Vésinet, Le Pecq.

— L'Institut national polytechnique de Grenoble
a l'immense tristesse de faire part du décès accidentel de

M. Philippe LE ROY,
professeur d'université à l'I.N.P.-G.,
directeur de l'Ecole nationale supérieure d'hydraulique,
ancien élève de l'Ecole normale supérieure,

survenu le 9 octobre 1982.

[Né le 9 juin 1934 à Laval, élève de l'École normale supérieure, agrégé et docteur ès sciences, M. Le Roy a été nommé maître de conférences à l'I.U.T. A de Grenoble en octobre 1968 et professeur d'université en 1976. Il était directeur de l'Ecole nationale supérieure d'hydraulique de l'Institut national polytechnique de Grenoble depuis 1980.]

— Mme Jean Poidevin,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean POIDEVIN,

rappelé à Dieu le 13 octobre 1982.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le vendredi 15 octobre à 14 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, 23, place Etienne-Pernet, Paris-15e.

83, rue Saint-Charles,
75015 Paris.

— Nous apprenons le décès du **vice-amiral André ROBERT,**
ancien commandant des forces navales en Grande-Bretagne pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Il était âgé de quatre-vingt-neuf ans.

[Né le 9 août 1893 à Angers (Maine-et-Loire), le vice-amiral André Robert était ancien élève de l'Ecole navale où il était entré en octobre 1911. Après avoir servi sur la « Jeanne d'Arc » et la « Gloire » pendant la première guerre mondiale, il devient lieutenant de vaisseau. De 1919 à 1940 il occupe des fonctions à la division navale du Levant, à l'état-major de la marine en Indochine et finalement à la sous-direction du port de Brest. En 1941, il dirige l'intendance maritime à Londres. Deux ans plus tard, il devient chef d'état-major des forces navales en Grande-Bretagne, puis, en 1944, est nommé contre-amiral. Il est alors chargé du commandement des forces navales en Grande-Bretagne et devient peu après, chef de la mission navale française. En 1945, il est préfet maritime de Brest et un an plus tard vice-amiral. Connu et apprécié pour sa brillante carrière militaire, le vice-amiral André Robert avait, après sa retraite prise en 1953, été impliqué en 1960 dans une vaste escroquerie, l'affaire Dilasser.]

— Mme Liliane Temime-Girard,
M. Serge Girard et leurs enfants, Agnès et Olivier-Raoul,
Mme Renée Toubiana et sa fille,
Mme Gaby Attali et ses enfants,
La famille et leurs amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Georgette TEMIME,
née LÉVY,

Les obsèques auront lieu, le venleur mère, grand-mère, sœur et amie, survenu à Nice le 12 octobre 1982. dredi 15 octobre, au cimetière de Bagneux.

Réunion à 11 heures, porte principale.

Remerciements

— Viviane Abrouk remercie sincèrement tous ceux qui lui ont témoigné leur sympathie, après le décès de

Madani ABROUK,

survenu le 1er juin à Alger et fait part de la naissance, le 11 octobre, de leur fils

Carim Madani,

28, boulevard des Frères-Reboul,
30400 Villeneuve-lès-Avignon.

— Le docteur Gilbert Zerah,
Philippe et Thierry, ses enfants,
Mme Maurice Bouniol, sa mère,
Et toute la famille,
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées pour le décès de leur chère et regrettée

Elizabeth ZERAH,
née BOUNIOL,

adressent leurs vifs remerciements et prient d'assister aux prières (drache de 8 jours), le samedi 16 octobre 1982, à 11 h 30 précises à la synagogue de Vincennes, 30, rue Céline-Robert à Vincennes (métro Saint-Mandé).

Anniversaire

— Pour le quatrième anniversaire de son accident, des prières seront dites à la mémoire de

Elie (Lolo) HABIB,

le dimanche 17 octobre, à 18 h 30, au centre communautaire, 19, boulevard Poissonnière, 2e étage, 75002 Paris.

— Pour le quatrième anniversaire de sa mort, Boris demande d'avoir une pensée affectueuse pour son grand-père

Jacques HERTZOG,

le 15 octobre 1982.

Avis de messes

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

André de LAUBADÈRE,

une messe sera dite, le dimanche 17 octobre 1982, à 11 h 15, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, Paris-1er.

SPORTS

TENNIS

Mats Wilander entre dans l'équipe Peugeot-Rossignol

Le Suédois Mats Wilander, qui vient de rééditer à Barcelone son « coup » de Roland-Garros en battant successivement le Tchécoslovaque Lendl et les Argentins Clerc et Villas, doit rejoindre, le 1er janvier prochain, le néo-Américain Kriek (1), l'Equatorien Gomez, les Américains Mayotte et Buehning et l'Argentin Clerc au sein de l'équipe commanditée par Peugeot et Rossignol, qui a notamment à son palmarès, ces derniers mois, les Internationaux d'Australie, d'Italie, et six tournois du Grand Prix.

Entraînée depuis sa création, en 1980, par Bob Brett qui vient de prendre en charge des joueurs sous contrat avec le club McCormack, notamment le jeune Français Guy Forget, cette équipe, qui procure une assistance technique de plus en plus nécessaire aux joueurs lâchés dans la jungle de l'open, sera désormais supervisée par l'ancien joueur américain de Coupe Davis, Fred McMair, âgé de trente-deux ans.

Premier fabricant de skis au monde, Rossignol a acquis une expérience des rapports avec les champions sportifs dans les compétitions alpines. Sa branche tennis a bénéficié, au-delà de toute espérance, de la victoire de Wilander à Paris, avec une raquette à tamis surdimentionné. La firme de Voiron vient cependant de lancer une raquette en métal et carbone de dimension traditionnelle, signée par Kriek.
— A. G.

(1) Né à Pangola (Afrique du Sud), en 1958, Kriek, qui n'avait pas satisfait aux obligations militaires dans son pays d'origine, vient d'obtenir un passeport des Etats-Unis, pays où il est installé depuis 1978.

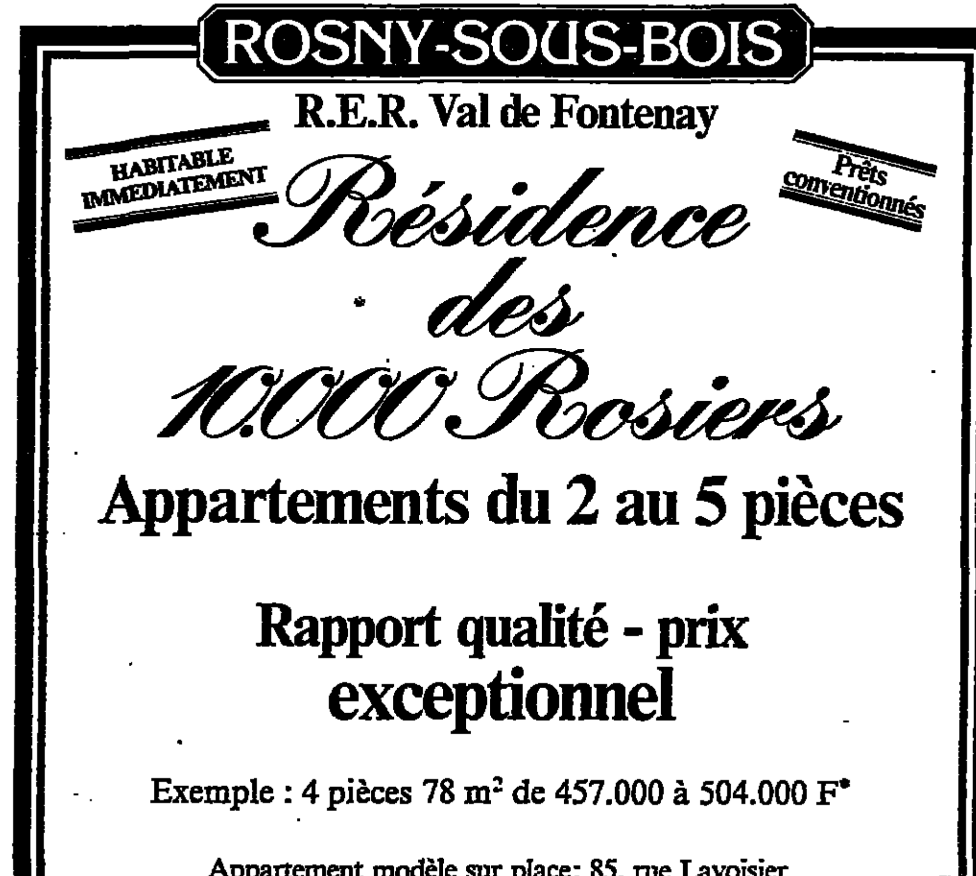
FOOTBALL

La crise de l'A.S. Saint-Etienne

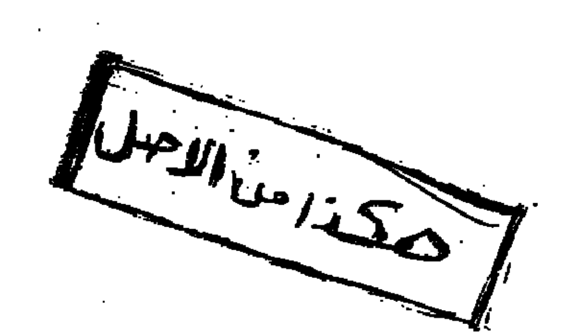
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRA SE RÉUNIR AVANT LE 1er DÉCEMBRE

(De notre correspondant régional.)

Lyon. — La première chambre civile de la cour d'appel de Lyon a rendu, mercredi 13 octobre, un arrêt ordonnant la réunion d'une assemblée générale de l'Association sportive de Saint-Etienne avant le 1er décembre. Cette décision est, à première vue, favorable à l'ancien président M. Roger Rocher, qui souhaitait la réunion de cette instance pour notamment y être réélu ainsi que huit de ses amis. Mais d'autres péripéties judiciaires, portant cette fois sur le fond de l'affaire, la « caisse noire » des Verts, sont possibles sinon probables avant cette date butoir du 1er décembre. L'assemblée générale pourrait être convoquée pour le 29 novembre.
C. L.







DÉFENSE

AU CAMP DE CANJUERS

M. Mitterrand assiste pour la première fois à trois exercices de l'armée de terre

M. François Mitterrand doit assister, vendredi 15 octobre, au camp de Canjuers (Var), à une série de trois exercices de l'armée de terre qui lui seront présentés par le chef d'état-major, le général Jean Delaunay. Le président de la République assistera à l'offensive, dans le cadre supposé d'une guerre en Europe, d'un groupement blindé et mécanisé, renforcé par l'artillerie ; puis à la conquête d'une tête de pont située fictivement en outre-mer, par héliportage et mise en batterie d'un groupement blindé sous couvert de l'aviation tactique ; enfin, au tir d'une maquette grandeur nature du missile nucléaire tactique Pluton. C'est la première visite du chef de l'État à l'armée de terre et on note qu'elle intervient alors que la rigueur budgétaire pour 1983 et le projet d'un nouveau « modèle » d'armée, annoncé en septembre par le premier ministre, sont très diversement commentés par l'institution militaire.

« Entre une dissuasion absolue, véritable ligne Maginot nucléaire à la Gallois, et une gendarmerie, devenue une quatrième armée au service d'une défense territoriale repliée sur l'hexagone, quelle place reste-t-il au corps de bataille aéroterrestre installé de part et d'autre du Rhin ? »

Cette interrogation, de nombreux officiers la formulent aujourd'hui. Parfois en termes polémiques, pour traduire leur inquiétude sur le sort de l'armée de terre après des déclarations récentes du premier ministre et du ministre de la défense sur un projet de « nouvelle armée » pour les prochaines années, le plus souvent en termes plus pondérés, nuancés et quasi professionnels, comme s'ils préféraient masquer leur anxiété derrière une volonté nettement affirmée de coopérer avec le gouvernement actuel à la définition de cette nouvelle armée.

Quelles que soient, finalement, les motivations de ces cadres de carrière, une constatation s'impose : l'institution militaire, et plus spécialement l'armée de terre, sait qu'il va lui falloir apporter sa pierre au changement et, après d'autres institutions, faire la preuve de son esprit d'innovation. L'occasion est là, qui se présente.

L'an prochain, en effet, le Parlement devra examiner une loi d'engagement quinquennal des crédits militaires, jusqu'à la fin du septennat de M. François Mitterrand. Comme c'est l'usage depuis les débuts de la Vᵉ République, ce texte constitue la charte fondamentale qui lie le pouvoir politique et l'outil militaire à son service. C'est donc l'occasion d'un débat national sur les missions des armées françaises, leur coût, leur volume, leur organisation et leur équipement.

Divergences

Mais là où le bât commence de blesser, c'est lorsque officiers et sous-officiers de métier – cherchant à percer les intentions du gouvernement – ne trouvent pas dans les écrits, les propos ou les décisions des responsables politiques, matière à être rassurés sur la cohérence des desseins officiels.

Dans l'armée de terre, qui est probablement la plus préoccupée, on en veut volontiers pour preuve le manque de concertation apparu, le mois dernier, entre MM. Pierre Mauroy et Charles Hernu sur le service militaire. Le premier ministre a plaidé pour l'instauration, le moment venu, d'un service à durée variable. Le ministre de la défense a aussitôt réaffirmé son souci d'améliorer, d'abord, le contenu du service, renvoyant à plus tard la discussion sur sa durée.

Or qui oserait nier que la manière dont le service militaire sera, en fin de compte, accompli, dépend d'une réflexion préalable et plus générale sur l'organisation de la l'armée de terre ? Donner aux cadres l'impression que le premier ministre est plus désireux, sinon plus pressé, que son ministre de la défense de modifier radicalement une pièce essentielle du puzzle, c'est encourager la spéculation, qui a cours aujourd'hui dans les armées, à propos de l'existence de divergences au sein même du gouvernement sur la nature et le rythme du changement à imprimer à l'institution.

Dilemme

Certes, on remarque bien, déjà, la triple et ferme priorité dont bénéficient l'armement nucléaire, la gendarmerie et les forces d'assistance rapide, jadis baptisées forces d'intervention.

Toutes armées confondues, l'armement nucléaire tend à devenir cette dissuasion absolue de David contre Goliath, véritable paravent censé protéger le donjon national, même si l'on doit déplorer des retards croissants dans la réalisation de certains projets. La gendarmerie est considérée comme le bras séculier de la sécurité républicaine contre les menaces terroristes et paramilitaires sur le sol national. Les forces d'assistance rapide, enfin, sont l'instrument d'une diplomatie qui rêve d'établir un nouvel ordre international.

En revanche, on perçoit plus confusément, depuis 1981, la tâche que le gouvernement veut confier au corps de bataille – la Iʳᵉ armée appuyée par la force aérienne tactique – dans l'ensemble du dispositif militaire français. Précisément, ce corps de bataille, qui représentait jusqu'à présent une force complémentaire de la dissuasion et chargée de contenir un agresseur par la menace de ses armes nucléaires tactiques, s'émeut, aujourd'hui, d'entendre les principaux responsables politiques évoquer les perspectives d'une nouvelle armée.

Le renforcer sans excès, c'est contraindre un agresseur à user de très grands moyens pour en venir à bout et, donc, à courir le risque soit d'avoir à se retirer, soit de prendre l'initiative de l'escalade nucléaire. L'affaiblir outre mesure, c'est permettre à un adversaire de donner l'assaut avec des moyens classiques supérieurs et se placer, soi-même, en situation d'avoir la responsabilité d'ouvrir le feu nucléaire.

C'est le dilemme qu'aura à trancher le conseil de défense, présidé par le chef de l'État, lorsqu'il devra – pour la préparation de la charte quinquennale et au travers de ses réflexions sur une déflation des effectifs militaires – fixer le rôle, l'organisation, le volume et l'équipement de ce corps de bataille aéroterrestre.

JACQUES ISNARD.

DEUX CENT MILLE HOMMES

Avec son poste de commandement du temps de paix installé à Strasbourg, la Iʳᵉ armée, commandée actuellement par le général Jacques de Barry, peut réunir, pour des opérations sur le théâtre européen, jusqu'à trois corps d'armée dont les états-majors sont situés à Metz, Baden (Allemagne fédérale) et Saint-Germain-en-Laye. En temps de guerre, ces deux ou trois corps d'armée sont renforcés par des divisions d'infanterie.

La Iʳᵉ armée rassemble jusqu'à 200 000 hommes qui disposent de 3 000 engins blindés, 400 pièces d'artillerie et 400 hélicoptères. Elle met en œuvre 42 batteries de missiles nucléaires tactiques Pluton.

Cette unité bénéficie de l'appui de la Force aérienne tactique (Fatac), un commandement installé à Metz sous les ordres du général Michel Forget et capable de déployer jusqu'à 350 avions réunis en sept escadres, parmi lesquels des appareils Mirage III-E et Jaguar armés de bombes nucléaires.

Tant à la Iʳᵉ armée qu'à la Fatac, les armes nucléaires tactiques, d'une puissance qui varie entre 10 et 25 kilotonnes, sont sous les ordres directs du chef de l'État.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vente après liquidations de biens Palais de Justice de PARIS, le jeudi 21 octobre 1982, à 14 heures
APPARTEMENT
compr. 2 pces princ., sous-sol bât. A avec empl. de voiture égal. au ss-sol dans ensemble immobilier
58 à 66, avenue de Robinson et rue Edmont-About sans nᵒ à l'angle de ces deux voies au
PLESSIS-ROBINSON (92)
MISE A PRIX : 80 000 F
S'adr. Mᵉˢ Bethout et Léopold-Couturier, av. ass., 14, rue d'Anjou ; Mᵉ Regnard, synd. à Paris, 169, r. St-Jacques. Ts av. près T.G.I. de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil, et sur lieux pour visiter.

Vente s/saisie im. Pal. just. de Nanterre Mercredi 27 oct. 1982, à 14 h, UN LOT
STUDIO PLESSIS-ROBINSON (92)
9 à 17, rue de Malabry et sans nᵒ rue de l'Etang-de-l'ecoute-s'il-pleut nᵒ E 26, 3ᵉ étage, bâtiment E : entrée, chambre, salle d'eau avec W.C.
MISE A PRIX : 40.000 F. S'adresser Mᵉ B. VOSS, avocat CHAVILLE (92) 67, av. Roger-Salengro, tél. : 750-51-41

Vte s/sais. im. Pal. Just. ÉVRY (91) r. Mazières, Mardi 26 oct. 1982 à 14 h
IMMEUBLE Lieudit LES PASTOUREAUX
BRUYÈRES-LE-CHATEL (91)
Parcelle 0 a 89 ca. Cad. sect. A nᵒ 429
Parc. 5 ha 31 a 96 ca. Cad. sect. A nᵒ 24
M. à P. 80.000 F Cons. oblig. pour ench.
S'ad. Mᵉ du Chalard av. 077-15-57

Vente s/sais. imm. Palais Justice Paris Jeudi 28 octobre 1982, 14 heures
UN APPARTEMENT
comp. 1 p. pr. et CHAMBRE au 6ᵉ ét. CAVE dans un imm. à Paris 12ᵉ
69, rue CROZATIER
Mise à Prix : 30.000 F.
S'adr. à Mᵉˢ BETHOUT et LÉOPOLD-COUTURIER, 14, d'Anjou Paris 8ᵉ (265-92-75) avoc. ass., M. PINOT huissier Paris, 12, r.-Bayen
Ts av. pr. tri. de gde inst. Paris Bobigny, Nanterre, Créteil. S/ lieux p. vis.

Vente sur saisie immobilière Palais de Justice d'Evry (91) rue des Mazières mardi 26 oct. 1982, 14 heures
En un seul lot
PARCELLES DE TERRE
cadastrées sect. H nᵒ 199 pr 10 a 93 ca, nᵒ 200 pr 6 a 89 ca, nᵒ 201 pr 6 a 51 ca, nᵒ 202 pr 22 ca, nᵒ 203 pr 6 a 99 ca.
Et les constructions y édifiées angle de la RN 191 et de la rue des Alouettes et angle de la RN 191 et de la rue des Champs, à
BOISSY-LE-CUTTE (91)
Mise à prix : 80 000 F
Cons. préalable indisp. pr enchérir
Rens. Mᵉˢ TRUXILLO & AKOUN, Avts ass. à EVRY (91), 4, bd de l'Europe, tél. 079-39-45

VENTE s/sais. imm. au Pal. de Just. Versailles, Merc. 27 oct. 1982, à 10 h
UNE PROPRIÉTÉ à PLAISIR (78)
ldit « La Bataille », type « CEDRE », sur 2 niveaux. Garage double. Jardin.
Contenance totale : 745 m²
MISE A PRIX : 250 000 F
S'ad. Mᵉ Maurice COYDON, avocat, 65, bd de la Reine, VERSAILLES, tél. 951-21-93 et 953-45-60 et à RAMBOUILLET, 10, rue G.-Lenôtre, tél. 483-34-17. Au greffe du Trib. Gde Inst. Versailles. S/lieux pour visiter.

Vte Pal. Evry (91) 2 nov., 14 h
NUE PROPté [illegible] à MOULIN GALANT par CORBEIL-ESSONNES (91)
22, Grande-Rue. M. à P. 30 000 F (avec faculté baisse 1/4 puis 1/3 en cas de non-enchère). Rens.
SCP [illegible] ROUZIES T. 077-08-10
Avocats à Evry (91) 3, r. Village

Vente s./sais. immob. Palais Justice à Bobigny, mardi 26 oct. 1982, à 13 h 30
UN APPARTEMENT
compr. 3 p. princ., rez-de-ch., Bât. A2, esc. 5, CAVE, ds ens. immob.
CLICHY-SOUS-BOIS (93)
Allée Maurice-Audin, sans nᵒ Chemin des Postes, sans nᵒ
M. à P. : 32.000 F. - S'ad. Mᵉ BETHOUT et LÉOPOLD-COUTURIER, avoc. associés, 14, r. d'Anjou, PARIS-8ᵉ. Tél. 265-92-75.
Ts avoc. pr Trib. Gde Inst. Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil - S/lieux pour visiter.

Vente au Palais de Justice de CRÉTEIL - Jeudi 21 octobre 1982 à 9 h 30
En quatre lots
3 APPARTEMENTS au KREMLIN-BICÊTRE (94)
de chacun 2 pièces, cuisine, dans le bâtiment A
LOCAL utilisé comme GARAGE
dans le bâtiment J, 6, rue du Général-Leclerc
MISES A PRIX
60.000 FRANCS CHAQUE APPART. - 5.000 FRANCS LE GARAGE
S'ad. à la SCP LE SOURD-DESFORGES, avt, 27, quai Anatole-France à PARIS-7ᵉ (551-31-60) : Mᵉ Serge CONTI, avt, 29, av. d'Eylau à PARIS-16ᵉ (727-70-00) : Mᵉ GIRARD, syndic, 116, bd Saint-Germain à PARIS-6ᵉ. Tous avocats près les T.G.I. PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRÉTEIL.

Vente au Palais de Justice de Paris, après liquidation de biens le jeudi 21 octobre 1982 à 14 heures - En un seul lot
ENSEMBLE INDUSTRIEL à BOMMARTIN-LE-SAINT-PÈRE (52)
4 BATIMENTS, superficie totale développée de 1 640 mètres carrés
Lieudit « Derrière l'église », rue de Givaucourt, édifiés sur neuf parcelles de terre d'une contenance totale de 65 ares 4 centiares - LIBRE
MISE A PRIX : 250 000 FRANCS
S'ad. pr ts rens. à Mᵉ LYONNET DU MOUTIER, avocat à Paris, 182, rue de Rivoli à Paris-1ᵉʳ, tél. : 260-48-09.
Mᵉ B. MEILLE, 79, rue du Temple à Paris-3ᵉ. Au greffe du T.G.I. de Paris où le cahier des charges est déposé. Et sur les lieux pour visiter.

Vente après liquidation des biens au Palais de Justice de Paris le JEUDI 21 OCTOBRE 1982, à 14 heures
MAISON D'HABITATION à NANGIS (77)
ET DIVERS BATIMENTS A USAGE COMMERCIAL ET INDUSTRIEL
sur terrain de 1873 mètres carrés
26 et 28, rue Aristide-Briand
MISE A PRIX : 500.000 FRANCS
S'adr. pour renseignements : Mᵉ Bernard MALINVAUD, avocat à PARIS-7ᵉ, 19, avenue Rapp, tél. : 555-86-37 : Mᵉ GOURDAIN, syndic à PARIS, 174, boulevard Saint-Germain. A tous avocats près les T.G.I. de PARIS, BOBIGNY, CRÉTEIL et NANTERRE.

VENTE sur licitation au Palais de Justice d'Evry, rue des Mazières le MARDI 26 OCTOBRE 1982, à 14 heures
UN LOCAL à usage COMMERCIAL
80, rue Gabriel-Péri et 22, rue des Camélias
à VIGNEUX-sur-SEINE
MISE A PRIX : 100.000 FRANCS
S'adresser pour renseignement à Mᵉ AKOUN et TRUXILLO Avts demeurant à EVRY (91), 4, boulevard de l'Europe. Téléphone : 079-39-45. Au greffe du Tribunal de grande instance d'EVRY où le cahier des charges est déposé.

VENTE SUR SAISIE IMMOBIL., au Palais de Justice d'EVRY (91) rue des Mazières, LE MARDI 26 OCTOBRE 1982, à 14 heures.
UN APPARTEMENT et UN PARKING
Résidence « LE BRAS DE FER » au 4ᵉ étage à gauche
ALLÉE DU POURQUOI-PAS numéro 3
à EVRY (Essonne)
MISE A PRIX : 130 000 FRANCS
Consignation indispensable pour enchérir
Renseignements : Mᵉ TRUXILLO et AKOUN, avocats-ass. à EVRY (91) 4, boulevard de l'Europe. Téléphone : 079-39-45.

Vente sur liquidation de biens au Palais de Justice à Paris le JEUDI 21 OCTOBRE 1982, à 14 heures - EN TROIS LOTS
1ᵉʳ Lot - PETITE PROPRIÉTÉ
comp. PAVILLON élevé s/cave d'un r.-d-ch. comp. véranda, ent., gde cuis. am. plac. de rang., dég. int. p. accès à s. d. bains, 5 pl. de rang., séj. av. esc. rustique et tablettes de rangt., studio av. accès, gde porte vitrée ayant un acc. s/jard., pte terrasse, perron, ch. contiguë et d'un ét. comp. de 2 ch. mans. - jardin d'agr. et fruit. - 2 gar. poulailler, pig. et clap. - pt bassin et rocher - LOUÉ
3, av. André-Dreyer à CHAMPIGNY-S-MARNE (Val-de-M.)
MISE A PRIX : 200.000 FRANCS
à MERLIMONT (Pas-de-Calais)
2ᵉ Lot - TERRAIN « Lieudit le Parc »
Bd. de Stella-Plage sans numéro et av. du Parc sans numéro cadastré section E, nᵒ 1002, pour 800 mètres carrés
MISE A PRIX : 10.000 FRANCS
3ᵉ Lot - TERRAIN « Lieudit La Plage »
Av. de Belgique sans numéro et rue de la Canche sans numéro cadastré section E nᵒ 39 pour 676 mètres carrés
MISE A PRIX : 10.000 FRANCS
S'adr. à Mᵉ LYONNET DU MOUTIER, av., 182, r. de Rivoli, Paris 1ᵉʳ Tél. : 260-48-09. Mᵉ Bernard MEILLE, synd., 79, r. du Temple, Paris 3ᵉ
Au greffe des criées du T.G.I. de Paris, où le cahier des charges est déposé
Et sur les lieux pour visiter

Vente sur folle enchère et sur baisse de mise à prix au Palais de Justice à Paris, le JEUDI 4 NOVEMBRE 1982, à 14 heures.
EN UN SEUL LOT :
UN APPARTEMENT
au premier étage
de 6 pièces principales
salle de bains, cabinets de toilette - Deux caves
DEUX CHAMBRES DE SERVICE
dans un immeuble sis à
PARIS (17ᵉ)
20, rue de Tilsitt
(angle avenue Mac-Mahon)
MISE A PRIX : 700.000 FRANCS
S'adresser à Mᵉ Jean NOUEL, avocat à la Cour, 26, boulevard Raspail à PARIS (7ᵉ), tél. 544-10-33.

Vente au Palais de Justice de Paris Lundi 25 octobre 1982, à 14 heures
UNE PROPRIÉTÉ
786 m² - paraissant LIBRE DE LOCATION
à EGUILLY-SOUS-BOIS (10)
Mise à prix : 60 000 F
S'ad. Mᵉ B. de SARIAC, av. à Paris, 70, av. Marceau. Tél. : 720-82-38
Mᵉ SAGETTE, syndic.

Cab. de Mᵉ Georges LE PAPE, av. à NIMES, 31, r. de l'Aspic VENTE aux Ench. au Pal. de Just. à Nîmes, le JEUDI 21 OCT. 1982, à 9 h
UN DOMAINE
à NIMES Route Saint-Gilles SUPERF. 48 ha env.
MISE A PRIX : 2 700 000 F
Enchères par Ministère d'Avocat
S'ad. p/rens. Mᵉ Georges LE PAPE

Vente sur surenchère après saisie immobilière, Palais de Justice de PARIS, le JEUDI 28 OCTOBRE 1982, à 14 h
UN ENSEMBLE IMMOBILIER A PARIS (10ᵉ)
55-57-59-61, BOULEVARD MAGENTA
comp. d'une BOUTIQUE au rez-de-ch. de 413 m² et dépendances au sous-sol de 339,80 m²
M. à P. : 1.980.000 F. S'ad. Mᵉ Danielle BERNARD
avocat, 70 bd de Port-Royal, PARIS-5ᵉ. Tél. 337-92-99 et 43-95.
Tous avocats près les Tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, CRÉTEIL et NANTERRE. Sur les lieux pour visiter.

VENTE SUR SAISIE IMMOB. AU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS Bd du Palais, le JEUDI 28 OCTOBRE 1982, à 14 heures
EN QUATRE LOTS :
PARIS 6ᵉ - 87, rue de SÈVRES
1) **APPART.** Ent., s. de séj. ch., cuis., cave Bat. A, 2ᵉ étage.
2) **APPART.** Entr., s. de séj., chambre, cuis. Bât. A, 2ᵉ étage. Cave bât. C
3) **APPART.** Entrée, cuis., s. de séj. Bât. A, 2ᵉ étage.
4) **APPART.** Ent. Cuis. Séj. Bâtiment A, 2ᵉ étage.
M. à P. 1) 40.000 F. - 2) 100.000 F. - 3) 80.000 F. - 4) 30.000 F.
S'ad. Mᵉ NICOLAS Avocat PARIS
9, rue Moncey. A tous avocats près Tribunal de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, CRÉTEIL et NANTERRE

Vente sur publications judiciaires au Palais de justice de VERSAILLES le mercredi 27 octobre 1982, à 10 heures
UNE GRANDE PROPRIÉTÉ
dite « Les Pins » comprenant : 1ᵉ MAISON PRINCIPALE : rez-de-chaussée, grand salon, salle à manger, 2 ch., 2 s. de bs, vest., s. eau, w.-c., lingerie, 1ᵉʳ ét : 2 ch., 2 s. bns. Chauff. fuel – cuisine double.
2ᵉ MAISON GARDIEN : 2 ch., 2 cuis., 1 s. bns, w.-c., chauf. fuel
3ᵉ DIVERS BATIMENTS : chenil, grand parking et abri, orangerie, piscine chauffée et filtrée. Chemin des Cotes Montbron.
5 hectares 41 ares 62 centiares
LES LOGES EN JOSAS (78)
MISE A PRIX : 2 500 000 Francs
S'adresser : Mᵉ RAVIART, Avocat à Versailles, 13 bis, avenue de Saint-Cloud. Téléphone : 950-03-12. – Mᵉ BLANCHON-FABRE, Avocat à Versailles, 14, rue André-Chénier. Téléphone : 950-44-78.

Adjudication le samedi 6 novembre 1982, à 15 heures, en l'Etude de Mᵉ JULIEN-SAINT-AMAND, notaire à 95270 LUZARCHES (tél. 471-00-03), D'UN **PAVILLON LIBRE A SAINT-MARTIN-DU-TERTRE (95)** de 4 pièces, jardin 532 m². MISE A PRIX 342.000 F. S'adresser au Notaire.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de PARIS le JEUDI 21 OCTOBRE 1982, à 14 heures – EN UN SEUL LOT
IMM. EN COURS DE CONSTRUCTION
élevé sur cave, d'un rez-de-chaussée et de quatre étages
contenance : 205 m² d'après titres et 275 m² d'après mesurage
16, rue Jouvenet et square Jouvenet
à PARIS 16ᵉ arrondissement
MISE A PRIX : 3 000 000 de FRANCS
S'ad. pr ts rens. S.C.P. de GRANVILLIERS-LIPSKIND-SOMMELET avts, 170, bd Haussmann, PARIS 8ᵉ. Tél. : 562-64-00 – Au greffe des Criées du T. de Gde Instance de PARIS où le cahier des charges est déposé – A ts avts près les T.G.I. de PARIS, BOBIGNY, CRÉTEIL et NANTERRE
Et sur les lieux pour visiter

Le Monde

culture

MUSIQUE

« GREAT DAY IN THE MORNING »

Bob Wilson et Jessye Norman

Dans *Great Day in the Morning*, présenté le 12 octobre au Théâtre des Champs-Élysées, Bob Wilson, pour la première fois, est confronté à un univers qui ne sort pas entièrement de son « imaginaire », celui du *spiritual*, et avec un personnage de grande envergure qu'il n'a pas créé, Jessye Norman. Il semble bien qu'il y ait eu d'abord rencontre, « coup de foudre » entre ces deux personnalités très différentes, mais ayant en commun le sens du mystère et des profondeurs de la vie (1). Mais c'était peut-être aussi nécessité pour le dramaturge de déborder son propre cercle d'images pour éviter de rester emmuré.

A première vue, une certaine contradiction apparaît entre cet art abstrait, cet univers visuel sans intelligibilité directe, et l'expression spontanée, la lisibilité, le jaillissement vital du *spiritual*. Mais, inversement, une convergence globale existe entre ces suites de tableaux sans cohérence dramatique évidente, d'une signification au-delà du langage, et ces chants qui sont des éclats d'images discontinues et reflètent un état plutôt qu'une histoire.

Il reste que ce sont deux mondes poétiques qui s'affrontent sans se recouvrir tout à fait : Wilson se prête à une problématique existentielle différente de la sienne, tandis que le *spiritual* se colore d'une certaine « sophistication » wilsonienne (2). De ce métissage, ni l'un ni l'autre ne sort indemne, mais on peut dire aussi que chacun est enrichi.

« Expression de l'âme d'un peuple et témoignage de la douleur humaine », ainsi que l'a voulu Jessye Norman, *Great Day in the Morning* est construit sur une alternance de chants solitaires (qui lui sont réservés) et de scènes chorales, et dans un double mouvement de crescendo vers la lumière (premier acte), puis de decrescendo vers l'obscurité, souligné par les neuf décors de Wilson, qui se répondent en architecture croisée d'un acte à l'autre.

Seule, dans le silence, Jessye Norman sent peu à peu remonter en elle *Steal Away*, tandis que son ombre (l'ombre du peuple noir) grandit démesurément jusqu'à envahir toute la hauteur de la scène. Dans une clairière, les Noirs scient des arbres ; ils chantent le marteau maléfique de l'oppression, l'histoire du fils prodigue (comme image de libération) ; une procession souple et décontractée traduit délicieusement l'entrée de Jésus à Jérusalem ; mais la contemplation de la croix rappelle à chacun la proximité de sa mort ; et les travailleurs accablés par le sommeil rêvent à l'*« immensité de la présence de Dieu »*.

Dans la chambre de Jessye Norman, ouverte sur le ciel étoilé, deux cris de cauchemar introduisent un admirable lied (chanté par la superbe Laverne Williams sur un texte de Katherine Mansfield) sur la solitude et la séparation des amants ; serrant contre son sein un oreiller blanc, Jessye Norman se confie en Dieu ; par la fenêtre arrive le chœur du célèbre *Roll Jordan, Roll* ; un petit garçon vient prendre la cantatrice par la main, et tous deux jouent follement en se renvoyant l'oreiller comme un ballon. La solitude est vaincue et, dans la première scène du premier acte, Wilson laisse libre cours à l'imagerie traditionnelle du *spiritual*, avec des élus en robe blanche (peuplant le ciel derrière une orchidée) que l'on retrouve au début du second acte où David, Ezéchiel et le Paradis illuminent leurs chants vibrants et leurs ondulations souples.

Les enfants dans la fournaise

Après un nouveau récital intime de Jessye Norman, avec une chaise très wilsonienne au bout d'une jetée donnant sur un lac (Génésareth ?), deux tableaux marquent, à mon sens, le point culminant de l'œuvre, dans une pleine harmonie du génie des *spirituals* avec celui du dramaturge : l'hymne mystique où les Noirs s'exhortent au témoignage devant une idole d'or à tête de caïman et passent, comme les enfants du livre de Daniel, à travers la fournaise, en une vision fantastique, et l'évocation sobre et bouleversante de la crucifixion par Jessye Norman au pied d'un arbre calciné, tandis qu'au fond une procession d'ombres se détachant sur le ciel de la nuit avance en hésitant ; symbole, au-delà même des images, du chemin de croix de Jésus et de tous les esclaves de la terre. Dans le dernier tableau, Jessye Norman, seule, comme au début, célèbre l'immense amour de Dieu en versant l'eau d'une cruche dans un verre trop petit.

Toute la densité intérieure du *spiritual*, sa richesse et son intensité humaines se retrouvent dans le jeu et le chant de l'admirable cantatrice et des dix merveilleux chanteurs noirs qui l'entourent. Pourtant, le bonheur musical n'est pas sans mélange, car les interludes instrumentaux entre les scènes et les chants, parfois même les accompagnements, sont souvent hybrides, délavés et sirupeux, empruntant au *spiritual*, à la musique classique (telles ces pâles imitations des suites de Bach pour violoncelle), au jazz et au gospel, voire au free jazz ou au rock, sans véritable originalité. Charles Lloyd Jr. n'a certes pas le talent de recréation poétique d'Alan Lloyd *(Lettre à la reine Victoria)*.

Quant aux *spirituals* eux-mêmes, si la marge d'interprétation est grande, il semble que certains arrangements de Jessye Norman prennent trop de liberté avec la tradition, soit en les dérythmant à l'excès, soit en précipitant et en asséchant le rythme. Mais il faudrait un spécialiste de cette musique pour en décider.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Voir l'entretien de Colette Godard avec Jessye Norman (*le Monde* du 30 septembre).

(2) C'est le cas en particulier dans les scènes solitaires, où Jessye Norman paraît d'ailleurs un peu trop soumise à la mythologie de la gestique, de la lenteur et du silence wilsoniens ; malgré son talent, elle n'y est pas toujours convaincante, trop grande personnalité pour devenir vraiment un sujet-objet capable de se fondre dans un univers pictural aussi naturellement que les silhouettes façonnées de longue date par Wilson (c'est un peu le cas, également, des danseurs de Béjart et de Cunningham).

★ Prochaines représentations : les 14 (gala de la Fondation Claude-Pompidou), 17, 19, 21 et 23 octobre.

LE QUATUOR IVALDI

Un ensemble prometteur

Fumer est un vice les adeptes du tabac en conviennent eux-mêmes : un vice inutile et coûteux qui, bien souvent, n'a seulement pas l'excuse du plaisir. Mais depuis quelques temps il est devenu possible de fumer utile, aussi n'est-il pas spectacle plus agréable pour un mélomane que de voir quelqu'un vider trois paquets de Seitanes par jour : c'est autant de gagné pour l'action culturelle que mène depuis quelques années cette marque courageuse. Au nombre des initiatives récentes de Seitanes il faut compter celle d'avoir participé à l'organisation du premier concert d'un nouveau quator avec piano, le Quatuor Ivaldi, groupant, autour du pianiste qui lui a donné son nom, trois jeunes musiciens aussi remarquables, amis de longue date : Sylvie Gazeau (violon), Gérard Caussé (alto) et Alain Meunier (violoncelle) (le Monde du *12 novembre).*

C'était le 12 octobre à la salle Gaveau, devant un auditoire de musiciens, d'amis et de mélomanes venus assister à une naissance placée sous les meilleurs auspices. Au programme, le Quatuor opus 16 *que Beethoven transcrivit d'après un quintette pour vents et piano, le premier* Quatuor (en ut mineur) *de Fauré, et le deuxième* (en la majeur) *de Brahms. Dire que l'auditoire a été conquis serait trop peu. Le succès a été éclatant, juste récompense du travail en profondeur accompli depuis quelques mois par des artistes de premier plan avec une probité et une rigueur dont chacun a déjà donné la preuve séparément : exactitude des nuances, homogénéité des phrasés d'un instrument à l'autre, recherche d'une couleur commune, écoute mutuelle...*

Les réserves qu'on peut faire se situent donc d'emblée à un haut niveau. Il n'y a pas lieu de tenir compte des petits accrocs qu'on peut attribuer à l'atmosphère « examen de passage » qui régnait naturellement lors d'une première comme celle-là. Tous sont des virtuoses confirmés. En revanche on s'étonne que le violoncelle reste si souvent à l'arrière-plan ; sans forcer sa tendance naturelle, Alain Meunier pourrait être plus présent, plus expansif, l'ensemble y gagnerait en équilibre.

On aimerait, par ailleurs, un violon plus caractérisé, plus chaleureux, car on a souvent l'impression que deux forces s'affrontent : la réserve du violon et du violoncelle d'une part, l'élan généreux du piano et de l'alto d'autre part. Tantôt c'est la première qui l'emporte, tantôt la seconde, en sorte que la sagesse et l'application, qui sont des qualités en soi, resurgissent toujours au moment où l'on attendait l'épanouissement d'une progression soigneusement ménagée. Un célèbre critique new-yorkais qui ne mâche pas ses mots et n'hésite pas à donner des conseils aux interprètes, sans se douter du ridicule d'une telle prétention, écrirait sans doute : « Ces quatre jeunes Français sont pleins de talent, mais ils sont trops sages, trop bien élevés, il faudrait qu'ils se déboutonnent un peu, qu'ils soient attentifs à la courbe générale des mouvements, quitte à bousculer un peu les choses de temps en temps... ». *En vérité, ce critique-là n'aime guère les Français, il les trouve « bon chic bon genre », mais, au fond, il a raison ; l'excès de louange gâte les meilleurs artistes et il faut rudoyer de temps en temps ceux qui en valent la peine.*

GÉRARD CONDÉ.

THÉATRE

DE FAUST A « SISTER SUZIE CINEMA »

Fêtes américaines

D'un côté Faust, de l'autre Œdipe. Ici quelqu'un a vendu son âme pour que la lumière éclaire *(« ... et maintenant personne ne s'y intéresse »)*. Là, le père, devenu guide et *« passant parmi les ombres »*, dit *« ne m'oubliez pas »*. Ici, l'héroïne répond aux quatre prénoms de Marguerite, Ida, Hélène et Annabelle, et parfois ne répond pas ; là, vous rencontrerez Antigone et ensuite, toutes en une, Nathalie Wood, Veronica Lake, Dolores de Los Rios, soit en fin de compte – imaginez – Sister Suzie *(« cheveux d'Arabe, ventre d'Arménienne, doigts chauds de gitane »)*.

Ici, c'est Gennevilliers, bientôt centre dramatique. Ici, on publie une revue, *Théâtre public*, dont le dernier numéro, consacré au Festival d'automne, propose soixante-huit pages, très bonnes, sur l'Amérique et trente-deux pages sur l'Europe (théâtre et musique confondus). Là, c'est l'American Center.

D'un côté, pour la deuxième saison consécutive, on reçoit Richard Foreman et sa compagnie O.H., soit Onthological Histeric *(le Monde* du 23 septembre). De l'autre, est accueilli le metteur en scène Lee Breuer, avec le Fourteen Karat Soul, plus trois musiciens dont un bassiste (électrique) appelé Sylvain Marc, plus trois comédiens et trois choristes. Quoi de commun entre *Faust ou la Fête électrique*, hommage filial de Foreman à une Gertrude Stein adorée-abhorrée, et *Sister Suzie Cinema*, opéra *« doo wop »* en forme d'actions de grâces à toutes les mères américaines ? Rien. Ou plutôt si : New-York, c'est-à-dire tout – la fin du monde et l'enfance.

Comme la géniale Stein préférait rêver ses paysages natals depuis la rue de Fleurus à Paris, Foreman avoue avoir mal à son Amérique, à sa légende, tandis que... tandis qu'eux, les cinq chanteurs du groupe soul Quatorze carats, noirs et beaux dans leurs costumes brillants blancs, aiment Harlem d'amour. Ils la glorifient leur « grosse pomme » de ville, qu'ils chantent des gospels sur les paroles de Sophocle ou qu'ils s'envolent *a capella* sur une aile de Boeing en jetant dans les airs un inépuisable et mythique pop corn.

C'est le compositeur Robert Otis Telson (que l'on connaît mieux comme pianiste de Phil Glass) qui a inventé les airs romantiques pop balancés là. On pense aux Platters, aux Monglows. On remonte au temps des années 50. Tenez – justement – il fut monté en 1951, le Faust de Gertrud Stein *(Doctor Faustus Lights the Lights)*, par le Living Theatre, sur une musique de Richard Banks. Car elle pensait « opéra » en accumulant sur le papier ses images, celle qui, en 1934, publia *Four Saints in Three Acts* pour le compositeur Virgil Thomson et des voix de Noirs.

Foreman, exorcisant les « écritures-certitudes » de la prêtresse du babillage, s'est bien gardé de la musique (le babillage est, selon lui, chose grave ; pas de sentimentalisme). Sa bande sonore spectaculaire accentue simplement les leitmotive : autant de syncopes, un glas pour le vocabulaire. L'officiant absent exhorte probablement les fidèles, les supplie : *« Regardez mes fortes visions. »* Le directeur d'acteur – iconographe se prenant pour le Bon Dieu, ou pour Foreman – a ficelé une église digne de Bunuel, aux saintes tables bardées de fleurs noires. Et les prophètes et les diables des chapelles latérales débarquent dans le chœur en glissant sur des toboggans. Tout juste s'il a résisté au plaisir de planter dans quelque coin un confessionnal. Il fait descendre du ciel des blocs de pierre granitique en forme de destins écrasants : les rochers de sa mélancolie. On pourrait continuer. Foreman emporte, oblige les voyeurs à s'inventer leurs propres voyages. C'est déjà ça. Ce n'est peut-être que cela. Cela plus la présence de Kate Manheim, formidablement accordée, à la mesure du rituel. On rit davantage – au premier ou au second degré, qu'importe – face à la reconstitution proposée par Lee Breuer : sa cérémonie à lui est la copie conforme d'un de ces offices du dimanche tels qu'ils sont pratiqués dans les églises évangélistes ou baptistes noires américaines. Les ouailles, opinant de tout leur être physique aux boniments du prédicateur, ont pour seule certitude le rythme. C'est là.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ **Théâtre de Gennevilliers, 20 h 45.**

★ **American Center, 20 h 30. (Jusqu'au 16 octobre.)**

★ **Un spectacle inspiré de Gertrud Stein, et dont le thème sera la photographie (« Camera obscura »), sera proposé à partir du 30 novembre par Simone Benmussa au Théâtre du Petit-Rond-Point, avec la participation de la chorégraphe américaine Lucinda Childs.**

FESTIVALS

LILLE ET LES « BAS PAYS »

Après l'Italie l'an passé, le Festival de Lille revient, jusqu'au 6 décembre, à sa propre identité géographique et culturelle : il s'attache aux « bas pays » qui bordent la mer du Nord : Pays-Bas, Belgique, nord de la France.

Le compositeur espagnol Luis de Pablo, qui succède à Maurice Fleuret, devenu directeur de la musique au ministère de la culture, et l'équipe du Festival, notamment Mme Jackie Buffin, ont établi un programme tout aussi riche que les années précédentes, comptant cent cinquante-six manifestations très diverses dans vingt-deux villes de la région Nord-Pas-de-Calais : musique classique, jazz, traditions populaires, danse, théâtre – avec notamment le Taller d'Amsterdam, l'Ensemble mobile de Bruxelles, le groupe Radeis, – cinéma, conférences, stages, rencontres, excursions, et une grande exposition à la fois historique, artistique et scientifique, consacrée à « La conquête des mers par les marins et marchands des bas pays ».

La Belgique et les Pays-Bas participeront activement à ce Festival, qui bénéficiera d'une importante subvention du ministère de la culture à parité avec la région. Toutes les radios nationales françaises et belges et Fréquence Nord seront présentes à Lille pour la Semaine des radios du 17 au 23 octobre.

★ Renseignements : à Lille, tél. : (20) 30-81-00 ; à Paris, tél. : (1) 770-59-62.

CINÉMA

« LA FEMME TATOUÉE » de Yoichi Takabayashi

Plaisir japonais

Un ensemble de films et de livres a fini par susciter, chez le spectateur ou le lecteur occidental de culture moyenne, sans audace forcée, un goût particulier que l'on pourrait nommer le plaisir japonais.

Ce goût pour les romans de Tanizaki ou de Kawabata est essentiellement satisfait au cinéma par Ozu. Il peut l'être aussi par cette *Femme tatouée*. Avec un soin extrême qui ne s'apparente cependant pas à la rigueur, Yoichi Takabayashi filme une histoire pour nous bien étrangère. Les excès en sont simples, il s'agit d'art, d'amour et de mort, c'est tout naturel.

Fujieda n'aime que les femmes tatouées, ce qui est inhabituel dans le milieu du spectacle. La peau d'Akane, peau de neige, appelle le tatouage, œuvre dévorante, nourrie de sang, vivante. Si vivante que son élaboration même ne peut être accomplie, selon le grand maître Kyogoro, que pendant un acte sexuel qui compense la douleur et rend ainsi la peau plus belle. Akane est donc couchée sur un jeune homme pendant que Kyogoro, à petits cliquetis, applique les aiguilles.

Autour du tatouage, Yoichi Takabayashi a construit pour ses personnages une multitude de passions qui forment d'incessantes brisures (trop nombreuses pour ne pas être frustrantes) dans le récit. La marque indélébile devient tour à tour malédiction, esclavage ou signe d'indépendance, la vie de six êtres en dépend.

Jeux d'ombre et de lumière (comme il se doit), critères esthétiques où la civilisation occidentale sert de repoussoir, passions dominées, rachetées : *la Femme tatouée*, par son élégance grave, n'est ni plus ni moins qu'un témoignage.

CLAIRE DEVARRIEUX.

« Le Gendarme et les Gendarmettes » de Jean Girault

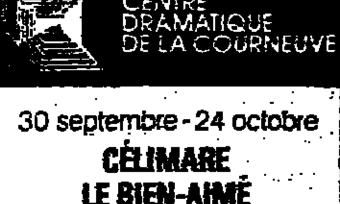
L'adjudant Gerber, le brigadier Cruchot et leurs hommes s'installent à Saint-Tropez dans une gendarmerie toute neuve, équipée d'un ordinateur. On leur adjoint, pour un stage, quatre ravissantes auxiliaires féminines, dont la fille d'un chef d'État africain.

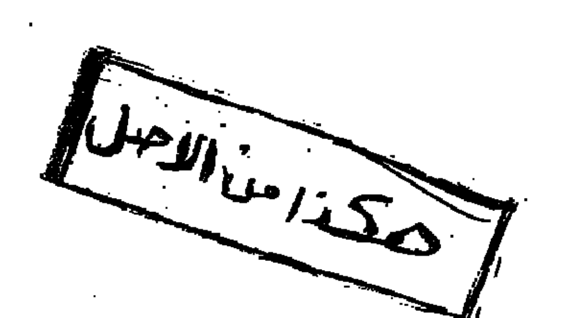
Malgré ces détails « modernes », ce dernier film d'une série célèbre, que Jean Giraul ne put terminer avant sa mort, ressemble à ceux qu'il tourna dans les années 60. Quiproquos de vaudeville, courses-poursuites, déguisements, enquête mouvementée, le modèle est, décidément, solide, même si les protagonistes ont vieilli, même si Louis de Funès n'a plus les crises de rage et les manières cauteleuses qui firent le succès de son personnage.

Les gendarmettes en uniformes et escarpins bleus, victimes de sombres espions, prouvent que les femmes ont aussi de la ressource. Eternelle bonne sœur à cornette, France Rumilly reprend ses exploits acrobatiques en 2 CV. Elle mériterait bien une médaille, depuis le temps. Une autre religieuse lit, la nuit, *le Manifeste communiste*, de Karl Marx. Il semble que ce soit un gag. Tout est à l'avenant. Ce genre de comique a ses fidèles spectateurs. On se bornera à le constater.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les exclusivités.





SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

ICI ET LA (18 h 30), ELLE LUI DIRAIT DANS L'ILE (20 h 30). – Comédie de Paris (281-00-11).
LE CIRQUE. – La Huchette (326-38-99) 22 h 30.
LES JALOUX. – Plaisance (320-00-06) 20 h 30.
LE RADEAU D'ASPHALTE. – Tourtour (887-82-48) 22 h 30.
BETTINE. – Vitry, Théâtre Jean-Vilar (680-85-20) 21 h.
ON N'EST PAS DES PIGEONS. – Sentier des Halles (236-37-27) 20 h 15.
LE REGARD OBSERVE. – Egragay-sur-Oise, Théâtre de l'Usine 20 h 30.
LA CROISADE DES ENFANTS. – Gennevilliers, galerie Edouard-Manet (799-86-68) 20 h 30.
DOM JUAN. – Ecole des beaux-arts (260-34-57) 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50) : à 19 h 30 : Eugène Oneguine.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20) : à 20 h 30 : La vie est un songe.
CHAILLOT (727-81-15), Foyer : 14, à 20 h 30 : Entretien avec M. Saïd Hammadi, ouvrier algérien.
ODÉON (325-70-32) 14, à 20 h 30 : 14-18 (d'après « le Feu », d'Henri Barbusse).
LE PETIT ODÉON (325-70-32) 14, à 18 h 30 : le Fauteuil à bascule.
BEAUBOURG (277-12-33), cinéma-vidéo : 17 h : Trente ans de cinéma expérimental en France (1950-1980) ; 13 h, 16 h, 19 h : Nouveaux films, B.P.I.
THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77) (au Théâtre de Paris), Petite salle : 20 h 30 : la Fuite en chine.
CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34) : 21 h.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34), 20 h 30 : Varieta.
ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.
ARTISTIC-ATHEVAINS (271-51-00), 20 h 30 : la Vallée de l'ombre de la mort.
ASTELLE - THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.
ATELIER (606-49-24), 21 h : le Nombril.
ATHÉNÉE (742-67-27), 18 h 30 : Mademoiselle Else.
CARTOUCHERIE, Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h 30 : Le bruit de l'eau dit ce que je pense. – Théâtre du Soleil (374-24-08), 18 h 30 : Richard II.
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE (271-26-16), 20 h 45 : Fin de partie.
CENTRE MANDAPA (589-01-60), 20 h 45 : Journal d'un fou.
C.I.S.P. (343-19-01), 20 h 45 : Dieu nous gâte.
CITÉ INTERNATIONALE, Grand Théâtre, 20 h 30 : Don Quichotte ; 20 h 30 : Oncle Vania ; Resserre (D., L.), 20 h 30 : Trois cases blanches.
COMÉDIE CAUMARTIN, (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), 20 h 45 : Ça ira comme ça.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : Mamma Marcia.
CONSTANCE (258-97-62), 20 h 30 : Appelez-moi Artur.
DAUNOU (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
EDOUARD VII (742-57-49), 21 h : la Dernière Nuit de l'été.
ESCALIER D'OR (523-15-10), 19 h : Vinaver's ; 21 h : Diableries amoureuses.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 18 h 30 : le Funambule unijambiste ; 22 h : Kadoch.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20 h 30 : la Mouette ; 22 h 30 : Une chèvre sur un nuage ; les Quatre Cubes ; Une tortue nommée Dostoievski.
FONDATION DEUTSCHE DE LA MEURTHE (805-03-23), 20 h 30 : Tambours dans la nuit.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 22 h : Panique au centre culturel.
GALERIE 55 (326-65-51), 20 h 30 : A View From a Bridge.
GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), 20 h 30 : Artaud et la peste.
HUCHETTE (326-38-99), 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Au bois lacté.
LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h 30 : l'Homme lige ; 20 h 30 : la Papesse américaine ; 22 h 15 : le Cri dans la chapelle. – II. 18 h 30 : Noces de sang ; 20 h 30 : la Noce ; 22 h 15 : Tchoufa. – Petite Salle, 18 h 30 : Parlons français ; 22 h 15 : le Fétichiste.
MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : Sodome et Gomorrhe.
MARIGNY (256-04-41), 21 h : Amadeus. – Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : l'Education de Rita.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : Joyeuses Pâques.
MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : Trahisons. – Petit Montparnasse, 21 h : Lettre au père.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : Sado et Maso.
ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : Sarah et le cri de la langouste.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), 20 h 30 : Rond comme un cube.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : Pauvre France.
PÉNICHE-THÉATRE (245-18-20), 21 h : Nuit de rêve ; Bertrand.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 21 h : Flock.
POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Sol, « Je m'égalomane à moi-même ».
SAINT-GEORGES (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 20 h 45 : les Enfants du silence.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), 20 h 30 : Huis clos ; 20 h 30 : la Maison de poupée.
TANGO (272-17-78), 20 h 30 : les Horreurs de la victoire.
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES : voir Jazz.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 30 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE EN ROND (387-88-14), 21 h : Complet veston sur mesure en trois essayages.
THÉATRE DE L'ÉPICERIE (272-27-05), 20 h 30 : Un amour.
THÉATRE DU LYS (327-88-61), 21 h : Voyage en Dualie.
THÉATRE DU MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : le Misanthrope.
THÉATRE DE PARIS (loc. 264-22-77), Petite Salle : 20 h 30 : la Fuite en Chine.
THÉATRE DES 400 COUPS (633-01-21), 20 h 30 : Contre ciel plus ; 22 h 30 : les Zavatars des zéros zantiques.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), II : 20 h 30 : l'Ambassade.
THÉATRE STUDIO BERTRAND (783-64-66), 20 h 30 : la Marmite.
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : Un bain de ménage ; 20 h 30 : le Mal court.
VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : Chéri.

Les cafés-théâtres

ATHLETIC (624-03-83), 21 h. : Guerre aux asperges.
AU BEC FIN (296-29-35) : 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président ; 23 h 30 : Vous descendez à la prochaine ?
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : Philippe Ogouz : Tout a changé ; 22 h 30+ sam. 24 h : Des bulles dans l'encrier. – II ; 20 h 15 : les Bonniches ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ?
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) : I, 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 30 + sam. 23 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. – II : 18 h 30 : Pas de fantaisie dans l'orangeade ; 20 h 30 : Les blaireaux sont fatigués ; 22 h : Paris-Paris.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 20 h 30 : Palomar et Zigomar ; 22 h 30 : Qu'est-ce qu'il y a dedans ?
L'ÉCUME (542-71-16), 22 h : Chèque-up.
L'ENVOL (347-33-06), 19 h : R. Abecera ; 20 h 45 ; Eliza là-bas.
LE FANAL (233-91-17), 20 h : la Manipule ; 21 h 15 : les Grandes Sartreuses.
LA GAGEURE (367-62-45), 21 h : la Garçonne.
LES LUCIOLES (526-51-64), 21 h : Les petits frappent toujours ; 22 h 15 : Raoul je t'aime.
LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Douby... be good ; 22 h 30 : les Bas de Hurlevent.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : le Petit Prince ; 21 h 30 : Tranches de vie.
RESTO SHOW (508-00-81), 20 h 30 : Passe-moi l'sel.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 14 octobre

SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 20 h 30 : Valardy 83 ; 22 h : Papy fait de la résistance.
LA TANIÈRE (337-74-39), 20 h 45 : Carte de visite, 22 h 30 : B. Rollin. II.
LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse na ; 22 h 30 : Clin d'œil à Irma la Douce.
THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48), 20 h 15 : le Retour de l'Arlésienne ; 21 h 30 : Les huîtres ont des bérets ; 22 h 30 : Nitro Goldwyn-Pinson.
VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : Duo Cathala-Cordier ; 22 h : B. Fontaine et Areski.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : A la courte-paye.
THÉATRE DES DEUX-ANES (606-10-26), 21 h : A vos ronds... fisc.

La danse

CENTRE D'ART DE LA VILLE DE PARIS (251-11-93), 20 h 30 : Concertation triale.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84), 20 h 30 : Cuarteto Cedron.
ELDORADO (208-45-22), 20 h 30, 15 h : Fantasia do Brasil.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 20 h 30 : Aurenche.
GYMNASE (246-79-79), 21 h : le Grand Orchestre du Splendid.
LUCERNAIRE (544-57-34), 21 h : Hussein el Mari.
OLYMPIA (742-25-49), 21 h : E. Macias-Adamo.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 21 h 30 : Guillermo Galve.

Les opérettes

TH. DE MÉNILMONTANT (631-66-44) 20 h 30 : Famille Fenouillard dare-dare.

Les concerts

ÉGLISE RÉFORMÉE DU SAINT-ESPRIT, 21 h : K. Lueders, G. Lartigau (Mozart, Hesse, Volkmar).
ÉGLISE SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS, 20 h 30 : Collegium Musicum (Bach).
GAVEAU, 20 h 30 : Orchestre du Conservatoire de Paris, dir : J.-S. Bereau (Rossini, Rachmaninov, Prokofiev, Roussel).
PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir : St. Skrowaczewski (Trojahn, Schumann, Dvorak).
RADIO-FRANCE Auditorium 106, 20 h 30 : Consortium Musicum de Paris (Myslivecek, Onslow, Mendelssohn).
SAINTE-CHAPELLE, 21 h : Ensemble d'archets français, dir : J.-F. Gonzales (Mozart).
SALLE CORTOT, 20 h 30 : E. Laurence, D. Cade (Chausson, Schonberg).

Jazz, pop, rock, folk

BAINS DOUCHES (887-34-40), 20 h 30 : Andreas Doran und Die Marina's.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : Maxim Saury.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 20 h 30 : Zaka Percussion, 22 h 30 : Aghavia.
CHEVALIERS DU TEMPLE (277-40-21), 22 h, 24 h : les Etoiles.
CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), 23 h : Los Salseros.
DEPOT-VENTE (637-31-87), 21 h 30 : Cl. Bolling.
GIBUS (700-78-88), 22 h : Latin, Go.
PALAIS DES SPORTS. (828-40-90), 20 h 30 : J. Hallyday.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : Watergate Seven + One.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : S. Kessler, A. Cullaz, E. Dervieu.
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : Cl. Luter Sextet.
TH. DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), 21 h : J. Norman, R. Wilson.

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE
(296-12-27)

Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis (243-00-59) 20 h 30 : Intrigue et amour.
Théâtre de Gennevilliers (793-26-30), 20 h 45, Faust/Foreman. Chapiteau, 20 h 30 : Léonce et Léna.
Théâtre de la Porte Saint-Martin (607-37-53), 20 h : La bonne âme de Se-Tchouan.
American Center (321-42-20), 21 h : Sister Suzy.

XXe FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE DE PARIS
(723-47-77)

Palais des Congrès (758-27-78) 20 h 30 : la Route de la soie.
Centre Georges-Pompidou (277-12-33) à partir de 18 h 30, Forum de la danse.

SEMAINES DE LA MARIONNETTE FRANÇAISE
(340-91-87)

Chapiteau de la Tournelle, 20 h 30 : Histoire de Melampous.
Théâtre de la Plaine, 14 h 30 et 20 h 30 : les Jardins du magicien.
Studio - Théâtre 14, 20 h 30 : le Vieil Homme marionnette.
Théâtre 13, 20 h 30 : Au temps où Berthe filait.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : Fox (1917-1935) : Sa Majesté la Femme, de H. Hawks ; 19 h : Festival de Biarritz : A contretemps, de Oscar Ladoire ; 21 h : Assassinat au comité central, de V. Aranda.

BEAUBOURG (278-35-57)

Broadway, de P. Fejos ; 17 h : 30 ans de cinéma expérimental en France (1950-1980) : l'Homme nu (1969) ; la Source de la Loire (1969) ; La vache qui rumine (1970), de G. Rey ; Images du monde visionnaire (1969), de H. Michaux et E. Duvivier ; la Femme 100 têtes (1970), de E. Duvivier ; une Statuette (1970), de C. Vilardebo ; Visa de censure (1967), de P. Clémenti ; 19 h 30 : Hommage à Léopold Torre-Nilsson : la Maison de l'ange.

Les exclusivités

AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
LE BEAU MARIAGE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e, (633-79-38) ; U.G.C. Danton, 6e, (329-42-62) ; Normandie, 8e, (359-41-18) ; Marignan, 8e, (359-92-82) ; Bienvenue Montparnasse, 15e, (544-25-02). – V.f. : Rex, 2e, (236-83-93) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse Pathé, 14e, (322-19-23) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
CLASS 1984 (A., v.o.) (**) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
COUP DE CŒUR (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
DE LA VIE DES ESTIVANTS (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
DEUX HEURES MOINS LE QUART AVANT JÉSUS-CHRIST (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
ÉLIA KAZAN OUTSIDER (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91), mer.
L'ÉTAT DE BONHEUR PERMANENT (Fr.) : J. Cocteau, 5e (354-47-62). H. sp.
ET TOUT LE MONDE RIAIT (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e, (271-52-36) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA FÉLINE (A., v.o.) (*) : Quintette, 5e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
LA FEMME TATOUÉE (Jap., v.o.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA FIÈVRE DE L'OR (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e, (329-90-10).

هكذا من الأصل

SPECTACLES

LES GAMINS D'ISTANBUL (Turc, v.o.) : Forum, 1er (297-53-74).

LE GENDARME ET LES GENDARMETTES (Fr.) : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (322-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94).

GEORGIA (A., v. o.) : Cluny Écoles, 5e (354-20-12).

LE GRAND FRÈRE (Fr.) (*) : Richelieu 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

HAMMETT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62), mer. et j. ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

ILS APPELLENT ÇA UN ACCIDENT (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03), mer. et j. ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

JAGUAR (Phil., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

JAMAIS AVANT LE MARIAGE (Fr.) : Le Paris, 8e (359-53-99).

KILLER OF SHEEP (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LÉGITIME VIOLENCE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23).

LA LOTERIE DE LA VIE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

MAD MAX II (Austr., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18). – V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LA MAISON DU LAC (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; Murats, 16e (651-99-75). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LE MARQUIS S'AMUSE (It., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82).

LES FILMS NOUVEAUX

COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ, film américain de Woody Allen. V.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Saint-Charles Convention, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Bastille, 12e (347-79-17).

MEURTRES A DOMICILE, film franco-belge de Marc Lobet. Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gobelins, 13e (326-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LE PETIT JOSEPH, film français de Jean-Michel Barjol. Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

VICTOR, VICTORIA, film américain de Blake Edwards. V.o. : Movies les Halles, 1er (260-43-99) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67), Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

MEURTRES EN DIRECT (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : Épée de bois, 5e (337-57-47). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

MOURIR A TRENTE ANS (Fr.) : 14 Juillet Racine, 6e (633-43-71).

PARADIS POUR TOUS (Fr.) : Paramount City, 8e (562-45-76) mer. et jeu. ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03).

PASSION (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).

LE PÈRE NOËL EST UNE ORDURE (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

POLENTA (Suis.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22).

PORKY'S (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-60-74) matinée.

POUR 100 BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

QUERELLE (All., v.o.) (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).

QU'EST-CE QU'ON ATTEND POUR ÊTRE HEUREUX ? (Fr.) : 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

REDS (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46).

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LE SECRET DE VERONIKA VOSS (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

TIR GROUPÉ (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LA TRUITE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

UNE HISTOIRE SANS IMPORTANCE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

LES YEUX DE LA FORÊT (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

YOL (Turc, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

Les séances spéciales

A LA RECHERCHE DE Mr. GOODBAR (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 13 h 45 et 16 h 10.

L'ARNAQUEUR (A., v.o.) : Templiers (272-94-56), 19 h 30.

AU-DELA DU RÉEL (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.

CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.

CHINATOWN (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h.

DARK VICTORY (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), t.l.j., 20 h.

DODES CADEN (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), hor. spéc.

L'ENFER EST A LUI (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

EN ROUTE VERS LE SUD (Holl., v.o.) : Chatelet-Victoria, 1er (508-94-14), 17 h 55.

HAMMETT (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 20.

LES HOMMES DU PRÉSIDENT (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 22 h.

JACK LE MAGNIFIQUE (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 14 h ;

JE T'AIME MOI NON PLUS (Fr.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 16 h 10.

MARATHON MAN (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14) 22 h 10.

MEAN STREET (A., v.o.) (**) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

MALICIA (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 14 h.

MASCULIN-FÉMININ (Fr.) : St-André des Arts, 6e (326-48-18), 12 h, 24 h.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 16 h.

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 20 h 10.

PRIMA DELLA REVOLUZIONE (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.

QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h 20.

RAGTIME (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 17 h 40.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Cinoche, 6e (633-10-82), 14 h, 15 h 40.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 22 h 05 et 0 h 20.

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 12 h et 18 h 15 ; Boîte à films, 17e (622-44-21), 22 h 20.

LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : St-André des Arts, 6e (326-48-18), 24 h.

RADIO-TÉLÉVISION

Jeudi 14 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Téléfilm : Un hanneton sur le dos.
Enquête du commissaire Moulin. Réalisation C. Boissol, avec Y. Renier, G. Segal, C. Michu.
Il y a cinq ans, le commissaire Moulin a fait condamner un homme qui n'était pas coupable. Celui-ci, qui vient de sortir de prison, rencontre le commissaire...

22 h 05 Documentaire : Histoire de la vie.
Émission de P. Desgraupes, E. Lalou et I. Barrère.
De la matière naquit la vie (2e partie).
Les données actuelles sur la structure et le fonctionnement des êtres vivants.

23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Magazine : l'Heure de vérité.
De François-Henri de Virieu.
M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat chargé de la recherche et de l'industrie.

21 h 40 Magazine : Les enfants du rock.
Avec Tom Waits ; Spécial Automobile ; le rock hongrois.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : Mon oncle Benjamin.
Film français d'E. Molinaro (1969), avec J. Brel, C. Jade, R. Varte, L. Chardonnet, P. Frankeur, B. Alane, B. Blier (rediffusion).
A Clamecy, en 1750, un médecin ami des pauvres, ennemi des riches, buveur et coureur de jupons, refuse le mariage arrangé pour lui par sa sœur et nargue les aristocrates.
Récit picaresque, d'après un roman de Claude Tillier. Scènes lestes et grivoises, épisodes humoristiques, et grand numéro de Jacques Brel, retrouvant, ici, l'esprit « contestataire » de ses chansons.

22 h Journal.

23 h 30 Prélude à la nuit.
Double concerto de Brahms, avec I. Stern (violon), L. Rose (violoncelle), et l'Orchestre philharmonique d'Israël, sous la direction de Z. Mehta.

FRANCE-CULTURE

20 h, Nouveau répertoire dramatique : Le club des petits bonheurs, d'Y. Gerbaulet, avec A. Deleuze, M. Rayer, A. Simigalia... La solitude de l'œuf avant l'omelette, d'E. Pressmann, avec C. Piepłu, F. Marthouret, E. Scob.
22 h, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (en direct du studio 106 de Radio-France) : « Quintette », de Myslivecek ; « Quintette op. 32 », de Onslow ; « Sextuor op. 110 », de Mendelssohn, par Q. Le Dizes, J. Tuffet, violon ; M. Pons, D. Pons, altos ; P. Strauch, violoncelle ; A. Band, contrebasse ; J.-C. Henriot, piano.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Musique de nuit ; 23 h, Studio de recherche radiophonique ; œuvres de Abbot ; 0 h 5, Nocturnes.

Vendredi 15 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h Météorologie.
12 h 10 Juge Box.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 35 Émissions régionales.
14 h 5 Télévision scolaire.
Monastères du Moyen Age : Sénanque, Le Thoronet.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 05 A la une.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 35 Formule 1 + 1 : Charles Aznavour.
De Maritie et Gilbert Carpentier.
Réalisation André Flederick.
Autour de Charles Aznavour, Mireille Mathieu, Julien Clerc, Erik Berchot, etc.

21 h 40 Série : L'Esprit de famille.
Réal. : Roland-Bernard, avec M. Biraud.
L'été terminé, Claire est triste et préoccupée, et amoureuse d'Antoine, l'assistant de son père. C'est Pauline qui se décide à l'avouer à l'intéressé qui prend mal cette nouvelle. Un feuilleton bien familial où les tristesses se métamorphosent en joie dans les prochains épisodes.

22 h 35 Documentaire : Sculptures sonores des frères Baschet.
Réalisation Jacques Barsac.
Bernard et François Baschet sont des inventeurs d'instruments de musique. Avec des fleurs ou des oiseaux sculptés dans des feuilles d'inox, ils créent des sons évoquant le bruit du vent, de l'eau, etc. Jacques Barsac a mis près de neuf mois pour réaliser cette émission.

23 h 05 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Journal.
12 h 10 Jeu : l'Académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Émissions régionales.
13 h 50 Série : La vie des autres.
14 h Aujourd'hui la vie.
Des concierges aux gardiens.
15 h Série : La légende d'Adams et de l'ours Benjamin.
15 h 45 Reprise : Les jours de notre vie.
La main malade (diffusé le 13 octobre).
16 h 40 Document : Ghardaia.
De A. Soupart.
L'oasis algérien.
16 h 55 Itinéraires.
Bolivie : les oubliés de l'Altiplano ; Leke pampa.
17 h 45 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Papa poule.
Réalisation : R. Kahane, avec S. Rebbot, C. Hugnin, G. Ville...La dernière fiancée de Papa poule.
Papa poule est sauvé. Grâce à Eva, Bernard rencontre la quatrième femme de sa vie. Ils se découvrent, se perdent de vue pour enfin se marier. C'est le dernier épisode de « Papa poule ». Sans regret.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Culture et politique.
Avec M.-A. Burnier *(le Testament de Sartre)* ; C. Clement *(Rêver chacun pour l'autre)* ; J.-P. Lecat *(Quand flamboyait la Toison d'or)* ; J. Marcenac *(Je n'ai pas perdu mon temps)* ; P. de Plunkett *(La culture en veston rose)*.

22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Billy Wilder) : Embrasse-moi idiot.
Film américain de B. Wilder (1964), avec D. Martin, K. Novak, R. Walston, F. Farr, C. Osmond (v.o. sous-titrée. N. Rediffusion).
Un chanteur à succès tombe en panne dans une bourgade du Névada. Un compositeur amateur le reçoit chez lui, pour lui soumettre ses œuvres. Il éloigne son épouse et la remplace par une affriolante serveuse de bar, pour appâter le chanteur. Jonglant allégrement avec les motivations et les situations scabreuses – ce qui n'empêcha pas les ligues de décence de se déchaîner contre le film – Billy Wilder a réalisé un vaudeville à travers lequel passe la vision grinçante d'un petit monde provincial.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
P.C.M.L. (Parti communiste marxiste-léniniste).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'espace.
20 h Les jeux de 20 heures.
20 h 30 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
Publicité pharmaceutique : taxée, oui mais...
20 h 35 Le nouveau vendredi : La Chine en V.O.
Émission de R. Pietri, reportage de P. Geny et R. Sainsauveur.
Une délégation du bureau de l'Assemblée nationale conduite par son président, M. Louis Mermaz, s'est rendue le 27 août dernier en voyage officiel en République populaire de Chine. Avec MM. Deng Xiao Ping, membre du comité permanent du bureau politique, Peng Chong, vice-président du comité permanent, Deng Ying Chao, membre du bureau politique, Zhao Zi Yang, premier ministre, Zhang Wen Yang, vice-ministre des affaires étrangères, et Hu Yao Bang, secrétaire général du parti et président, la veuve de Chou En Lai et le maréchal Ye Jian Ying.

21 h 35 Contes et légendes : Pierrot le Loup.
Réalisation Jean-Denis Bonan.
Pierrot le Loup, un drôle d'homme long et souple comme les bêtes qu'il traque dans un pays de légende, en Sologne.
22 h 30 Journal.
23 h Prélude à la nuit.
Sonate en la majeur de C. Franck avec P. Barbizet, piano et J.-P. Rampal, flûte.

FRANCE-CULTURE

10 h 45, Le texte et la marge : « Mozart », avec Marcel Brion.
11 h 2, Le palais Garnier : œuvres de Bizet, Gounod, Lalo, Berlioz et Mozart.
12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Musique extra-européenne.
14 h, Sons : métros.
14 h 5, Un livre, des voix : La faculté des songes, de G.-O. Chateau-Reynaud.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture : Les inconnus de l'histoire (Jean Jouvenel) ; à 15 h 45, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique : trajectoire de M. Ohana ; les années d'apprentissage de R. Strauss.
18 h 30, Feuilleton : Gaspard des montagnes.
19 h, Actualités magazine.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : le congrès international de l'histoire de la physique des particules.
20 h, A l'écoute des autres : le colloque d'Avignon sur les relations entre les communautés culturelles d'Afrique, d'Europe et du monde arabe.
21 h 30, Black and Blue : Amours, délices et big bands.
22 h, Nuits magnétiques : les singes.

FRANCE-MUSIQUE

12 h, Equivalences : œuvres de J.-S. Bach, Tournemire.
12 h 35, Jazz s'il vous plaît.
13 h, Jeunes solistes (en direct du studio 119) : œuvres de Duparc, Debussy, Satie, Poulenc, par M.-C. Porta, soprano ; S. Zapolsky, piano.
14 h 4, La boîte à musique : œuvres de Dvorak.
14 h 30, Les enfants d'Orphée.
15 h, Musiciens d'aujourd'hui : Hermann Abendroth : œuvres de Wagner, Beethoven.
17 h 2, Magazine international du chant choral : œuvres de Kodaly, Haydn, Szokolay, Bennest, Caplet, Schütz, Liszt, Mihaly, Haselboeck, Lassus, Neumann, Wilbye, Poulenc, Bartok.
18 h 30, Concert (donné le 27 juin 1982 à la villa Médicis) : œuvres de Solbiate, Bosco, Petrassi, Denis, el gruppo strumentale musica d'oggi. Dir. : P. Nahon.
19 h 38, Jazz « Le clavier bien rythmé ».
20 h, Musiques contemporaines.
20 h 20, Concert (en direct des journées de musique de Donaueschingen) : « Kammermusiken », de Maiguashca, par l'orchestre symphonique de Sudwestfunk. Dir. : P. Eotvos. 21 h 15, journées de musique de Donauschingen 1952/1962 : « Concerto pour hautbois et orchestre », de Zimmermann, « Spiel », de Stockhausen, « Combat T 3 N », de Koering, « Fluorescences », de Penderecki, par l'orchestre symphonique de Sudwestfunk. Dir. : H. Rosbaud.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : Les mots de Françoise Xenakis ; 23 h 5, Écrans ; 0 h 5, Musiques traditionnelles.

TRIBUNES ET DÉBATS

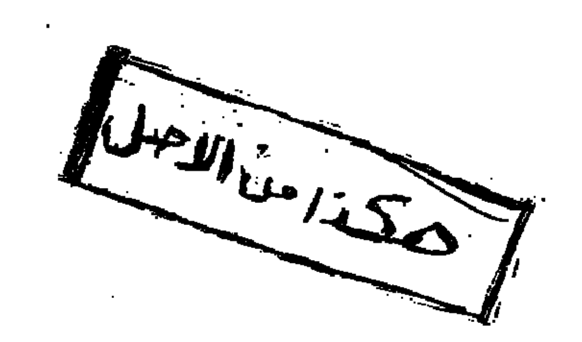
JEUDI 14 OCTOBRE

– *M. Jean-Pierre chevènement*, ministre de la recherche et de l'industrie, participe à l'émission « l'Heure de vérité », sur antenne 2, à 20 h. 35.

VENDREDI 15 OCTOBRE

– *M. Jean Lecanuet*, président de l'U.D.F., est invité à l'émission « Plaidoyer », sur R.M.C., à 8 h. 30.

– *M. Jacques Rigaud*, président du musée d'Orsay et de l'association amicale, administrateur délégué de R.T.L., est interviewé à propos du mécénat sur R.T.L., à 22 h. 50.



INFORMATIONS « SERVICES »

BIBLIOGRAPHIE

Au sommaire des revues

Le Temps des poètes : le titre à lui seul est un assez beau défi. La formule aussi : ce « magazine de la poésie contemporaine » en très grand format, présente et cadre son illustration de telle façon que chaque image est comme un « petit écran » où les poètes, français et étrangers, les écrivains tout court, les peintres, etc., leurs figures, leurs rencontres, leurs livres, leur « coin du feu », donnent à penser qu'ils sont aussi importants que tous les importants et opportuns dont on dit : « on l'a vu à la télé ».

Informations, flashes, entretiens (celui, en profondeur, d'« un poète dans le siècle » : J.-Cl. Renard) ne laissent pas moins la plus grande place à la poésie même : dans ces pages géantes, les poèmes s'épanouissent et respirent à l'aise. Et « *le Temps des poètes* » peut offrir des sommaires brillant de noms célèbres : d'Aragon à Vercors (ordre alphabétique) en passant par Butor, Clancier, Deguy, J.-P. Faye, György Somlyo... Et tous les passants, non moins considérables, Schéhadé, Leins, Guillevic, le Pr Jean Bernard ou Frédérique Hébrard, qui ne font que traverser ces pages pleines de vie et de visages. (7 F, 7, rue Henri-Poincaré, Paris 20e).

Création, fondée par M.-J. Durry, a dix ans. Le compteur est remis à un comme une voiture dont on change le moteur. La carrosserie aussi est repeinte. L'ambition de Marie-Claire Bancquart pour la revue est d'en faire comme une « anthologie de la poésie en train de se faire ». Mais le principe reste le même : des inédits de toutes tendances, commentés par leurs auteurs. Et en ouverture, un grand disparu : cette fois, Max Jacob, cinq poèmes inédits, fac-similé des autographes avec dessins. Pareillement pour Jean Follain, en finale. Entre eux : huit contemporains yougoslaves. Et vingt et un poètes français ou de langue française : Salah Stétié, G. Prassinov, R. Sabattier, J. Rousselot, J. Tortel... Et les promesses des nouveaux, comme Jacqueline Clancier. Dessins de M. Mousseau. (numéro 1, 36 F, 85, boulevard Pasteur, Paris 15e).

La Tour de feu, elle aussi se met au « point zéro ». Elle n'est pas devenue *la Tour abolie*, mais *la Nouvelle Tour de feu*. La fin de l'imprimeur, compagnon de cinquante années, avait fait renoncer Pierre Boujut. On le retrouve, bien entendu, dans *la Nouvelle Tour*. La relève a été prise par Michel Héroult. On quitte Jarnac pour l'Essonne. Il faudra s'habituer à la nouvelle apparence : adieu lino-type et vieilles presses ! L'esprit, la substance demeurent. Beaucoup de poèmes. Toujours une « Internationale de la poésie ». Non sans prose. Engagée : *la Pologne au cœur* de J. Laurent, (32 F, 8 bis, rue Lormier, 91580 Etrechy).

Poésie s'ouvre sur une grande suite de Paul Celan. Rétrospective : les *Quelques observations sur la poésie française* (1560) d'Etienne Pasquier. (numéro 21, 60 F, Eug. Belin éditeur.)

Poésie présente. Des inédits d'André Salmon ; et trois jeunes poètes : Dominique Delage, Alain Girard, Anne-José Lemonnier. Entre ceux-ci et celui-là, quatre poètes de belle maturité, largement représentés. (numéro XXXXIII, 36 F, Mortemart, 87330 Mézières-sur-Issoire).

Triangle, petite revue, grande qualité : dix-neuf poèmes, dix-neuf poètes, dont Philippe Soupault, Salah Stétié, Pierre Oster Soussouev, 34 Ch des Roses, B-6765 Hamoncourt, Belgique).

Dans *les Nouveaux Cahiers*, le souvenir d'un poète et d'un grand esprit : Edmond Fleg, du temps des *Cahiers de la quinzaine* où Péguy publia, sans trop en mesurer la grandeur, *Ecoute Israël*, (numéro 69, 25 F, 45, rue La Bruyère, Paris-9e).

Encres vives : des poèmes de René Nelli. Et : quoi servent les critiques de poésie ? (numéro 99, 20 F, M. Cosem. Engomer 09800 Castillon).

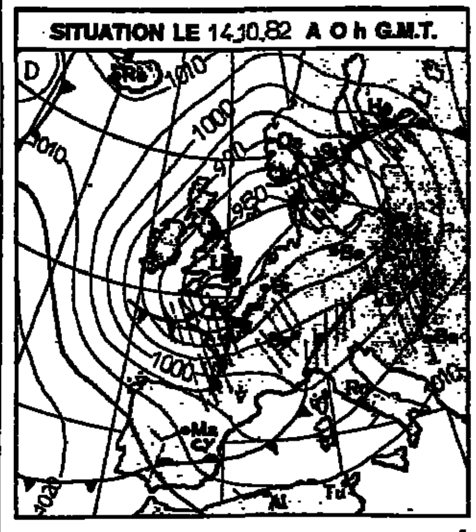
Tel quel : l'éternel *Paradis* de Sollers ; des *chants du Bengali ancien*, par Prithwindra Mukherjee ; *le sujet invisible*, de Giacometti vu par Pleynet, (numéro 93, 52 F, Seuil).

Poétique examine des « Questions de narratologie » à travers Flaubert, avec J.-P. Richard, et (Stendhal, Zola aussi) R. Debray-Genette ; Nerval et Butor : G. Mary ; le « cas » Senancour dans la description romantique, par Béatrice Didier, (numéro 51, 52 F, Seuil).

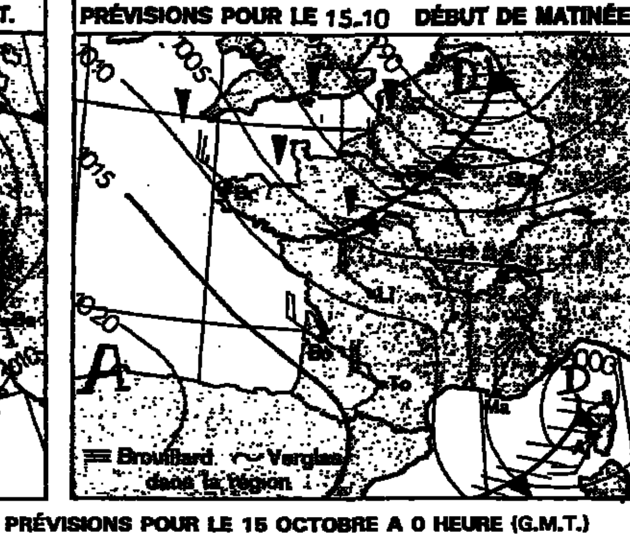
YVES FLORENNE.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 14.10.82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 15.10 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 15 OCTOBRE A 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution du temps en France entre le jeudi 14 octobre à 0 heure et le vendredi 15 octobre à minuit :

Une profonde dépression, dans la matinée du 14 sur le sud de l'Angleterre, se dirige vers le Benelux et l'Allemagne, où elle se trouvera en soirée du 15, cette dépression dirige un flux rapide d'air instable en provenance du nord-ouest sur toute la France. En fin de validité, avec l'approche d'une nouvelle perturbation océanique, cette instabilité diminuera sur l'ouest du pays.

Vendredi 15, le ciel sera le plus souvent chargé en nuages qui amèneront de l'eau, du grésil et même de la grêle, surtout sur les régions du Nord, du Nord-Est, du Centre et de l'Aquitaine.

Des éclaircies apparaîtront toutefois par moments, ces éclaircies seront belles sur les régions méditerranéennes. En fin de soirée début de nuit, des pluies organisées aborderont la côte de l'Atlantique.

Les vents d'ouest et de nord-ouest seront forts sur toutes les régions cotières ainsi que sur le Languedocd et la basse vallée du Rhône.

Les températures évolueront le matin entre 7-8 degrés dans le Nord, 11-13 dans le Midi, et l'après-midi entre 13-14 dans le Nord et 16-18 dans le Midi.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 14 octobre à 7 heures, de 1 008,8 millibars, soit 756,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 13 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 13 au 14 octobre) : Ajaccio, 23 et 18 degrés ; Biarritz, 26 et 13 ; Bordeaux, 18 et 11 ; Bourges, 17 et 11 ; Brest, 14 et 11 ; Caen, 16 et 11 ; Cherbourg, 14 et 11 ; Clermont-Ferrand, 22 et 11 ; Dijon, 14 et 10 ; Grenoble, 21 et 9 ; Lille, 14 et 10 ; Lyon, 19 et 10 ; Marseille-Marignane, 23 et 14 ; Nancy, 13 et 10 ; Nantes, 17 et 11 ; Nice-Côte d'Azur, 19 et 15 ; Paris-Le Bourget, 15 et 12 ; Pau, 27 et 12 ; Perpignan, 24 et 11 ; Rennes, 16 et 11 ; Strasbourg, 15 et 10 ; Tours, 14 et 11 ; Toulouse, 27 et 10 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 30 et 16 degrés ; Amsterdam, 14 et 8 ; Athènes, 24 et 15 ; Berlin, 12 et 8 ; Bruxelles, 13 et 9 ; Le Caire, 29 et 21 ; îles Canaries, 26 et 21 ; Copenhague, 12 et 9 ; Dakar, 33 et 24 ; Djerba, 30 et 18 ; Genève, 18 et 9 ; Jérusalem, 29 et 18 ; Lisbonne, 20 et 12 ; Londres, 13 et 9 ; Luxembourg, 11 et 8 ; Madrid, 22 et 9 ; Moscou, 8 et 5 ; Nairobi, 25 et 15 ; New-York, 16 et 10 ; Palma-de-Majorque, 27 et 18 ; Rome, 22 et 19 ; Stockholm, 11 et 9 ; Tozeur, 30 et 21 ; Tunis, 30 et 15.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BANQUE

CHÈQUE OBLIGATOIRE. – La loi de finances pour 1982 a prévu l'obligation pour les particuliers de régler par chèque barré et non endossable ou par virement bancaire ou postal les transactions d'un montant supérieur à 10 000 F portant sur des bijoux, pierreries, objets d'art, de collection ou d'antiquité.

L'administration vient de préciser, par une instruction du 2 août 1982, les conditions d'application de cet article. Elle prévoit notamment que le règlement des transactions effectuées au moyen d'une carte de paiement et de crédit peut être assimilé à un paiement par chèque.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 14 octobre 1982 :

DES DÉCRETS

- Soumettant la société Spot-Image au contrôle économique et financier de l'Etat.
- Portant augmentation de la dotation de l'Institut d'émission d'outre-mer.

UNE LISTE

- D'admission aux épreuves orales du second concours d'accès à l'École nationale de la magistrature.

LA MAISON

PORCELAINE AU QUOTIDIEN. – Pour s'offrir le plaisir d'avoir, chaque jour, une table raffinée, un ensemble/de quatre pièces en porcelaine de Limoges est vendu en coffret. Ce « Quotidien » de Bernardaud comprend une grande assiette, une assiette à entremets et une petite pour le fromage ou le dessert et une coupelle pour le potage ou la salade de fruits.

★ « Le Quotidien », Bernardaud, dans les grands magasins et les boutiques d'art de la table.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3 298

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II		■							
III						■			
IV			■					■	
V			■		■				
VI						■			■
VII			■				■		
VIII									
IX				■					
X								■	
XI					■				

HORIZONTALEMENT

I. Caractérise certains spectacles. – II. Personnes qui ne s'entendent pas et qui en viennent souvent aux mains. III. Fait une abstraction ou une extraction. Abréviation. – IV. Négation. Frontière mouvante. – V. Préposition. Grande surface élevée. En vue du self-service de la gent animale. – VI. Voie à circulation fluide et continue. Participe passé. – VII. Milieu qui convient à tous les genres. Chiffonné. Alla sur le pré à la suite d'un délit d'adultère. – VIII. Père d'une Indienne ou d'une métisse. – IX. Sortie de service. La mer sous l'effet des vents ou la grand-mère sous celui des ans. – X. Une mer d'huile peut être pour elle un rêve prémonitoire. – XI. Traite une affaire en cour. Lieu de naissance d'une future Gironde.

VERTICALEMENT

1. Facilite grandement les économies d'énergie. – 2. Des nanas ou des ninas. – 3. Raccourcirait singulièrement une devise républicaine. Fait l'enfant de chœur. – 4. Les quatre ne se respectent pas autant que les dernières. Préposition. – 5. Itinéraire d'été pour dromadaires. Son usage est une source d'usure. – 6. Deux liquides différentes. Tanneur de peaux à Tanis. Vida son sac. – 7. Telle une femme que rencontrent les chanceux au hasard des siècles. Ingénieur ayant découvert le zinc. – 8. Prison dans laquelle on enferme les durs à cuire. Le dernier venu. – 9. Leurre divers. Ses réunions étaient présidées par Polymnie.

Solution du problème n° 3 297

Horizontalement

I. Horoscope. – II. Opinion. – III. Ré. Dito. – IV. Irriter. – V. Zaïre. Ore. – VI. Potamot. – VII. Néon. Las. – VIII. Simonie. – IX. Acte. Ecru. – X. Lee. Psi. – XI. Essai. Été.

Verticalement

1. Horizontale. – 2. Opéra. Ces. – 3. Ri. Ripostes. – 4. On. Ironie. – 5. Si. Têt. Pi. – 6. Code. Aloès. – 7. Oniromancie. – 8. Rosir. – 9. Exocet. Eure (allusion au camembert).

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 16 OCTOBRE

« Impératrice Joséphine à Rueil », 15 h, 1, avenue de l'Impératrice-Joséphine, Mme Bouquet des Chaux.

« Carpeaux à Courbevoie », 15 h, métro Pont-de-Levallois, Mme Pennec.

« Hôtel de Sully », 15 h, 62, rue Saint-Antoine, Mlle Schmitt.

« L'Odéon », 15 h, façade, M. serres.

« Chaillot, Passy, Auteuil », 16 h 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Bachelier (Caisse nationale des monuments historiques).

« Hôtel des Comtes-Potochi », 15 h, 27, avenue de Friedland (Approche de l'art).

« Exposition Oudry », 11 h, Grand-Palais (A. Nans).

« J.-B. Oudry », 15 h, Grand-Palais (L'art pour tous).

« L'ex-léproserie Saint-Lazare », 15 h 15, rue du Faubourg-Saint-Denis (Mme Barbier).

« J.B. Oudry », 14 h 15, Grand-Palais (Mme Canery).

« Les peintres romantiques au Louvre », 10 h 30, entrée, pavillon Danon (M. Bouchard).

« Hôtel de Bourdon-Condé », 15 h, 12, rue Monsieur (Mme Ferrand).

« Grandes affaires criminelles de l'histoire de France », 15 h, 4, rue des Carmes (Mme Hauller).

« Hôtel Thoynard », 15 h, 19, rue du Louvre (Histoire et archéologie).

« La Mosquée », 15 h, entrée place du Puits-de-l'Ermite (P.-V. Jaslet).

« Palais-Royal », 15 h, 1, galerie Montpensier (Paris et son histoire).

« Saint-Sulpice », 15 h, métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« La Banque de France », 15 h, 1, place du Général-Catroux (Tourisme culturel).

« Le Marais », 14 h 30, 2, rue de Sévigné (Le vieux Paris).

« Exposition Oudry », 11 h 15, Grand-Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

14 h 45, 60, boulevard Latour-Maubourg : « La Finlande et le Danemark » (Rencontre des peuples).

15 h, Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M.-C. Vange : « Les énergies renouvelables ».

ARLEQUIN

RESULTATS OFFICIELS DU TIRAGE N° 66 DU 13 OCTOBRE 1982

Finales et numéros	Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier										
2	Tous les billets terminés par 2 gagnent 70 F dans toutes les séries										
96	Tous les billets terminés par 69 gagnent 200 F dans toutes les séries Tous les billets terminés par 96 gagnent 300 F dans toutes les séries										
	Numéros gagnants dans toutes les séries										Sommes à payer
479	0479	1479	2479	3479	4479	5479	6479	7479	8479	9479	F. 4 000
	0497	1497	2497	3497	4497	5497	6497	7497	8497	9497	400
	0749	1749	2749	3749	4749	5749	6749	7749	8749	9749	400
	0794	1794	2794	3794	4794	5794	6794	7794	8794	9794	400
	0947	1947	2947	3947	4947	5947	6947	7947	8947	9947	400
	0974	1974	2974	3974	4974	5974	6974	7974	8974	9974	400
022	0022	1022	2022	3022	4022	5022	6022	7022	8022	9022	4 470
	0202	1202	2202	3202	4202	5202	6202	7202	8202	9202	870
	0220	1220	2220	3220	4220	5220	6220	7220	8220	9220	800

	Numéros gagnants	Sommes à payer – Série 24	Sommes à payer – Autres séries	Numéros gagnants	Sommes à payer – Série 24	Sommes à payer – Autres séries
5778	5778	F. 3 010 000	F. 32 000	7785	F. 20 000	F. 4 000
	5787	20 000	4 000	7857	20 000	4 000
	5877	20 000	4 000	7875	20 000	4 000
	7578	20 000	4 000	8577	20 000	4 000
	7587	20 000	4 000	8757	20 000	4 000
	7758	20 000	4 000	8775	20 000	4 000

PROCHAIN ARLEQUIN LE 27 OCTOBRE 1982 - TIRAGE TELEVISE à 19 h 50

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DES PAPILLONS

TIRAGE N° 64 DU 13 OCTOBRE 1982

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER (F.)
1	521	500
	601	500
	701	500
	751	500
	8 641	2 000
	124 881	4 000 000
2	1 232	2 000
	8 042	2 000
	17 482	10 000
	57 642	10 000
3	43	200
	63	200
	173	500
	233	500
	313	500
	643	700
	60 433	10 000
	91 503	10 000
4	4	100
	24	300
	944	600
5	055	500
	3 885	2 000
6	3 146	2 000
	97 756	10 000
7	7	100
	0 257	2 100
	9 707	2 100
8	98	200
	328	500
	388	500
	838	500
	938	500
	4 658	2 000
	25 528	10 000
	64 838	10 500
	202 648	1 000 000
9	49	200
	529	500
	839	500
	0 459	2 000
	56 249	10 200
	81 989	10 000
0	090	500
	650	500
	780	500
	900	500
	0 570	2 000
	10 880	10 000

PROCHAIN TIRAGE LE MERCREDI 20 OCTOBRE 1982
TRANCHE D'OCTOBRE DES SIGNES DU ZODIAQUE À MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

LOTO – TIRAGE N° 41 : 24 31 37 38 40 49 – NUMERO COMPLEMENTAIRE 30

PROCHAIN TIRAGE LE 20 OCTOBRE 1982 VALIDATION JUSQU'AU 19 OCTOBRE APRES-MIDI

L'enjeu des nouveaux médias

Le VIDCOM, marché international de la vidéocommunication, ouvre ses portes à Cannes, vendredi 15 octobre. Vidéo, télématique, banques de données, télévision par câble... c'est le grand rendez-vous d'automne des nouveaux médias. Il coïncide, à quelques jours près, avec l'annonce par les pouvoirs publicsd'un train de décisions qui intéressent aussi bien les industries de la « filière électronique » que l'ensemble des usagers. Les deux rapports ministériels de MM. Georges Fillioud (communication) et Louis Mexandeau (P.T.T.) sur les réseaux câblés de distribution sont en voie d'achèvement ; celui du ministère de la communication sur la quatrième chaîne aussi. Le gouvernement doit arrêter une politique qui mette en cohérence les stratégies industrielles liées aux nouvelles technologies – le contenant – et celles liées aux industries culturelles – le contenu. Pour ces dernières, le développement de l'audiovisuel est sans doute une des clés de l'avenir.

I. – *Une culture sans industrie*

par JEAN-FRANÇOIS LACAN

En 1986, le satellite T.D.F.-1 arrosera la France de ses trois nouvelles chaînes de télévision. A la même époque, la quatrième chaîne pourrait couvrir 70 % du territoire, et une douzaine de réseaux câblés seraient en fonctionnement dans les grandes communautés urbaines. Faisons le compte : quatre chaînes nationales supplémentaires plus une quantité de programmes locaux. Comment, en quatre ans, faire face à cette multiplication des canaux ?

L'enjeu des nouveaux médias a cessé d'être strictement industriel. Au-delà des tuyaux et des composants, il n'est plus possible aujourd'hui de contourner la question des programmes. Après des années d'ignorance, le problème agite les états-majors ministériels, de la culture à la communication, de l'industrie à l'éducation.

Le défi économique est de taille. Les nouveaux médias ne limitent pas leur marché aux programmes de loisirs. Un câble, un satellite, peuvent diffuser aussi bien un film qu'un journal, une communication téléphonique que des données informatiques. Tout cela, l'électronique l'unifie sous la même forme : l'information numérique. Ces informations sont ensuite traitées, stockées et distribuées à volonté. En examinant les possibilités offertes par cette flexibilité, certains économistes comme Jacques Attali n'hésitent pas à parler d'une véritable industrie « informationnelle » aux marchés illimités et aux salariés innombrables.

Mais le défi économique se double d'un défi culturel. Si les productions culturelles françaises ne sont pas capables d'alimenter ces nouveaux réseaux, les productions américaines les envahiront. La virulence des attaques du ministre de la culture contre l'impérialisme culturel américain a surpris l'opinion. Mais il ne faut pas oublier que M. Brzezinski, conseiller du président Carter, confiait volontiers que, après l'âge de la canonnière et celui de l'impérialisme économique, la domination passait aujourd'hui par le contrôle des réseaux.

Les faiblesses de la politique culturelle

Les Américains ont pris rapidement conscience des enjeux. En trois ans, les compagnies hollywoodiennes ont pris le contrôle de la télévision payante par câble et de la distribution des vidéocassettes. Les grandes chaînes de télévision investissent dans les satellites, et les multinationales de l'informatique contrôlent déjà 70 % des banques de données mondiales.

Comment résister à la menace ? Le gouvernement français est conscient que seules de véritables industries de programmes peuvent préserver le marché national. Mais comment développer cette stratégie, alors que les industries culturelles traditionnelles sont déjà battues en brèche ? En 1979, Jean-Hervé Lorenzi et Eric Le Boucher rappelaient dans *Mémoires volées* que les productions américaines représentaient en France 50 % des émissions de fiction programmées à la télévision, plus de 30 % de la distribution cinématographique et 70 % du marché du disque...

Jusqu'en 1981, les industries culturelles sont en France un secteur sous-estimé. L'essentiel du budget de la culture va au financement d'institutions lourdes (maisons de la culture, Centre Pompidou, Opéra) ou au soutien de certains secteurs de consommation traditionnelle (Année du patrimoine, musique). En vingt ans, la croissance du budget de la culture a surtout servi à la mise en place d'une administration (5 milliards de francs) et la restauration des équipements traditionnels (3,4 milliards de francs).

Le principal défaut de cette politique est d'être en porte à faux avec la mutation profonde qui affecte dans le même temps les pratiques culturelles des Français. Les comparaisons valent ce qu'elles valent et, dans le domaine de la création et des arts, doivent être manipulées prudemment. Toutefois, certains chiffres sont frappants. L'Etat consacre ainsi des sommes importantes à la musique, mais 7 % seulement des Français vont au concert, alors que, dans le même temps, 70 % d'entre eux s'équipent en hi-fi. Même constat pour le théâtre. Or, si 12 % des Français sont allés au théâtre en 1981, 47 % d'entre eux ont vu une pièce à la télévision. (1)

Le spectacle vivant est peu à peu détrôné par les pratiques culturelles à domicile. De 1973 à 1981, l'équipement en téléviseurs est passé de 86 % à 93 %, mais, surtout, les Français consacrent de plus en plus de temps à l'utilisation de ces « machines culturelles » : dix-sept heures en moyenne par semaine devant la télévision et quinze heures à l'écoute de la radio.

Depuis vingt ans, toute la politique culturelle passe donc à côté de la consommation dominante de la grande majorité de la population. Si les institutions culturelles font le plein, elles ne recrutent leur public que dans des catégories socioprofessionnelles déjà sensibilisées : 60 % d'enseignants, 30 % de cadres supérieurs, seulement 10 % d'employés et 3 % d'ouvriers.

Le développement de la culture, sa « démocratisation », passent, eux, par des supports de diffusion de masse sur lesquels la politique culturelle a peu d'impact. Même si le ministre de la culture devient pour un temps celui de la communication (du 5 avril 1978 au 22 mai 1981), il se contente de gérer le monopole sans influer réellement sur les contenus. Dans le cas du disque, le clivage est encore plus flagrant, et les pouvoirs publics assistent impuissants au contrôle des multinationales sur l'édition et la distribution, à la domination des variétés anglo-saxonnes et au dépérissement simultané de la création et de l'industrie françaises. Il est vrai que tout cela n'est guère considéré comme culturel...

La logique économique du support

Les raisons de ce divorce entre politique institutionnelle et consommation dominante, entre culture et technologie, sont multiples, et la responsabilité n'en incombe pas totalement aux précédents gouvernements. La France vit encore sur une conception très traditionnelle de la culture, et, à gauche comme à droite, on accepte mal l'idée que le développement culturel puisse être lié aux grands systèmes de diffusion audiovisuels. Ainsi, les enseignants et les mouvements d'éducation populaire – ces médiateurs essentiels de la diffusion culturelle – ont pour la plupart refusé de prendre en compte l'audiovisuel dans leurs pratiques pédagogiques.

Plus largement, le développement des industries culturelles semble contrarié par une opposition manichéenne entre service public et secteur privé. Une opposition qui assimile trop rapidement le public à la non-rentabilité et le privé à la stricte logique commerciale. On dénonce les lois du marché : concentration de l'édition sur les titres à succès (best-sellers, « tubes ») et dépérissement de la création originale ; concentration de la distribution qui étouffe les petits producteurs ou éditeurs, concentration géographique de la diffusion qui privilégie les zones urbaines aux dépens des zones rurales. C'est oublier que le service public relève souvent des mêmes critiques. Les résistances du public après certaines innovations à la télévision montrent bien que, là aussi, la loi du marché est à l'œuvre.

Si les effets pervers des industries culturelles sont indéniables, ils ne sont pas pour autant inéluctables. Ils témoignent seulement que, dans ce domaine, la logique économique du support prime sur celle des contenus. S'ils sont porteurs d'une valeur culturelle, un livre, un disque, un film, sont avant tout des marchandises dont la rentabilité dépend de conditions spécifiques de production et de diffusion. De la même façon, un film n'aura pas la même logique économique, et, par voie de conséquence, culturelle, s'il est diffusé en salle, à la télévision ou en vidéocassette. Toute action sur les industries culturelles suppose donc la prise en compte de la logique des supports. Or l'administration est divisée entre les ministères de « contenu » (culture, éducation, communication) et les ministères techniques (industrie, P.T.T.), ce qui hypothèque toute politique cohérente. Il faut y ajouter l'action du ministère des finances, qui, en fixant à 7 % la T.V.A. pour le livre et le cinéma, à 33 % pour le disque et les cassettes, à 471 F la redevance pour le magnétoscope, arbitre la situation en fonction de sa logique propre.

La dialectique entre le privé et le public

Si le cinéma a survécu à la débâcle des industries culturelles françaises, c'est justement parce que c'est un des rares secteurs où une politique globale a été mise en œuvre. Le passage du Centre national de la cinématographie de la tutelle du ministère de l'industrie à celle de la culture, la création du Fonds de soutien, l'abaissement du taux de la T.V.A. à 7 %, ont permis de corriger les effets de la concentration du marché et de maintenir en partie la production et la création nationales.

L'arrivée de la gauche au pouvoir va changer les perspectives dans le domaine des industries culturelles. Les premières actions menées sur le livre, le cinéma et la communication audiovisuelle ont une cohérence certaine. On s'efforce de ménager la dialectique entre secteur privé et secteur public, avec une conception élargie du service public. On se garde de briser la logique économique en place en se contentant de la réguler pour éviter les effets de la concentration. La loi Lang sur le prix unique du livre renforce la diffusion en protégeant les librairies contre les grandes surfaces. Mais elle intervient aussi en amont sur l'édition : la liberté des prix avantageait de fait les succès à gros tirages aux dépens des créations plus difficiles, compromettant ainsi la subtile péréquation à laquelle se livre tout éditeur.

Pour le cinéma, le ministère de la culture n'a pas remis en question l'intégration verticale entre production, distribution et exploitation, pourtant si souvent dénoncée. C'eût été briser la dynamique de l'investissement privé, mais aussi compromettre l'avenir. Si les salles sont aujourd'hui le seul lieu de rentabilité de la profession, le développement des nouveaux médias risque de renverser la tendance. Ce seront alors les exploitants qui auront besoin du soutien de la production. Aussi le ministère s'est-il contenté d'interdire les groupements de programmation pour combattre les effets culturels de la concentration. En compensation, les trois groupes visés (Gaumont-Pathé, U.G.C., Parafrance) ont été incités à l'exportation. Le plan est complété par la création de l'Agence de développement du cinéma, qui doit lutter contre la concentration géographique des salles.

Dernier élément du tableau, la loi sur la communication audiovisuelle libéralise largement le service public. Il s'agit moins de la création de la Haute Autorité – qui focalise de manière excessive les commentaires – que du régime d'autorisations qui favorise l'initiative privée sur les réseaux câblés, la télématique et, dans une moindre mesure, les radios locales.

Toutes ces décisions doivent, à terme, relancer la dynamique de la création et permettre aux industries culturelles de reconquérir le marché intérieur. L'ennui, c'est que le gouvernement ne peut pas attendre les effets à long terme de ces mesures. Les échéances, on l'a vu, jalonnent les cinq années qui viennent. Il faut donc bien faire le compte des partenaires prêts à investir dès maintenant.

Les partenaires introuvables

Le premier de ces partenaires est sans doute le cinéma. Avec des produits prisés du public, il fait figure de « locomotive » de l'audiovisuel. De plus, malgré la réduction du nombre des salles (50 % en vingt ans), il a réussi à maintenir 1,2 milliard de recettes, dont 57 % sur des films français. Mais le cinéma voit ses capacités de production totalement absorbées par les trois chaînes de télévision. Les producteurs nationaux réalisent chaque année environ quatre-vingts films « télévisables », alors que la télévision en programme plus de cinq cents avec un quota obligatoire de 50 % de films français. Après avoir vécu sur un stock de vieux films, la télévision multiplie aujourd'hui les rediffusions, mais on voit mal les nouveaux médias en faire autant.

Cette pénurie de production s'accompagne d'un véritable hold-up financier. Le montant total des achats de films par les trois chaînes ne dépassera pas cette année 140 millions de francs, soit 2,3 % seulement du budget des chaînes. Si l'on tient compte de la répartition de l'audience entre télévision et salles de cinéma, on s'aperçoit que, dans une proportion de 5 %, le public finance environ 90 % du cinéma, tandis que 95 % de téléspectateurs (quatre milliards par an pour les films) en financent à peine 10 % ! Situation économique absurde qui contribue à paralyser le cinéma vis-à-vis des nouveaux médias.

Autres partenaires possibles, les sociétés privées de production audiovisuelle. Là, la situation est encore plus critique. Une quinzaine d'entreprises vivent sur la part du marché que leur laisse la Société française de production (S.F.P.), soit 20 % à peine des commandes des chaînes de télévision en 1978. Or la situation s'est aggravée depuis trois ans. Pour couvrir les déficits de la S.F.P., les pouvoirs publics ont obligé les chaînes à accorder une priorité à l'organisme public. Du coup, les sociétés privées ont accusé une baisse de 30 % en francs constants sur leur chiffre d'affaires. La plupart survivent modestement sur les marchés du film publicitaire ou industriel.

Reste une dernière voie : l'existence, depuis un an, de groupes multimédias constitués à grands fracas, le premier autour de Matra et Hachette, le second réunissant Gaumont, Gallimard et les éditions Ramsay. Mais là, si la situation financière est beaucoup moins critique, l'attentisme semble de rigueur. « *On ne peut pas ne pas en être,* explique un des responsables du groupe Hachette, *mais on attend d'abord que le marché existe et que les pouvoirs publics définissent la règle du jeu.* »

En attendant, on place ses pions dans les différents secteurs pour marquer sa présence, mais sans que les investissements soient significatifs d'un engagement à long terme. Hachette organise ses instruments de production vidéo et cinéma (Télé Hachette, Channel 80, Hachette Première), regarde du côté de la distribution vidéo (Vidéokiosques, Hachette international), crée avec Publicis un magazine sur vidéocassettes destiné aux vidéoclubs, et n'oublie pas pour autant la télématique (participation à Télétel, les Dernières Nouvelles d'Alsace), la micro-informatique (G.I.E. Matra-Hachette) et la télédistribution (diffusion dans les hôtels et dans un bloc d'immeubles à Boulogne-Billancourt). Gaumont crée Edivisuel, se lie avec Columbia et R.C.A. pour la distribution vidéo et renforce sa présence dans le cinéma italien.

Juste assez pour montrer qu'on existe, pas suffisant pour être présent dans dix ans sur un marché en pleine explosion. On est loin des grands groupes de communication qui seraient capables d'alimenter les nouveaux médias et d'attaquer le marché international. Pour dénouer la situation, la balle est encore une fois dans le camp des pouvoirs publics.

Prochain article :

LA STRATÉGIE DES RÉSEAUX

(1) Le budget de la direction de la musique a atteint 560 millions de francs en 1981, soit plus de 20 % du budget total de la culture.

LA POLÉMIQUE A PROPOS D'« APOSTROPHES »

M. FILLIOUD : un incident mineur et délibérément gonflé

Au cours de la séance du mercredi 13 octobre à l'Assemblée nationale, consacrée aux questions du gouvernement, un échange a eu lieu à propos de la déclaration de M. Régis Debray à Montréal concernant l'émission de Bernard Pivot « Apostrophes ».

M. Vivien (R.P.R., Val-de-Marne), évoquant cette déclaration, a notamment déclaré : « *En vérité, c'est M. Debray qui se conduit en führer ! Il est pour le moins étonnant qu'un membre du cabinet du président de la République mette ainsi en cause à l'étranger une émission qui fait l'unanimité et dont les écrivains de gauche n'ont jamais, que je sache, été exclus !* » S'adressant au ministre de la communication, le député R.P.R. a ajouté : « *N'estimez-vous pas que M. Debray a injurié à l'étranger un producteur de notre télévision, dont le talent est pourtant reconnu ?* »

M. Fillioud a notamment répondu : « *Tout le monde savait depuis longtemps que M. Régis Debray n'aimait guère M. Bernard Pivot, et ce n'était pas la première fois qu'il l'apostrophait ! Il est notoire que, de son côté, M. Pivot n'adore pas M. Debray : ces deux personnalités du monde littéraire ont commencé leur polémique il y a longtemps. Mais tout le monde n'est pas de l'avis de Régis Debray : le président de la République aime beaucoup « Apostrophes » et il l'a déclaré dès son retour d'Afrique ; moi-même, j'apprécie fort cette émission : des goûts et des couleurs... Car enfin, c'est bien le droit de chacun de donner son avis sur une œuvre littéraire ou sur une émission télévisée ! Vous-même, M. Vivien, vous n'avez pas la réputation de faire dans la nuance quand vous formulez des critiques !* » Le ministre de la communication a ajouté : « *C'est un attribut essentiel de la liberté que le droit de critiquer – je vous renvoie à Beaumarchais, – à condition évidemment de respecter la pensée d'autrui. Bernard Pivot, lui-même, répondra lors de sa prochaine émission, dont le thème est justement « culture et politique ». Il dira ce qu'il voudra dire sur cet incident mineur et délibérément gonflé, et ce sera la meilleure réponse à votre question, car elle satisfera l'indépendance du service public et la liberté d'expression.* »

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSÉES

	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
ANNONCES ENCADRÉES	40,00	47,04
OFFRES D'EMPLOI	12,00	14,10
DEMANDES D'EMPLOI	31,00	36,45
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA		

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

GROUPE D'AGENCES DE VOYAGES
recherche

DIRECTEUR COMPTABLE

- Connaissant informatique, problèmes spécifiques à la profession, en particulier comptabilité billetterie.
- Pouvant maîtriser C.A. de 100 millions et évoluer au rythme du développement de la Société (50% par an minimum).

Écrire avec C.V. détaillé, prétentions ou salaire actuel à: NOVOTOUR, 7, rue d'Assas 75006 - PARIS.



PREMIER CONSTRUCTEUR EUROPÉEN DE SYSTÈMES DE NAVIGATION INERTIELLE
DEUXIÈME CONSTRUCTEUR MONDIAL DE TERMINAUX TÉLEX
recherche
pour son SERVICE INFORMATIQUE PARIS XVI°

INGÉNIEURS ANALYSTES
ANALYSTES ORGANIQUES
I.B.M. 4341 COBOL DOS/VSE DL1 CICS
Expérience exigée
Adresser C.V., photo et prétentions à :
M. CAMUS, 6, avenue d'Iéna, 75783 PARIS CEDEX 16.

ORGANISME DE PLANIFICATION
INGENIEUR
2 à 3 ans d'expérience pour activités d'Audit d'organisation et de problèmes de stratégies d'entreprise. Grande École + formation économique, ayant de bonnes capacités d'analyse logique.
Anglais courant + 2ème langue souhaitée.
Adresser C.V., photo et prétentions, n° 49.812, PUBLICITÉ ROGER BLEY
101, rue Réaumur, 75002 Paris.

CENTRE HOSPITALIER D'ARGENTEUIL (Val-d'Oise) recrute pour son service « PHOTOGRAPHIE MÉDICALE » UN PHOTOGRAPHE à mi-tps. Adr. candidature et C.V. au Directeur de l'Établissement, 1, rue Valère-Collas, 95101 ARGENTEUIL CEDEX.

GROUPE D'INGÉNIERIE INFORMATIQUE
PARIS-BRETAGNE
Pour participer à d'importants proj. de télécom. de processus industr. de base de données.

INGÉN. TÉLÉPHONE
4 ans d'expér. en logiciel appliqué à la TÉLÉPHONIE TEMPORELLE

INGÉN. SYSTÈMES
4 ans d'expér. MOTOROLA 6809-68000, projets de concept. de logiciel de télécom.

INGÉNIEURS LOGICIEL
4 ans d'expér. en temps réel « Processus industriel » sur MITRA - SOLAR - PDP
Postes à responsabilités.
SALAIRE TRÈS MOTIVANT
Écrire ss n° 2427, Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

ADMINISTRATEUR DE BIENS recherche
PRINCIPALE
DE GÉRANCE
LIBRE DE SUITE
256-10-45 pour rendez-vous.

Le centre culturel de Fontenay-aux-Roses recherche
1 MENUISIER
pour l'encadrement d'un stage « jeunes ».
Prière de contacter : Manuel POIRIER au 660-20-68.

Demandons
SURVEILLANTS
Disp. du 2 nov. 1982 au 30 juin 1983 de 8 h 30 à 12 h 30.
3 ou 5 fois par sem.
De 14 h à 19 h.
3 ou 5 fois par sem.
Écrire sous le n° T036345 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

École privée adultes (94) recherche
PROF. COMPTABILITÉ
Tél. au 389-01-81 pr rd.-vs.

INGÉNIEURS
INFORMATIQUE - LOGICIEL
SOPRAS ETT - 733-20-46.

emplois régionaux

ORGANE DE PRESSE cherche pour antenne Suisse-Savoie, 1 JOURNALISTE RADIO + 1 RESPONSABLE PUBL. Adresser C.V. + photo à : M. MARTIN, 23, av. Foch, 75116 PARIS.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées (Canada, Australie, Afrique, Amériques, Asie, Europe). Dem. une doc. sur notre revue spécialisée MIGRATIONS (L.M.) 3, rue Montyon, 75429 Paris Cedex 09.

Le Centre Culturel de Fontenay-aux-Roses recherche tous contrats de travail ou d'apprentissage pour jeunes désireux de travailler.
Prière de contacter Manuel POIRIER au 660-20-68

travaux à façon

ENTREPRISE Sér. réf. effectue rapidem. travx Peint. Revêtem. sols et murs Élect., Plomb., Décor. Devis grat. sf sinistres. Tél. 368-47-84 et 893-30-02.

capitaux propositions commerciales

Maison de commerce scandinave cherche relat. avec product. de poêles mobiles fonction. gaz en bout. Nous avons l'expér. de la vente de produits semblables et aussi une grande clientèle. Écr. à Johannes Larsen - Lomas Del Sol - Benejarafa - Malaga - Spanien.

Fabriquons artisanalement à la commande de magnifiques sujets en FIBRE DE VERRE
80 modèles
Notre Père Noël mesure 1,70 m
et CELLOPHANE COLORIÉE
Nous recherchons sur la France, les Territoires d'Outre Mer et les pays étrangers des DÉCORATEURS AGENCEURS DE MAGASINS pouvant diffuser nos fabrications chez les commerçants. Marge 35 %. Contrat d'exclusivité pour 1 département ou une région.
Faire parvenir candidatures à : FRIBRALUX S.A.R.L.
2, avenue de l'Énergie
ZONE INDUSTRIELLE
67800 BISCHHEIM HOENHEIM

cours et leçons

Étud. 3° cycle EHESS hist., dipl. sc. po. maitr. soc., assure prép. sc. po. conc. admin. cult. gle Exp. écr. orale. Halles, 508-40-02.

occasions

GAYOUT, 4, bd Saint-Martin (10°), 607-61-10, fermé lundi ach. cpt ph., ciné, films, vidéo, Hifi, disques, cassettes, télé et grands choix matériel occasion.

DEMANDES D'EMPLOIS

Positive et réfléchie
J. F. 22 ans, maîtrise droit des affaires, expérience presse, relations publiques, étud. toutes propositions de bon ton.
Écr. s/n° 6370 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F. 25 a., lic. angl., dipl. Cambridge, all., ital., 3 a. exp. G.-B. ch. pl. hôt. ou récept. Florence SLAMA : 347-14-61.

E.S.C.P., 47 ans, lic. droit, prélim. expert., B.P., anglais, espagnol, notions allemand. Vous apporte 25 ans d'expér. commerc., direction industr., financ. et du personnel. Commerce ext. douanes, relations à haut niveau. C.A. 800 M.F., 3.500 personnes, recherche direction générale ou secrét. général. Écr. à P. LABRANCHE, 10, parc de la Feuilleraie, 78380 Bougival.

CADRE HAUT NIVEAU cherche poste responsabilités. Tél. 354-98-61

J.H. 30 ans, diplômé École de journalisme, expérience dans la presse, recherche emploi librairie, édition, journalisme. Étudierait toutes propositions. Tél. 542-34-11.

Graphiste publicité technique, perspective vues éclatées, ch. travaux. T. 338-06-49.

Suite à une reconversion Homme 37 ans, sérieuses références, goût des contacts humains, anglais courant, cherche emploi. Tél. 325-71-23.

L'immobilier

appartements ventes

2° arrdt

N.-D.-DES-VICTOIRES, pptaire vend dans imm. caract. 2 pces 21 m², 160.000 F. 553-91-45.

3° arrdt

MARAIS ARCHIVES
85 m² à aménager. Poss. divis. Gdes baies, vue dég. 3° étage. Immeuble XVIII°, rénové. Tél. : 272-40-18.

4° arrdt

CŒUR MARAIS
dans un grand hôtel particulier OMBREUSES SURFACES
A rénover. – Tél. 766-03-18.

ILE SAINT-LOUIS
de bel immeuble. Pptaire vend 2 pces, entrée, cuis., s. de bns, w.-c. – Téléph. : 500-54-00.

5° arrdt

Luxembourg, 80 m², 354-95-10.
AT. ARTISTE LUX. VUE.

NEUF CONSTRUCTION EN COURS
Livraison fin 1982
1 ET 3, RUE POLIVEAU
29 APPARTEMENTS DE TRÈS GRAND LUXE du 2 au 5 PIÈCES et DUPLEX-TERRASSES
de 13.000 à 15.000 F le m². Ferme et définitif.
APPARTEMENT TÉMOIN tous les jours de 14 h à 19 h, sauf mercredi et dimanche.
AWL Téléphonez 267-37-37.

6° arrdt

LUXEMBOURG
PROXIMITÉ JARDINS
250 m² de charme, DERNIER ÉTAGE SOLEIL
Vue tout Paris.
SERGE KAYSER 329-60-60.

7° arrdt

PLACE BRETEUIL (près) superbe studio refait nf, 33 m², immeuble rénové.
Prix : 359.000 F.
GARBI, téléphone 567-22-88.

8° arrdt

RUE DE TURIN
bel immeuble, 4 pièces, cuisine, bains, 2° étage, parfait état. GARBI, téléph. au 567-22-88.

Placement d'avenir
RUE DE MOSCOU
dans immeuble pierre de taille, beau 4 pièces OCCUPÉ.
Rens. au 260-30-15.

9° arrdt

MÉTRO ST-GEORGES
immeuble ravalé.
Plusieurs STUDIOS, 2 p., cft. T. 889-64-90 et 283-91-62.

BON IX°, dble living, 46 m² + 2 chbres, sur verdure, tt conf., soleil, chbre serv. Parking. Prix: 995.000 F. Vernel 526-01-50.

RUE RICHER
4 pces 117 m², refait à neuf, 3° étage. Prix : 980.000 F. Exclusivité LGM 265-55-44.

10° arrdt

SUR LES RIVES DU CANAL ST-MARTIN
Du studio au 6 pièces sur place ce jour 14 h-19 h samedi et dim. 11 h-13 h/14 h-19 h
SAINT-MARTIN GRANGE-AUX-BELLES
152, quai de Jemmapes
245-73-13
SERCO 723-72-00.

11° arrdt

M° MÉNILMONTANT, dans immeuble résidentiel NEUF
LIVING + 2 CHBRES
70,50 m² + balcon 13 m², 5° ét., cave, parking sous-sol. PRESTATIONS DE QUALITÉ.
794.000 F.
Possibilité 80 % CRÉDIT préférentiel. Sur place le 14, à 19 h, sauf mardi et mercredi, « LE SÉRÉNIDE », 700-11-09. LACHAL S.A.

TEMPLE (voie privée)
CHARME LUXE
4 P., 80 m², 6.500 F m². 704-43-43.

12° arrdt

FAIDHERBE-CHALIGNY
2 P., entrée, cuis., w.c. Possib. bains. Imm. pierre. 230.000 F - 528-54-61.

13° arrdt

SALPÊTRIÈRE
Liv. + 2 chbres, 78 m², asc., vide-ord. SOLEIL (M° 100 m). 650.000 F. Tél. 535-86-37.

PL. JEANNE-D'ARC - Stand. 2 P., 50 m² + terrasse 12 m², dernier ét., park. 589-49-34.

14° arrdt

MONTPARNASSE
12 RAVISSANTS 2 PCES tout confort. Tél. 755-85-30.

15° arrdt

PRÈS MAIRIE SUR SQUARE IMM. PIERRE DE T. SOLEIL. Vue imprenable, balc. 4 p., cuis., bains. 930.000 F. 322-31-75.

16° arrdt

LA MUETTE - UNIQUE !
Extraordinaire appartement de 200 m² + terrasse fleurie sur les 2 derniers étages d'une superbe hôtel part. cossu architecture américaine. Magnifique cheminée, poss. studio même palier PX 2.200.000 F, reprise éventuelle d'un appartement plus petit. Propriétaire sur place 14 h-17 h, vendredi et samedi, 14, rue Bois-le-Vent, 2° étage. Téléphonez au : 553-14-14.

PASSY - Bon imm. Gd studio, entrée., cuis., bains, dble wc, calme, sol. 345.000. 278-77-63

17° arrdt

PLACE PÉREIRE, INSOLITE DUPLEX BALCON, 3/4 P. CFT. Très belles prestat. bois. 5° ét. sans asc., garage 30 m². Prix : 945.000 F. Tél. : 577-96-85.

45, AVENUE VILLIERS
M° MALESHERBES
RÉHABILITATION PRESTIGE
Anciens ateliers d'artistes restructurés en DUPLEX AVEC LOGGIAS
DE 2, 4 ET 5 PIÈCES
+ quelques STUDIOS
LUXUEUSES PRESTATIONS.
Visites lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 12 h à 18 h.
LIVRAISON IMMÉDIATE.

19° arrdt

Proximité avenue Jean-Jaurès, 2 et 3 pièces à rénover, à partir de 125.000 F. Le propriétaire, 889-64-90 (avant 16 heures).

15, R. ROMAINVILLE
neuf, 2/3 pces, duplex depuis 8.000 F le m², prêt 13,50 %. Sur place 14 h 30 à 18 h 30 sauf dimanche et mardi. Tél. au 506-16-43 le matin ou au : 245-24-55 l'après-midi.

Près Buttes-Chaumont
96, rue Georges-Lardenois, ambiance village, exceptionnel quartier surélevé, de petit imm. pierre de t. en constr. 6 logts. 1 à 5 pièces, livrable été 1983. Tél. 702-47-69 ou 833-47-57.

BUTTES-CHAUMONT
Sur parc, luxueux appt 125 m², 4° étage, plus box 2 voitures. Samedi de 15 h à 17 h : 40, RUE BOTZARIS, ESC. A.

77 Seine-et-Marne

BRY-SUR-MARNE
Part. vd 5 p., 96 m², tt cft, de rés. privée, 5 mn RER, commerç. atten., Px 400.000 F. Ag. s'abstenir. Tél. 700-28-36 après 20 h, sauf week-end.

78-Yvelines

URGENT. Maisons-Laffitte, cause mutation, province vends 3 pièces, 65 m², proximité gare, école, commerçants, profession libérale possible. Prix à débattre. Tél. après 18 heures tous les jours 914-27-05.

Parc MAISONS-LAFFITTE, appt 3/4 P. 69 m² + balcons, cave et séchoir. 410.000 F. AGENCE, tél. au 962-50-95.

MAISONS-LAFFITTE, appart. 4/5 pces, 108 m², cuis. équip. 790.000 F. Agce 962-50-95.

92 Hauts-de-Seine

SÈVRES
71, GRANDE-RUE
« LE PARVIS DE SÈVRES », 2 au 7 pièces, commerces. 507-13-47 ou SERCO 723-72-00

BOULOGNE - 95 m²
3-4 pces, tt cft, standing, box. 920.000 F. Vernel, 526-01-50

BOULOGNE, rue de Bellevue, standing, 4 p., conft, parking. Prix 840.000 F. 577-96-85.

BOURG-LA-REINE
200 mètres du métro
2 PETITS IMMEUBLES DE TRÈS GRANDE CLASSE EN PIERRE DE TAILLE
Rez-de-ch. + 3° et 4° étages, du studio au 4 pièces et grands duplex de 4 et 5 pièces.
Livr. prévue 1er trimestre 1983. S.P.D.I., téléphone 350-14-80.

93 Seine-Saint-Denis

Particulier vend APPT 2 pces, cuisine, salle de bs, w.-c. Près tous commerces, bus, écoles. Prix 190.000 F, faibles charges. Tél. 849-91-18 ou 849-79-29, 19 hres, week-end toute la journée, Bobigny 93.

94 Val-de-Marne

VINCENNES
2 mn du métro, part. vend TRÈS BEAU 2 PIÈCES 55 m², prix intéressant à débattre. Tous les jeudis et vendredis de 10 à 16 h au 271-90-76.

95- Val-d'Oise

4 pièces avec jardin privatif, face parc de 8 hectares, 550 mètres gare de Cergy. 532.000 F.
Téléphonez au : 031-13-49.

Province

LES ARCADES A VALLAURIS / COTE D'AZUR — Club Résidence 3° âge
Vivez en toute sécurité dans le confort et la bonne ambiance du Club Résidence à service complet
ACHAT EN TOUTE PROPRIÉTÉ STUDIO - 1 PIÈCE 2 PIÈCES - 3 PIÈCES
SOUSCRIVEZ VITE à prix fermes, non révisables à partir de 200.000 F.
Bureau de vente et appartement témoin SUR PLACE CHEMIN LINTIER 06220 VALLAURIS TÉL. 63.57.34
Réalisation [signature]
91, BD CARNOT - CANNES - TÉL. 39.80 84

COURCHEVEL, particulier vend 1.850 m², jdin alpin, sur pistes, appartement 3 pces + cave. Téléphoner après 19 heures au (16-42) 24-90-36.

Dans une "STATION NATURE" HIVER-ÉTÉ
Achetez votre appartement, studio, 2 pièces, 3 pièces
à **LA JOUE DU LOUP**
dans les Alpes du soleil au cœur du Dévoluy 1467 m d'altitude, 2000 ha de domaines skiables équipés, 2 tennis, à 20 kilomètres du lac du Sautet dans une nature sauvage.
SPÉCIAL LANCEMENT : RÉDUCTION MOBILIER
8500 F. 10000 F. 12500 F.
Documentation, renseignements : S.P.E.I.
tél. 354.09.81
303, rue Saint-Jacques 75005 PARIS

Chaque jour dans cette rubrique Vous trouverez peut-être L'APPARTEMENT que vous recherchez

appartements achats

Pour clients sérieux : PAIE COMPTANT APPTS. ttes surf. et IMMEUBLE à Paris 15° et 7°. Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet-15°. 566-00-75.

URGENT avant le 30-11 ach. compt. 2-3 p., Paris (5°, 6°, 7°, 8°, 16°, 17°). Tél. 504-25-04.

locations meublées demandes

Paris

Association cherche chambres pr étudiants, APLI, 33, pl. Maubert, 75005 Paris. 326-77-51.

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés à Paris, recherche du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou ambassades. 281-10-20.

locations non meublées demandes

Paris

PROPRIÉTAIRES LOUEZ
chbres, studios, 2 p., 3 p., etc., sous 48 heures SANS FRAIS par sélection directe
206-09-47.

PROPRIÉTAIRES
Louez vite et sans frais ENTRE PARTICULIERS OFFICE DES LOCATAIRES. Téléphonez au : 296-58-10.

PROPRIÉTAIRES
Pour louer rapidement SANS FRAIS et SANS AGENCE vos appartements vides et meublés à Paris et en banlieue. Téléphonez au : 282-12-60.

PROPRIÉTAIRE LOUER SANS FRAIS
VOS APPARTEMENTS PARIS - BANLIEUE SOUS 48 heures
CLIENTS SÉLECTIONNÉS LOYER GARANTIE
TEL. 359-64-00

PROPRIÉTAIRES
LOUEZ AVEC LE MAXIMUM DE GARANTIES VOS APPARTEMENTS
Paris - banlieue.
Clients sélectionnés
IMMO SERVICE
Tél. 561-17-39 et 563-99-27.

PROPRIÉTAIRES LOUEZ rapidement, clientèle assurée. Service gratuit, 770-25-90.

Recherche 2/3 p., 65/70 m² dans le 7°, 8°, 14°, 15, 16° ou 17°, Boulogne, Saint-Cloud, Neuilly, pour fin décembre au plus tard. Tél. au 508-28-00 (poste 23-29) heures de bureau ou au : 705-81-99 le soir.

Région parisienne

Pour Sociétés européennes ch. villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 et 6 ans. 283-57-02.

bureaux

Ventes

PORTE DE VERSAILLES
67 m² 4 BUREAUX LUXUEUX imm. récent, TRÈS BON stand.
PLACE SAINT-CHARLES
310 m² 14 BUREAUX imm. récent BON STANDING.
M. SOLAL, 562-63-28.

fonds de commerce

Ventes

SAINT-DENIS
vends CAFÉ-BAR
FACE MARCHÉ
97, rue Blanqui, 93200 SAINT-DENIS.
Téléphonez au : 827-70-02.

VEND MONTPELLIER fonds domiciliation, commerciales secret., offset, loc. machine écrire I.B.M., beau local, centre ville. 10 ans d'existence. Écrire sous le n° 036.287 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

boutiques

Ventes

N'ATTENDEZ PLUS
CONSOLIDEZ VOTRE ÉPARGNE
Investissez en murs de magasin à Paris.
Dès 100.000 F comptant.
Diverses formules.
MURINVEST
6, rue Galilée, 16°. 723-30-40.
Réception de la clientèle tous les jrs de 9 heures à 19 heures.

immeubles

BORDEAUX
constr. récente de bon standing 4 IMM. TOTAL 48 APPTS ENTIÈREMENT LOUÉS EXCELLENT RAPPORT
A.E.I. : 267-58-88/89.
38, boulevard de Courcelles, 75017 Paris.

ÉTOILE
TRÈS BEL IMMEUBLE pierre de taille, 4 étages RESTAURÉ et MODERNISÉ ENTIÈREMENT LIBRE
Usage d'habitation
A vendre en totalité
Écrire sous la réf. n° 4.016 à PUBLICITÉ GAUTRON, 29, rue Rodier, 75009 Paris.

Placement immeuble neuf, commercial, rapport 11 %. Participation minimum 100.000 F. AGENCE DECOBERT, 4, rue du 4-Septembre, 75002 Paris. Téléph. au : (1) 297-46-83.

pavillons

GRETZ-ARMAINVILLIERS (77). Part. pav. R.-de-ch., gd atelier, gar., chaufferie, w.-c., lavabo, buanderie. Étage, dégag., w.-c., cuis., séj., 2 ch., lingerie, salle d'eau, le tt s/500 m² terr. env. Px 800.000 F. T. 508-49-32.

PAVILLONS
JUSQU'A 120 KM DE PARIS
SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire :
Centre d'information FNAIM de Paris, Ile-de-France, LA MAISON DE L'IMMOBILIER, 27 bis, avenue de Villiers, 75017 Paris. Tél. 227-44-44.

villas

BOUGIVAL, bord Seine
petite VILLA, séj., 2 chambres, cuisine, bains, jardin 800 m². PRIX : 700.000 F.
AGENCE DE LA TERRASSE, Le Vésinet. (3) 976-05-90.

MANOSQUE, PRÈS
VILLAS nves à part. 323.000. Crédit poss. Tél. 285-71-82.

BOIS-D'ARCY
Construction réc. sur 630 m², séjour dble, cheminée, cuisine équipée, cellier, 4 ch., 2 bns, nombreux rangements, garage. 740.000 F. I.N. 045-29-09.

(74) Bord LÉMAN, près GENÈVE, belle vue, maison 6 pièces, terrasse, garages, jardin 1.200 m² aménagé. Prix 715.000 F. T. (1) 604-53-94

ST-VALLIER-DE-THIEY (06)
Sur 5.600 m² divisibles VILLA 150 m² + terrasses, 2 bains, cuisine aménagée, tél., 1.200.000 F. Tél. (6) 084-09-97

maisons de campagne

ST-CYR-EN-ARTHIES
(75 km à l'OUEST DE PARIS), près des golfs du Prieuré et de Seraincourt. Maison de village 200 m² habitable avec terrasse, jardin. Travaux à finir.
350.000 F.
PROMOTIC, tél. 563-14-14.

TARN-ET-GARONNE
Climat tempéré, vendons maisons bourgeoises, villas, maisons campagne, propriétés polyculture. Préciser affaire désirée, documents gratuits. COUDERC-BORD, 82190 Miramont-de-Quercy.

propriétés

« BELLE CHASSE EN CAMARGUE »
A VENDRE, 85 HA DE MARAIS ET DE TERRES CONSTITUANT UNE TRÈS BELLE CHASSE.
Cabinet Jacques DIDIER, Ingénieur Agricole, 20, boul. Gambetta, 30000 Nîmes. Téléphonez au : (66) 67-53-37. B.P. 1416.

SOLOGNE
A VENDRE
PETITS TERRIT. DE CHASSE Dt 1 constructible, possibilités étangs. Écrire à Havas Orléans sous le n° 200.253.

GAZERAN
4 km de RAMBOUILLET
sur 1.800 m² arborisés, séjour 50 m², cuis., 3 chbres, bains, tout cft, cave, atelier 50 m² 720.000 F. I.N. 045-29-09

LUBERON, mas restauré, 6 p. 1,2 hectare de terrain. Beaux arbres. Très belle vue, piscine. Agence ÉMILE GARCIN, 8, bd Mirabeau, 13210 Saint-Rémy-de-Provence. (90) 92-01-5[…]

Proxim. NANCY-CHAUMONT VITTEL, S.N.C.F., R.N. 74, C. Cant. Ttes comm. T.B. site, v[…] Impr. MAIS. ANC., 220 m², 8 […] + 1 (poss. log. indép.). Bois[…] ries. Ch. ctl fuel. Tout confo[…] Caves voût. Terr. Chemin. G[…] Dép. Jdin. Verger 3.000 m[…] 600.000 F. T. (86) 60-40-1[…]

Chaque jour dans cette rubrique Vous trouverez peut-être LA PROPRIETE que vous recherchez

viagers

EUROPE, bel imm. pierre t[…]
BEAU 4 PIÈCES LIB[…]
83 m², SOLEIL, IMPECCA[…] 400.000 + rente 5.300 F 7[…] 80 ans. VERNEL 526-01[…]

Étude LODEL, 35, bd Volt[…] Paris (11°), tél. : 355-61[…] Spécialiste viagers. Expérie[…] discrétion, conseils.

FONCIAL VIAGERS
19, boul. MALESHERBES. 266-32-35. Spécialiste 43 ans expérience, étu[…] gratuite discrète, rente ind[…]

F. CRUZ 266-19-0[…]
8, RUE LA BOÉTIE, 8°
Prix rentes indexées gara[…] Étude gratuite disc[…]

immobilier information

ANCIENS/NEUF
DU STUDIO AU 6 PIÈC[…] SÉLECTION GRATUIT[…] PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire :
Centre d'information FNAIM de Paris Ile-de-F[…] LA MAISON DE L'IMMOB[…] 27 bis, avenue de V[…] 75017 Paris. Tél. 227-[…]

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

ALFA-SUD 1350 6 CV. juillet 82, Prix 40.000 F cuivre métal, boîte 5, glaces teintées 7500 km 1re main 842-68-00. Mission internat. interministérielle de la mer p. 37/23. Dom. après 18 h 30 : 828-56-33.

de 12 à 16 C.V.

ROVER 3500, 1979, 41000 km, pneus 13000 km, B.A. Air conditionné, impec. Px 33.000 F. Mr CAUCHETEUR Tél. : (99) 62-63-81 entre 17 H 30 et 18 h 30.

plus de 16 C.V.

EXCEPTIONNEL
B.M.W. 635 CSI 20 CV GRIS anthracite métallisé, intér. cuir beige, état impec. 1re main. 65.000 km, année 1980. Tél. : 901-29-72.

divers

HONDA
216, Av. JEAN LOLIVE (N.3) - 93500 PANTIN
840.69.87
SUPERCAR'S

ROLLS - MERCEDES 280 SE. BMW 728 i - 323 i - 318 - PORSCHE 911 SC-944-RANGE ROVER - GOLF GTI - Super Fast 28/30, rue de Chazelles, Paris (17°). Tél. : 227-08-61.

LANCIA AUTOBIANCHI
OPERATION PRIX BLOQUE
du 1-10 au 31-10
539-57-33+

économie

CONJONCTURE

M. Michel Rocard : On ne pourra pas échapper au moratoire

A l'occasion du *« Grand débat »* organisé par *la Vie française* et qu'animait M. Lionel Stoleru, avec la participation de MM. Michel Rocard, René Monory, Jean-Pierre Fourcade, Guy Brana (vice-président du C.N.P.F. et président de sa commission économique) et Pierre Estéva (président de l'Union des assurances de Paris), le ministre d'Etat chargé du Plan a déclaré jeudi 13 octobre : *« Il faut se féliciter que la plus haute autorité de l'Etat ait posé le problème du moratoire auquel on n'échappera pas* (sous-entendu : étant donnée la mauvaise situation financière des entreprises françaises et les perspectives de désinflation). *« Mais qui dit moratoire dit risque de perte de confiance »* (puisqu'il s'agit de donner à des débiteurs la possibilité de différer ou de supprimer, en totalité ou en partie, le remboursement de leurs obligations). M. Rocard d'ajouter : *« On ne peut proposer de solution unique et globale. Il y aura probablement des consolidations et, peut-être même, bien que cette solution ne soit pas commode et déplaise beaucoup aux financiers, des conversions de dettes à taux fixe en dettes à taux variable. »*

M. Rocard a encore dit que *« sans avoir encore une opinion tranchée sur la question »*, il estimait nécessaire d'examiner la possibilité d'une indexation généralisée du crédit. Aussi bien des emplois que des ressources. Ce serait la meilleure façon d'intéresser les débiteurs à la désinflation (puisque, en cas de ralentissement de l'inflation, les charges d'intérêt baisseraient).

L'essentiel des débats a porté sur la question des fonds propres et de la lourdeur de l'endettement des entreprises. Pour sa part, M. Brana a déclaré que *« les entreprises n'entendent plus accroître leur endettement fût-ce à des taux bonifiés, et cela parce que le seuil maximum a été, dans ce domaine, atteint »*.

Dans son exposé introductif, M. Rocard avait notamment déclaré que *« l'ère du capitalisme sans capital était révolue »*, et qu'il fallait, par divers moyens, aider les entreprises à améliorer leurs bilans. Pour y parvenir, il est important de leur permettre de réaliser un taux de marge suffisant, *« car le profit est l'une des clés de la situation »*. L'autofinancement qu'il convient d'encourager implique, selon le ministre *« une libération progressive des prix industriels »*.

M. JEAN ROSENWALD EST NOMMÉ PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DES COMPTES

Le Conseil des ministres du mercredi 13 octobre a nommé M. Jean Rosenwald premier président de la Cour des comptes en remplacement de M. Bernard Beck, admis à faire valoir ses droits à la retraite. A cette occasion, M. François Mitterrand a fait la déclaration suivante : *« La Cour des comptes sera bientôt déchargée du contrôle des collectivités locales, confié à des chambres régionales des comptes. Je souhaite que l'allégement de ces charges lui permette de renforcer l'utilisation des fonds publics de l'Etat et du secteur nationalisé. Je demande en particulier à la Cour des comptes de rassembler des informations précises sur les hautes rémunérations, les privilèges et les avantages injustifiés dont bénéficient certaines catégories. »*

[Né le 21 novembre 1914 à Paris, licencié en droit, diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques, M. Rosenwald a commencé sa carrière comme rédacteur, puis sous-chef de bureau à l'administration centrale des finances (1939-1945) avant d'être successivement administrateur civil, conseiller technique puis chef adjoint du cabinet du ministre du travail et de la Sécurité sociale (1949-1950), conseiller référendaire à la Cour des comptes (1950), maître de conférences à l'ENA, conseiller technique au cabinet du ministre des affaires sociales (1956-1957) et détaché dans les fonctions de contrôleur financier auprès du ministre de l'éducation nationale (1959-1971). Promu conseiller-maître à la Cour des comptes et maintenu en détachement, en 1968, il a exercé ensuite, à partir de 1971, les fonctions de contrôleur financier aux ministères de la santé et du travail.]

● *Les prix des automobiles Peugeot et Talbot augmenteront de 4 % en moyenne à compter du lundi 18 octobre*, à l'exception des nouvelles Peugeot 305 dont le tarif ne sera relevé que le 25 octobre.

LE RÉSULTAT DE SEPTEMBRE CONFIRME LE SUCCÈS DU BLOCAGE estime le ministère de l'économie

Après la publication par l'INSEE du calcul provisoire de l'indice des prix de septembre (entre + 0,4 % et + 0,5 %), le ministère de l'économie et des finances estime *« que ce résultat confirme, après trois mois d'application effective, le succès du blocage »*.

« Ce résultat s'inscrit dans le fil des évolutions très modérées enregistrées depuis juillet dernier. Il est d'autant plus appréciable que la hausse du prix des matières premières importées en francs, liée à l'appréciation du dollar (+ 7,3 % entre juin et septembre 1982), exerce une pression sur les coûts de la production », commente le ministère.

De son côté, la C.G.T. a publié son indice des prix, qui, pour août et septembre, fait apparaître une hausse cumulée de 1,1 % (+ 12,2 % sur un an).

Enfin, l'O.C.D.E. vient de faire savoir que, pour la première fois depuis le début de 1978, le taux d'inflation était tombé en dessous de 8 % avec 7,8 % pour la période août 1981-août 1982. En un mois (août 1982 comparé à juillet 1982), la hausse a été en moyenne de 0,4 % (comme en juillet) dans les pays industrialisés en raison d'une évolution favorable des prix des denrées alimentaires et malgré l'augmentation des tarifs énergétiques (+ 5 % en quatre mois) causée par la hausse du dollar.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –
$ E.-U.	7,0850	7,0880	+ 195	+ 250	+ 380	+ 450	+1020	+1220
$ can.	5,7800	5,7900	+ 25	+ 60	+ 80	+ 140	+ 390	+ 565
Yen (100)	2,6640	2,6670	+ 140	+ 185	+ 280	+ 335	+ 830	+1000
DM	2,8200	2,8300	+ 145	+ 170	+ 300	+ 330	+ 860	+ 950
Florin	2,5800	2,5900	+ 120	+ 155	+ 250	+ 295	+ 750	+ 860
F.B. (100)	14,5650	14,5780	+ 30	+ 250	+ 110	+ 430	+ 310	+ 890
F.S.	3,3160	3,3200	+ 280	+ 325	+ 590	+ 900	+1540	+1655
L (1 000)	4,9600	4,9730	– 385	– 280	– 570	– 420	–1570	–1300
£	12,1350	12,1400	+ 355	+ 425	+ 780	+ 850	+2310	+2545

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 1/2	9 7/8	9 11/16	10 1/16	9 7/8	10 1/8	10 1/16	10 7/16
DM	7 1/16	7 7/16	6 15/16	7 5/16	6 15/16	7 5/16	6 7/8	7 1/4
Florin	7 1/8	7 7/8	7	7 9/16	7	7 9/16	6 7/8	7 1/2
F.B. (100)	12 1/4	13 3/4	11 1/4	13 1/4	11 1/4	13 1/4	12	13 3/4
F.S.	1 7/8	2 5/8	2 3/4	3 1/8	2 3/4	3 1/8	3 3/4	4 1/8
L (1 000)	16 1/4	17 3/4	19	20 3/4	18 7/8	20 5/8	19 1/4	20 3/4
£	10	10 1/2	9 3/4	10 1/8	9 7/16	9 13/16	9 5/16	9 11/16
F. français	13 3/4	14 1/2	16	16 3/4	16	17	18 1/2	19 1/2

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AFFAIRES

POCLAIN RECHERCHE 500 MILLIONS DE FRANCS POUR FAIRE FACE A UNE SITUATION FINANCIÈRE DIFFICILE

Poclain, l'un des premiers fabricants mondiaux de pelles hydrauliques et de grues mobiles pour le bâtiment et les travaux publics, vient d'annoncer à ses comités d'établissement un plan de réorganisation qui comprend trois cent quarante licenciements en France. Mais, dans l'ensemble du groupe, le nombre de suppressions d'emplois, en France et à l'étranger, atteindra mille trois cents. A la fin de 1981, Poclain employait sept mille deux cents personnes.

La société subit une crise profonde et a déjà annoncé une perte de 109,6 millions de francs au premier semestre – elle dépasserait 200 millions sur l'année – du fait d'un marché particulièrement déprimé, dans le bâtiment, les travaux publics comme dans les mines. Or aucune amélioration n'est prévue sur ces marchés avant la fin de 1983.

Cinq ans après avoir cédé 40 % de son capital au groupe américain Case Tenneco, Poclain cherche un nouvel actionnaire ; les charges financières ayant régulièrement augmenté depuis trois ans (4,9 % du chiffre d'affaires en 1981, 5,1 % en 1982 et de l'ordre de 6 % cette année), le groupe ne peut plus s'endetter. Poclain, qui a besoin de 500 millions de francs, espère obtenir cet argent frais d'un pool bancaire et de son actionnaire américain sous forme d'une augmentation de capital et de prêts participatifs.

HONEYWELL ANNONCE LE LANCEMENT D'UNE NOUVELLE GAMME D'ORDINATEURS DE GRANDE PUISSANCE

La société américaine Honeywell, l'un des *« sept nains »* de l'informatique derrière I.B.M., annonce ce jeudi 14 octobre le lancement d'une nouvelle gamme d'ordinateurs de très grande puissance. C.I.I.-Honeywell-Bull doit faire la même annonce simultanément, ces nouveaux matériels étant mis à son catalogue.

Les D.P.S. 88, dont les deux premiers modèles seulement sont annoncés (les D.P.S. 88/81, et D.P.S. 88/82), sont destinés aux très grandes entreprises et administrations dont les besoins en puissance de traitemment ne cessent de croître. Vendus en France à un prix de l'ordre de 33,5 millions de francs, ces grands ordinateurs sont compatibles avec les actuels D.P.S. 8 de Honeywell et les Mini 6, mais pas avec les D.P.S. 7 de C.I.I.-Honeywell-Bull. Ils se comparent peu ou prou en termes de puissance aux derniers, nés d'I.B.M. (les 3081 et 3083) et d'Univac (1191, 1192).

Les premières livraisons devraient intervenir à partir du second semestre 1983 pour se généraliser au début de 1984. C.I.I.-H.B. importera ces matériels au fur et à musure des besoins de sa clientèle.

La sortie des D.P.S. 88 était attendue depuis... plusieurs années, le groupe américain Honeywell ayant des problèmes avec son haut de gamme depuis près de sept ans. L'abandon au début de 1978 de son 66/85 avait fait jaser dans le monde de l'informatique. La firme de Minneapolis, n'avait pas réussi, à l'époque, à maîtriser certains problèmes purement mécaniques, le système de refroidissement notamment.

Repartant en quelque sorte de zéro, les équipes se mettaient alors au travail sur le *« projet Orion »*. Ils auront mis près de cinq ans pour maîtriser tous les problèmes et faire en sorte que le projet Orion débouche sur les D.P.S. 88. Entre-temps, I.B.M., les fabricants de compatibles, Univac... ont avancé. Si l'on tient compte des annonces respectives des uns et des autres, et des dates effectives de livraison, Honeywell n'a pas rattrapé la totalité du retard accumulé après l'échec de son 66/85. – J.-M. Q.

● **Accord sur les délais de paiement entre industriels et commerçants.** – Le C.N.P.F. a annoncé, le mercredi 13 octobre, un accord interprofessionnel sur les délais de paiement entre industriels et commerçants. Faute de respecter ces délais (précisés dans les contrats), les entreprises devront payer des agios ou des escomptes. Une chambre d'arbitrage paritaire sera saisie des différends entre les parties. C'est la commission industrie commerce services consommation du C.N.P.F. qui a mis au point cet accord.

● **Moulinex a doublé son bénéfice net trimestriel,** lequel a atteint 23,6 millions de francs pour les six premiers mois de 1982 contre 11,7 millions pour la période comparative du précédent exercice. Il convient de préciser, toutefois, que le résultat du premier semestre 1981 avait été affecté par les mesures structurelles prises à cette époque et que Moulinex avait enregistré un bénéfice net de 35 millions de francs pour les six premiers mois de 1980.

ENVIRONNEMENT

Cent élus s'inquiètent de l'avenir du littoral

De notre envoyée spéciale

Une centaine de conseillers généraux, maires, sénateurs, ont participé aux « Troisièmes Journées d'études » organisées par l'Association nationale des élus du littoral (1) à Ploudalmezeau (Finistère).

Ploudalmezeau. – *« Toutes les activités sont génératrices de pollution, y compris l'assainissement »*. Cette remarque d'un élu a bien montré la sensibilité des populations du littoral face aux pollutions. 5,2 millions d'habitants, soit 10 % de la population française concentrés sur 3 % du territoire souffrent non seulement de pollution « classique » et chronique (activités économiques et industrielles, effluents urbains), de pollutions spécifiques qui viennent s'y ajouter (activité portuaire à Dunkerque, à Fos par exemple, raffineries de pétrole), « ruée » des estivants, et, enfin, parfois de catastrophes (marée noire pudiquement baptisée « pollution accidentelle par hydrocarbures »).

Une question était sur toutes les lèvres : *« La décentralisation va-t-elle donner aux maires et conseillers généraux les moyens financiers de mener à bien une politique d'assainissement ? »*.

L'effort accompli dans le passé par les collectivités locales, avec l'aide de l'Etat, a été très important. Sur 950 communes du littoral, 170 étaient équipées de stations d'épuration en 1971, et 421 en 1981. Ainsi 85 % des communes côtières importantes sont maintenant équipées. Mais un effort reste à faire en matière d'assainissement urbain, notamment, car le tiers environ des effluents n'est pas actuellement traité.

Le transfert de compétences prévu dans le cadre de la décentralisation donnera aux départements la maîtrise des programmes d'assainissement. Or, les élus présents à Ploudalmezeau ont affirmé que la « globalisation » des subventions ne leur donnera pas de moyens suffisants. Ils ont demandé que l'assainissement fasse l'objet d'un programme spécial et d'un budget annexe, alimenté par des redevances.

M.-C. R.

(1) Cette association est présidée par M. Rufenacht, conseiller général de Seine-Maritime (R.P.R.), ancien ministre.)

ÉTRANGER

Au Danemark
LE CONSEIL DES « TROIS SAGES » RECOMMANDE UNE DÉVALUATION DE LA COURONNE

(De notre correspondante)

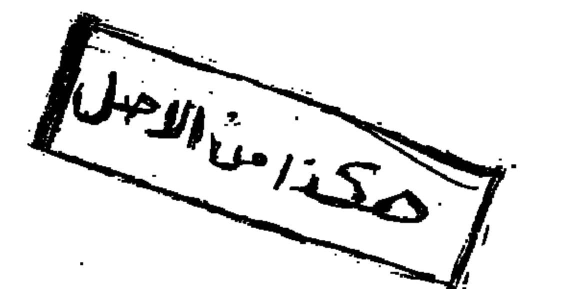
Copenhague. – Le conseil danois de l'industrie a adressé une lettre au ministre des finances pour attirer son attention sur les très grands dommages que risque de causer à la plupart de ses membres la dévaluation de 16 % de la couronne suédoise. De son côté, le conseil de l'artisanat estime que le seul moyen de lutter contre ces dégâts est d'imposer provisoirement une taxe de 16 % sur les importations de produits suédois.

Les industriels s'inquiètent particulièrement de la concurrence que les Suédois menacent de faire aux métiers du bâtiment, où les faillites se sont multipliées ces derniers temps. Les Suédois, qui eux aussi ont eu de grandes difficultés dans ce secteur, disposeraient d'énormes stocks de matériel de construction qu'ils s'apprêteraient à répandre sur le marché intérieur danois, où ils auraient commencé à faire des propositions alléchantes à d'éventuels clients.

Cependant, le conseil des « trois sages », chargé de prendre régulièrement la température de l'économie, a déclaré le 13 octobre qu'une éventuelle dévaluation de la couronne danoise lui paraissait nécessaire, si l'on voulait voir diminuer le chômage. Le ministre des finances, M. Christophersen, s'est indigné de ces propos et a réaffirmé que pour rien au monde il ne songeait à dévaluer la couronne, car tous les pays qui ces dernières années avaient dévalué n'avaient tiré de cette opération aucun profit, bien au contraire.

CAMILLE OLSEN.

● **Le chômage néerlandais** s'est encore aggravé en septembre : 579 000 personnes sans emploi ont été enregistrées, en augmentation de 15 000 par rapport à août. Le chômage affecte ainsi 12,5 % de la population active. – *(A.F.P.)*



FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **M. Ceyrac élu président du Comité économique et social de la C.E.E.** — M. François Ceyrac, ancien président du Conseil national du patronat français (C.N.P.F.), a été élu le 13 octobre président du Comité économique et social de la C.E.E. La présidence de cet organisme consultatif européen est assurée à tour de rôle tous les deux ans par un représentant de chacun des trois groupes qui le constituent : employeurs, travailleurs et activités diverses.

● **La Commission européenne autorise le gouvernement allemand à aider A.E.G.** — La Commission européenne a donné son accord à l'aide décidée par le gouvernement ouest-allemand en faveur de la firme A.E.G., sous forme de garantie pour un crédit de 1,1 milliard de deutschemarks. Cette nouvelle garantie doit permettre au groupe de poursuivre son programme de restructuration. A.E.G., qui revoit actuellement ce programme, prévoit de supprimer deux mille quatre cents emplois *supplémentaires*.

Agriculture

● **L'Union soviétique achète des céréales au Canada.** — L'U.R.S.S. a signé le 13 octobre à Ottawa un contrat pour l'achat entre cet automne et l'été prochain de 7,6 millions de tonnes de blé et d'orge, soit à peine moins que les 7,8 millions livrées lors de la dernière campagne. Un rapport du département américain de l'agriculture prévoit d'ailleurs que le total des importations soviétiques de céréales ne s'élèveront qu'à 40 millions de tonnes en 1982-1983, soit une baisse de 13 % par rapport à la précédente campagne. Jusqu'à présent les Américains prévoyaient des importations records de la part de l'U.R.S.S. (A.P., A.F.P.)

Energie

● **Ralentissement du programme nucléaire : mise au point du ministre de l'énergie.** — M. Hervé, ministre délégué chargé de l'énergie, a rappelé dans un communiqué, que *« la programmation des commandes [de réacteurs] au-delà de 1983 interviendra comme prévu, dans le cadre du IXe Plan, au printemps 1983. »* Les décisions qui seront prises *« prendront en compte, à la fois, les prévisions de la consommation à l'horizon 1995 et 2000 et le niveau d'activité dans l'industrie électronucléaire qui constitue une richesse pour le pays et un atout pour la réduction de sa dépendance énergétique »*. M. Giraud, ancien ministre de l'industrie, estime que le gouvernement socialiste *« n'a pas de politique énergétique, si ce n'est ce qui reste de la politique précédente qui s'effiloche là où elle n'est pas détruite »*.

● **Cheikh Yamani dément toute baisse éventuelle du prix du pétrole saoudien.** — Le marché mondial du pétrole se raffermit et il n'y a pas de raison que l'Arabie Saoudite envisage d'abaisser son prix, a déclaré Cheikh Yamani le 13 octobre. Actuellement le prix du pétrole arabe léger est de 34 dollars par baril. Plusieurs publications spécialisées avaient fait état ces derniers jours d'une prochaine baisse des prix saoudiens.

PRÉCISION. — Une erreur a été commise dans l'article publié dans *le Monde* du 8 octobre sur la convention culturelle signée entre l'État et la région Ile-de-France. L'ancienne propriété de Chateaubriand de La Vallée-aux-Loups n'est pas située à Sceaux mais à Châtenay-Malabry, nous demande de préciser le maire de cette commune.

PRESSE

Le lancement de « Toulouse-Matin »

De notre correspondant

Toulouse. — La parution de *Toulouse-Matin* a été annoncée par quelques grands placards, très simples. Un journal plié, sans titre apparent, couvert par ces cinq lettres rouges : *« Enfin » !* Une publicité qui, à défaut de donner la couleur, situe le nouveau quotidien dans le paysage médiatique de Midi-Pyrénées. Jusqu'à ce jeudi 14 octobre 1982, *la Dépêche du Midi*, dirigée par Mme Evelyne-Jean Baylet, était le seul quotidien dans la région.

Avec ses trente-deux pages, format tabloïd, *Toulouse-Matin* s'affirme sous son titre comme un *« quotidien indépendant d'information de l'agglomération toulousaine »*. Lui fait écho un article de M. Pierre Dumons, le principal actionnaire de la société éditrice, qui écrit dans sa profession de foi : *« Nul n'ayant le privilège du cœur et de la raison, ce journal se veut une tribune accueillante à toutes les opinions, à tous les droits de réponse, dès lors qu'ils seront exprimés avec dignité, dès lors qu'ils ne seront pas contraires aux intérêts de la France ».*

« Pologne, la grève s'étend ». C'est le gros titre de « une » de ce premier numéro, dont la page 2, la régionale, donne une large place au Congrès de l'ANVAR et à ses retombées en Midi-Pyrénées. Les deux pages suivantes couvrent l'actualité nationale. Quatre pages pour couvrir l'information internationale autour de trois thèmes majeurs : la rencontre Cheysson-Arafat, le prix Nobel de la paix, et, bien sûr, la Pologne. Une page société, une page magazine et douze pages Toulouse et Grand Toulouse.

La publicité est présente dès le premier numéro de *Toulouse-Matin*, tiré à 45 000 exemplaires. Elle représentera 15 % en moyenne hebdomadaire de la surface rédactionnelle. Trente-cinq journalistes, deux photographes, quinze pigistes, quatre correspondants régionaux, quatorze clavistes, dix monteurs, dix rotativistes et près de vingt administratifs constituent le personnel, auxquels s'ajoutent les chefs de service.

Méfiant, les locaux sont gardés la nuit par des vigiles et des chiens. *Toulouse-Matin* a cherché jusqu'au dernier moment à protéger ses arrières, financiers et annonceurs publicitaires. *Toulouse-Matin* est dans les kiosques de la ville. Il compte maintenant sur sa botte secrète : une escouade de plumes, « billettistes » d'un jour. Le rédacteur en chef, Jean-Pierre Migeon, annonce dans le désordre : Michel Cardoze, Joseph Palleton, Guy Perrimond, Patrice Duhamel, François de Closets, Alex Gérard et François-Xavier Do.

GÉRARD VALÈS.

Huitième inculpation dans l'« affaire Hersant »

M. Claude Grellier, juge d'instruction à Paris, chargé de l'information relative aux infractions à l'ordonnance du 26 août 1944 sur l'organisation de la presse imputées à M. Robert Hersant et à ses prête-noms, a inculpé ce mercredi 13 octobre M. André Boussemart, soixante-deux ans, directeur de la publication, depuis 1976, de *Centre-Presse*, journal édité par la Société d'édition et de diffusion de presse, dont la Socpresse, contrôlée par M. Hersant, est le principal actionnaire.

M. Boussemart est, par ailleurs, responsable de la Sirlo, l'imprimerie du *Figaro* et, comme tel, membre du directoire de ce quotidien.

MORT DE MAT DOYEN DES CRÉATEURS DE BANDES DESSINÉES

Mat, le doyen des créateurs de bandes dessinées, de son vrai nom Marcel Turlin, vient de mourir, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

[Mat ne cherchait pas ses idées assis devant sa table de travail. Il les trouvait en marchant, lors de longues promenades le matin. Puis il revenait à l'atelier capter à la plume, sur des feuilles de papier, les personnages et leurs aventures qui passaient dans son esprit. Il est le créateur de quelques personnages bien typés comme Oscar, que l'on voit évoluer à travers une trentaine d'albums. Et surtout, dans le journal *Ric et Rac*, des truculents Marius et Pitchounet, qu'on peut tenir pour les ancêtres du capitaine Haddock, de Tintin et Milou, de Hergé.]

PÊCHE

Une nouvelle direction des pêches maritimes

M. Louis Le Pensec, ministre de la mer, a annoncé le 12 octobre une réorganisation et un renforcement des moyens de la direction des pêches maritimes et des cultures marines, placée sous la responsabilité de M. Jean-Paul Proust, administrateur civil hors classe.

Cette réorganisation répond à quatre objectifs : renforcement des actions dans le domaine international, création d'une sous-direction des cultures marines, effort dans le secteur de la transformation des produits de la mer, liens avec les organismes de recherche.

Le directeur sera entouré de cinq collaborateurs directs : MM. Christian Sabbe, adjoint, conseiller référendaire à la Cour des comptes, Jean Guillon-Verne, administrateur en chef des affaires maritimes (coordination), Jacques Gueguen, maître de recherche à l'I.S.T.P.M. (conseiller scientifique), Jacques Arrignon, ingénieur du génie rural et des eaux et forêts (conseiller scientifique), Jean-Jacques Bryas, ingénieur des ponts et chaussées (études générales et statistiques).

SOCIAL

M. Auroux réaffirme l'illégalité de l'indexation des salaires sur les prix

Au fur et à mesure que l'on s'approche de l'échéance du 1er novembre, celle de la sortie du blocage des salaires, une certaine tension — certes encore limitée — apparaît dans quelques secteurs. Répondant aux appels séparés de la C.G.T.-F.O. et la C.F.T.C., les fonctionnaires se sont très diversement mobilisés le 13 octobre avant la nouvelle réunion de négociation des 15 octobre. La C.F.D.T. appelle à des arrêts de travail dans le textile le 15 octobre et à une semaine d'action dans les arsenaux du 18 au 22 octobre. Chez Renault-Cléon, un débrayage d'une heure jeudi matin à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T. a été suivi par un peu plus de 5 % du personnel. Dans le sucre, où les négociations doivent reprendre le 15, la C.G.T. a lancé pour le 14 octore un mot d'ordre de grève, n'acceptant pas qu'un ministre de gauche s'en prenne à l'échelle mobile...

Dans une interview à l'A.F.P., M. Jean Auroux vient pourtant d'enfoncer de nouveau le clou réaffirmant avec force *« l'illégalité »* de l'indexation des salaires sur les prix : *« Dans une conjoncture économique difficile,* rappelle-t-il, *le maintien pour tous de cet automatisme devient impossible. Il faut avoir le courage de la reconnaître et de la dire. Et sans complexe. Car, c'est en même temps l'occasion de s'attaquer au gel des privilèges. Ce faisant, le gouvernement s'en prend à la fois aux inégalités, aux illégalités et à l'inflation ».* M. Auroux a effectivement le droit pour lui. L'ordonnance du 4 février 1959 interdit bien de telles indexations sauf si elles sont baséeds sur *« les prix des biens, produits ou services ayant une relation directe avec l'objet de la convention ou l'activité de l'une des parties ».*

La question est cependant de savoir si le ministre du travail est dans son rôle en inteervenant aussi nettement dans des négociations qui, selon lui, se sont traduites dans des branches par *« une petite dizaine d'accords ».* M. Mauroy et son conseiller, M. Brunhes, ne perdent pas une occasion d'affirmer que la liberté totale de négociation du secteur privé, secteur où de nombreuses branches ont appliqué pendant des années l'échelle mobile avec une bienveillance tacite des pouvoirs publics. La lutte contre l'inflation amène un changement d'attitude devant permettre à pratique salariale contractuelle de se mettre en conformité avec le droit. Sans remise en cause de l'"échelle mobile, c'est en effet tout le dispositif gouvernemental de sortie du blocage qui serait menacé. M. Auroux entame une rude partie mais l'accord qui vient d'être contracté à la F.nac ne peut que l'encourager à poursuivre dans cette voie. — M. N.

Accord entre direction et syndicats à la FNAC

● **FNAC : accord entre la direction et les syndicats.** — A l'issue de négociations au Forum des Halles retransmises en vidéo simultanément au personnel, la direction et l'intersyndicale C.G.T.-C.F.D.T. sont parvenues le 14 octobre à un accord qui devait être soumis jeudi aux grévistes en assemblée générale. Au 1er novembre 1982, les salaires seront augmentés de façon dégressive suivant les tranches : + 5,4 % jusqu'à 4 500 F, + 4,4 % de 4 500 à 7 080 F, + 2 % de 7 080 à 10 680 F. Pour l'année 1983, une augmentation globale de 8 % sera accordée *« selon une périodicité et des pourcentages d'application par tranche à définir avec les organisations syndicales ».* En janvier 1983, 1 % sera versé *« avec effet rétroactif exceptionnel »* sur novembre et décembre 1982. Les 7 % restant seront répartis suivant un mode à déterminer ; deux tranches ont déjà été définies (l'une jusqu'au plafond de la sécurité sociale, l'autre jusqu'à deux fois ce plafond). Dans l'hypothèse où les prix dépasseraient 8 % en 1983, une clause de sauvegarde a été instituée. Pour les salaires 1984, une négociation s'ouvrira en octobre 1983, avec là aussi un mécanisme de sauvegarde, la direction ayant réaffirmé sa volonté de voir le pouvoir d'achat maintenu. Le paiement des jours de grève a été refusé (deux tiers des retenus seront effectuées en novembre). Rappelons que le personnel de la FNAC-Sports n'était pas en grève.

● **Locatel : la C.F.D.T. demande 15 % au 1er novembre.** — Contrairement à ce que nous indiquions *(le Monde* du 8 octobre), c'est la C.F.D.T. de Locatel — et non la C.G.T. — qui revendique une augmentation de 15 % des salaires au 1er novembre, *« avec un minimum de 750 F, de telle façon qu'aucun salarié n'ait une augmentation de salaire inférieure à 750 F ».*

● **Renault : augmentation des salaires de 8 % pour 1982.** — Lors d'une réunion paritaire avec les délégués syndicaux centraux, le 13 octobre, M. Max Richard, directeur central du personnel et des relations sociales de la régie Renault, a annoncé une augmentation générale des salaires de 1,5 % au 1er novembre. La direction a précisé que quatre augmentations de salaires totalisant 8 % ont été accordées depuis le 1er janvier 1982. Elle assure aussi qu'elle *« s'est efforcée de priviligier les salaires les moins élevés »* pour le maintien et la progression du pouvoir d'achat appréciés en ressources annuelles. Grâce à l'accord sur l'évolution de carrière des agents de production et des P1 signé en décembre 1981, qui a concerné 45 000 personne, une progression des salaires du bas de l'échelle hiérarchique supérieure de 3 % à 8 % à l'indice INSEE a été assurée. Un agent de production de catégorie C travaillant en équipe et ayant cinq ans d'ancienneté aura vu son salaire augmenter de 17 % du 1er décembre 1981 au 1er décembre 1982. La C.G.T a appelé les travailleurs *« à exiger de véritables négociations afin que l'année 1982 ne se traduise pas par une baisse du pouvoir d'achat ».* Une réunion de méthode sur les salaires 1983 est prévue le 16 novembre.

● **Roche aux fées : la C.G.T désavoue la C.G.T.** — Dans un communiqué, la Fédération agroalimentaire et forestière C.G.T. *« refuse de s'associer aux glosseries de la presse et des forces patronales concernant l'accord Roche aux fées » (le Monde* du 8 octobre), qui ratifie *« une perte effective du pouvoir d'achat pour 1982 et n'assure aucune garantie à celui de 1983 ».* Dans les établissements de La Roche aux fées de Cuincy, près de Douai, et de Boeil-Dezing, près de Pau, la C.G.T. a pourtant signé l'accord... qualifié de *« succès »* par *la Vie ouvrière* du 11 octobre.

L'information des travailleurs des multinationales

« Une victoire des lobbies américains » ?

De notre envoyé spécial

Strasbourg (Communautés européennes). — Décidément, les débats à l'Assemblée européenne sur l'information et la consultation des travailleurs des sociétés multinationales sont, à chaque occasion, l'objet d'incidents. Déjà, en septembre, la majorité de droite et de centre droit avait refusé de se prononcer sur le texte présenté par la commission des affaires sociales, prétextant que les travaux préparatoires n'avaient pas été suffisants. Le 12 octobre, les parlementaires ont procédé, pendant quatre heures (trois cents amendements avaient été déposés), à l'adoption du texte devant figurer dans la résolution de l'Assemblée.

A l'issue de ce premier scrutin, le rapporteur, M. Spencer (conservateur britannique), a demandé au commissaire européen responsable, M. Richard, de se prononcer sur le projet établi à l'issue du vote. Devant un texte fortement amendé par rapport à ses propositions et encore plus par rapport à celles de la commission parlementaire, M. Richard, qui ne pouvait raisonnablement prendre position sans consulter ses collègues de Bruxelles, a déclaré qu'il ne pouvait fournir sa réponse avant la prochaine session. M. Spencer a alors demandé que le scrutin sur la résolution qui officialise la position de l'Assemblée soit reporté à novembre, ce que les démocrates-chrétiens, les conservateurs, les libéraux et les représentants du R.P.R. se sont empressés de voter.

Que penser de ce nouveau report, que M. Glinne (Belgique), président du groupe socialiste, a qualifié de *« manœuvre de politiciens de village »* ? La confusion et l'irritation étaient à leur comble mardi, du côté des socialistes et des communistes. M. Glinne s'en est même pris à M. Dankert (socialiste néerlandais), président de l'Assemblée, auquel il a reproché d'avoir entamé les deux derniers scrutins sans la présence de la majorité de son groupe. M. Fuchs (socialiste français) a dénoncé l'attitude de l'Assemblée, qui a mis son pouvoir au service des groupes de pression. *« C'est là,* a-t-il fini par déclarer, *une victoire pour les « lobbies » américains. »*

Il est vrai que le nouveau projet efface deux points fondamentaux contenus initialement dans la directive : les informations ne doivent plus être fournies directement par le siège central de la multinationale aux travailleurs des filiales; elles ne peuvent plus *« contenir des secrets d'entreprises ou d'affaires ».*

Au plan de la procédure, la décision peut conduire en outre à ce que le dossier ne soit pas examiné par les ministres de la C.E.E. Au cas où Bruxelles n'accepte pas de modifier son projet dans le sens souhaité par Strasbourg, l'Assemblée peut, si la majorité reste la même, ne pas procéder au vote final et ne pas émettre son avis. Or le conseil des Dix a besoin de cet avis sur les propositions de la Commission pour se saisir d'un projet de directive ou de règlement : la Cour européenne de justice a rendu un arrêt en ce sens en 1980.

MARCEL SCOTTO.

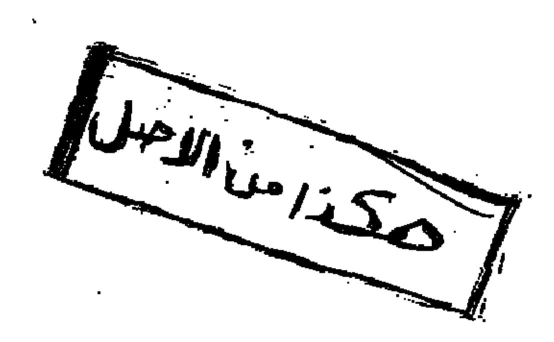
● **Michelin : la direction précise son intention de supprimer 2 997 emplois.** — La direction des établissements Michelin, lors du comité central d'entreprise qui s'est tenu le 12 octobre à Clermont-Ferrand, a indiqué que la convention qu'elle se propose de négocier avec le Fonds national de l'emploi (F.N.E.) pour la mise en préretraite des salariés ayant cinquante-six ans et deux mois et plus, concerne 2 997 personnes.

Celles-ci se répartissent dans les catégories professionnelles suivantes : 1 955 manœuvres et ouvriers spécialisés, 851 employés et 191 cadres. A Clermont-Ferrand, sont concernés par cette mesure : 1 193 manœuvres et O.S., 635 employés et 167 cadres. En outre, 567 salariés de Michelin, dans toute la France, ont plus de soixante ans.

● **Cent mille jeunes en stage pour Noël.** — M. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle, s'est rendu à Etampes (Essonne), le jeudi 7 octobre, pour s'informer des premiers résultats de la campagne nationale *« un métier pour réussir »,* destinée aux jeunes de seize à dix-huit ans sans emploi et sortis du système scolaire sans qualification professionnelle (*le Monde* du 16 septembre).

M. Rigout a rappelé que l'objectif était toujours de mettre en stage d'ici Noël cent mille jeunes. Il a insisté sur la nécessité de dispenser une formation *« qualifiante »* et sur le fait que l'élaboration des programmes de formation devait être *« le résultat d'une concertation avec tous les partenaires sociaux ».* — *(Corr.)*

● **Un chômeur crée une manufacture.** — La Fondation Claude-Bourg, destinée à encourager les créateurs d'entreprises, vient de remettre un prêt d'honneur de 50 000 F à M. André Jimenez, trente-deux ans, demandeur d'emploi, qui vient de créer dans le Morbihan la société Fire, première manufacture de guitares électriques 100 % françaises



SOCIAL

SI VOUS PERDEZ VOTRE EMPLOI

Les modifications envisagées de l'assurance-chômage

COMMENT équilibrer le régime d'assurance-chômage (UNEDIC), dont le déficit, en 1983, est estimé de 26 à 30 milliards de francs ? Pour les chômeurs, le projet en discussion qui les concerne le plus est la partie portant sur les économies. Il s'agit, comme le montre le tableau ci-contre, de :

— *Réduire la période d'indemnisation.* Plusieurs formules sont proposées : les unes écartent des chômeurs dont la période d'affiliation à l'UNEDIC — c'est-à-dire d'activité salariale — est inférieure à six mois ; d'autres reportent les premiers versements d'allocations si le chômeur a reçu des indemnités de congés payés, de licenciement, ou encore si le chômeur a démissionné ; d'autres, enfin, écourtent la période d'indemnisation en fonction de la durée d'affiliation, notamment à moins de six mois. Selon les conditions posées, ces dernières propositions écartent de l'indemnisation chômage, au terme d'une certaine période, 12 % (proposition syndicale) à 23 % (proposition C.N.P.F.) des personnes recevant l'allocation de base si elles ont moins de cinquante ans, et 19 % à 27,2 % si elles ont plus de cinquante ans ; 10,8 % à 20 % des allocataires de fin de droits s'ils ont moins de cinquante ans, et 18 % à 23 % s'ils sont plus âgés. Des restrictions apportées pour les chômeurs ayant auparavant travaillé moins de six mois constituent la moitié des économies ;

— *Diminuer le montant des prestations* en révisant les allocations forfaitaires, proportionnelles, les indemnités maximales et les revenus de remplacement.

Au total, ces mesures représenteraient, en 1983, un peu plus de 9 milliards de francs selon les propositions communes des syndicats, plus de 11 milliards de francs selon les suggestions de F.O., et de 18 à 20 milliards selon celles du C.N.P.F.

Deux nuances doivent cependant être apportées. Tout d'abord, il n'est pas toujours possible de tout additionner, dans la mesure où certaines mesures se télescopent. C'est ainsi que le projet C.F.T.C. de reporter de sept jours le premier versement de toutes les allocations (1 200 millions de francs) ne figure pas dans le tableau ci-contre, dans la mesure où d'autres reports prévus réduisent le montant de l'économie escomptée. Dans la mesure aussi où l'aide de l'État au financement actuel (plus de 30 %) réduit d'autant les économies, du fait qu'elle est partiellement calculée en pourcentage, ce qu'aucun négociateur ne semble avoir perçu.

Ensuite, il faut déduire de ces économies le coût d'une mesure nouvelle, avancée par les syndicats : maintenir jusqu'à soixante ans les prestations des chômeurs âgés de plus de cinquante ans s'ils ont une certaine durée d'affiliation (coût d'environ 1 600 millions de francs) ou à partir de cinquante-sept ans et six mois, selon F.O. (500 millions de francs).

Dans tous les cas de figure, il semble que le montant des économies envisagées sera inférieur à celui qui a été calculé. D'où la nécessité, pour le patronat et le gouvernement, d'aller un peu plus loin : 12 à 15 milliards de francs d'économies prévisionnelles sont souhaités pour aboutir à une économie réelle d'au moins 10 à 12 milliards. D'où aussi la nécessité d'accroître la contribution de l'État et celle des salariés, mais aussi du patronat.

La concertation, relancée entre partenaires sociaux sous l'égide de M. Bérégovoy, est donc très difficile, d'autant plus que les gestionnaires de l'UNEDIC doivent aussi régler les problèmes de la garantie de ressources et de la retraite à soixante ans. Rien n'est donc décidé : les mesures citées ci-dessus ne sont que des propositions, mais il semble d'ores et déjà certain que bon nombre d'entre elles — notamment celles des syndicats — seront appliquées.

JEAN-PIERRE DUMONT.

	SITUATION ACTUELLE	PROPOSITIONS C.N.P.F.	PROPOSITIONS SYNDICALES (*)
			Application d'une allocation moyenne de 50 F par jour (216 à 227 M. F.)
1. CHOMEURS A LA RECHERCHE D'UN PREMIER EMPLOI	32,46 à 64,92 F par jour pendant 1 an selon la formation	Suppression de l'allocation à 64,92 F	
2. CHOMEURS APRÈS DÉMISSION ● LÉGITIME ● NON LÉGITIME	● Indemnisés dès le 1er jour ● Indemnisés le 43e jour	● Indemnisés au bout de 1 à 3 mois (308 à 900 M. F.) ● Indemnisés au bout de 3 mois (90 M. F.)	● F.O. : indemnités au bout de 6 semaines et 3 mois pour motif non légitime (540 M. F.) ● Indemnisés au bout de 3 mois (90 M. F.)
3. CHOMEURS LICENCIÉS AVEC INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT (I.L.)	Indemnisés dès le 1er jour	Indemnisés après moitié du temps de l'I.L. (1) (1 120 M. F.)	Indemnisés après tiers du temps de l'I.L. (815 M. F.)
4. CHOMEURS LICENCIÉS AVEC CONGÉS PAYÉS	Indemnisés dès le 1er jour	Indemnité reportée après congés payés (1 830 M. F.)	Indemnité reportée pour les préretraités (506 M. F.) (2)
5. CHOMEURS AYANT TRAVAILLÉ AU MOINS 3 MOIS	32,46 F par jour + 42 % du salaire pendant un an avec prolongation possible	Suppression pour chômeurs ayant travaillé moins de 6 mois (voir n° 8)	C.F.D.T. : 6 mois avec 32,46 F + 42 % et 6 mois en allocation de fin de droits sans opposition C.G.C., C.F.T.C. et F.O.
6. CHOMEURS POUR MOTIF AUTRE QU'ÉCONOMIQUE ● Minimum et maximum ● Partie fixe ● Taux ● Durée – Moins de 50 ans – De 50 à 55 ans – Plus de 55 ans (Allocation de base)	● 85,99 par jour, pas plus de 90 % du salaire ● 32,46 F par jour ● 42 % du salaire brut 12 mois 26 mois 30 mois	● 80 F et 78 % (1 040 M. F.) ● 30 F par jour (345 M. F.) ● 40 % (540 M. F.) 6 à 12 mois selon affiliation 12 à 21 mois selon affiliation 12 à 21 mois selon affiliation (voir n° 8)	● 80 % (180 M. F.) ● C.G.C. : 40 % (580 M. F.) 9 à 12 mois selon affiliation 9 à 30 mois selon affiliation 9 à 30 mois selon affiliation
7. CHOMEURS DE LONGUE DURÉE (Allocation de fin de droit) ● Montant ● Durée – Moins de 50 ans – De 50 à 55 ans – Plus de 55 ans	32,46 F par jour 9 mois 12 mois 15 mois	30 F (150 M. F.) 6 à 12 mois selon affiliation 9 à 15 mois selon affiliation 9 à 15 mois selon affiliation	9 à 12 mois selon affiliation 9 à 15 mois selon affiliation 9 à 15 mois selon affiliation
8. PROLONGATION DES INDEMNITÉS – Moins de 50 ans – Plus de 50 ans	DURÉE MAXIMALE 36 mois 60 mois	DURÉE MAXIMALE 15 à 30 mois selon affiliation 24 à 45 mois selon affiliation (5 + 6 + 7 + 8 : économie de 8 627 à 9 140 M. F.)	21 à 36 mois selon affiliation 21 à 60 mois selon affiliation (5 + 6 + 7 + 8 : économie de 4 415 à 4 678 M. F.)
9. CHOMEURS LICENCIÉS POUR RAISON ÉCONOMIQUE ● Minimum ● Durée et montant (Allocation spéciale)	90 % du SMIC 1er trim. 75 % ou 65 % + 32,46 F 2e trim. 70 % ou 60 % + 32,46 F 3e trim. 65 % ou 55 % + 32,46 F 4e trim. 60 % ou 50 % + 32,46 F	80 % du SMIC 3 mois à 75 % (1 320 M. F.)	85 % du SMIC 3 mois à 65 % + 32,46 F par jour 3 mois à 60 % + 32,46 F par jour (620 M. F.)
10. MAXIMUM TOUTES ALLOCATIONS	90 % du salaire brut	78 % (1 020 M. F.)	80 % (844 M. F.)
11. CHOMEURS EN FORMATION	100 % du salaire brut	42 % + 32,46 F (782 M. F.)	85 % (300 à 315 M. F.)
12. SALAIRE DE RÉFÉRENCE	3 derniers mois	6 derniers mois	6 mois
13. REVALORISATION	En fonction du SMIC et salaire horaire	En fonction des prix (525 M. F.)	En fonction des prix ou salaire horaire et durée du travail (516 à 525 M. F.) (3)
14. PRÉRETRAITÉS	70 % jusqu'à 65 ans et 3 mois	Arrêt à 65 ans (517 M. F.)	Arrêt à 65 ans (517 M. F.)

(1) 15 premiers jours neutralisés.
(2) F.O. et C.G.C. proposent comme le C.N.P.F. report congés payés.
(3) C.G.T. et C.F.D.T. proposent évolution en fonction du SMIC pour les allocations forfaitaires, minimales et de fin de droit.
(*) Il s'agit de propositions communes sauf lorsque le nom d'un syndicat est cité. Entre parenthèses : économies en millions de francs (M. F.) pour 1983.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

13 OCTOBRE

Réveil des valeurs françaises

Plutôt en retrait ces derniers jours par rapport à Wall Street ou au Stock Exchange de Londres, la Bourse de Paris est enfin sortie de sa torpeur mercredi. L'indicateur instantané marquait une progression appréciable de 1,25 % en moyenne des valeurs françaises.

Ce mouvement était accompagné d'un gonflement du volume des transactions sur la plupart des groupes.

Les propos tenus mardi soir par le ministre de l'économie et des finances à Toulouse ont apparemment un peu stimulé les investisseurs, plutôt sur la réserve depuis plusieurs semaines. M. Jacques Delors a, en effet, affirmé que les taux d'intérêt en France auront baissé de un à deux points d'ici à la fin de l'année. Mais ce sont surtout les investisseurs institutionnels qui ont été les principaux artisans du mouvement de reprise enregistré dès l'ouverture à la corbeille.

Deux secteurs ont principalement bénéficié d'achats si l'on considère les performances les plus remarquables de la séance : celui des pétroles et celui du crédit.

En effet, le certificat Elf-Aquitaine a gagné 10,6 %, Elf-Aquitaine et B.P. 8,7 %, la C.F.P. 7,5 % et Esso 5 %. D'autre part, U.F.B. a progressé de 10 %, la Compagnie bancaire de 8,9 % et Cetelem de 9 %. Moulinex en hausse de 6,7 % et Michelin de 4,8 % ont également été très fermes.

La devise-titre a poursuivi son mouvement de baisse amorcé la veille, à 8,40 F environ contre 8,50 F.

Les valeurs pétrolières se sont également distinguées au compartiment des étrangères.

Une correction technique a entraîné une baisse des cours de l'or. Le lingot a cédé 1 650 F à 96 800 F et le napoléon 1 F à 649 F. La parité de l'once est revenue à Paris à 425,13 dollars contre 433,82 la veille.

NEW-YORK

Reprise de la hausse

Après vingt-quatre heures de pause, Wall Street a repris sa marche en avant vers ce qui semble être l'une des plus fortes ascensions de son histoire. Mercredi, l'indice Dow Jones a encore mis initialement près de 25 points à son actif avant de refluer sous le poids de quelques prises de bénéfices, mais le baromètre numéro un du marché new-yorkais reflétait encore un gain de 11,40 points en clôture pour s'établir à 1 015,08, les observateurs se disant persuadés que le Dow Jones est à présent bien accroché au-dessus des 1 000.

Le marché est sain, assurent-ils, mettant en évidence l'engouement que suscite le Big Board, où les ordres d'achats se bousculent chaque jour en provenance du monde entier. Près de 140 millions d'actions (139,80 millions exactement) ont encore été négociées mercredi, contre 126,3 millions à la précédente séance.

Maintenant que New-York se situe à son plus haut niveau depuis dix-sept mois, de nombreux professionnels pensent que le marché va franchir bientôt le record de 1 051,70 qu'il avait atteint le 11 janvier 1973. La baisse des taux d'intérêt, qui s'accentue aux États-Unis tout en s'étendant à de nombreux autres pays occidentaux, continue à doper la Bourse pour la plus grande satisfaction du président Reagan, qui ne se prive plus d'affirmer chaque jour avec un peu plus de conviction que la reprise économique est effectivement au rendez-vous.

VALEURS	Cours du 12 oct.	Cours du 13 oct.
Alcoa	29 7/8	29 3/4
A.T.T.	61 1/8	60 1/2
Boeing	23 1/8	23 3/8
Chase Manhattan Bank	47 3/8	47 3/4
Du Pont de Nemours	38 1/2	40 1/8
Eastman Kodak	93 3/4	92 3/8
Exxon	30 3/4	31 1/2
Ford	30 1/4	30 1/4
General Electric	82 5/8	83
General Foods	46	44 7/8
General Motors	53	53 3/8
Goodyear	27 1/8	27 1/2
I.B.M.	82 1/2	82
I.T.T.	29 3/4	30 1/8
Mobil Oil	27 3/8	27 7/8
Pfizer	78 1/8	77 1/4
Schlumberger	42 1/4	45 1/4
Texaco	33	33 3/4
U.A.L. Inc.	22 7/8	24 5/8
Union Carbide	54 1/4	54 1/4
U.S. Steel	18	20 3/8
Westinghouse	35 7/8	35 3/4
Xerox Corp.	35 1/4	35 3/4

LA VIE DES SOCIÉTÉS

HACHETTE. — La société fait état, pour le premier semestre 1982, d'un bénéfice net de 30,2 millions de francs contre une perte de 43 millions de francs durant la période comparative du précédent exercice, le résultat d'exploitation (avant plus-values et moins-values) atteignant 29,5 millions de francs, ce que Hachette considère comme « *conforme à ses prévisions* ».

M.M.B. — L'entreprise Multi Médias Beaujon, actuellement inscrite au marché « hors cote » de la Bourse de Paris, passera au compartiment « spécial » de ce même marché à compter du lundi 18 octobre 1982. Rappelons que M.M.B. a été créée pour regrouper les activités de Matra dans le secteur communication.

NAVIGATION MIXTE. — La Compagnie de navigation mixte a acquis plus de 10 % de la société Distilleries de l'Indochine (groupe Empain-Schneider), indique un avis de la chambre syndicale des agents de change.

LYONNAISE DES EAUX. — L'augmentation de capital à laquelle procède actuellement la société Lyonnaise des eaux constitue une « *opération de prévoyance et de sécurité* » visant à renforcer la structure du bilan du groupe, a indiqué le président, M. Jérôme Monod, ajoutant qu'il s'agissait de saisir l'« *opportunité* » qu'offrait la Bourse étant donné que la société « *n'a pas besoin de cette opération pour financer des acquisitions en cours ou futures* ».

Ouverte du 11 octobre au 10 novembre 1982, cette augmentation de capital, qui doit porter sur un montant global de 217 millions de francs, comporte l'émission de 868 161 actions nouvelles, au prix de 250 F par action (avec une prime de 50 F). Ces actions nouvelles, échangeables contre des anciennes, à raison d'une pour trois, seront créées jouissance 1er juillet 1982 et donneront droit, au titre de l'exercice 1982, à la moitié du dividende versé aux actions anciennes.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	12 oct.	13 oct.
Valeurs françaises	103	
Valeurs étrangères	125,9	

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	11 oct.	13 oct.
Indice général	99	

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 14 octobre ..... 14 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	13 oct.	14 oct.
1 dollar (en yens)	265,90	265,70

BOURSE DE PARIS — Comptant — 13 OCTOBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	23 50	0 107
5 %	34 50	3 493
3 % amort. 45-54	71	0 608
4 1/4 % 1963	103 80	0 169
Emp. N. Eq. 6 % 67	111	2 219
Emp. 7 % 1973	8294	..
Emp. 8,80 % 77	100 85	3 472
9,80 % 78/93	80 90	2 524
8,80 % 78/86	81 80	7 378
10,80 % 79/94	83 20	1 184
13,25 % 80/90	93 40	4 828
13,80 % 80/87	95 50	13 724
13,80 % 81/99	96 70	10 284
16,75 % 81/87	104 32	1 560
16,20 % 82/90	101 10	12 161
16 % juin 82	100 30	5 567
E.D.F. 7,8 % 61	130 90	11 126
E.D.F. 14,5 % 80-92	94	4 934
Ch. France 3 %	201	..
CNB Bques janv. 82	99 90	4 563
CNB Paribas	100	4 563
CNB Suez	100	4 563
CNI janv. 82	99 95	4 563

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	171 10	177 d
Aciers Peugeot	56	63
Actibail	142	144
Agence Havas	....	....
A.G.F. (St Cent.)	360 50	360 50
A.G.P. Vie	2955	2950
Agr. Inc. Madag.	48 20	....
Air-Industrie	12 50	....
Alfred Herlicq	49	50
Allobroge	408	401
André Roudière	70	72 80
Applic. Hydraul.	249 50	247
Arbel	50	48 55
Artois	284 50	282 30
At. Ch. Loire	30 50	31 70
Aussedat-Rey	16 50	16
Bain C. Monaco	90	90
Banania	370	355
Banque Hypoth. Eur.	236	240
B.N.P. Intercontin.	77	80
Bénédictine	706	706
Bon-Marché	69 50	68 10
Borie	261	262
Bras. Glac. Int.	442	442
Bretagne (Fin.)	74 30	....
Cambodge	128	128
C.A.M.E.	97 60	98
Campenon Bern.	225	225
Caout. Padang	196	195
Carbone-Lorraine	34	37 50
Carnaud S.A.	41 20	42 30
Caves Roquefort	532	549
C.E.G.Frig.	112	111 80
Centen. Blanzy	899	899
Centrest (Ny)	97 10	101 d
Cerabati	104	101 50
C.F.F. Ferrailles	111	114
C.F.S.	630	639
C.G.I.B.	....	....
C.G.Maritime	10 85	....
C.G.V.	90 10	90 10
Chambon (M.)	279	279
Chambourcy (M.)	942	942
Champex (Ny)	119	118
Chim. Gde Paroisse	55 10	55
C.I. Maritime	260	280
Ciments Vicat	177	179
CIPEL	59	....
Citram (B)	154	....
Clause	275	280
Cl. MA (Fr.-Bail)	292	294
CMM-Mar Madag.	32 20	32 20
Cochery	67 10	....
Cofradel (Ly)	446	....
Cogifi	146 30	148
Comindus	350	350
Comiphos	135 90	139
Comp. Lyon-Alem.	131 20	130 10
Concorde (La)	243	252 60
C.M.P.	9 80	9 10 o
Conta S.A. (Li)	21	20 o
Crédit (C.F.B.)	172	175 50
Créd. Gén. Ind.	219	220

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Crédit Univers.	307	311
Créditel	98	98
C. Sabl. Seine	113	....
Darblay S.A.	83	....
De Dietrich	320	320
Degremont	90	83 60
Delalande S.A.	105 50	107
Delmas-Vieljeux	465	465
Dév. Rég. P.d.C (Li)	116	116 50
Didot-Bottin	283	274
Dist. Indochine	299	298
Drag. Trav. Pub.	169 90	170
Duc-Lamothe	220 20	215
Dunlop	4 85	5 60 d
Eaux Bass. Vichy	991	1031 d
Eaux Vittel	586	572
Ecco	960	950
Economats Centre	485	480
Electro-Banque	154 50	155
Electro-Financ.	349	350
Elf-Antargaz	176	180
E.L.M. Leblanc	305	304 80
Entrepôts Paris	143 50	142 80
Epargne (B)	1205	....
Epargne de France	254 40	254 90
Epeda-BF	700	708
Escaut-Meuse	230	230
Europ. Accumul.	36 50	35
Eternit	235	235
Félix Potin	930	910
Ferm. Vichy (Ly)	140	125 o
Files-Fourmies	3 30	3 20 o
Finalens	74 90	75
FIPP	132 80	134 90
Fnac	260	288
Focep (Chât. eau)	1600	....
Foncière (Cie)	148	148
Fonc. Agache-W.	43 20	....
Fonc. Lyonnaise	1040	1040
Foncina	97 10	101
Forges Gueugnon	12 65	13
Forges Strasbourg	132 80	131 80
Fougerolle	133 50	134
France I.A.R.D.	83 20	....
France (La)	452	450
Frankel	150	156
Fromageries Bel	238	238
From. P.-Renard	245	208 o
GAN	661	660
Gaumont	412	411
Gaz et Eaux	705	703
Genvrain	159 10	....
Gér. Arm. Hold.	31	31
Gerland (Ly)	338	347
Gévelot	47	40
Gr. Fin. Constr.	125 10	127
Gds Moul. Corbeil	113 80	109 20
Gds Moul. Paris	264	265
Goulet S.A.	298 10	300
Groupe Victoire	370	369
G. Transp. Ind.	102 50	103
Huard-U.C.F.	51	50
Hutchinson	14 80	14 90
Hydro-Energie	41 50	41 70
Hydroc. St-Denis	70 50	70 50
Immindo S.A.	128 60	133 80
Imminvest	90 50	90
Immobail	185	192 40
Immobanque	293	294 50
Immob. Marseille	1086	1070
Immofice	270	259
Imp. G.-Lang	4 30	4 15
Industrielle Cie	480	480
Interbail	221	229
Jaeger	93	90 50
Jaz S.A.	43	47 d
Kinta S.A.	460	460
Lafitte-Bail	188 30	190
Lambert Frères	48	44 20
Lampes	170	163 20 o
La Brosse-Dupont	61 60	61 60
Lebon Cie	342 50	349 50
Lille-Bonnières	225 50	225 50
Locabail Immob.	325	325
Loca-Expansion	115	116
Locafinancière	151	156
Locatel	359 50	355
Lordex (Ny)	100	103
Louvre	215	215 10
Luchaire S.A.	80 40	80
Magasins Uniprix	67 50	67 50
Magnant S.A.	50 50	....
Maritimes Part.	94 50	90 80 o
Marocaine Cie	21 20	22 70 d

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Marseille Créd.	....	....
Métal Déployé	288	285
Mic	228	228
Mors	198	200
Nadella S.A.	6	5 80 o
Naval Worms	124 80	124 80
Navig. (Nat. de)	57 60	....
Nicolas	300	321 30 d
Nodet-Gougis	92 90	92
Occident. Part.	27 90	....
OPB Paribas	99	100
Optorg	79	75 80
Origny-Desvroise	138	137 80
Palais Nouveauté	298	300
Paris-Orléans	91 50	90
Part. Fin. Gest. Im.	126 80	131 80
Pathé-Cinéma	109 30	109 30
Pathé-Marconi	52	51
Piles Wonder	71 10	72
Piper-Heidsieck	244	251 50 d
Porcher	163	160
Profils Tubes Est	9	9
Prouvost ex-Lain.R.	34	34
Providence S.A.	288	290
Publicis	451	451
Raff. Souf. R.	176	176
Ressorts Indust.	100	97
Ricqlès-Zan	120 60	124 20 d
Ripolin	49 60	51 60 d
Risle (La)	10 70	....
Rochefortaise S.A.	104 80	94 70
Rochette-Cenpa	20 30	20 05
Rosario (Fin.)	114	115
Rougier et Fils	70	67 20
Rousselot S.A.	288	285
Sacer	32 80	....
SAFAA	30	....
Safic-Alcan	164 50	165
SAFT	196	190
Sainrapt et Brice	129 90	132 90
Saint-Raphaël	84	83
Salins du Midi	220	220
Santa-Fé	128 80	130
Satam	65	65
Savoisienne (M)	79 50	76 30
SCAC	178 80	179 10
Sellier-Leblanc	200	198
Semelle Maubeuge	130	126
S.E.P. (M)	80	80
Serv. Equip. Véh.	24	23
Sicli	67 50	67 50
Sicotel	148	146 20
Sintra-Alcatel	500	500
Sinvim	106 80	106
Siph (Plant. Hévéas)	147	144 10
Siminco	303 50	305
SMAC Aciéroïd	160	153 60
Sofal financière	323	324
Soffo	163 10	163 10
Soficomi	253	255
S.O.F.I.P. (M)	91	91
Sofragi	479	475
Sogepal	268	....
Soudure Autog.	114 40	115
S.P.E.G.	110	109
Speichim	187	186 80
S.P.I.	150	150
Spie Batignolles	160	160
Stemi	242 60	242 80
Synthelabo	111 50	111 70
Taittinger	400 10	404 90
Testut-Aequitas	77	77 20
Thann et Mulh.	45 30	45
Tissmétal	38	38
Tour Eiffel	235	236
Trailor S.A.	97	....
Ufimeg	82 50	....
Ufiner S.M.D.	78	78 10
Ugimo	129 90	130
Unibail	310	310
Unidel	88 60	85 10
U.A.P.	555	552
Union Brasseries	38	37 80
Union Habit.	181 50	182 80
Un. Imm. France	162 80	163 70
Un. Ind. Crédit	223 60	220
Union Ind. Ouest	319 50	....
Unipol	105	114 60 d
Vincey Bourget (Ny)	10 65	....
Virax	42	41 80
Waterman S.A.	174 30	180
Brass. du Maroc	142	....
Brass. Ouest-Afr.	19 10	20 50 d

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	103	102
Akzo	77 10	77 10
Alcan Alum.	210	207
Algemeine Bank	770	770
Am. Petrofina	482	480
Arbed	173	....
Asturienne Mines	52	50
Bco Pop Espanol	82	82
B. N. Mexique	7 25	....
B. Régl. Internat.	38000	37100
Barlow Rand	52 50	52 50
Bell Canada	138	140
Blyvoor	115	110
Bowater	27 90	28 90
British Petroleum	44	44
Br. Lambert	224 10	....
Caland Holdings	76 10	76
Canadian-Pacific	225	232
Cockerill-Ougrée	20	19
Cominco	307	310
Commerzbank	425	....
Courtaulds	11 30	....
Dart. and Kraft	550	541
De Beers (port.)	38	....
Dow Chemical	222 70	226
Dresdner Bank	440	449
Femmes d'Auj.	61 10	....
Finoutremer	181	....
Finsider	0 40	....
Foseco	24 90	21 50 o
Gén. Belgique	219	216
Gevaert	290	285
Glaxo	120	138
Goodyear	230	....
Grace and Co	320	300
Grand Metropolitan	42 30	42 30
Gulf Oil Canada	105 20	109
Hartebeest	490	480
Honeywell Inc.	710	710
Hoogovens	43 50	....
I. C. Industries	278	280
Int. Min. Chem	275	270
Johannesburg	520	....
Kubota	10 10	10 70
Latonia	218	213 50
Mannesmann	485 10	480
Marks-Spencer	29 70	....
Midland Bank Ltd	42 50	43
Minéral-Ressourc.	55 65	66
Nat. Nederlanden	338	334
Noranda	114	116
Olivetti	9 30	9 80
Pakhoed Holding	114	....
Petrofina Canada	950	....
Pfizer Inc.	666	643
Phoenix Assuranc.	38	....
Pirelli	6 60	7 25
Procter Gamble	988	919
Ricoh Cy Ltd	22	22 10
Rolinco	699	691
Robeco	731	719
Shell fr. (port.)	60	60
S.K.F. Aktiebolag	125	....
Sperry Rand	220	218
Steel Cy of Can.	131	....
Stilfontein	120	115 10
Sud. Allumettes	151	....
Tenneco	285	286
Thorn EMI	52	....
Thyssen c. 1 000	255	....
Vieille Montagne	510	528
Wagons-Lits	294	295
West Rand	30 45	28

HORS-COTE

Compartiment spécial

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	715	715
Entrepose	146	142 10
Far East Hotels	1 55	1 55
Métallurg. Minière	152	152 50
Novotel S.I.E.H.	951	960
Sarakreek N.V.	218	220
Sicomur	140 50	145
Sofibus	220	....
Rodamco	383	378

Autres valeurs hors cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	150	....
Cellulose du Pin	19 90	....
Coparex	442	440
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Iena Industries	13	....
La Mure	61	....
M.M.B	189	190
Océanic	45	41 o
Petrofigaz	335	....
Pronuptia	125	118 o
Ratier For. G.S.P.	....	....
Rorento N.V.	539	535
Sabl. Morillon Corv.	120	120

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
S.K.F. (Applic. méc.)	60	60
Total C.F.N.	74	....
Ufinex	207	....
Voyer S.A.	1 35	....

SICAV

13/10	Émission Frais inclus	Rachat net
Actions France	160 17	152 91
Actions-Investiss.	198 28	189 29
Actions sélectives	225 62	215 39
Aedificandi	262 60	250 69
A.G.F. 5000	192 39	183 67
Agfimo	275 21	262 73
Altefi	195 56	186 68
A.L.T.O.	174 93	167
Amérique Gestion	367 06	350 41
Bourse-Investiss.	213 98	204 28
Capital Plus	1056 93	1056 93
C.I.P.	635	606 21
Convertimmo	212 23	202 61
Conseo	719 87	687 23
Credinter	266 61	254 52
Croiss. Immobil.	261 98	250 11
Démêter	54064 43	53892 75 ●
Drouot-France	209 95	200 43
Drouot-Investiss.	473 92	452 43
Energie	195 65	186 78
Epargne-Croiss.	968 32	924 41
Epargne-Industr.	344 14	328 53
Epargne-Inter	477 32	455 68
Epargne-Oblig.	155 01	147 98
Epargne-Unie	622 13	593 92
Epargne-Valeur	263 65	251 69
Euro-Croissance	286 71	273 71
Financière Privée	640 34	611 30
Foncier Investiss.	469 64	448 34
France-Garantie	251 99	247 05
France-Investiss.	294 65	281 29
Fr.-Obl. (nouv.)	355 41	339 29
Francic	182 43	174 16
Fructidor	185 40	176 99
Fructifrance	330 34	315 36
Gestion Mobilière	417 95	399
Gest. Rendement	422 27	403 12
Gest. Sél. France	278 81	266 17
I.M.S.I.	265 19	253 16
Indo-Suez Valeurs	478 79	457 08
Ind. française	10414 44	10414 44
Interoblig.	7804 62	7450 71
Intersélect France	204 93	195 64
Intervaleurs Indust.	302 81	289 08
Invest. Obligataire	10176 54	10156 23
Invest. St-Honoré	476 29	454 69
Laffitte-Expansion	482 17	460 31
Laffitte-France	147 21	140 52
Laffitte-Oblig.	129 71	123 83
Laffitte-Rend.	176 56	168 55
Laffitte-Tokyo	545 04	520 32
Livret portefeuille	348 36	332 56
Mondial Investiss.	244 09	233 02
Multi-Obligations	387 65	370 07
Multirendement	129 27	123 41
Natio.-Epargne	11355 44	11243 01
Natio.-Inter.	711 93	679 65
Natio.-Placements	103859 73	103859 73
Natio.-Valeurs	404 91	386 55
Oblicem	141 72	135 29
Pacifique St-Honoré	297 41	283 92
Paribas Gestion	390 79	373 07
Pierre Investiss.	319 57	305 08
Province Investiss.	221 72	211 67
Rendem. St-Honoré	10485 47	10433 30
Sécur. Mobilière	364 53	348
Sél. court terme	11315 72	11231 48
Sélec. Mobil. Div.	251 61	240 20
S.P.I. Privinter	186 28	177 83
Sélection-Rendem.	151 26	144 40
Sélect. Val. Franç.	159 14	151 92
S.F.I. fr. et étr.	322 33	307 71
Sicavimmo	353 82	337 78
Sicav 5000	159 16	151 94
S.I. Est	702 62	670 76
Sivafrance	249 87	238 54
Sivam	227 28	218 97
Sivarente	169 52	161 83
Sivinter	254 56	243 02
S.I.G.	564 55	538 33
S.N.I.	790 83	754 97
Sofinvest	330 30	315 32
Sogepargne	269 91	257 67
Sogevar	606 44	578 94
Soginter	771 14	736 17
Soleil Investiss.	355 63	339 50
U.A.P. Investiss.	251 11	239 72
Unifrance	193 23	184 47
Unifoncier	498 31	475 71
Unigestion	438 24	418 37
Uni-Japon	628 85	600 33
Unirente	1493 79	1444 67
Univar	11439 57	11439 57
Valoram	278 61	265 98
Valrea1	111778 30	111665 63
Worms Investiss.	509 39	486 29

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1875	4,5 % 1973	1844	1820	1818	1782
3105	C.N.E. 3 %	3111	3110	3105	3100
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
590	Facom	606	606	611	598
850	Fichet-Bauche	779	775	775	761
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
280	Paris-Réescompte	278	282	282	278 50
100	Pechelbronn	97	99 50	99 50	99
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
118	Vallourec	120	119 90	119 80	119 90
1260	V. Clicquot-P.	1130	1130	1130	1120
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
215	Gén. Belgique	217	220	217	216
660	Gén. Electr.	698	700	700	691
410	Gen. Motors	450	461 50	450 20	448 50
63	Goldfields	67 50	65 90	65 90	65
118	Harmony	127 40	125 90	125	123 40
20	Hitachi	22 90	23 30	23 40	23 10
375	Hoechst Akt.	368	367	365	360
44	Imp. Chemical	43 90	43 30	43 30	42 85
82	Inco. Limited	87 80	88	87 60	88
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
405	Unit. Techn.	429 50	430 20	430 20	430 20
580	Vaal Reefs	645	642	638	630
275	West Deep	330	320 40	325	317
330	West Hold.	357 80	357	357	359
270	Xerox Corp.	304 30	297 50	298	297 50
2 02	Zambia Corp.	2 07	2 05	2 06	2 03

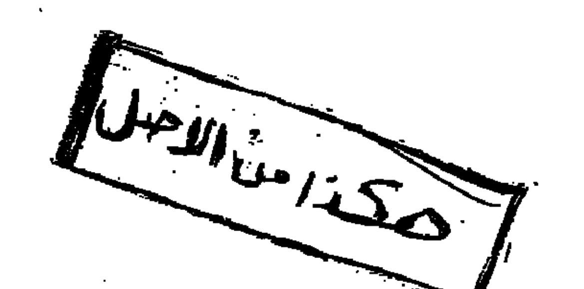
c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent (SICAV)

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13/10	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 058	7 088	6 850	7 200
Allemagne (100 DM)	282 950	282 880	275	289
Belgique (100 F)	14 587	14 579	13 200	14 300
Pays Bas (100 fl.)	258 070	258 960	252	264
Danemark (100 krd)	80 270	80	76	82
Norvège (100 k)	97 400	97 880	95	101
Grande-Bretagne (£ 1)	12 151	12 136	11 750	12 450
Grèce (100 drachmes)	9 975	9 945	8	11
Italie (1 000 lires)	4 974	4 971	4 750	5 250
Suisse (100 fr.)	332 850	331 750	321	339
Suède (100 krs)	96 520	96 970	93	99
Autriche (100 sch)	40 250	40 260	38 900	40 600
Espagne (100 pes.)	6 249	6 237	0 595	6 400
Portugal (100 esc.)	8 010	7 960	6 800	8
Canada ($ can 1)	5 749	5 776	5 620	5 880
Japon (100 yens)	2 684	2 666	2 550	2 630

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/10
Or fin (kilo en barre)	98800	97000
Or fin (en lingot)	98450	96800
Pièce française (20 fr)	650	649
Pièce française (10 fr)	428	.....
Pièce suisse (20 fr)	581	591
Pièce latine (20 fr)	561	560
Souverain	716	720
Pièce de 20 dollars	3105	3095
Pièce de 10 dollars	1560	1530
Pièce de 5 dollars	830	.....
Pièce de 50 pesos	3700	3660
Pièce de 10 florins	600	600



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Un dirigeant du groupe Action directe est arrêté à Paris

La police a procédé, mardi 12 et mercredi 13 octobre, à sept arrestations de membres présumés et de sympathisants du groupe Action directe. Deux d'entre eux ont été placés en garde à vue. Ils seront vraisemblablement déférés au parquet jeudi après-midi. Il s'agit de Frédéric Oriach, vingt-neuf ans, considéré comme l'un des dirigeants du groupe, et de Christian Gauzens, vingt-cinq ans. Au cabinet de M. Franceschi, secrétaire d'Etat à la sécurité publique, on dit qu'il s'agit d'un « grand succès ».

Un premier pan d'Action directe était tombé à la mi-septembre avec l'arrestation de Michel Camilleri, trente ans, Charles Grosmangin, trente et un ans et Olivier Chabaud, vingt-quatre ans. Des hommes interpellés alors qu'ils sortaient d'appartements ou de boxes servant de caches d'armes et d'explosifs. Cette fois, un second pan d'Action directe, plus important selon la police, s'écroule. Les spécialistes de la filature que sont les inspecteurs de la B.R.I., après un long travail, ont arrêté, mardi soir 12 octobre, Frédéric Oriach.

Cet ancien militant maoïste venait de se rendre à la gare du Nord, à Paris, pour consulter des documents qu'il avait auparavant déposés dans une consigne. En l'arrêtant, la police a donc mis la main sur deux séries de textes. D'une part, un paquet de fiches sur lesquelles figureraient des objectifs d'attentats — les uns déjà commis, les autres à commettre ; — d'autre part, une sorte de mémoire rédigé par Frédéric Oriach. C'est ce dernier document qui semble le plus retenir l'attention de la brigade criminelle qui procède aux interrogatoires. Frédéric Oriach y parle en effet de la politique suivie par le groupe Action directe au cours de l'été.

Ce document serait délicat à interpréter mais tendrait à démontrer que des membres de cette mouvance d'ultra-gauche ont participé à plusieurs attentats durant juillet, août et septembre, et notamment ceux de l'avenue de la Bourdonnais (21 août) et de la rue Cardinet (17 septembre), à Paris. La bombe de l'avenue de la Bourdonnais, qui visait un diplomate américain, avait provoqué la mort de deux techniciens artificiers du service de déminage de la préfecture de police. L'explosion de la rue Cardinet, elle, a grièvement blessé les trois usagers d'une voiture de l'ambassade d'Israël et blessé une quarantaine d'élèves du lycée Carnot.

Ces deux attentats avaient alors été revendiqués par les Fractions armées révolutionnaires libanaises (F.A.R.L.). En dépit de leur découverte, les enquêteurs se montrent prudents. Ils se refusent pour l'instant à « crier victoire ». Ils savent, disent-ils, que le travail qui les attend encore sera long et lent. Les liens qu'ils pressentent entre Action directe et les F.A.R.L. sont loin d'être défintivement établis. De plus, il y a une grande marge entre des convictions fondées grâce aux renseignements et à la mémoire policière et l'évidence judiciaire forte de preuves irréfutables.

La prudence de la police s'explique assez bien. Action directe s'est en effet scindé en deux groupes au début d'août. Dans un communiqué, des membres d'Action directe parlaient même d'« éclatement » et signalaient que le sigle Action directe appartenait désormais à qui voulait s'en servir. Cet élément a contribué à rendre plus compliqué à saisir le nébuleuse Action directe, qui regroupe des militants venus d'horizons bien différents.

Frédéric Oriach n'est cependant pas un inconnu pour la police. Il avait été arrêté, en mai 1977, alors que la police enquêtait sur les activités des Noyaux armés pour l'autonomie populaire (NAPAP). Une arme avait été trouvée sur lui, sans « pédigrée ». Deux de ses camarades, arrêtés en même temps, étaient porteurs d'armes ayant déjà servis lors d'attentats.

Jean-Pierr Gérard avait un pistolt de calibre 7,65 qui avait blessé grièvement l'attaché militaire adjoint de l'ambassade d'Espagne, en octobre 1975, et avait tué l'ambassadeur de Bolivie à Paris, en mai 1976. Ces attentats avaient été revendiqués par les « Brigades internationales ». Michel Lapeyre avait été arrêté alors qu'il détenait l'arme qui avait servi à assassiner, en 1977, Jean-Antoine Tramoni, meurtrier cinq ans plus tôt de Pierre Overney, jeune militant maoïste.

Emprisonnés, jugés pour transport et détention d'armes, Frédéric Oriach et ses deux amis avaient été libérés en 1980. Soupçonnés quelques mois plus tard d'avoir commis un attentat contre les locaux de la société des chemins de fer allemands, ils avaient à nouveau été interpellés. Ils furent amnistiés en septembre 1981. La police estime que Frédéric Oriach avait rejoint la mouvance Action directe pour en devenir l'un des dirigeants.

LAURENT GREILSAMER.

LES ATTENTATS EN CORSE CONTRE DES MAGHRÉBINS : UNE QUINZAINE D'INTERPELLATIONS

Une quinzaine de personnes ont été interpellées à Bastia et dans ses environs, les mardi 12 et mercredi 13 octobre, dans le cadre de l'enquête ouverte après les attentats de diverse nature commis contre des Maghrébins depuis le mois de mai dernier (« le Monde » du 19 août et daté des 29 et 30 août)

Déjà, deux des personnes entendues par les policiers, MM. Salvador Sessa, trente et un ans, et François Napoli, dix-neuf ans, ont été inculpées d'attentat à l'explosif et écroués à la maison d'arrêt de Bastia. Cinq autres personnes pour-

LE CHEF PRÉSUMÉ DE L'E.T.A. (P.M.) EST ÉCROUÉ EN FRANCE

Jésus Abrisketa Korta dit « Txuxo » chef présumé d'une branche d'ETA (politico-militaire) a été arrêté, mercredi 13 octobre, sur la côte basque française et inculpé, au tribunal de Bayonne, d'« association de malfaiteurs ». •

OPPOSE A TOUTE AUGMENTATION DE COTISATION

Le C.N.P.F. envisage de quitter l'UNEDIC

Le patronat va-t-il quitter l'UNEDIC, régime paritaire d'assurance-chômage ? « Il est certain que nous envisageons de dénoncer l'accord UNEDIC avant la fin octobre si aucune solution n'est trouvée d'ici là », a déclaré M. Gattaz, président du C.N.P.F. à la suite de l'entretien que la délégation patronale a eu, jeudi matin 14 octobre, avec M. Bérégovoy.

M. Gattaz a rappelé au ministre « la position de l'ensemble des entreprises françaises et pas seulement du C.N.P.F. », c'est-à-dire son opposition à toute augmentation de cotisation. « La situation économique est plus grave qu'on ne le croit. Nous craignons des dépôts de bilan importants en 1983, qui augmenteraient le chômage. Les entreprises ne peuvent supporter des cotisations supplémentaires. Le système d'assurance-chômage doit être remis à plat et revu complètement, dans son intégralité. » Interrogé sur l'éventualité d'une augmentation autoritaire par décret des cotisations, M. Gattaz a répondu qu'il envisageait de dénoncer l'accord UNEDIC avant la fin octobre. Selon la convention syndicats-C.N.P.F., le régime paritaire risque, en effet, d'être supprimé si aucun accord n'est dégagé ou si l'une des parties « dénonce » ce système avant le 31 octobre.

La fermeté, voire le durcissement du C.N.P.F. s'explique, certes, par la situation des entreprises, mais aussi par la « grogne » des P.M.E., et la décision du S.N.P.M.I. de présenter partout des listes de candidats aux prud'hommes, ce qui risque d'ébranler la représentativité du C.N.P.F. Au S.N.P.M.I. on confirme cette volonté d'être présent partout et de ne pas faire alliance avec le C.N.P.F. Au sujet de l'UNEDIC, les dirigeants du S.N.P.M.I. pensent qu'un compromis devrait être possible ; une éventuelle augmentation de cotisation serait acceptable si des négociations globales étaient amorcées et débouchaient sur l'octroi de contreparties, par exemple un allégement des autres charges salariales.

M. Bérégovoy semble en tout cas s'orienter, dans un premier temps, vers une réunion tripartite.

La C.G.T. se rendra à une éventuelle réunion, a annoncé mercredi M. Krasucki à l'issue d'un entretien d'une heure et demie avec le ministre. « Le patronat, qui vient de faire échouer les négociations, doit apporter sa contribution au financement », a répété M. Krasucki, pour qui, en dernier ressort, le recours à une augmentation décidée par décret « est obligatoire en cas de blocage du C.N.P.F. ». Il a ajouté que « le gouvernement devait examiner aussi sérieusement le problème de sa contribution ».

Evoquant les économies sur les allocations-chômage consenties par les syndicats (lire page 36), M. Krasucki a affirmé que la C.G.T. « était allée au maximum » et n'irait pas au-delà de 7 milliards de francs.

M. Krasucki a exclu toute modification de la répartition actuelle des cotisations à l'UNEDIC entre salariés (qui en supportent 40 %) et employeurs (60 %), alors que certains syndicats accepteraient une répartition « moitié-moitié ».

Interrogé sur la participation le 19 octobre de son organisation à la journée d'action sur le déficit de l'UNEDIC lancée par la C.F.D.T., le secrétaire général de la C.G.T. a déclaré qu'« on pouvait donner à l'action déjà engagée par la C.G.T. une dimension encore plus grande avec toutes les organisations syndicales qui le souhaiteraient, quelque soit le jour ».

La baisse des taux d'intérêt se généralise

La baisse des taux d'intérêt amorcée aux Etats-Unis, à la fin de la semaine dernière, par la réduction du taux d'escompte de la Réserve fédérale, ramené de 10 % à 9,5 %, se généralise et s'étend. Mardi 12 et mercredi 13 octobre, les banques américaines ont diminué leur taux de base *prime rate*, qui est revenu de 13 % à 12 %, retrouvant son niveau d'il y a deux ans.

En Grande-Bretagne, pour la première fois depuis quatre ans, le taux de base des banques est tombé au-dessous de 10 %, revenant à 9,5 %. Cette diminution, la dixième en un an et la deuxième depuis le début du mois, a été pratiquement « forcée » par la Banque d'Angleterre, qui n'a cessé d'abaisser son taux d'intervention sur le marché financier. Cette détente a été favorablement accueillie par la Confédération du patronat britannique.

Aux Pays-Bas, la Banque centrale a ramené son taux d'escompte de 7 à 6,5 % après l'avoir réduit déjà le 26 août 1982 (7 % contre 8 %).

En Allemagne fédérale, on s'attend également à une baisse du taux d'escompte et du « lombard », soit cette semaine, soit plutôt la suivante, le conseil de la Banque centrale ne se réunissant que le jeudi 21 octobre.

En France, M. Delors, en déplacement à Toulouse, a déclaré qu'« il est certain que d'ici à la fin de l'année le taux du marché monétaire devrait baisser de un à deux points » (il est actuellement de 14 %), et le taux de base bancaire, d'autant (il est fixé à 13,25 % depuis le début septembre).

STABILITÉ DU DOLLAR 7,09 F

Sur des marchés des changes où le dollar est resté stable à 7,09 F à Paris et 2,3050 DM à Francfort, une certaine tension est apparue au sein du Système monétaire européen, où la couronne danoise est tombée à son cours plancher par rapport au florin. Jeudi matin, les journaux de Copenhague évoquaient, ouvertement, la possibilité d'une dévaluation de la couronne danoise, pouvant aller jusqu'à 20 %, en réponse à la dévaluation de 16 % de la couronne suédoise annoncée il y a huit jours.

Francorail fournira 225 motrices pour le métro de New-York

Un marché d'un milliard et demi de francs

En une semaine, l'industrie ferroviaire française vient de réaliser un beau doublé aux Etats-Unis. Après la signature, le 7 octobre, d'un contrat de 60 millions de dollars (plus de 400 millions de francs) entre Alsthom et le Bay Area Rapid Transit (BART) de San-Francisco, portant sur la fourniture de cent cinquante voitures de métro (« le Monde » du 8 octobre), le G.I.E. Francorail vient, à son tour, en association avec Westinghouse Electric, d'enlever un autre marché, à New-York. La Metropolitan Transit Authority (M.T.A.) l'a en effet préféré à un concurrent japonais pour la fourniture de deux cent vingt-cinq voitures motrices destinées à son réseau ferré métropolitain. Le montant du contrat est de 210 millions de dollars (environ 1,5 milliard de francs) payables comptant.

La part française de travail représentera 58 % de l'ensemble, soit l'équivalent de deux mille emplois pendant un an pour les entreprises concernées, au premier rang desquelles le Matériel de traction électrique (M.T.E.) pour les moteurs, les Ateliers du Nord de la France (A.N.F.) pour les caisses, et Creusot-Loire pour les bogies. Les industriels américains assureront la fourniture des freins, des organes de sécurité, des attelages et du conditionnement d'air.

Après le succès d'Alsthom pour le métro de San-Francisco et celui de la Sofretu pour le métro d'Alger, l'industrie ferroviaire française trouve dans ce nouveau débouché un ballon d'oxygène vital au moment où les commandes des deux grands utilisateurs français de matériel ferroviaire — S.N.C.F. et R.A.T.P. — diminuent rapidement. Pour Francorail, ce nouveau succès efface aussi en partie le revers subi il y a quelques mois face au constructeur canadien Bombardier pour la fourniture à ce même métro de New-York de 825 remorques

Ce marché n'est, au demeurant, peut-être pas définitivement perdu puisque, après certaines contestations de la part de l'industrie américaine quant aux conditions financières dont il était entouré, les pouvoirs publics canadiens semblent à leur tour vouloir remettre en cause certaines clauses du contrat, notamment celles qui concernent les conditions de crédit et les parts de fabrication confiées aux Américains.

● *Un conseil d'administration d'Elf* - Aquitaine vient d'approuver la mise en production de gisement d'Alwyn-Nord, à l'est des Shetland, en association avec la Compagnie française des pétroles (2/3 Elf, 1/3 C.F.P., mais cette dernière sera opératrice). La C.F.P. avait déjà donné son accord à ce projet

Les deux compagnies françaises vont donc investir près de vingt milliards de francs pour mettre en valeur ce gisement dont les réserves sont estimées à vingt-cinq millions de tonnes de pétrole et à trente milliards de mètres cubes de gaz. Il pourrait fournir dès 1986 soixante mille barils de pétrole par jour. •

Le numéro du « Monde » daté 14 octobre 1982 a été tiré à 522 964 exemplaires.

A B C D E F G